HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE.
TOME VINGT-UNIEME.

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

237

HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE

DÉDIÉE AU ROI,

PAR M. l'Abbé DE BERAULT-BERCASTEL, Chanoine-Honoraire de l'Eglise de Noyon.

TOME VINGT-UNIEME.

DEPUIS la naissance du jansénisme en 1630, jusqu'au traité de Westphalie en 1648.

BIBLIOTHEQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Quimper

A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de LA REINE, DE MADAME, & de Madame Comtesse d'ARTOIS, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

M. DCC. XC.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

DEDIE AU ROI.

L'ESPRIT

DE

L'HISTOIRE

SOMMAIRES
DU VINGT-UNIEME VOLUME.

LIVRE SOIXANTE-TREIZIEME.

ORIGINE du janſéniſme, Page 1. *Commencemens de Janſénius* 3. *Liaiſons de Janſénius avec Jean du Verger* 4. *Correſpondance de ces deux amis* 7. *Janſénius prend ſoin des neveux de du Verger* 9. *Conſpiration contre le cardinal de Richelieu* 13. *Premier titre de l'*Auguſtinus 17. *Soulévement du parti contre l'enſeignement connu* 19. *Langage & noms bizarres des novateurs* 23. *Janſon ſéduit l'univerſité de Louvain* 25. *Janſénius recherché en Eſpagne par l'Inquiſition* 28. *Projet de Bourg-Fontaine* 30. *Propos impies de du Verger à S. Vincent de Paul* 39. *Traité de la Virginité par le P. Seguenot* 45. *Queſtion Royale de l'abbé de S. Cyran* 46. *Son livre intitulé* Petrus Aurelius 53. *L'Irlandois*

Conrius, gagné par Janſénius 57. *Le Clergé Hollandois, ſeduit* 59. *Janſénius s'applique à ſéduire les Oratoriens* 63. *Du Verger s'attache aux communautés de Religieuſes* 65. *Guſtave-Adolfe releve en Allemagne la confédération Luthérienne* 66. *Grands exploits de Guſtave* 71. *Réſiſtance de Tilly* 73. *Guſtave périt dans le ſein de la victoire* 81. *Mort honteuſe de Valſtein* 83. *Le P. Ricci porte l'évangile en Chine* 87. *Anciens veſtiges du chriſtianiſme dans cet Empire* 88. *Progrès de l'évangile* 91. *Arrivée des miſſionaires Dominicains à la Chine* 95. *Inſtitution des ſœurs de la Charité* 96. *Les filles de la Providence, & celles de la Croix* 103. *Etabliſſement de l'Hôpital Général & des Enfans trouvés* 104. *Converſion du Pere Bernard* 108. *Sa charité pour les pauvres malades & pour les priſonniers* 115. *Converſions merveilleuſes* 121. *Humble pauvreté du Pere Bernard* 125. *Fondation du collége des Trente-trois* 127. *Mort du Pere Bernard* 130. *Son teſtament* 132. *Inſtitution des Religieuſes du Refuge* 134. *Affaire de Galilée avec l'Inquiſition* 140. *Poſſeſſions de Loudun*

146. *Commencement des revers du roi Charle I d'Angleterre* 150. *La ſéduction introduite à Port-royal* 158. *Janſénius parvient à l'évêché d'Ypres* 162. *Son livre intitulé* Mars Bellicus 164. *Il meurt de la peſte* 166. *Sa ſoumiſſion à l'égard du S. Siege* 167.

LIVRE SOIXANTE-QUATORZIEME.

EMPRISONNEMENT de l'abbé de Saint-Cyran 179. *Son procès* 181. *Ses aveux* 184. *Ses lettres* 185. *Charités prodigieuſes de S. Vincent de Paul en pluſieurs provinces* 189. *Ses aumônes à Paris* 200. *Sa généroſité & ſa foi en la providence* 204. *Son zele pour le ſalut des malheureux* 208. *Condamnation de Cyrille-Lucar* 213. *Danger de ſchiſme en France* 216. *Traité des libertés de l'Egliſe Gallicane par les freres Dupuis* 222. *L'Optat François du docteur Herſant* 224. *Sa réfutation par le Pere Rabardeau* 226. *Publication de l'*Auguſtinus 228. *Troubles excités par cet ouvrage* 236. *Le S. Office en défend la lecture* 240. *Me-*

nœuvres du parti contre le décret du S. Office 241. *Livre du chancelier Fromond, intitulé l'Anatomie de l'homme* 243. *Bulle* in eminenti, *donnée par Urbain VIII, contre l'ouvrage de Janſénius* 246. *Analyſe de cet ouvrage conſidéré par rapport aux cinq Propoſitions* 253. *Toutes ces propoſitions ſe trouvent dans l'Auguſtinus, les unes en termes parfaitement équivalens, les autres en termes exprès, ou plus durs* 258. *Janſénius n'a pas tiré ſa doctrine de S. Auguſtin* 288. *Il l'a tirée de Luther & de Calvin* 308. *Janſénius, plagiaire de ces héréſiarques & de leurs diſciples, dans les choſes mêmes où il ſe glorifie le plus d'être inventeur* 325. *Il a pris des hérétiques ce que l'Egliſe y a condamné* 335. *Témoignage du miniſtre Samuel des Marais* 336.

LIVRE SOIXANTE-QUINZIEME.

PUBLICATION *de la bulle* in eminenti 341. *Le parti députe à Rome Sinnich & Paëpe* 343. *Brefs envoyés*

dans les Pays-bas, pour confondre les réfractaires. 347. La bulle in eminenti, reçue en France avec soumission 352. Ouvrage de Téophile Béguin contre l'infaillibilité de l'Eglise dispersée, censuré par la Sorbonne 358. La bulle d'Urbain VIII est reçue en Espagne, & dans toutes les Eglises catholiques 359. Chicanes des réfractaires Flamands 360. Innocent X succede à Urbain VIII, & fait publier la bulle in eminenti à Bruxelles 362. Résistance & conduite fausse de l'université de Louvain 363. Zele de l'archiduc Léopold 364. Déclaration exemplaire de l'université de Douay 368. Belle réponse du docteur Sylvius 370. Livre de Fromond, intitulé la Lanterne & les Mouchettes. Sa réfutation par le docteur Randour 371. Soumission de l'université de Louvain, de l'archevêque de Malines & de l'évêque de Gand 374. Caractere du jeune Docteur Antoine Arnaud, qui fait l'apologie de l'Augustinus. Condamnation de la Théologie familiere de l'abbé de S. Cyran 377. Condamnation de la somme du jésuite Bauny 379. Libelle intitulé Théologie

Morale des Jésuites 381. *L'Anticoton* 382. *Le Pere Morales, Dominicain, obtient la condamnation des cérémonies Chinoises* 384. *Progrès de l'évangile à la Chine* 386. *Révolution de cet Empire* 387. *Le Pere Schaal engage l'empereur Xunchi à protéger le christianisme* 392. *Fondation de la mission de Chensi par le Pere Faber* 393. *Mort de Xunchi. Violente persécution* 398. *Punition des persécuteurs* 402. *Estime du jeune Empereur Can-gi pour le Pere Verbiest* 404. *Etat florissant du christianisme à la Chine. L'évêque de Basilée, Chinois de nation. Différend entre la Cour de Rome & celle de France* 407. *Supplice du comte de Stafford & de l'archevêque de Cantorbery* 415. *Extrémités où le Roi d'Angleterre est réduit par ses sujets* 419. *Guerre civile en Angleterre* 425. *Caractere de Cromwel* 431. *Il gagne la bataille de Morstonmoor* 433. *Secte des Indépendans, gagnée par Cromwel* 435. *Etranges qualités de Fairfax* 438. *Bataille de Naesby & ses suites* 440. *Le roi d'Angleterre se jette entre les bras des Ecossois* 445. *L'attachement*

de Charle I à ſes préventions héré-tiques, vraie cauſe de ſa perte 448. *Il eſt livré par les Ecoſſois au parle-ment d'Angleterre* 449. *Cromwel ſou-leve l'armée contre le parlement* 451. *Il ſe rend maître de Londres* 455. *Fourberies de Cromwel* 458. *Le Roi prend la fuite, eſt arrêté & empriſonné* 460. *Hypocriſie de Cromwel* 464. *On ſe ſouleve de toute part contre lui* 467. *Il triomphe par-tout* 469. *Fair-fax remet le Roi entre les mains de Cromwel* 473. *Toutes les couronnes de l'Europe, occupées de la guerre d'Allemagne* 474. *Exploits du duc de Saxe-Weimar* 475. *Obſtacles mis par les ſectaires à la paix de l'Europe* 482. *Traité de Weſtphalie* 492.

Fin des Sommaires.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-TREIZIEME.

DEPUIS la naissance du Jansénisme en 1630, jusqu'à la mort de Jansénius en 1638.

SI, par l'insuffisance présomptueuse de l'esprit humain, il est nécessaire qu'il s'éleve des hérésies; il ne peut se faire, pour la même raison, qu'elles tombent tout à coup, & meurent, pour ainsi dire, tout entieres. L'hérésie, comme l'hydre que ranimoient ses propres blessures, ni n'expire, ni ne prend naissance, à une époque précise; & si nous rapportons celle du jansénisme à l'année 1730, c'est qu'il prit Hist. du Baïan. page 311.

sa forme dans le livre fatal qu'alors Jansénius avoit considérablement avancé. Mais il existoit déjà, au sein même de la France, dans les restes du Calvinisme, qui, tout abattu qu'il étoit dans ce royaume, y avoit laissé des germes de contagion, qu'on ne pouvoit extirper qu'avec beaucoup de temps & de travaux. Tel est le sort des terres malheureuses où l'hérésie a mis le pied, au moins quand ses ravages y ont été considérables. Ainsi voyons-nous, dès le premier âge de l'Église, que l'Arianisme, par exemple, & le Pélagianisme, dont le premier sapoit le Christianisme par les fondemens, & l'autre anéantissoit la grace qui en est l'ame, enfantèrent le Sémi-arianisme ou Macédonianisme, & le Sémi-pélagianisme ou Massilianisme. Il étoit donc naturel que l'hérésie de Luther & de Calvin, plus énorme encore que celle d'Arius, poussât des rejetons, qui conservassent du moins en partie la malignité de la seve qui les avoit reproduits.

Mais à l'exemple des Sémi-ariens & des Sémi-pélagiens, qui avoient pris le nom de Macédoniens & de Massiliens, les Sémi-calvinistes rougissant de leur origine, & rejetant le nom de leur auteur immé-

diat, prirent tantôt celui d'Auguſtiniens, tantôt celui de Thomiſtes; & enfin, par un raffinement inconnu aux ſectaires même les plus artificieux de l'antiquité, ils ſe mirent au rang des êtres fantaſtiques & purement imaginaires. On verra par leurs œuvres, s'ils ne ſont en effet que des fantômes.

Ce fut après le fameux ſiége de la Rochelle, lors de la réduction du Calviniſme en France, que le Sémi-calviniſme ourdît principalement ſes trames, afin de ſe répandre dans cette floriſſante nation, ennuyé qu'il étoit de croupir dans les marais obſcurs, où il avoit été conçu & juſque-là reſſerré. Corneille Janſen, ſon auteur apparent, mieux connu ſous le nom latiniſé de Janſénius, naquit en 1585 d'une famille commune, au village d'Ackoi, dans le comté de Léerdam en Hollande. Il apprit les élémens de la grammaire à Léerdam, commença ſes humanités à Utrecht, puis alla faire ſa rhétorique à Louvain, dans le college des Jéſuites. Selon l'abbé de Mourgues, dont nous aurons encore occaſion de parler, il demanda d'être admis dans leur ſociété, ne l'obtint pas, & n'oublia jamais ce refus, qu'il prit pour un affront. Il aban-

donna leur college, pour un autre de la même ville, où il fit son cours de philosophie. Il fit ensuite sa théologie sous Jaque de Baie ou Baïus, neveu du fameux Michel, & sous Jaque Janson, tous deux zélés propagateurs du Baïanisme. C'est ainsi que ces erreurs, non seulement se perpétuerent, mais acquirent un accroissement, ou un développement, qui remplit toutes les vues de leur premier auteur. Janson en particulier, trouvant dans Jansénius tous les talens propres à remplir un jour dans le parti le personnage principal, qu'il y faisoit lui-même depuis la mort du fameux Baïus, n'omit rien pour les cultiver. Il se donna la peine de diriger, avec une attention très-particuliere, les études d'un éleve si utile à ses fins.

Jansénius eut pour compagnon d'étude, & bientôt pour ami de cœur, Jean du Verger de Haurane, qui étoit venu de Baïone, lieu de sa naissance, faire sa théologie à Louvain, où il avoit d'abord fréquenté le college des Jésuites, &, comme son ami, avoit passé sous la discipline de Janson. Sur la parole de leur maître commun, tous deux se passionnerent pour les nouveautés de Baïus, qu'on

leur vantoit comme la pure doctrine de S. Auguſtin. Cependant Janſénius trouvant l'air de Louvain contraire à ſa ſanté, altérée par trop d'application, & du Verger lui ayant procuré une place de précepteur à Paris, il y fit connoiſſance avec le pere Gibieuf, & ſe fortifia dans les nouvelles opinions ſur la grace & le libre arbitre, par la lecture d'un traité de cet Oratorien touchant la liberté de Dieu & de la créature. Iſaac Habert, docteur de Sorbonne, puis évêque de Vabres, avoit donné ſon approbation à cet ouvrage, étant encore jeune docteur : mais ayant reconnu dans la ſuite, à ce qu'il dit lui-même, que la doctrine en étoit hérétique, il révoqua ſon approbation. Après quelques années de ſéjour à Paris, Janſénius ſuivit du Verger à Baïone, dont l'évêque les plaça tous les deux : il fit le premier, principal du college ; & l'autre, qui étoit homme de condition, chanoine de la cathédrale. Ils y paſſerent enſemble cinq à ſix ans, fort appliqués à la lecture des peres, & principalement de S. Auguſtin, où, comme il parut par leurs productions, ils s'attacherent beaucoup moins à l'interprétation commune, & au ſens de l'Égliſe, qu'aux ſentimens ſinguliers dont

Hab. Theol. PP. Grec. p. 148.

les avoit prévenus Janſon. Comme l'évêque de Baïone, Bertrand d'Eſchaux, fut enſuite transféré à l'archevêché de Tours, il donna du Verger à l'évêque de Poitiers, Henri de la Roche-poſai, qui le fit ſon grand-vicaire, chanoine de ſa cathédrale, puis abbé de S. Cyran, en ſe démettant de cette abbaye en ſa faveur.

Bientôt ennuyé de l'abſence de ſon ami & ſon protecteur, Janſénius quitta lui-même Baïone, pour retourner à Louvain; & Janſon, qui avoit toujours ſur lui de grandes vues, lui procura la principalité du college de Sainte-Pulquérie, fondé nouvellement dans cette ville. C'eſt ici proprement que s'ourdit la trame du Sémi-calviniſme, & que ſe développa le ſavoir-faire de ce parti, en bien des genres. Que ne pouvons-nous tenir ces manœuvres enſevelies dans un oubli éternel! Mais ſi pour les perſonnages bien ou mal famés dans le public, il eſt en général du devoir de l'hiſtorien de dire courageuſement la vérité; quelle prévarication, quelle trahiſon même ne ſeroit-ce pas dans un hiſtorien de l'Égliſe, ſi, par un lâche ſilence, il ſembloit ſouſcrire aux calendriers ſchiſmatiques, qui érigent en ſaints des novateurs oppoſés à l'enſeignement du chef & des membres du corps de l'apoſtolat, c'eſt-

à-dire à la foi de l'Église universelle, & qui en font des saints d'autant plus illustres, qu'ils l'ont combattue avec plus d'éclat ! Usons néanmoins de toute la réserve qu'un zele éclairé peut permettre, & de toute l'impartialité qui ne va pas jusqu'à rendre neutre entre la foi & l'erreur ; mais sur toute chose, d'une circonspection & d'une exactitude, où ne puissent mordre que ceux des sectaires qui nient sans front, comme sans raison, tout ce qui n'est pas favorable à leur secte. L'histoire, à qui le ton contentieux sied d'ailleurs si mal, ne s'écrit pas pour des opiniâtres, que les controverses les plus pressantes n'ont jamais pu réduire. Il nous suffit que tout catholique, tel que nous les avouons avec l'Église, que tout fidele soumis aux décisions du siege apostolique, souscrites par le corps de l'apostolat, ou de l'épiscopat, reconnoisse la vérité, & trouve un préservatif contre la séduction de l'hypocrisie.

Jansénius, en place à Louvain, renouvella ses protestations d'amitié à du Verger, qui déjà l'avoit prévenu ; & bientôt il lui en donna des témoignages effectifs. D'abord il lui répondit, qu'à l'ouverture de sa lettre, il avoit versé des larmes en abondance, & que pour cacher sa foi-

bleſſe, il avoit été obligé de quitter la compagnie; comme autrefois le patriarche Joſeph, à la vue de Benjamin. Alors, pourſuit-il, je lâchai la bonde à ma paſſion, & me contentai de me témoigner à moi-même en ma ſolitude, où il n'y avoit d'autre témoin que Dieu & moi, que mon affection n'eſt pas du tout tirée du fond de l'ame par ſyllogiſme, mais enracinée dans la moëlle, & épandue par le ſang. Tout autre que le ſombre du Verger ſe fût déridé ſans doute à cette expreſſion, à cette flateuſe aſſurance d'une tendreſſe qui ne procede pas, comme un ſyllogiſme, de la ſurface de l'ame, mais qui circule dans le ſang, & s'enracine dans la moëlle: mais du Verger avoit le langage preſque auſſi batave, & le génie infiniment plus baroque que Janſénius, qui s'énonce au moins raiſonnablement en latin, & qui ne manque pas de fineſſe dans la penſée. Rien de plus remarquable, au contraire, dans les écrits de l'abbé de Saint-Cyran, qu'un galimathias bizarre, dont l'on trouve preſque à chaque page, des traits auſſi riſibles qu'inintelligibles. Il eſt vrai qu'alors le goût n'étoit pas encore bien épuré: mais la netteté des idées, la propriété de la diction, ou du moins le bon ſens eſt de tous

Janſ. Lettr. du 19 Mai 1617.

les siecles. Pour ce qui est du goût même, combien de chef-d'œuvres n'en trouve-t-on pas à cette époque, ou peu s'en faut, dans les productions de Pascal, de Nicole, de Saci, des Arnauds, & de tant d'autres écrivains du même parti, sans compter les autres ? Tous ceux-là néanmoins faisoient hommage à l'auteur de *la Question Royale* : tant il importe à une secte, d'attribuer à son patron tous les genres de mérite !

L'amitié de Jansénius pour l'abbé de S. Cyran n'étoit pas cependant tellement enfoncée dans le sang & dans la moëlle, qu'elle ne débondât, pour me servir de ses expressions, jusque sur les neveux de son ami, & qu'elle ne fît débonder, loyalement ou non, ce n'est point à nous d'en juger, qu'elle ne fît débonder, au moins sur l'un des deux, la bourse du college dont il étoit dispensateur comptable. Les lettres suivantes, sans y rien ajouter, sinon que Barcos & d'Arguibel étoient les neveux de S. Cyran, expliqueront cette énigme. *Votre neveu*, lui écrivoit-il, *se porte bien..; il n'étoit pas nécessaire que vous, ou M. votre frere se mît en peine avec tant de soin : car je lui fournirai, tant*

Lettres de Jans. à S. Cyr. 1, 4, 10, 11, 14.

que vous voudrez, tout ce qu'il lui faudra, de l'argent du college, je le dis naïvement, que j'ai entre les mains. Quant à Barcos, lui écrivit-il encore, *je n'ai rien omis de ce que vous requérez de moi, m'y croyant par votre considération plus qu'obligé. Vous vous mettez trop en peine du fourniſſement de ce qu'il aura beſoin; & me ſemble que vous n'apportez pas en cela votre rondeur accoutumée : car je vous ai tant de fois répété que cela ne m'incommode aucunement; & je le dirois franchement, s'il étoit autrement. Non que j'aie tant de moyens de moi-même qui n'ai rien, ſinon ma vie : mais c'eſt l'argent du college qui eſt entre mes mains, qui permet bien cela & davantage; ſans qu'aux comptes que je rends toutes les années, perſonne du monde en ſache rien. Je ferai tout de même à l'égard d'Arguibel, quand il en ſera beſoin; & quand il ſeroit beſoin de rendre compte entier de l'argent du college, le peu de crédit que j'ai ici m'en feroit trouver au beſoin : mais nous ne ſommes pas à ces termes.*

Les dévots de S. Cyran & de Janſénius prétendent qu'on a mis en poudre les inculpations fondées ſur cette correſ-

pondance, & en appellent principalement à la réfutation victorieuse, dit-ils, qu'en a faite le grand Pascal dans la seizieme de ses lettres provinciales. C'est encore aux lecteurs qu'il appartient de juger si cette piece est victorieuse. La voici : Pourquoi voulez-vous que Jansénius, disant à son ami, *ne vous mettez point tant en peine de votre neveu, je lui donnerai ce qui est nécessaire, de l'argent qui est entre mes mains*, il ait voulu dire par-là qu'il prenoit cet argent pour ne le point rendre, & non pas seulement pour le remplacer ? Mais ne faut-il pas que vous soyez bien imprudens, d'avoir fourni vous-mêmes la conviction de votre mensonge, par les lettres de M. d'Ypres que vous avez imprimées, qui marquent en effet que ce n'étoient que des avances qu'il devoit remplacer? C'est ce qui paroît, dans celle que vous rapportez du 19 Juillet 1619, en ces termes qui vous confondent : Ne vous soucïez pas des avances, il ne lui manquera rien tant qu'il sera ici. Et par celle du 6 Janvier 1620, où il dit : Vous avez trop de hâte ; & quand il seroit question de rendre compte, le peu de crédit que

XVI. L. Prov.

j'ai ici me feroit trouver de l'argent au beſoin.

Voilà le grief & la défenſe, dans leur ſimplicité & toute leur intégrité. Sur quoi chacun peut au moins juger de quel côté ſe trouve la vraiſemblance ; après qu'on aura obſervé, comment la dextérité de l'apologiſte coule ſur les textes du Principal comptable, comment il les tronque, les ſépare ou les rapproche, ſubſtitue des mots vagues à des termes précis, uſe en un mot de tous les jeux qui ont rendu ſes Provinciales ſi fameuſes; comment il ſupprime en particulier ce qui rend ſa cauſe plus ſuſpecte, tout ce qui lui donne un air de manœuvre furtive, comme le fait ce paſſage : *Non que j'aie tant de moyens de moi-même, qui n'ai rien, ſinon ma vie ; mais c'eſt l'argent du college, qui permet bien cela & davantage, ſans qu'aux comptes que je rends toutes les années, perſonne du monde en ſache rien.* Et, *Quand il ſeroit beſoin de rendre compte* ENTIER... *mais nous ne ſommes pas à ces termes.* Paſcal accorde lui-même, qu'au moins Janſénius avançoit l'argent de ſa recette, dans l'intention de le remplacer. Mais

cette conduite eſt-elle d'une probité bien ſcrupuleuſe, dans un receveur *qui n'a rien ſinon la vie*, qui fait néanmoins ces avances durant pluſieurs années conſécutives, qui les fait à l'inſçu de ſes commettans, *ſans que perſonne du monde en ſache rien*, juſque *dans les comptes qu'il rend toutes les années* ? Auſſi Libert Fromont, tout voué qu'il étoit à Janſénius, nous dit bonnement qu'il n'étoit pas ſcrupuleux. L'ami qui participoit, au moins à des avances illicites, ne l'étoit donc pas plus que lui en cette eſpece. Voilà cependant les ſaints que des rigoriſtes élevent infiniment au deſſus des Vincent de Paul ; voilà ceux qu'ils inſcrivent dans leurs calendriers ſchiſmatiques, & à qui les ſimples abuſés rendent un culte ſuperſtitieux. Et puiſque la pureté du culte n'importe pas moins à l'Egliſe que l'intégrité du dogme, voilà donc auſſi un juſte motif, pour faire voir le degré de confiance qu'on peut raiſonnablement accorder à de pareils ſaints.

Synopſ. vitæ Janſ.

Encore un trait, à l'appui du dire de Fromont, touchant l'Auguſtinien peu ſcrupuleux. S. Cyran, qui ſe flattoit que le cardinal de Richelieu, *inſtrument très-propre à faire de grandes choſes*, di-

Janſ. Lettr. 42. 45. 100

soit il, *ne nuiroit pas à l'affaire de l'Augustinus*, dont Janſénius s'occupoit alors, s'appliquoit de ſon côté à gagner les bonnes graces de ce miniſtre tout-puiſſant ; & pour cela, il engagea Janſénius à le louer dans ſes écrits. Ces louanges apparemment firent peu d'impreſſion ſur l'eſprit de Richelieu. En tout cas, le panégyriſte n'en conçut pas plus d'affection pour l'objet de ſes éloges. La Reine mere de Louis XIII, qui s'étoit retirée en Flandres, fort irritée contre le cardinal miniſtre à qui elle attribuoit ſa diſgrace, communiqua ſon animoſité aux Flamands, déjà très-mal diſpoſés à l'égard de ce miniſtre. Voici ce qui en réſulta, ſelon le témoignage du premier aumônier de cette princeſſe, l'abbé de Mourgues, qui l'avoit accompagnée dans ſon évaſion. *Ce qui eſt de ma connoiſſance très-particuliere*, dit-il en écrivant à un homme en place, *eſt que par ſon avis & permiſſion* (de Janſénius), *un nommé Alfeſton*, qui par la ſuite expia ſon attentat ſur la roue, dans la ville de Metz, le 24 Septembre 1633, *entreprit de maſſacrer le cardinal de Richelieu*. Il n'en put trouver l'occaſion : mais tournant ſa fureur contre M. de Puy-Laurent, envoyé à

Lettre de L. de Mourgues à M. de Chanmontel, imprimée & réimprimée pluſieurs fois.

Bruxelles pour réconcilier la Reine avec le Roi son fils, & avec son premier ministre, il porta l'audace jusqu'à tirer sur lui, suivant la lettre déjà citée, dont voici les expressions : *Aussi le coup de mousqueton fut tiré dans le palais de Bruxelles contre M. de Puy-Laurent, duquel coup on pouvoit tuer plusieurs personnes, si l'outil dont on se servoit n'eût perdu dix-sept balles* ou postes, *de vingt, les trois restantes ayant blessé trois hommes à la tête. Je ne dis pas qu'il* (Janſénius) *ait été l'auteur de la maniere de l'attentat ; mais j'ai su certainement qu'il avoit ôté le scrupule à ceux qui l'avoient consulté si l'on pouvoit se défaire de ce cavalier en conscience.*

Le parti n'a pas manqué de crier à la calomnie : il a traité l'abbé de Mourgues, de scélérat, d'enragé, de misérable. Mais les injures ne réfutent pas mieux qu'elles ne prouvent. Ce qu'il y a de notoire, c'est que cet abbé, parmi tous les orthodoxes, a passé constamment pour un homme d'honneur & de probité ; & nous avons cru devoir consigner ici un hommage si juste. Cependant, comme en matiere de justice, on

ne doit pas moins aux ennemis de l'Egliſe qu'à ſes défenſeurs ; nous obſerverons qu'un témoignage unique, quelque irréprochable que ſoit le témoin, n'eſt pas ſuffiſant pour fonder un jugement rigoureux & fixe : il ne peut autoriſer qu'un ſoupçon. Mais juſqu'à ce que cette preuve imparfaite ſoit combattue, autrement que par des injures, eſt-il raiſonnable d'ériger en ſaints, indépendamment même de toute conſidération quant à la doctrine, ceux qui demeurent chargés de pareils griefs ? En faut-il autant au tribunal apoſtolique, pour empêcher la canoniſation ? Les ſaints, il eſt vrai, peuvent être noircis, auſſi bien que les méchans : mais ils ne ſeront jamais reconnus par l'Egliſe, que leur vertu ne ſorte du nuage, auſſi pure & auſſi éclatante que le ſoleil après ſon éclipſe.

Après avoir fait connoître le pere du Janſéniſme, il s'agit d'examiner la naiſſance de l'enfant. On ne peut mieux la fixer qu'à l'époque où finit le premier tome de l'*Auguſtinus*, qui tend à prouver que l'enſeignement commun de l'Egliſe touchant la grace, n'eſt que le pélagianiſme, ou du moins

le ſémi-pélagianiſme ; & qui prouve beaucoup mieux, que le nouvel Auguſtin eſt un ſémi-calviniſte, & à bien des égards un calviniſte rigoureux. Mais à la faveur du grand nom d'Auguſtin, on ſe promettoit de faire tout paſſer. On ſavoit que le titre d'un livre en fait la fortune chez bien des Mécenes ; & ce fut un coup de partie, long-temps médité, que l'invention de ce titre impoſant. Il ne s'étoit pas préſenté au premier eſſor du génie. On prétend que l'auteur avoit d'abord intitulé ſon ouvrage, *Apologie de Baïus* ; mais qu'ayant enſuite preſſenti l'effet dangereux qu'un pareil titre produiroit à Rome, il l'avoit rejeté ; ſans toutefois abandonner ſon deſſein. Par un manuſcrit de Janſénius même, conſervé à Louvain & cité dans le procès du pere Queſnel, on voit que le but de ſon Auguſtin étoit de juſtifier les propoſitions de Baïus. Il commence par ces mots : *Ad excuſandas apophaſes magiſtri noſtri Michaelis*, Pour excuſer les opinions particulieres de notre maître Michel. Mais il n'y a que les lettres initiales des trois derniers mots ; encore ſont-elles en caracteres hébraïques : on

ſentoit tout le myſtere que demandoit l'entrepriſe. Les bulles de Pie V & de Grégoire XIII contre les propoſitions qu'on entreprenoit de défendre, donnoient de l'inquiétude ; & cet obſtacle en effet étoit aſſez embaraſſant. Auſſi le manuſcrit myſtérieux attribue-t-il ces bulles à Satan, par les artifices duquel, porte-t-il, *cet obſtacle de la condamnation de Michel Baïus ſemble avoir été procuré, afin que celui qui voudroit détruire la nouvelle doctrine de la grace, pour rétablir l'ancienne, parût combattre les déciſions apoſtoliques.* Voilà le reſpect que Janſénius portoit aux ſouverains pontifes, ſans épargner le ſaint pape Pie V. Miniſtres des artifices de ſatan, ou Ante-chriſts, comme les qualifioient Luther & Calvin ; eſt-il aucune différence, ſinon dans les termes ?

Orat. de Cauſ. Janſ. Edit. an. 1653.

Ottius, miniſtre Zuinglien de Zurich, prétend que Janſénius a puiſé ſon ſyſtême dogmatique dans les actes du ſynode proteſtant de Dordrecht ; parce qu'il remarquoit entre les deux une parfaite conformité de ſentimens ſur la prédeſtination & ſur les opérations de la grace, ainſi qu'une même méthode, les mêmes preuves & les

mêmes raisonnemens. La conjecture est très-fondée : on sait d'ailleurs que Janfénius, muni des actes de ce concile hérétique, & pressé par les catholiques d'y faire des apostilles, le refusa, dans la crainte de se compromettre. Il dit de plus, dans une lettre à son fidele du Verger, que *ces actes suivoient presque entiérement la doctrine des Catholiques sur la prédestination & la réprobation ; qu'ils avoient retranché tout ce qu'il y avoit d'aigre dans l'opinion de Calvin, à l'exception de la certitude de la prédestination, de l'inamissibilité de la grace, & de quelques autres fautes.* Avec cette façon de penser, il n'est pas étonnant qu'il ne goutât point l'enseignement commun des écoles catholiques. Aussi le docteur du Pin, tout en mitigeant les choses, ne laisse pas de convenir que Janfénius entreprit son ouvrage, non seulement pour défendre la doctrine des censures fameuses de Douai & de Louvain, mais encore *dans le dessein de combattre les sentimens des scholastiques, qu'il croyoit opposés à ceux de S. Augustin sur la grace & la prédestination.*

Janf. Lettr. 101.

Ibid. Lettr. 11.

Hist. Eccl. du XVII. siecle, part. 2. p. 6.

Janſ. Lettr. 201.

C'étoit encore le chancelier Janſon, ſon maître & ſon oracle, qui lui avoit communiqué, comme un ſecret ineſtimable, cette prévention particuliere, que lui-même tenoit de Baïus, premier auteur de cette découverte merveilleuſe, faite dans les œuvres de S. Auguſtin. Janſénius écrivit peu après à du Verger, qu'il avoit à lui faire part d'un ſecret de grande importance, touchant la doctrine dont ils faiſoient profeſſion l'un & l'autre, particuliérement au regard de S. Auguſtin; *qu'il me ſemble*, ajoutoit-il, *avoir lu juſque-là ſans yeux, & ouï ſans entendre. Que ſi les principes qu'on m'en a découverts ſont véritables, comme je les juge être juſqu'à cette heure que j'en ai relu une bonne partie; ce ſera pour étonner tout le monde avec le temps.* Pouvoit-on mieux annoncer la nouveauté, & par conſéquent le danger de la doctrine que l'on établiſſoit? Quel ſiniſtre phénomene! quoi de plus effrayant dans l'Egliſe, que des dogmes qui doivent étonner tout le monde! La vraie foi, la doctrine de J. C. enſeignée par les apôtres & leurs ſucceſſeurs, en tout temps & en tout lieu,

Ibid. Lettr. 13.

l'enſeignement commun de l'Egliſe en un mot a-t-il de quoi étonner le monde catholique ?

Voici une autre lettre de Janſénius, toujours à S. Cyran, laquelle, ſans commentaire, fera ſentir parfaitement ce qu'ils penſoient l'un & l'autre de la perpétuité de la foi dans l'Egliſe, malgré tout l'étalage de leur parti au ſujet de cette vérité fondamentale. *Je ne ſaurois dire comme je ſuis changé d'opinion & de jugement au ſujet de S. Auguſtin, & je m'étonne que ſa doctrine ſoit ſi peu connue parmi les ſavans, non de ce ſiecle ſeulement, mais de pluſieurs ſiecles paſſés. Car à vous parler naïvement, je tiens fermement, qu'après les hérétiques, il n'y a gens au monde qui aient plus corrompu la théologie, que ces clabaudeurs de l'école que vous connoiſſez. Que ſi elle devoit ſe redreſſer au ſtyle ancien, qui eſt celui de la vérité, la théologie de ce temps n'auroit plus aucun viſage de théologie, pour une grande partie.... Je voudrois pouvoir vous en parler à fond ; mais nous aurions beſoin de pluſieurs ſemaines, & de pluſieurs mois. J'oſe dire avoir aſſez découvert, par des principes immobiles, que, quand toutes* Janſ. Lettr. 16.

les deux écoles, tant des Jésuites que des Jacobins, disputeroient jusqu'au jour du jugement; en suivant les traces qu'ils ont commencées, ils ne feroient autre chose que de s'égarer davantage, l'une & l'autre étant à cent pas de la vérité. Je n'ose dire à personne du monde ce que je pense, selon les principes de S. Augustin, d'une grande partie des opinions de ce temps, & particuliérement de celles de la grace & de la prédestination, de peur qu'on ne me fasse à Rome le même tour qu'on a fait à d'autres, devant que toute chose soit mûre & à son temps... Cette étude m'a fait perdre entiérement l'ambition que j'eusse pu avoir d'une chaire en l'université, voyant assez qu'il m'y faudroit, ou taire, ou mettre au hasard en parlant... Je suis un peu dégoûté de S. Thomas, après avoir sucé S. Augustin.

Impatient d'apprendre à fond de si précieuses découvertes, l'abbé de S. Cyran fit le voyage de Louvain. Quand il fut bien au fait, on se concerta pour en faire usage. On convint des mesures les plus propres à mettre en crédit l'ouvrage qui contiendroit le nouveau système; qu'on s'appliqueroit de toute part à dé-

crier les ſcholaſtiques, & principalement les Jéſuites, trop attachés à l'enſeignement commun pour eſpérer de les en déprendre, & trop accrédités pour n'en pas craindre un obſtacle inſurmontable à la nouvelle doctrine, à moins de les faire tomber dans le dernier mépris; qu'on montreroit beaucoup de chaleur pour les intérêts des évêques, afin de gagner ceux qu'on pourroit, & de les engager tous à humilier les réguliers; que pour les nouvelles communautés de prêtres, on ſe déclareroit en leur faveur, & l'on ne négligeroit rien pour ſe les concilier. Nous renvoyons, pour la preuve, à la collection des lettres écrites par Janſénius depuis l'an 1621, où ſe fit ce complot. A la fin, tant de citations accumulées deviendroient inſoutenables. A cette même époque, les deux chefs de la ſecte ébauchée, amis, comme tant d'autres, du myſtere & des ténebres, ſe firent une eſpece d'argot, afin de ne rendre leur ſecret intelligible qu'à leurs adeptes. Dans ce vocabulaire burleſque, Janſénius étoit nommé Sulpice, Boëce, Cudaro, Quinquarbre. S. Cyran étoit Solion, Célias, Durillon, Rongeart. On nommoit l'*Auguſtinus*, la grande

affaire, le procès ; & plus énigmatiquement, Comir, ou Comar. S. Auguſtin s'appeloit le Maître, Séraphi, Aëlius, Gormos. Pour les Jéſuites, c'étoient les Fins, la Partie, les Gorphoroſtes, Cyprin & Chimer. Ainſi des autres.

La triſteſſe que les deux amis reſſentirent après leur ſéparation, eſt exprimée dans un ſtyle qui n'eſt pas moins ſingulier. On avoit larmoyé en ſe quittant ; & ces larmes que notre ſéparation vous a fait fondre, écrivit enſuite Quinquarbre à Rongeart, ont eu tant de pouvoir ſur mon humeur froide, qu'elles ont ému les miennes. On ſe conſola, par l'heureux pli que la grande affaire prenoit en France. Elle n'avançoit pas moins en Flandres. Quinquarbre avoit déterré certaines racines très-avantageuſes à la conſtruction de l'édifice ; & tous les jours il en jetoit, dit-il, quelques morceaux ſur le papier, avec eſpérance de l'amener à ſon point. Toutefois il doutoit de force choſes ; non pas tant que ſon jugement les condamnât, que parce que c'étoit ſon jugement ſeul qui le jugeoit ainſi. Car s'il fait voir ces choſes à Chimer, il ſera décrié comme le plus extravagant rêveur qu'on a vu de

Lettre 17.

ſon

son temps. Il trouve trop courts les jours qu'on donne à la Grande affaire, & voudroit vivre au temps de Josué qui arrêtoit le soleil, ou changer de climat avec les grues, pour aller aux endroits où les jours ont dix-neuf & vingt heures. Quant aux champions qu'on étoit convenu d'enrôler pour soutenir la Grande affaire, il tâchera de faire en sorte que tout aille sans désordre, & sans causer de soucis à Rongeart.

Ces enrôlemens de champions, & ces racines merveilleuses, si propres tout à la fois à la construction d'un édifice & à être jettées sur le papier, faisoient allusion à l'attentat de l'université de Louvain contre les bulles dogmatiques des papes Pie V & Grégoire XIII. Le chancelier Janson avoit enfin réussi à la séduire; & voici comment il revint sur la virgule fameuse qui manquoit dans la copie manuscrite de la bulle de Pie V, envoyée en premier lieu à Louvain: chicane misérable, comme on l'a vu en son temps; puisque cette copie, suivant l'usage Romain, n'étoit ponctuée en aucun endroit, & que la virgule en question se trouvoit bien marquée, tant sur l'original du Vatican, que dans l'imprimé

de Grégoire XIII, qui avoit été apporté en ſecond lieu à Louvain par le pere Tolet. La clauſe que regardoit cette virgule, & d où le chancelier concluoit que le S. Siege avoit permis, ſur les remontrances de Baïus, de ſoutenir quelques-unes des propoſitions de ce dogmatiſeur dans le ſens propre des paroles, étoit alléguée avec une mauvaiſe foi inſigne; puiſque ces remontrances, qu'il diſoit concerner le danger de cenſurer différentes propoſitions des ſaints peres, & qui n'étoient autre choſe que l'apologie de Baïus, ſont poſtérieures à la bulle où ſe trouve la clauſe. Baïus y déclare même, non ſeulement qu'il n'a pas été entendu avant la bulle, mais qu'il n'a rien ſu de ce qui ſe paſſoit à Rome tandis qu'on la dreſſoit. Mais les batteries de Janſon étoient bien dreſſées, les recrues étoient nombreuſes; & tout réuſſit, au gré du recruteur. Il fut conclu par la faculté, que dans ſes ſtatuts on effaceroit par tout, & ſpécialement dans la formule qu'on faiſoit prononcer à ceux qui étoient promus aux grades, la promeſſe de n'enſeigner & de ne ſoutenir jamais les propoſitions cenſurées par les ſouverains pontifes Pie V & Grégoire XIII. Cette

Fac. theol Lov. lib. 3. ab an. 1608.

promeſſe néanmoins ſe faiſoit avec ſerment : mais tout ce qui profitoit à la ſecte, devenoit légitime ; & la concluſion fut exécutée.

Cependant Janſénius n'étoit point à l'abri du trouble & de l'agitation d'eſprit. *Plus j'avance*, écrivit-il peu après, *plus l'affaire me donne de frayeur.* Ce n'étoit pas que l'autorité du ſiege apoſtolique lui impoſât. Déjà il avoit déſeſpéré que la Grande affaire réuſsît jamais, du côté de Rome, &, comme il s'exprimoit, *par la voie Tranſalpine* : ce qui l'inquiétoit peu ; car *le pouvoir Tramontain*, mandoit-il à ſon ami, *eſt ce que j'eſtime la moindre choſe.* Mais la cauſe de ſes frayeurs étoit la proximité des orages dont ſes jours étoient menacés ; la multitude des voix qui tonneroient contre ſon ſyſtême ; la nouveauté même de ſes opinions, où il voyoit bien des choſes, dont il confeſſe *qu'il n'avoit jamais ouï parler dans le monde* ; enfin l'obſcurité de la matiere, dont il ne ſavoit *comment débrouiller tous les nuages*, & qui formoit *la plus prégnante cauſe de ſa puſillanimité*, nonobſtant ſa réſolution à braver pour ces vérités inouies, dit-il en ſtyle romain, tout ce Lettre 21, 23, 25, 28.

que les hommes ſont en pouvoir de faire, *Non timebo quid mihi homo faciat.* On peut obſerver d'avance, que, ſi la ſoumiſſion finale de Janſénius au jugement du ſiege apoſtolique fut bien ſincere, les approches de la mort avoient prodigieuſement changé celui qui en pleine ſanté *réputoit le pouvoir Tramontain pour la moindre choſe.*

Comme du Verger avoit fait le voyage de Flandres, pour lier la partie de la nouvelle doctrine ; Janſénius, pour la cimenter, fit à ſon tour, & même pluſieurs fois, le voyage de France. Il pouſſa juſqu'en Eſpagne, tant pour l'intérêt de ſon univerſité, que pour celui de ſa Grande affaire. Moïſe du Bourg dit à ce ſujet, que Janſénius s'enfuit d'Eſpagne, au moment où il alloit être arrêté par l'inquiſition, pour avoir débité ſa nouvelle doctrine. Le parti n'a pas manqué de crier à l'impoſture ; mais ſur quoi n'y crie-t-il point, quand il eſt contrarié ? Qu'on juge, ou qu'on préſume au moins de la vérité de ce fait, par une lettre de Janſénius même, adreſſée enſuite à ſon confident. *On m'a écrit de delà les monts* (Pyrénées), mandoit-il à S. Cyran, *que l'inquiſition a été ſuſ-*

Hiſt. de Janſ. page 27.

Janſ. Lettr. 69.

citée contre un docteur de Louvain, qui a été en Espagne, & qu'elle s'est adressée, à Salamanque, au logis de son hôte, appellé Basile de Léon, pour prendre information contre lui, comme contre un Hollandois. Or il est constant qu'à Salamanque Janſénius logea chez le docteur Basile de Léon, prévenu en faveur du nouveau syſtême. Dans une autre lettre, le voyageur conte ingénuement à ſon bon ami, *qu'il n'y a point de doute qu'on ne lui eût fait un affront en Espagne, s'il y étoit encore*, telle eſt ſa conſtruction louche, *en le mettant à tort & à travers à l'inquiſition.* Il ajoute d'une maniere qui reſſent encore la peur : *Cela eſt un aſſez grand & péremptoire motif de n'y retourner jamais plus.* Quand il demanda un évêché à la cour de Bruxelles, que l'inquiſiteur d'Eſpagne avoit ſans doute informée de ſes procédures contre le docteur Lovaniſte ; on lui répondit, encore de ſon propre aveu, *qu'un homme qui avoit été mis à l'inquiſition ne ſeroit jamais évêque.* Il ne laiſſa pas de réuſſir à lever cet obſtacle : mais il n'en eſt pas moins abſurde, après ce qu'on vient de lire, de crier à la calomnie, quant à ſon aventure de l'inquiſition. On

Lettre 56.

Lettre 68.

Lettre 124.

verra par la ſuite, comment néanmoins il vint à bout d'obtenir la mitre.

Dans l'une des courſes de ce voyageur intrigant, lui, S. Cyran & les autres arcs-boutans de la nouvelle Egliſe, retirés au nombre de ſept dans les forêts du Valois, tinrent à la chartreuſe de Bourg-fontaines, afin de régler le plan de la nouvelle doctrine, une conférence qui eſt devenue trop fameuſe, pour la paſſer abſolument ſous ſilence dans une hiſtoire de l'Egliſe. Ceux qui l'ont publiée dans le dernier ſiecle, prétendent qu'il y fut queſtion, non pas ſeulement de braver tous les ſcholaſtiques, l'école de S. Thomas compriſe, auſſi bien que celle des Jéſuites, de fronder en un mot l'enſeignement commun de l'Egliſe; mais de ſaper les premiers principes du chriſtianiſme, & d'anéantir les ſacremens. Voici le rapport, dans toute ſa ſimplicité. Sur la dépoſition de l'un des ſept aſſiſtans, qui proteſtoit d'avoir abandonné avec horreur cette faction, avec laquelle il s'étoit lié malheureuſement ſans la bien connoître; le ſieur Filleau, avocat du Roi au préſidial de Poitiers, & qui, par ſes qualités perſonnelles, jouiſſoit d'une con-

sidération fort supérieure à son rang, tant à la cour de France qu'à celle de Rome, publia dans une Relation juridique, où les consulteurs de Bourgfontaines sont désignés simplement par les lettres initiales de leurs noms, que dans leur consultation ou conférence, J. D. V. D. H. avoit proposé d'abolir, comme illusoires, l'usage des sacremens, & la croyance du mystere même de l'incarnation; que C. J. avoit paru goûter ce projet; mais que l'avis des autres, auquel revinrent les deux premiers, avoit été de procéder par des voies qui effarouchassent moins les esprits; qu'en conséquence la résolution fut, qu'ils s'appliqueroient tous à établir par leurs écrits quatre points particuliers, tant de conduite que de doctrine.

Le premier consistoit à rendre la pratique des sacremens de pénitence & d'eucharistie si pénible & si effrayante, qu'ils devinssent absolument inaccessibles. Le second à exalter la grace de telle maniere, qu'il s'ensuivît qu'elle seule opéroit tout en nous, & qu'elle faisoit nécessairement plier sous sa puissance notre franc arbitre; qu'on ne re-

connût point de grace à laquelle on pût réſiſter, c'eſt-à-dire point de grace ſuffiſante ; qu'on tînt que J. C. par ſa mort n'avoit pas acquis à tous les hommes, ni même à tous les juſtes, les graces néceſſaires pour obſerver les préceptes, & pour ſe ſauver. Le troiſieme point conſiſtoit à décrier ceux des directeurs de conſcience, qu'on prévoyoit devoir s'oppoſer le plus efficacement à la révolution, & prémunir les foibles. Le quatrieme enfin, à s'attaquer au chef même de l'Egliſe, & à l'Egliſe enſuite, à reſtreindre ſon infaillibilité à ſes aſſemblées œcuméniques, afin d'être toujours en paſſe d'appeler au futur concile, quand le premier paſteur auroit lancé quelque anathême ſur la nouvelle doctrine. Pour la défenſe de tous ces articles, on convint encore, ſuivant la Relation juridique, de ſe couvrir de l'autorité de S. Auguſtin, tant à raiſon de ſa prééminence entre les ſaints docteurs, que parce qu'ayant combattu des héréſies diamétralement oppoſées, & qu'étant entendu dans les ſens que lui avoient déjà donnés tant de ſubtiles novateurs, on pourroit tourner à la ruine du libre arbitre ce qu'il avoit écrit

de plus fort contre les ennemis de la grace.

Si les injures tenoient lieu de réfutation, ce rapport seroit parfaitement réfuté. Les plus célebres partisans des nouvelles erreurs ont déchargé par torrens le fiel & la bile sur ce qu'ils appellent un roman diabolique, & le plus sot conte qui fut jamais. Ce qu'ils ont trouvé de mieux à dire, après les injures, c'est que le docteur Antoine Arnauld qu'ils supposoient désigné dans la relation par A. A. n'avoit que neuf ans lors de la conférence de Bourg-fontaines; comme si d'autres personnages ne pouvoient pas avoir les mêmes lettres, pour initiales de leurs noms. En effet, on leur en a cité un autre, d'un âge propre à figurer dans cette lice, & dont les deux noms qu'il portoit, celui de famille, & celui d'une terre, commençoient l'un & l'autre par un A. Des suffrages plus capables de faire impression, des personnes augustes, qui n'avoient en ceci d'autre intérêt que celui de la religion, n'ont regardé, ni l'auteur de la Relation, comme un romancier diabolique, ni la Relation comme le plus sot conte qui fut jamais. C'est

par l'ordre de la Reine, mere de Louis le Grand, que le sieur Filleau la fit imprimer ; & l'impression finie, la Reine, par une lettre du 19 Mai 1654, lui en marqua sa satisfaction en ces termes : J'ai voulu vous faire la présente, pour vous témoigner que je vous sais gré du zele que vous avez fait paroître en cette occasion. Et cet aveu de la cour, toujours portée à ménager la délicatesse des familles, fut peut-être cause que les noms des novateurs consultans ne furent désignés que par des caracteres vagues. Outre ce témoignage de la cour sur le fond de la chose, on trouve, dans les lettres des consulteurs les plus suspects, bien des indices qui la rendent vraisemblable.

Cependant, malgré toutes ces vraisemblances & ces présomptions, nous ne saurions nous persuader que six personnes, élevées dans le sein de la vraie religion, aient formé unanimement le projet, aussi absurde qu'affreux, de la renverser de fond en comble. Respectons les ombres qu'on a voulu répandre sur ce fait, & que la diversité dans quelques dates, nous ne le dissimulerons pas, ajoute encore à

l'ambiguité des lettres initiales. Ah ! que nous cherchons beaucoup moins à noircir les auteurs de la séduction, qu'à en éclairer, s'il étoit possible, les aveugles victimes. Mais aussi nous ne devons pas laisser traduire en faussaires, deux catholiques zélés, dont l'honneur sans doute ne doit pas moins nous intéresser que celui des novateurs. Et comment accuser raisonnablement de faux, soit l'éditeur de la Relation, qui ne produisit que ce qu'on lui avoit attesté, soit le déposant même, encore tout plein de l'horreur qui l'avoit tiré du complot, où il s'étoit inconsidérément engagé ? Il a pu se faire néanmoins, & nous aimons à le croire, que cet unique témoin, quoique d'une foi pure & d'une piété sincere, à raison même de sa foi & de sa piété, se soit alarmé à l'excès, & qu'il ait vu le scandale plus grand qu'il n'étoit en soi, ou dans le grand nombre de ceux qui y connivoient. Que les deux pivots du jansénisme aient penché à l'établir sur la ruine même de nos sacremens & de nos mysteres, l'un persuadé, comme on le verra bientôt, que depuis cinq cents ans il n'y avoit plus

d'Egliſe ; l'autre qui ne penſoit que d'après celui-ci, & qu'aveugloit d'ailleurs ſa paſſion pour ſon ſyſtême, ou la paſſion d'un pere pour un enfant qu'il imaginoit devoir éterniſer ſon nom ; il n'eſt rien en cela, qui ſoit hors du cours des mœurs, ou des iniquités humaines. Pour ce qui eſt des quatre autres, quoiqu'ils aient paru applaudir lâchement au deſſein des deux premiers, la charité peut ſenſément, & dès-là doit croire, qu'ils n'avoient fonciérement en vue que d'établir le janféniſme par les quatre moyens propoſés en conférence, & mis depuis en œuvre par tout le parti, avec autant de méthode que de perſévérance.

Or que ces quatre expédiens aient été véritablement mis à exécution, c'eſt un point de fait, pour la preuve duquel il ſuffit d'en préſenter le fil, en rapprochant de l'exécution chacun des articles du projet. Pour rendre d'abord la ſainte table inacceſſible, pouvoit-on mieux s'y prendre, qu'en mettant entre les mains des fideles, ſous le titre *de la fréquente Communion*, un livre qui au rapport de toutes les perſonnes inſtruites hors de la nouvelle école, ſeroit

beaucoup mieux intitulé, *De la Communion rare & impraticable ?* Et depuis ſa publication, comme auparavant, tous les écrivains du parti s'en ſont tranſmis ſucceſſivement les maximes anti-euchariſtiques. Sur le ſecond article, les cinq fameuſes propoſitions de Janſénius, ou pour mieux dire, tout ſon vaſte livre, qui preſſuré & mis à l'alambic, ſi l'on peut uſer de cette expreſſion après l'un de nos plus grands prélats, ne diſtilleroit que le venin de ces erreurs, montre la fidélité avec laquelle, en qualité de patron du parti, il a rempli la tâche principale, en canoniſant le Baïaniſme, ou le Sémi-Calviniſme, par la proſtitution du nom de S. Auguſtin. La manie de ſes ſectateurs à qualifier ſon héréſie de fantôme, ne fait que mieux connoître l'intérêt qu'ils prennent à la préſerver de la foudre, & leur perſévérance déſeſpérée à la ſoutenir. Pour ce qui eſt du décri des directeurs de conſcience, ſans parler de ces chef-d'œuvres épiſtolaires, qui n'immortaliſent pas moins la malignité que la capacité de Paſcal ; ſans parler davantage des écrits outrageux de ſes émules groſſiers & de ſes

rauques échos ; l'évêque romancier que ſes productions bouffones, obſcenes & mordantes ont fait ſurnommer le Lucien de l'épiſcopat, qui accouploit dans ſes rapſodies le texte des livres ſaints à ceux de l'Amadis & de l'Art d'aimer d'Ovide ; ce ſeul diffamateur des miniſtres de la pénitence, & principalement des réguliers diſtingués par leur attachement au ſaint ſiege, peut faire ſentir toute l'ardeur de la faction à exécuter ſon projet en ce point. Quant au dernier chef, ſavoir le deſſein de rabaiſſer la puiſſance pontificale, & l'autorité même de l'Egliſe, de reſtreindre ſon infaillibilité aux conciles œcuméniques, & d'échaper à l'activité de ſes pourſuites par les appels au futur concile ; il ſuffit de l'avoir touché : la populace même du parti, les clameurs de cette foule d'ignorans, & d'ignorantes ſur-tout, qui n'ont pour confeſſion de foi que ce cri du ſchiſme & de la révolte, forment là-deſſus une preuve irréfragable, & malheureuſement trop durable. Il eſt donc hors de doute, qu'au moins les quatre expédiens dénoncés, comme ayant été choiſis par le complot pour établir la

nouvelle doctrine, ont été mis à exécution. Le dénonciateur fut donc, ou un témoin vrai, ou un vrai prophete; ou il rapporta ſincérement ce qu'il avoit entendu, ou il lut prophétiquement dans l'avenir.

Après tout, qu'il en ſoit tout ce qu'on voudra de la préméditation des quatre articles; leur exécution n'en eſt pas moins inconteſtable, & cela nous ſuffit. Là-deſſus uniquement, ſur la ſeule nature des moyens employés pour faire prévaloir la nouveauté ſur l'enſeignement commun, ne peut-on pas demander: Eſt-ce ainſi que l'Egliſe fut établie par les apôtres? Eſt-ce donc ainſi qu'elle ſe doit ſoutenir? Non, non, il ne s'agiſſoit pas dans cette cabale, au moins de la part de celui qui en étoit l'ame, de ſoutenir l'Egliſe. Il y avoit long-temps, ſelon lui, qu'elle étoit renverſée. Le ſaint inſtituteur des peres de la Miſſion, qui, en qualité de compatriote, eut des rapports aſſez intimes avec l'abbé de S. Cyran avant qu'il le connût bien, l'étant allé voir un matin, l'abbé lui parla des lumieres prétendues qu'il venoit de puiſer dans l'oraiſon. *Oui, je vous le*

Vie de S. Vincent de Paul, par Abelly, liv. 2. ch. 12.

confeſſe, lui dit-il, *Dieu m'a donné, & me donne de grandes lumieres. Il m'a fait connoître qu'il n'y a plus d'Egliſe.* Et comme, à ce propos, le ſaint témoigna la plus étrange ſurpriſe ; *Non*, répliqua l'illuminé, *il n'y a plus d'Egliſe, Dieu m'a fait connoître, que depuis cinq ou ſix cents ans, il n'y avoit plus d'Egliſe. Avec cela, l'Egliſe étoit comme un grand fleuve, qui avoit ſes eaux claires : mais à préſent ce qui nous ſemble l'Egliſe, n'eſt plus que de la bourbe. Le lit de cette belle riviere eſt encore le même ; mais ce ne ſont plus les mêmes eaux.* Eh quoi ! Monſieur, lui dit le ſaint, voulez-vous plutôt croire vos ſentimens particuliers, que la parole de Notre-Seigneur, qui a dit qu'il édifieroit ſon Egliſe, & que les portes de l'Enfer ne prévaudroient pas contre elle? L'Egliſe eſt ſon épouſe : il ne l'abandonnera jamais. L'abbé répondit : *Il eſt vrai que J. C. a édifié ſon Egliſe ſur la pierre : mais il y a temps d'édifier, & temps de détruire. Elle étoit ſon épouſe ; mais c'eſt maintenant une adultere & une proſtituée : c'eſt pourquoi il l'a répudiée, & il veut qu'on lui*

en ſubſtitue une autre, qui lui ſera fidele.

L'artificieux prédicant n'en étoit pas venu tout d'un coup à cette horrible confidence. Dans pluſieurs autres entrevues, il avoit travaillé à y préparer inſenſiblement ſon pieux ami. Un jour qu'il avoit été trouvé ayant l'écriture ſainte entre les mains, il s'étendit ſur les lumieres ſpéciales que Dieu lui donnoit pour l'intelligence des livres ſaints; & il alla juſqu'à dire, qu'ils étoient plus lumineux dans ſon eſprit, qu'ils ne l'étoient en eux-mêmes. Si ce galimathias n'exprime pas le dogme calvinien du ſens particulier; il couvre quelque choſe d'auſſi dangereux, & de plus ſuperbe. Dans une autre occaſion, où ils diſcouroient enſemble ſur quelque article de la doctrine de Calvin, l'abbé prit le parti de l'héréſiarque, & en ſoutint formellement quelques erreurs. Le ſaint lui repréſenta que cette doctrine étoit condamnée de l'Egliſe. Calvin, repartit l'abbé, n'avoit pas ſi mauvaiſe cauſe; mais il l'a mal défendue: il a mal parlé, mais il penſoit bien. Une autre fois encore qu'il ſoutenoit des points condamnés

par le concile de Trente ; vous allez trop avant, Monsieur, lui dit S. Vincent. Prétendez vous donc que je m'en rapporte à un docteur particulier, sujet à faillir, plutôt qu'à l'Eglise entiere, qui est la colonne de la vérité ? Elle m'enseigne une chose, & vous m'en voulez persuader une autre, qui lui est diamétralement opposée. Ah ! Monsieur, comment osez-vous préférer votre jugement aux meilleures têtes du monde, & à tant de saints prélats qui ont décidé cet article au concile de Trente ? Ne me parlez point de ce concile, répliqua l'abbé : c'étoit un concile du pape & des scholastiques, où il n'y avoit que brigue & cabale.

Tous ces entretiens ont été rendus par S. Vincent lui-même, à quelques membres de sa congrégation, & à plusieurs personnes du dehors, afin de les prémunir contre les surprises des nouveaux dogmatiseurs. L'historien qui nous les a transmis, sur la foi de tant de témoins, Louis Abelly, évêque de Rhodès, prélat judicieux & très-vertueux, put s'en instruire à fond, dans la maison de S. Lazare, où il établit sa retraite, après avoir quitté son évê-

ché. Toute la cabale a pris à tâche de dénigrer ce prélat, ou de le couvrir au moins de ridicule. Elle a oublié pour cela ſon rigoriſme d'apprêt, en juſtifiant juſqu'aux ſaillies burleſques de la ſatyre contre le moëlleux Abelly : mais les quolibets ne ſuppléent pas mieux aux preuves, que les injures. Le parti enfin a paru le ſentir ; & faiſant tout à coup volte-face, après une marche ſi hautement & ſi long-temps oppoſée, il voulut faire de S. Vincent de Paul, [illegible]ami à toute épreuve, un défenſeur & preſque un fauteur de S. Cyran. Mais peut-on ſe jouer ainſi de la foi publique ? Sans parler de l'éclat notoire, avec lequel le fondateur ſi orthodoxe de la Miſſion ſe crut obligé de rompre une amitié, ou plutôt des liaiſons perfides, par où l'on ſe propoſoit de l'engager avec ſa congrégation dans les nouvelles erreurs ; la haine éternelle du parti contre le ſaint, ſon aveugle fureur à déprimer juſqu'au mérite ſupérieur qu'atteſtent les monumens immortels dont l'élévation de ſon génie, autant que la grandeur de ſa charité, a rempli le royaume ; l'appel interjeté par ſes manœuvres impies

contre la bulle qui l'a mis au nombre des ſaints, & ſa ſchiſmatique perſévérance à lui refuſer les religieux hommages qui lui ſont déférés par l'Egliſe univerſelle, à le nommer *Monſieur Vincent* dans tous ſes écrits, ſans lui donner une ſeule fois le titre de ſaint; ces faits précis, inconteſtables & publics marquent mieux que ſes feintes menſongeres ce qu'elle a dans l'ame, & tout à la fois la vraie cauſe de ſon implacable haine. En bravant ainſi la vérité, en niant & en ſe dédiſant avec un front incapable de rougir, les diſciples de S. Cyran avoient ſans doute adopté l'expédient de leur maître, pour ſe tirer d'embarras au beſoin. Voici quelle étoit ſa reſſource : quand il avoit fait quelqu'une de ſes confidences, ou de ces tentatives, qui pouvoient lui cauſer des affaires fâcheuſes, il recommandoit fortement le ſecret, & avertiſſoit honêtement que, ſi l'on venoit à révéler ce qu'il avoit dit, il nieroit avec aſſurance que rien de pareil fût jamais ſorti de ſa bouche.

Après ces principes, il n'eſt rien qui puiſſe étonner dans la ſingularité de ſes opinions. On crut en reconnoître

quelques-unes, dans la traduction françoiſe du traité de la Virginité de S. Auguſtin, qui fut mis au jour ſous le nom du pere Séguenot de l'Oratoire, & condamné par la faculté de théologie de Paris. L'auteur de cette traduction y égale, y préfere même l'état du mariage à la virginité, déprime également la pratique religieuſe de la pauvreté évangélique, ſape en un mot par les fondemens la vie réguliere, & en ruine tout le mérite. Il enſeigne encore que la contrition parfaite eſt néceſſaire pour le ſacrement de pénitence; & comme cette contrition réconcilie le pécheur avec Dieu avant la réception du ſacrement, il prononce, par une ſuite naturelle, que l'abſolution ne remet pas les péchés, mais qu'elle déclare ſimplement qu'ils ont été remis. Tous les orthodoxes du temps furent perſuadés, que ces erreurs avoient été tranſcrites des ouvrages de S. Cyran, & inſérées furtivement dans celui du pere Séguenot. Sur quoi, l'on cite le témoignage du pieux pere de Condren au cardinal de Richelieu, qui, ſelon du Pin, fit condamner ce qui regardoit la contrition. Les Janſéniſtes ne laiſſent

pas de nier fortement que S. Cyran ait eu part à cet ouvrage : mais que ne nient-ils point ? Au reſte, la choſe eſt aſſez indifférente. Qu'importe un monument de plus ou de moins, à l'égard d'un auteur, dont il n'en reſte que trop, pour faire autant gémir la religion que le bon ſens ? Qu'on obſerve toutefois que la perſuaſion commune touchant le véritable auteur de cette traduction fauſſe, ſuppoſoit au moins de la conformité entre la doctrine du livre & celle du perſonnage à qui on l'attribuoit ; ou, ce qui n'eſt pas plus flateur, qu'on jugeoit le blaſphémateur de l'Egliſe des ſix derniers ſiecles, capable de tout en fait de nouveautés.

Déjà il s'étoit ſignalé, & par la Queſtion Royale, & par l'écrit bizarre que Bayle nomme l'Alcoran de l'évêque de Poitiers, c'eſt-à-dire par l'apologie, où, en reconnoiſſance de l'abbaye qu'il tenoit de ce prélat, il le juſtifioit d'avoir pris les armes contre des magiſtrats qui lui étoient contraires. Il eſt difficile d'entaſſer, dans un *in-douze* de ſoixante pages, plus d'inepties & d'impertinences, qu'il ne s'en

rencontre dans le chiffon de la Queſtion Royale, fait pour enſeigner à ſe tuer ſoi-même ſans crime, & *ſans beaucoup de douleur ; comme par rétention d'haleine, ou par l'ouverture des veines.* Le principe fondamental dont s'étaie l'auteur, contre la maxime générale que l'homme ne doit jamais ſe tuer lui-même, eſt que *cette action n'a pas une mauvaiſeté morale, auſſi intrinſeque & naturelle, comme la bonté eſt naturelle & inſéparable de ce qui a l'être.* De plus, *ſi Dieu*, dit-il, *nous a faits naturellement tels que nous ne vivons qu'en la ruine de nous-mêmes, & que le tout de l'homme ne ſubſiſte que cependant que les parties principales s'alterent, ſe minent & s'entreminent ; ſeroit-ce merveille, s'il commandoit à l'une des parties par un commandement nouveau de défaire violemment ſon tout, vu qu'il ne ſubſiſte que par ſa défaite, & que ce commandement a déjà été donné aux parties de chaque individu à l'encontre de leur tout ? Que ſi Dieu a ce pouvoir ſur la créature raiſonnable ; ſe tuer ſoi-même n'eſt pas une action d'un genre de malice ſi enracinée, que nulle*

bonne intention ne la puiſſe arracher. Ce qui ne ſera pas trouvé ſi étrange, ſi l'on s'aviſe qu'il y a d'autres actions crues mauvaiſes univerſellement de tout le monde, qui n'ont pas néanmoins cette difformité. Au rang de celles-là, je mets la polygamie de pluſieurs hommes. Quel genre de moralité, pour un rigoriſte ! Mais c'eſt peu de choſe, en comparaiſon de ce qu'il dit de l'androgyne : l'obſcénité y eſt ſi crue, que la pudeur nous empêche d'en rien toucher.

Le prédicateur du ſuicide veut cependant qu'on ne ſe tue pas de ſa propre autorité. Mais quelle autre autorité requiert-il pour cela ? Le voici. *Puiſque cela doit ſe faire honêtement*, dit-il, *avec une action de vertu ; ce ſera par l'aveu, & comme par l'entérinement de notre raiſon. Et tout ainſi que la choſe publique tient la place de Dieu, quand elle diſpoſe de notre vie ; la raiſon de l'homme en cet endroit tiendra le lieu de la raiſon de Dieu : & comme l'homme n'a l'être qu'en vertu de l'être de Dieu, elle aura le pouvoir de ce faire, pour ce que Dieu le lui aura donné ; & Dieu le lui aura donné,*

donné, pour ce qu'il lui a déjà donné un rayon de la lumiere éternelle, afin de juger de l'état de ſes actions, qui étant comme une parcelle d'un tout uniforme, opere par la même forme que ſon tout, & ne peut nullement juger des choſes conformément à ſon idée, qu'elles n'aient autant ou plus de conformité à la premiere idée d'où elles ſont émanées. Ainſi *jugeons-nous de nos objets*, conclud l'auteur, *par un ſens clair & net.* Quel eſt l'œil de lynx, ou de hibout, qui voit clair ici !

Paſſant aux raiſons qu'on peut avoir de ſe tuer, il poſe en premier lieu le cas imaginaire, où le Roi emporté ſur la mer par un ouragan, & jeté ſur quelque plage déſerte, ſe verroit au moment de mourir de faim. Dans cette ſuppoſition, ou ce rêve de fievre chaude, le grave moraliſte prononce qu'un ſujet qui accompagneroit le Prince, ſeroit obligé de devenir ſon propre aſſaſſin, ou plutôt ſon boucher, afin de fournir de ſa chair la table de ſon ſouverain, & d'en être mangé. Du devoir des ſujets, il paſſe à celui des eſclaves & décide formellement, que ceux-ci, par *l'ordonnance de cette raiſon*

qui tient la place de la raiſon de Dieu, peuvent ſe trouver obligés d'éteindre leur vie par le poiſon, afin de la conſerver à leur maître. L'homme, ajoute-t-il en preuve, *eſt-il moins maître de ſa liberté, que de ſa vie? Dieu lui a-t-il moins donné l'une que l'autre? mais ne lui a-t-il pas donné l'une pour l'autre, puiſqu'il ne l'a pu faire vivre qu'afin qu'il vécût librement?* Il va juſqu'à trouver contre la raiſon, que la vie demeure à cet eſclave, tandis qu'on le prive de la liberté, qui eſt la fin de ſa vie. Il veut encore que les enfans ſe puiſſent tuer pour leur pere, & le pere pour ſes enfans. *Je crois*, dit-il, *que ſous les empereurs Tibere & Néron, les peres étoient obligés de ſe tuer pour leur famille & pour leurs enfans.* En un mot, ſon principe eſt général, ſavoir que la partie peut être obligée de ſe détruire pour ſon tout; & c'eſt à la raiſon de la partie à décider quand elle y eſt obligée. Mais cette raiſon ne décidera-t-elle pas ſouvent, qu'on eſt obligé de tuer un autre homme, plutôt que ſoi-même? L'eſclave ſur-tout, *que Dieu ne peut faire vivre qu'afin qu'il vive librement*, & qu'il n'eſt pas moins

inhumain de priver de la liberté que de la vie, ſe croira-t-il obligé de ménager la vie de celui qui le prive de la liberté ?

L'éloge de Socrate, *de l'homme meurtrier de ſa propre vie*, comme s'exprime ſon panégyriſte, eſt le morceau le plus curieux, ou pour mieux dire, le plus ſcandaleux de l'ouvrage. Il n'eſt perſonne qui ne reconnoiſſe ici la religion de Zuingle, qui, outre Socrate, canoniſoit Caton le ſuicide, Scipion l'Epicurien, Hercule, Théſée & tant d'autres héros du paganiſme. *Voyez*, dit S. Cyran, *l'homme de bien meurtrier de ſa vie, en celui où la raiſon ſembloit habiter, comme en un temple matériel, où plutôt elle s'étoit comme incorporée, pour rendre le corps auſſi raiſonnable que la raiſon. Voici comme il le mépriſe, comme il l'expoſe à la mort, comme il croit y être obligé pour le bien du commun. Il étoit aſſiſté en ſes actions par un génie qui ſe plaiſoit à ſa converſation, & qui ſe mêloit tellement à ſon entendement, que leurs communes actions, comme ſi elles euſſent procédé d'une même forme, ſembloient être de tous les deux, comme d'une même*

perſonne ; puiſqu'il étoit ſur la terre ; comme une des intelligences qui ne ſauroient ſe repentir de leurs actions. Et qui ſait s'il ne s'étoit point obligé à Dieu, lequel il connoiſſoit, ou ſombrement, ou clairement, comme par le vœu d'une naturelle & infuſe religion, ou à tout le moins à ſon génie, c'eſt-à-dire à ſa religion fortifiée des illuminations & enſeignemens céleſtes, d'être le reſtaurateur de la raiſon ruinée ? Quelle merveille, s'écrie-t-il enfin ſur la mort même que ſe donne Socrate ! *Ce ſont les merveilles que Dieu fait voir en la raiſon qui eſt ſon image, à ceux qui ſe rendent capables par la purification de leurs ſens d'en voir l'exemplaire quelque jour, & qui bien qu'éloignés de leur origine durant le le cours & les pélerinages de ce monde, approchent néanmoins le plus près de leur pays.* Il va juſqu'à faire un prophete de Socrate idolâtre, & dit expreſſément qu'il a prédit ſa mort par un eſprit de prophétie. Quel monſtre de religion ! ou quel dérangement de cerveau ! Le mal vraiſemblablement provenoit tout à la fois de ces deux cauſes, qui ne tiennent que trop l'une à l'au-

tre. Le cœur perverti ne pervertit que trop souvent la raison. En doit-il donc coûter beaucoup, pour abandonner de pareils guides ?

Le chef-d'œuvre de l'abbé de S. Cyran est le livre qu'il donna sous le nom mystérieux de *Petrus Aurelius* : mais tout le monde étoit au fait du mystere, qui mettoit à l'aise la jactance de l'auteur. Aussi disoit-il avec modestie, que c'étoit le meilleur ouvrage qui eût paru depuis six cents ans. Dans le fond, le propos étoit modeste, pour un auteur ecclésiastique qui croyoit l'Eglise anéantie, dès le commencement de ces six siecles. Il avoit néanmoins parmi les évêques, des partisans qui le servirent si bien, que son livre fut imprimé & réimprimé aux dépens du clergé de France. La cour au contraire fit arrêter l'imprimeur, & saisir tout ce qu'on put surprendre des exemplaires ; parce que l'auteur s'y déchaînoit en énergumene, non seulement contre des religieux qui servoient utilement l'Eglise, mais contre les prélats les plus respectables, & particuliérement contre le cardinal de la Rochefoucault, moins illustre encore par sa

naissance & sa dignité, que par ses lumieres & ses vertus éminentes. Avec le temps, les évêques prévenus d'abord, ouvrirent les yeux, & lurent avec étonnement dans le livre si prématurément autorisé, qu'un péché d'impureté détruit l'épiscopat & le sacerdoce; qu'un évêque, après s'être démis, est, au jugement des saints peres & selon l'usage primitif, comme si jamais il n'avoit été évêque: ils y virent un renversement entier de l'ordre hiérarchique; les curés égalés aux évêques, & les évêques au souverain pontife; tous les religieux traités avec un souverain mépris, qui tombe sur leur état même, & qui montre clairement dans le suppôt de Pierre Aurele les principes dont l'ouvrage du pere Séguenaut donne les dévelopemens. On y trouve encore, avec les dogmes désespérans de Jansénius concernant la volonté de Dieu à l'égard du salut des hommes, & l'impossibilité d'observer les commandemens dans l'ancienne loi; on y trouve, au rang des articles de foi généralement reçus, qu'un hérétique qui fait l'aumône n'a pas plus de grace, ni de charité, que les démons qui gé-

riſſent quelquefois des malades. En un mot, cet ouvrage ſi prôné d'abord, révolta ſi fort dans la ſuite, que du Pin lui-même fit l'effort de convenir, que l'auteur y traite rarement à fond les matieres, & qu'il n'eſt pas toujours exact dans ſes déciſions. Pour le clergé, après avoir reconnu enfin ce que c'étoit que cet ouvrage, il fit retrancher de *la Gaule Chrétienne* l'éloge qu'on y en avoit inſéré.

S. Cyran, dans cette production, ſe propoſoit de ſoutenir les prêtres ſéculiers d'Angleterre, contre les réguliers employés aux miſſions de ce royaume. Urbain VIII y avoit envoyé Richard Smith, revêtu du caractere épiſcopal & du titre d'évêque de Calcédoine, mais non pas de la qualité d'ordinaire; comme ce pontife le déclara depuis d'une maniere authentique, aſſurant qu'il ne l'avoit que délégué, avec un pouvoir qu'il pourroit révoquer quand il le jugeroit à propos. Mais avant cette déclaration, qui porta Smith fort chagrin à quitter l'Angleterre, où Urbain l'empêcha de retourner enſuite, il voulut empêcher les réguliers, en vertu d'un ancien bref de Pie V, d'en-

tendre les confeſſions ſans l'approbation épiſcopale. Ce qui excita des diſputes ſi vives entre le clergé ſéculier & le régulier, que les malheureux catholiques d'Angleterre virent le moment où le ſchiſme & la diſcorde alloient leur cauſer de plus grands maux, que l'oppreſſion où ils gémiſſoient ſous le joug des hérétiques. On écrivit de part & d'autre. Ces écrits paſſerent d'abord en France ; & la Sorbone, puis l'aſſemblée générale du clergé condamna pluſieurs propoſitions avancées par les réguliers. Ceux-ci, loin de ſe ſoumettre à des juges qu'ils ne reconnoiſſoient point, attaquerent les cenſures, & ſoutinrent que celle de la Sorbone contenoit des erreurs formelles. Les docteurs François prirent alors la plume : le docteur Hallier publia ſon traité de la Hiérarchie ; & l'abbé de S. Cyran donnant un libre cours à ſa bile contre les Jéſuites, qui faiſoient partie des réguliers d'Angleterre, mit au jour, ſous le titre original de Pierre Aurele, l'énorme & aſſomant *in-folio*, où, comme le dit un obſervateur de bon ſens, il reſteroit peu de choſe, ſi l'on en retiroit les in-

jures qu'il vomit contre la Société. Pour étouffer cette diviſion ſcandaleuſe, le pere commun des fideles ſupprima tout ce qu'en avoit écrit de part & d'autre touchant cette controverſe, défendit, ſous peine d'excommunication, de plus rien publier ſur la même matiere, & déclara que le ſaint ſiége apoſtolique s'en réſervoit le jugement.

Ce que S. Cyran prétendoit obtenir en Angleterre, en y étendant le pouvoir du vicaire apoſtolique au delà des bornes qu'avoit poſées le ſiége apoſtolique lui-même; Janſénius, de ſon côté, le tentoit dans la miſſion d'Irlande, s'efforçant d'attirer dans ſon parti le college que les Irlandois avoient à Louvain, & qui ſervoit de ſéminaire pour cette miſſion. Il trouva beaucoup de facilités, de la part du pere Florent Conrius, religieux de l'étroite obſervance de S. François, devenu archevêque de Toam, dans l'Irlande ſa patrie. Ce prélat étant venu à Louvain, d'où ſon Egliſe tiroit de grands ſecours, & logeant au college des Irlandois, voiſin de celui dont Janſénius étoit principal; le voiſinage, & plus

encore la conformité de goût, ou de doctrine, les unirent bientôt d'une étroite amitié. Conrius se déclara nettement pour la doctrine de Baïus, & se mit en devoir de la faire goûter à ses compatriotes. Sa premiere levée de bouclier fut la production de son traité sur la Peine des enfans morts sans baptême. Il y soutient, comme un point de foi, sans la croyance duquel on est formellement pélagien, que ces malheureux enfans souffrent dans l'Enfer la peine du feu, & que Dieu les y condamne en vertu du seul péché originel, avant même la prévision absolue de leur persévérance finale dans le péché. Il fit encore à Louvain un second traité, qu'il intitula *le Pélerin de Jéricho :* tout y a tellement la teinte des opinions de Baïus & de Janſénius, qu'on peut le regarder comme la copie du premier, & le modele du second.

Conrius cependant, autant que Janſénius, aſpiroit à la gloire de l'invention ; & comme la modeſtie n'eſt pas la vertu des inſtituteurs de ſectes, la concurrence & la jalouſie mirent de la méſintelligence entre les deux concurrens. Le Hollandois donnoit à l'Hy-

Janſ. Lettr. 17, 19, 20, 36.

bernois le nom de *Grand vanteur* ; & par une malignité plus ſérieuſe, il applaudiſſoit en ſa préſence aux endroits de ſes ouvrages, qu'il trouvoit hors de là les plus défectueux. Du reſte, on s'entendoit fort bien pour l'intérêt commun, ou pour l'établiſſement des nouvelles opinions. Ainſi le myſtere d'iniquité alloit ſon train. Le progrès fut tel, que le zélateur Hybernois crut pouvoir hazarder la lecture de ſon traité ſur la Peine des enfans, en préſence de toute la communauté des Cordeliers Irlandois de Louvain. Il eſt vrai, ſi l'on peut s'en rapporter à Janſénius, que tous les peres graves en furent choqués : mais les jeunes religieux, au rapport du même témoin, prirent le parti contraire, & ſe montrerent tout prêts à fouler aux pieds la doctrine ancienne. Cette ſemence ne manqua point de germer : quelques années après, les éleves du P. Barneval ſoutinrent dans des theſes publiques la doctrine du *Pélerin de Jéricho*.

Ibid. Lettr. 35, 36, 38.

Janſénius continuant à glaner parmi les reſtes malheureux de catholicité, échapés à la faulx de Luther & de

Calvin, entreprit de ſuborner encore le clergé ſéculier de Hollande. Il y employa, comme au delà des mers, le ſecours de la diſcorde ; aigriſſant contre les miſſionnaires réguliers, & toujours principalement contre ceux de la compagnie de Jéſus, le vicaire apoſtolique, Philippe Rovenius, archevêque titulaire de Philippe. Le vicaire ſuborné, après avoir porté le ſcandale juſqu'à prendre de ſon chef & malgré le S. ſiége, la qualité d'archevêque d'Utrecht, ne laiſſa pas de faire ſon accord avec les réguliers ; ce qui ne fut pas fort du goût de ſon ſuborneur, qui s'étoit propoſé de *remburer* tout autrement *les Jéſuites* : mais le brouillon eut de quoi ſe conſoler. A la faveur du ſchiſme & de la zizanie, il s'attacha inſenſiblement le clergé de Hollande, par des nœuds, ſi étroits enfin, qu'il n'eut jamais de plus déterminés ſectateurs. On verra ce clergé ſchiſmatique ſe créer un métropolitain réprouvé de l'Egliſe univerſelle, & ouvrir un refuge à ces lâches cénobites, qui, ſous le maſque d'un zele de ſecte, cachoient leur dégoût du cloître, avec les malheureux penchans qui conduiſent à l'apoſta-

Lettre 37.

Mais c'étoit peu que de s'attacher quelques moines déſerteurs, & dès-là marqués d'une flétriſſure, que tous les tours d'eſprit & les prétextes imaginables ne pouvoient pas effacer aux yeux du public. Il falloit gagner des ordres, & des congrégations en corps, afin d'*oppoſer à Rome un parti nombreux* & formidable : c'étoit là le moyen ſans lequel on avoit reconnu qu'on ne pourroit pas réuſſir. *Je juge*, diſoit ingénuement l'auteur de l'*Auguſtinus*, *que ce ne ſeroit pas peu de choſe, ſi Pilmot*, c'eſt un des noms de guerre de l'*Auguſtinus*, *étoit ſecondé par quelque compagnie ſemblable. Telles gens ſont étranges, quand ils épouſent quelque affaire. Etant une fois embarqués, ils paſſent toutes les bornes, pour & contre.* Ce n'étoit pas les connoître ſi mal ; & l'événement ne juſtifie que trop la prédiction. Il y a long-temps qu'il ne ſeroit plus queſtion de ces erreurs, ſans quelques gens de communauté, à qui elles paroiſſent auſſi cheres, & beaucoup plus cheres même que leur inſtitut, dont elles entraînent viſiblement la ruine. Lettr. 23 & 55.

Encore ſi la cabale n'avoit pas pris à

tâche, de séduire les communautés les plus régulieres, ou les plus réformées! Mais le masque de la vertu étoit nécessaire à ses fins. Il ne lui importoit pas moins de rechercher les talens & la capacité. Par ces deux endroits, la compagnie de Jésus, & la congrégation de l'Oratoire se distinguoient alors en France parmi tous les instituts. Le parti n'eut pas même la pensée de gagner les Jésuites; soit parce qu'ils étoient tout particuliérement dévoués au saint siége; soit parce qu'exercés depuis leur origine à combattre en tous lieux le luthéranisme & le calvinisme, ils connoissoient trop bien ces erreurs, pour qu'elles pussent échaper à leurs regards, de quelques voiles & de quelques noms qu'elles se couvrissent; soit enfin, & principalement peut-être, parce que le système de leur école n'étoit pas moins incompatible que la croyancecommune avec les nouvelles opinions. Ainsi la secte se retourna du côté de l'Oratoire. L'abbé de S. Cyran porcédant avec le pieux instituteur de cette congrégation, comme autrefois Pélage avec saint Augustin, surprit son estime & sa confiance, à la faveur des dehors du zele & de la

vertu. On lui marquoit d'ailleurs un vif intérêt pour la propagation de son institut. Janſénius fit d'abord établir dix de ces peres à Louvain. Il travailloit encore de tout ſon pouvoir à leur procurer des établiſſemens dans les autres bonnes villes de Flandres, & il les aſſuroit qu'avec le temps il feroit tomber entre leurs mains toute l'éducation eccléſiaſtique des Pays-Bas. Cependant, il ne s'expliquoit pas trop encore ſur ſes vues, ſi ce n'étoit avec ſes amis affidés; mais bientôt on les pénétra ſans peine. Lettre 631

Il prétendoit oppoſer par-tout les Oratoriens aux Jéſuites, & leur faire prendre ce qu'il appelloit l'eſprit hiérarchique, c'eſt-à-dire une antipathie mortelle pour les réguliers, avec un dévouement aveugle aux eccléſiaſtiques de ſon parti. Mais le vertueux général de l'Oratoire étoit auſſi éloigné de cette baſſe jalouſie, que ſincérement attaché à la chaire de Saint Pierre & à la croyance commune de l'Egliſe. C'eſt pourquoi on forma le projet de rendre les Oratoriens de Flandres indépendans de ceux de France, & de les inſtituer à Louvain, ſur le modele de la maiſon de

Lettre 69. Sorbone. A cette fin, Janſénius pria Saint Cyran de lui envoyer les ſtatuts de cette maiſon, pour en prendre, ajoutoit-il, ce qui ſera convenable. Cet article ne devoit pas plaire beaucoup plus que les autres au cardinal de Bétule; & dans le fond la manœuvre étoit odieuſe, puiſqu'elle tendoit à introduire une eſpece de ſchiſme dans la congrégation. Mais la ſecte ſi attentive à prendre pied dans les communautés, y porta-t-elle jamais autre choſe que la zizanie & la révolte? Le pere Bourgoin penſoit là-deſſus, tout différemment de ſon général. Déjà ſupérieur des peres de Louvain, il n'auroit pas été fâché de s'y rendre indépendant, & de ſe faire comme un petit généralat à part. Auſſi ſe donna-t-il bien des mouvemens pour cela, mais ſans aucun ſuccès; quoiqu'il eût mis & trouvé quelques-uns de ſes confreres dans ſes diſpoſitions. Jaloux au contraire de conſerver l'unité, ainſi que l'union, dans ſa compagnie, le Cardinal, ſans choquer par un refus ouvert ceux qui lui ménageoient des établiſſemens, prit le parti de traîner en longueur. Il mourut, ſans avoir rien accordé de favorable au démembrement. Le pere de

Condren qui lui succéda, ne s'y prêta pas davantage. Ainsi la Sorbone oratorienne, ou l'Oratoire sorbonique de Louvain, demeura dans la classe des chimeres.

Les monasteres de religieuses, pour les plus rusés d'entre ces novateurs, n'étoient pas des conquêtes moins prisées, que les congrégations chargées du gouvernement des séminaires. Janésnius n'en conçut pas d'abord l'importance, & voulut détourner son ami Saint Cyran de la direction de ces filles, comme d'un emploi assez inutile à la fin qu'ils se proposoient. Mais l'ami rusé n'imaginoit point du tout qu'on y perdît son temps. Il savoit que la grille n'est pas moins propre que les cercles à répandre les nouvelles, & sur-tout les nouveautés en fait de doctrine. Il connoissoit parfaitement les femmes cloîtrées, faciles à prévenir, difficiles à dissuader, aussi adroites qu'ardentes à grossir le parti du pere en Dieu, qui s'est une fois emparé de leur ame. Un autre avantage avec elles, & qu'on n'a point avec les religieux revêtus du sacerdoce & théologiens par état; c'est que l'erreur ayant pris chez elles, & les pasteurs en exigeant le désaveu, on donne aisément, & d'une maniere en quelque sorte plausible, un air d'in-

quiſition & de tyrannie à tout ce qu'ils peuvent faire pour les ramener au terme indiſpenſable de la ſoumiſſion que demande la foi. Elles ſont théologiennes, & aſſez ſavantes pour apprécier & préférer à l'enſeignement commun, les opinions les plus nouvelles touchant les matieres abſtruſes de la grace & de la prédeſtination ; & ce ne ſont plus que des filles ignorantes & ſimples, quand il s'agit d'obéir à la voix du vicaire de J. C. & de tous les ſucceſſeurs des apôtres. On verra par la ſuite, de quel avantage furent en effet au parti les monaſteres de filles, & ſpécialement celui de Port-royal, qui en devint, pour ainſi dire, la place d'armes & l'arſenal, d'où ſortirent, comme des nuées de traits, ces volumes ſans nombre où le poiſon de l'erreur, aſſaiſonné de tous les charmes de la diction, infecta les curieux, ſans preſque ſe faire ſentir.

Tandis que le Calviniſme abattu en France, cherchoit ainſi à ſauver quelque parti de lui-même, au moyen de l'aſtuce & de la ſoupleſſe ; monſtre violent par eſſence, l'énorme Luthéraniſme en Allemagne ſe releva de ſa chute, & s'élança, plus furieux qu'aupara-

vant, contre le prince qui l'avoit terraſſé, Mais Ferdinand II confondant l'oppreſſion avec la ſévérité, l'ambition & l'intérêt propre avec le zele de la foi & du bien public, avoit aliéné les puiſſances dont le concours lui étoit néceſſaire pour éterniſer ſon triomphe. Ceux des princes proteſtans qui avoient prêté la main à cet Empereur contre les proteſtans mêmes, voyant enfin qu'il travailloit plus pour ſa maiſon que pour l'Empire & la patrie, firent avec les autres un traité de confédération, qui les engageoit tous à ſe ſoutenir & à ſe défendre réciproquement. Ferdinand, loin de s'en alarmer, regarda ces mouvemens, comme une occaſion précieuſe de cimenter le pouvoir abſolu qu'il s'arrogeoit ſur le corps Germanique. La plupart des mécontens, réduits à une foibleſſe extrême par les guerres paſſées, ne paroiſſoient plus en état de ſe faire jamais craindre. Ils ſembloient d'ailleurs trop jaloux de leur indépendance reſpective, pour ſe ranger ſous l'un d'entr'eux, avec la ſubordination qui ſeule fait la force d'un parti. En effet, ce n'étoit là qu'un vain amas de nuages : l'orage qui portoit la foudre, venoit de plus loin.

Hiſtoire du Traité de Weſtph. t. 1. liv. 3.

Le refus mépriſant qu'avoit eſſuyé Guſtave-Adolfe, roi de Suede, au ſujet du dernier traité où les miniſtres impériaux n'avoient pas voulu le comprendre, lui avoit inſpiré un reſſentiment égal à la fierté de ſon courage. La gloire d'être le libérateur de l'Allemagne ne flatoit pas moins ce héros, animé par les conquêtes qu'il venoit de faire en Pologne. Quand il vit jour à venger, avec ſon affront perſonnel, l'injure de ſes premiers alliés, il ne délibéra plus : dans la formidable puiſſance qu'il alloit braver, dans la maiſon d'Autriche qui faiſoit trembler toute l'Europe, il ne vit qu'une moiſſon plus ample de gloire. Son enthouſiaſme, ſon génie, cette audace qui ſubjugue juſqu'à la fortune, lui répondoit intérieurement de la victoire. Il avoit toutes les qualités du corps & de l'eſprit qui font les héros, & il ſentoit ſes forces. Né avec un tempérament robuſte, que l'uſage des armes avoit affermi juſqu'à l'âge de trente-ſix ans où il étoit parvenu, il étoit à l'épreuve des plus rudes travaux, intrépide au ſein des hazards, téméraire peut-être, attendu l'élévation de ſon rang : mais ſon habileté, égale à ſa va-

leur, tiroit ſouvent avantage de ſa témérité même. Il entendoit parfaitement l'art & toutes les ruſes de la guerre, faiſoit obſerver la plus exacte diſcipline, tant à ſes officiers qu'à ſes ſoldats; & il les traitoit ſi bien d'ailleurs, qu'il étoit toujours ſûr d'en être obéi avec affection. Concevant néanmoins toute la difficulté de ſon entrepriſe, il mit en œuvre tous les moyens propres à la faire réuſſir. Après avoir donné la paix à la Pologne, il augmenta ſes troupes de celles qu'on avoit licentiées dans ce royaume, en fit lever d'autres en différentes contrées de l'Empire, dans la Hollande, juſqu'en Angleterre, & demanda des ſecours aux ſouverains divers de l'Europe, qui s'intéreſſoient preſque tous à la conſervation de la liberté Germanique. La nouvelle de ces préparatifs ranima la fierté des princes Allemands: retenus juſque-là par leurs anciennes terreurs, ils s'étoient contentés de faire des vœux pour la proſpérité des armes Suédoiſes, ſans oſer ſe déclarer ouvertement. Pour la Hollande, qui depuis quarante ans combattoit pour ſa liberté contre la maiſon d'Autriche, elle avoit ouvert ſes tréſors à Guſtave,

au premier bruit de l'expédition qu'il méditoit.

La France, qui avoit déjà porté ſes vues ſur les puiſſances du Nord pour contrebalancer la puiſſance Autrichienne, ne vit pas plutôt le roi de Suede engagé dans la guerre d'Allemagne, qu'elle conclut avec lui un traité en regle. Le Suédois s'obligeoit à pénétrer en Allemagne, avec une armée de trente-ſix mille hommes, tant pour la défenſe des princes de l'Empire, que pour la tranquillité des royaumes voiſins; & Sa Majeſté très-chrétienne s'engageoit à lui payer, dans chacune des cinq années ſuivantes, la ſomme de douze cent mille livres. On fut étonné de voir conclure cet accord, par un monarque auſſi religieux que Louis XIII; mais le cardinal de Richelieu le lui avoit fait enviſager, tel qu'il étoit en effet, comme une affaire de politique & de prévoyance néceſſaire pour la ſureté de l'état. La religion, à la vérité, y couroit des riſques: il les fit retomber, non pas ſans raiſon, ſur l'ambition d'un prince qui en réduiſoit tant d'autres, ou déjà oppriméſ, ou en péril de l'être, à lui oppoſer la ſeule digue qui pût mettre un

terme à l'oppreſſion. La France néanmoins, en traitant avec une puiſſance proteſtante, prit toutes les précautions poſſibles, pour mettre à couvert la foi catholique. Il fut expreſſément ſtipulé, que les princes Allemands de la communion Romaine pourroient demeurer neutres ; que les Suédois ne changeroient rien à la religion, dans les villes dont ils ſe rendroient maîtres ; & que par-tout ils laiſſeroient aux catholiques le libre exercice de leur religion.

L'alliance des François donna un relief ineſtimable aux armes Suédoiſes. Il eſt vrai que déjà Guſtave s'étoit emparé des îles de Rugen & de Wellin : & dans le continent, où il étoit entré par l'embouchure de l'Oder, déjà il avoit emporté la ville de Cumin, forcé le duc de Poméranie à recevoir garniſon dans Stetin, ſa capitale, & dans toutes les bonnes places de ſon duché. Il avoit obligé les adminiſtrateurs de Magdebourg à s'engager dans ſon parti ; & malgré les rigueurs de l'hiver, il preſſoit vivement la forte ville de Colberg, propre à lui faire une excellente place d'armes. Les troupes impériales, autrefois ſi aguerries & ſi bien diſciplinées,

mais amollies par leurs succès mêmes, par le peu de résistance qu'elles trouvoient depuis leurs premieres victoires, n'avoient plus d'ardeur que pour le pillage; & leur lâche valeur ne tombant plus que sur des payſans désarmés, ou sur des villes confiées à leur défense, elles s'étoient rendues infiniment plus odieuses que redoutables. Cependant l'Empereur se rassuroit, dans l'espérance que le défaut d'argent obligeroit bientôt les Suédois à repasser la Baltique : mais quand il eut appris la conclusion de leur traité avec la France, dont le bruit leur attiroit des nuées de soldats, sûrs d'être bien payés; il jugea que cette guerre pourroit bien être plus sérieuse que toutes celles qu'il avoit encore soutenues. Colberg ayant capitulé dans ces conjonctures, & Damin, place également forte, ayant été réduite, avec plusieurs autres de moindre importance; Ferdinand soupçonna d'incapacité les généraux qu'il avoit dans ces quartiers, & y envoya le comte de Tilly. Les drapeaux de ce fameux capitaine avoient toujours été suivis de la victoire; & son nom seul faisoit la terreur des armées protestantes. Mais Gustave, loin de s'étonner, ne parut

parut ſenſible qu'à la joie d'avoir enfin rencontré un rival digne de lui.

Tilly cependant emporta d'aſſaut la ville de Nieubrandebourg, où deux mille Suédois furent paſſés au fil de l'épée. Guſtave, de ſon côté, aſſaillit ſi bruſquement Francfort ſur l'Oder, que cette grande ville en un moment ne parut qu'un amas de ruines & de cadavres. Tilly mit le ſiége devant Magdebourg, dans l'eſpérance que le ſort d'une place de cette conſéquence engageroit les Suédois à une bataille rangée. Guſtave, dont la prudence égaloit le courage, ne ſe voyant point encore aſſez de forces pour hazarder la bataille, preſſa l'électeur de Saxe, & plus vivement celui de Brandebourg qui étoit plus expoſé, de ſe déclarer enfin, s'ils ne vouloient qu'il abandonnât la cauſe commune, & qu'il s'accommodât avec leur tyran. Pendant cette négociation, Magdebourg fut encore emporté d'aſſaut, & ſouffrit de la part des troupes impériales, tout ce que la cruauté & la brutalité exercerent jamais de plus effroyable. Trente mille habitans, de tout ſexe, & de tout âge, y perdirent la vie, par différens genres de cruautés. Les eaux

& les flammes firent périr ceux qui avoient échappé au fer ; & l'incendie pouſſé par un vent terrible, dévora en quelques heures l'une des plus grandes & des plus floriſſantes cités de la Germanie. Le ſort affreux de cette ville proteſtante émut fortement les catholiques eux-mêmes, & les proteſtans en conçurent une haine implacable contre les Impériaux. Les nœuds de leur confédération ſe reſſerrerent. L'électeur de Saxe, auſſi bien que celui de Brandebourg, le duc de Poméranie, les ducs de Meckelbourg & le landgrave de Heſſe, ſans plus rien ménager, joignirent leurs forces à celles de la Suede. Guſtave alors donnant un libre eſſor au feu de ſon courage, ne conſulta plus que cette audace heureuſe qui guide & marque les héros.

Le comte de Tilly ayant pénétré en Saxe, pour regagner, ou écraſer l'électeur, Guſtave impatient de ſe meſurer avec ce capitaine renommé, marcha nuit & jour pour le joindre, le trouva déjà maître de Leipſick, & campé avantageuſement ſous les murs de cette ville. Comme le déſir de combattre étoit égal de part & d'autre ; on ne différa pas un moment d'en venir aux

mains. Les Impériaux croyant toujours avoir affaire à ces amas de proteſtans mal aguerris, qu'ils avoient ſi ſouvent diſſipés, ſortirent de leur camp avec aſſurance, & s'avancerent juſqu'à un mille de la place. Quand toutefois Tilly eut remarqué le bon ordre & la contenance fiere des troupes Suédoiſes, on crut appercevoir de l'altération dans ſon viſage, & ces ſignes d'inquiétude, qui, dans un général expérimenté, annoncent au moins la difficulté du ſuccès. Guſtave au contraire marchoit à la tête de ſon armée, avec cette fermeté confiante qui préſage la victoire. Les deux armées étoient à peu près égales, d'environ quarante mille hommes chacune, tous bien aguerris, à la réſerve des troupes Saxonnes, levées nouvellement.

Elles formoient l'aîle gauche, qui étoit commandée par l'électeur, & qui ne fit preſque point de réſiſtance. Auſſitôt rompues qu'attaquées, elles prirent la fuite avec tant de précipitation, que le général Horn, qui commandoit le corps de bataille, ne put arriver à temps pour les ſoutenir. Mais la cavalerie impériale s'étant débandée,

partie pour les pourſuivre, partie pour le pillage; Guſtave qui, à l'aîle droite, avoit renverſé tout ce qui s'étoit préſenté devant lui, accourut avec ſes troupes victorieuſes; & ſe joignant au corps de bataille, il chargea les vainqueurs prématurés des Saxons avec tant de furie, qu'il changea leur victoire en déroute. Cependant l'infanterie impériale ſoutint encore pluſieurs charges, ſans même s'ébranler. On ne put l'enfoncer, après cinq heures de combat, qu'en la battant avec le gros canon, comme les remparts d'une citadelle. La cavalerie Suédoiſe pourſuivit enſuite les fuyards, juſqu'à la nuit ſerrée. Les Impériaux eurent huit mille hommes tués, tant ſur le champ de bataille, que dans la fuite; le nombre des priſonniers ne fut guere moindre; & on leur prit toute leur artillerie, ſans compter le reſte du bagage. Le comte de Tilly bleſſé, & preſqu'arrêté, ne fut dégagé qu'à peine par le duc de Lawembourg. Parmi les vainqueurs, l'électeur de Saxe perdit trois mille hommes, & les Suédois deux mille.

Après cette bataille, la guerre ne fut pour Guſtave qu'un enchaînement de victoires & de triomphes. Comme un

torrent resserré dans son lit, & gonflé par les digues mêmes qu'on lui avoit opposées, surmonte, ou renverse tout ce qui gêne son cours; ou tel que la foudre échappée de la nue, le bouillant Gustave, après avoir forcé les obstacles qui contraignoient sa valeur, parcourut, précédé de la terreur & de la déroute, toute l'étendue de la Germanie, depuis les bords de l'Elbe jusqu'au delà du Rhin, où il fit élever une pyramide, pour apprendre à la postérité ce qu'elle n'auroit pu croire sans cela. Les villes s'ouvroient, ou tomboient devant lui, les bataillons se dissipoient, ou couroient au devant de ses chaînes, tout plioit sous le joug, on s'empressoit à sa rencontre, & sollicitoit, comme une faveur, le titre de sujet. Dans la Franconie sur-tout & le Palatinat, ainsi figura ce foudre de guerre, sur un espace d'environ cent lieues. Peu satisfait encore, il revint sur la Baviere, qui n'avoit pas voulu recevoir la neutralité offerte aux princes catholiques. On étoit au cœur de l'hiver; mais toutes les saisons étoient égales au bouillant Suédois. Il alla se présenter devant la ville de Donavert, que

le Bavarois tenoit depuis long-temps aſſervie. La garniſon, après une foible réſiſtance, abandonna la place, qui fut remiſe en liberté. Maître des deux rives du Danube, il ſe diſpoſa au paſſage du Lech. Ce fleuve, large & profond, étoit défendu par une armée retranchée ſur le rivage, ſous le commandement du célebre Tilly, qui prétendoit bien effacer la honte de la journée de Leipſick. Mais les beaux jours de Tilly étoient paſſés ſans retour. Sous le feu & la fumée de ſoixante-douze pieces de canon, Guſtave jette un pont ſur la riviere, & la paſſe à la tête de ſon infanterie; tandis que ſa cavalerie paſſée un peu plus bas, au gué, ou à la nage, ſe montre ſur la rive défendue. Tilly craignant d'être enveloppé, ſe retira pendant la nuit juſqu'à Ingolſtad, quoiqu'en aſſez bon ordre. Mais il fut bleſſé griévement dans ſa retraite, & mourut peu de jours après. Il vécut trop, d'un an. Il eût emporté, l'année précédente, la renommée du plus grand homme de guerre de ſon temps.

Les Suédois ſe répandant, ſans plus rien craindre, dans la malheureuſe Baviere, porterent par-tout la terreur &

la désolation. On ne vit nulle part plus de ravages, plus de barbaries, & plus de sacrileges, que dans ces domaines du chef de la confédération catholique. Les payſans réduits au déſeſpoir, aſſommoient les ſol... i s'écartoient pour piller. Le ..., par repréſailles, mettoient to... & à ſang dans les campagnes. On ...oyoit de toute part que des cruautés, vengées par des cruautés plus atroces. Guſtave, après s'être emparé de toutes les places de défenſe, marcha droit à Munich, d'où l'électeur s'étoit refugié à Ratisbonne. Il s'en rendit maître, ſans coup férir, & tira des ſommes immenſes de cette riche capitale, enleva les munitions & tous les inſtrumens de guerre, ſans qu'on pût dérober à ſes recherches cent quarante pieces de canons tout neufs, que l'électeur avoit fait enterrer, ni trente mille écus d'or qu'il avoit cachés dans l'une de ces pieces. Tous les autres princes catholiques de l'Empire furent traités à peu près comme l'électeur de Baviere, à l'exception de celui de Treves, qui embraſſa la neutralité propoſée par la France, & ſe mit ſous la protection

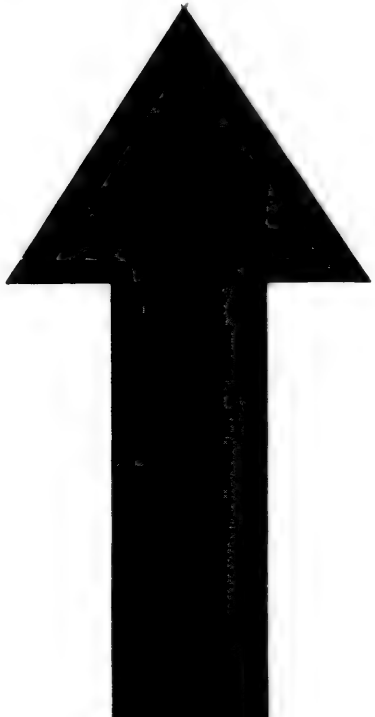

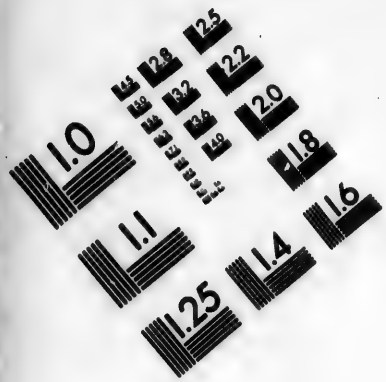

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

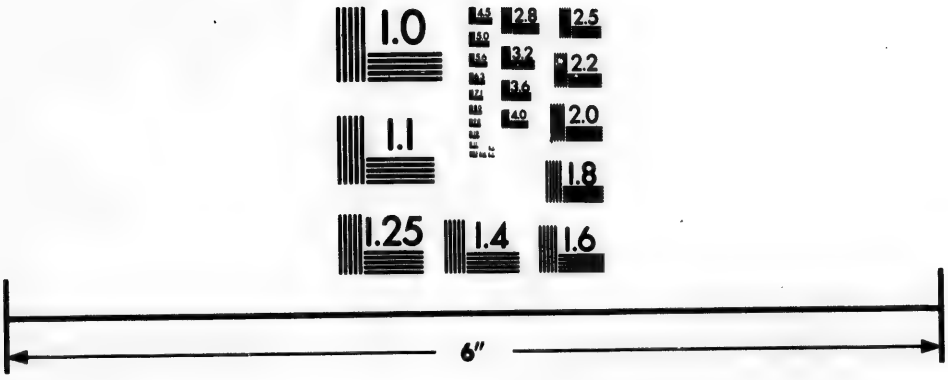

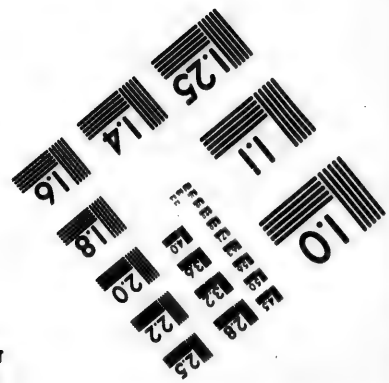

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

de cette couronne. Par-tout le génie de Guſtave ſembloit accompagner les armes Suédoiſes. Banner & quelques autres de ſes généraux réduiſirent tous les environs de l'Elbe, & les côtes de la mer Baltique. L'électeur de Saxe, d'un autre côté, conquit la Luſace; & pénétrant juſqu'au ſein de la Boheme, il en ſubjugua la capitale. En un mot, la fortune changea tout entiere; & toutes les puiſſances proteſtantes de l'Empire, ſans la moindre exception, ſe ſouleverent hautement contre l'Empereur.

Dans ce revers accablant, Ferdinand fut contraint de s'abaiſſer juſqu'à rechercher Valſtein qui avoit encouru ſa diſgrace; juſqu'à ſupplier ce général, ſuperbe & vindicatif, de reprendre le commandement des troupes impériales, & le laiſſer maître des conditions auxquelles il voudroit bien ſacrifier ſon reſſentiment. Elles furent humiliantes pour le prince, & n'étouffererent point dans le ſujet le déſir de la vengeance. Valſtein reconquit d'abord la Boheme, avec autant de facilité qu'elle avoit été conquiſe. Enſuite, il marcha contre Guſtave. Après bien

des marches, & bien des succès alternatifs de part & d'autre, ils se joignirent en Misnie, dans les plaines de Lutzen, à cinq lieues de Leipsick, premier théatre de la gloire de Gustave. Ce héros y moissonna de nouveaux lauriers, mais des lauriers funestes, que la fortune, avare enfin de ses dons, convertit sur le champ en cyprès. Comme sa cavalerie étoit arrêtée par un fossé couvert d'une artillerie foudroyante; impatient que la victoire ne se déclarât point assez vîte, il se met à la tête d'un régiment déterminé, exhorte tous les autres à le suivre, franchit le passage avec quelques cavaliers des mieux montés; & sans faire attention à l'embarras qui retarde les autres, il donne tête baissée sur une troupe de cuirassiers impériaux. Accablé par le nombre, avant que sa cavalerie se fût dégagée du passage, il reçut d'abord une blessure au bras; & mépriſant la douleur qu'il ressentoit, il fit, avec une poignée de braves, des prodiges de valeur. Mais toute la force de son courage ne pouvant suppléer à celle de la nature, épuisée par la quantité de sang qu'il

perdoit ; ſes gens furent obligés de faire volte-face, afin de le tirer de la mêlée. A ce mouvement, un cavalier ennemi lui déchargea ſon mouſquet dans le dos. Le Roi fut déſarçonné du coup ; & l'un de ſes pieds demeurant engagé dans l'étrier, il fut traîné quelques pas par ſon cheval. Dans cet état, il reçut un nouveau coup de mouſquet, qui lui caſſa la tête. Ainſi périt, à la fleur de ſon âge, un prince qui en deux ans s'étoit montré ſupérieur aux deux capitaines juſque-là les plus célebres de leur temps, & avoit acquis une renommée qu'égalerent peu même des héros qui ont fourni la plus longue carriere. Ce prince naturellement doux, affable, bienfaiſant & généreux, fit autant les délices de ſes ſujets, que la terreur de ſes ennemis, & l'admiration de l'Europe.

Valſtein ne fut pas tiré d'affaire, par la mort de ſon formidable rival. Si la perte d'un prince adoré plongea d'abord l'armée Suédoiſe dans la plus morne douleur, ce ne fut que pour lui inſpirer, le moment d'après, toute l'énergie de la fureur & du déſeſpoir. Ils ſe battirent comme des gens qui

n'avoient plus rien à perdre, & qui ne vouloient pas ſurvivre à ce qu'ils avoient perdu. Le duc de Saxe-Weimar, ſi célebre lui-même dans toute la ſuite de ces guerres, dirigea, ou plutôt ſeconda cette animoſité magnanime; & par un acharnement opiniâtre, qui fit durer cette bataille deux jours conſécutifs, enfin il arracha la victoire des mains de l'ennemi. Elle ſe vendit cher ſans doute, forcée qu'elle étoit à changer de parti. La perte fut énorme de part & d'autre, & à peu près égale: mais au moins les Suédois eurent l'honneur de paſſer la nuit ſur le champ de bataille.

Quelque lugubre que fût la deſtinée de Guſtave, elle eût néanmoins été à déſirer pour le capitaine qui avoit eu la gloire d'arrêter ce foudre de guerre au milieu de ſa courſe: mais cet honneur, ou ce bonheur acheva de tourner la tête à Valſtein. Informé qu'on s'efforçoit d'aigrir de nouveau contre lui l'eſprit de Ferdinand, & de rendre ſa fidélité ſuſpecte, ſur des indices au reſte qui n'étoient que trop plauſibles; il ſe réſolut à prévenir une ſeconde diſgrace par une trahiſon, en paſſant avec ſes

troupes du côté de l'ennemi. On ajoute qu'il porta ſes vues juſque ſur la couronne de Boheme, qu'il prétendoit ravir à ſon prince. L'Empereur inſtruit ſous main, le dépoſa du commandement pour la ſeconde fois, & donna ſes ordres, pour qu'on s'aſſurât de ſa perſonne. Mais déjà le rebelle s'étoit retiré dans la forte ville d'Egra, en attendant les ennemis qui s'approchoient pour lui donner la main. Cependant trois officiers qui avoient part à ſa confiance, prévenant ſa trahiſon en le trahiſſant lui-même, marcherent ſuivis de ſoldats gâgés à la maiſon où il logeoit, enfoncerent la porte de ſa chambre, & le maſſacrerent, comme il ſe diſpoſoit à ſauter par la fenêtre. Telle fut, à l'âge de cinquante ans, la triſte fin du capitaine, qui ſeul avoit pu faire chanceler la fortune du grand Guſtave.

Le ſort des Suédois, quoique reſtés vainqueurs, étoit beaucoup plus fâcheux, que ſi toute leur armée avoit été défaite. Leur roi en mourant ne laiſſoit d'autre héritier pour les gouverner, que la princeſſe Chriſtine, âgée de ſix ans. Le roi de Pologne avoit

des prétentions sur la couronne de Suede, & de secrets partisans dans ce royaume. Les alliés étoient déconcertés par la mort de Gustave ; & plusieurs d'entre eux, jaloux de l'ascendant qu'il avoit pris en Allemagne, n'étoient plus d'humeur à ne figurer qu'en second dans le parti protestant. Les Suédois, sans autre ressource que leur courage, se roidirent contre tous ces obstacles. Ils établirent des régens, pour gouverner le royaume pendant la minorité. Ils chargerent le chancelier Oxenstiern de leurs intérêts en Allemagne, avec un pouvoir presque absolu ; & ce grand homme, par sa fermeté & son habileté, remplit si bien leurs vues, qu'ils y conserverent presque autant d'autorité, qu'ils en avoient eu du vivant de leur roi. Bientôt ils se revirent en état de pousser la guerre, & le firent d'une maniere si heureuse d'abord, qu'à la bataille d'Ondeldorp sur le Veser, ils demeurerent vainqueurs, sans perdre plus de trois cents hommes ; & les impériaux en perdirent plus de six mille, tant morts que prisonniers.

Toutefois, l'année suivante 1634,

les Suédois perdirent la bataille infiniment plus considérable de Nordlingue. Elle leur couta plus de seize mille hommes, quatre-vingt pieces de canon, & tout leur bagage. Ce qui fut encore plus désespérant, la plupart de leurs alliés les abandonnerent, pour accéder au fameux traité de Prague, & passer dans le parti de l'Empereur. Mais Ferdinand abusant toujours de sa fortune, parut de nouveau s'occuper uniquement de son intérêt propre, & agir en despote. Il ordonnoit arbitrairement des villes, des provinces, des Etats ecclésiastiques & séculiers, des intérêts de tous les princes de l'Empire, & même des couronnes étrangeres. On plioit sous le joug, sans oser rien dire : mais on le maudissoit dans l'ame, & l'on attendoit avec impatience l'occasion de le briser. La France alors déclara la guerre à l'Empereur, & agit ouvertement pour les Suédois, qui seuls retardoient l'oppression totale de l'Empire. Alors aussi le duc de Saxe-Weimar, Horn, Bannier & tant d'autres éleves de Gustave figurerent à leur tour en maîtres, & ne combattirent qu'avec trop d'avantage ;

puiſque le parti proteſtant obtint par-là, dans le traité de Weſtphalie, cette conſtitution ſolide & cet état fixe d'équilibre, qui a comme éterniſé l'héréſie dans l'Empire. Ainſi la malheureuſe Allemagne, nation des plus diſtinguées & la plus nombreuſe de l'Europe, mit-elle à ſon apoſtaſie le ſceau du droit public, ſans qu'on pût déſormais y prévoir aucun terme.

Mais à l'autre extrémité de l'hémiſphere, la foi prenoit pied dans le floriſſant empire de la Chine, auſſi conſidérable lui ſeul que l'Europe entiere; & déjà l'Egliſe Romaine avoit recouvré en partie, ſur ce peuple roi de l'Orient, ce qu'on lui avoit ravi de l'Empire Romain. L'apôtre des Indes & du Japon, expirant à la vue de la Chine où tendoit ſon inſatiable zele, avoit formé des vœux efficaces, pour le ſalut d'une nation ſi renommée, & ſi long-temps exclue du royaume de Dieu. Trois hommes remplis de ſon eſprit, ainſi que des vertus puiſées dans le même état, les peres Ricci, Roger & Paſio, tous trois Italiens, réſolurent de braver tous les travaux, & s'il étoit néceſſaire, de donner tout leur ſang,

pour la tirer des ombres de la mort, où elle étoit enfevelie depuis ſi long-temps. Le nom de J. C., au moins depuis neuf à dix ſiecles, n'avoit pas même été prononcé à la Chine; quoiqu'il y ait tout lieu de préſumer que l'apôtre S. Thomas, à qui le ſalut des Indes & des autres nations voiſines de l'Aurore avoit été commis, n'en aura pas oublié l'empire le plus floriſſant, alors auſſi diſtingué en Aſie, que celui de Rome pouvoit l'être en Europe. Cette conjecture eſt tournée en certitude par l'hiſtoire ancienne de la Chine, où il eſt dit qu'un étranger, admirable par ſes vertus & par ſes miracles, y a prêché une doctrine céleſte. Un ancien breviaire Chaldaïque de l'Egliſe de Malabar porte en termes exprès, que le royaume des cieux, par la prédication de S. Thomas, a pénétré en Chine, auſſi bien qu'en Perſe & dans les Indes.

Long-temps après, dans le cours du ſeptieme ſiecle, des miſſionaires y prêcherent encore l'évangile avec ſuccès, durant quarante ans. C'eſt ce qu'on reconnut en 1625, par un monument très-ancien qui fut déterré, en fouil-

lant dans les ruines d'un édifice public, près de Signafou, capitale de la province de Chensi. Sur une longue table de marbre, au haut de laquelle il y avoit une croix bien formée, on trouva les principes fondamentaux de la loi chrétienne, gravés en caracteres Chinois, mêlés de quelques lettres Syriaques. En voici la substance : Il est un premier principe, qui de rien a formé toutes choses, & qui est un être en trois personnes. En créant l'homme, il lui donna la justice originelle, l'empire sur ses passions, & le fit roi de l'univers : mais l'esprit malin le fit succomber à la tentation, & corrompit son cœur. De là, tous les maux qui accablent le genre humain, & les fausses doctrines qui l'égarent. Nous n'eussions jamais retrouvé la vérité, si l'une des personnes divines n'eût caché sa divinité sous la figure d'un homme. C'est cet homme que nous appellons Messie. Un ange annonça sa venue ; & quelque temps après, il naquit d'une vierge en Judée. Cette naissance miraculeuse fut marquée par une étoile nouvelle : quelques rois la reconnurent, & vinrent offrir leurs dons à ce

divin enfant. Il établit une loi pure & très-simple, inspira le mépris des choses terrestres, & l'amour des biens éternels, ouvrit le ciel aux hommes par la vertu de la croix, & y monta lui-même en plein jour, après avoir institué le baptême pour la rémission des péchés. Ses ministres prient sept fois le jour pour les vivans & les morts, & ils offrent le sacrifice toutes les semaines.

Ce monument fait encore mention de différens empereurs, qui accueillirent favorablement les nouveaux prédicateurs, dont deux sont nommés, savoir Olopuën, venu de Judée à la Chine en 636, & Ki-ho, quelques années plus tard. L'empereur Taï-tçoum, qui reçut le premier, bâtit une église au vrai Dieu; & son fils Kao lui en fit bâtir dans toutes les provinces.

Mém. de la Chine, t. 2. p. 172, &c.

Ces vestiges de christianisme étoient bien effacés à la Chine, quand les trois missionaires Italiens y arriverent en 1582, sous le regne de Van-ly. Le peuple y étoit plongé dans les plus épaisses ténebres de l'idolâtrie; la présomption des grands & des lettrés, qui avoient des connoissances assez dif-

tinctes de l'être suprême, les éloignoit encore davantage du royaume de Dieu; & l'orgueil national qui inspiroit généralement à tous les Chinois un souverain mépris pour les étrangers, & une espece d'horreur qui leur interdisoit l'entrée même de l'empire, le rendoit comme inaccessible aux vérités du salut.

Toutes ces difficultés, tous ces périls ne purent effrayer les trois missionaires. Ils se coulerent l'un après l'autre dans le pays, & d'abord dans les provinces méridionales, où ils avoient débarqué. La nouveauté de leur doctrine leur attira des auditeurs; sa beauté, sa sublimité, jointe à la sainteté de leur vie, excita l'admiration, & bientôt la vénération & la confiance. Le P. Ricci en particulier, instruit parfaitement de la langue, des loix & des coutumes de cette nation, qu'il avoit long-temps étudiées; très-versé d'ailleurs dans les sciences profondes, que son esprit méthodique, sa facilité pour la parole, son affabilité même & son naturel aimable faisoient goûter de tout le monde, acquit en peu de temps la réputation d'un homme extraordi-

naire. Il éprouva néanmoins des contradictions, pour l'œuvre de Dieu, pendant plusieurs années : mais par une constance égale à ses autres qualités, il triompha de tous les obstacles. Il fit des conversions éclatantes, dans les provinces. Des mandarins ouvrirent les yeux à la vérité. La foi, & la renommée de celui qui la prêchoit, parvinrent à la cour.

Annoncé avec honneur, enfin il s'y présenta, & fut reçu de l'empereur avec beaucoup de marques de bienveillance. Quelques tableaux du Sauveur & de la Sainte Vierge, qu'entre autres curiosités de l'Europe il offrit au prince, furent placés dans un lieu élevé du palais, pour y être honorés. L'accueil du Souverain décida celui des seigneurs de la cour. Le missionaire acquit une maison dans la capitale, & y commença un établissement, qui, au moyen des sciences Européennes, & spécialement des mathématiques très-prisées à la Chine, fut dans la suite un soutien puissant pour toutes les missions de cet empire. C'est par ce moyen, jusqu'ici le seul efficace en Chine, que la foi chrétienne y fut introduite, & prê-

chée depuis avec succès par les différens missionaires, qui tous se firent long-temps un devoir de suivre fidélement les traces de son premier apôtre. Après avoir évangélisé un peuple infini, & des grands sans nombre, le pere Ricci mourut saintement, au milieu d'une abondante moisson, dans une église déjà florissante.

Ces nouveaux Chrétiens montroient une foi & une ferveur, que les persécutions, qui ne manquerent pas de s'élever contre l'œuvre du ciel, ne firent qu'augmenter. D'abord, une cabale de bonzes, appuyée de plusieurs mandarins, l'attaqua d'une maniere à la ruiner de fond en comble en quelques momens. On fit courir le bruit que les missionaires & les Chinois convertis conspiroient ensemble, afin de livrer l'empire aux Européens : imputation dénuée de toute vraisemblance, & véritablement absurde ; mais qui ne laissa pas de prendre dans une nation, soupçonneuse au delà de tout ce qu'on peut imaginer. En effet, la persécution devint cruelle dans les provinces du Midi, les plus accessibles aux Européens. Le pere Martinez y fut ar-

rêté, chargé de chaînes, baſtonné, & mourut enfin dans les tourmens. Cet orage fut toutefois calmé par un mandarin, ami conſtant du pere Ricci. Mais un autre mandarin, des principaux de la ville de Nankin comparable à la capitale, en excita un autre, qui fut encore plus violent. On attaqua ſur-tout les paſteurs, afin de diſſiper le troupeau. Les uns furent cruellement battus, les autres éxilés, preſque tous empriſonnés enſuite, & reconduits honteuſement à Macao, comme indignes d'habiter l'empire. La calamité dura près de ſix ans : mais enfin le perſécuteur fut recherché lui-même pour ſes crimes, privé de ſes charges, puis condamné au dernier ſupplice.

Les miſſionaires reprirent alors leurs fonctions en toute liberté ; & l'on n'eut à déſirer qu'un plus grand nombre d'ouvriers, pour ſuffire à l'abondance de la récolte qui s'offroit de toute part. A leur défaut, des néophytes de tout état annonçoient eux-mêmes l'évangile à leurs compatriotes. On vit parmi eux des mandarins parcourir leurs départemens, en préchant la foi ; & il y en eut, qui par leur ſavoir, auſſi bien

que par leur zele, n'avancerent pas moins les affaires de la religion, que les meilleurs miſſionaires. Enfin le pere de famille envoya de nouveaux ouvriers à ſa vigne, non pas ſans doute égaux en nombre à ſon étendue, mais choiſis entre les fervens religieux des ordres divers, où une ſainte émulation multiplioit de jour en jour les apôtres. L'an 1631, les miſſionaires de l'ordre de S. Dominique ſe joignirent en Chine à ceux de la compagnie de Jéſus, & travaillerent long-temps de la même maniere. Pluſieurs autres, réguliers & ſéculiers, vinrent les ſeconder avec empreſſement. Depuis cette époque, juſqu'à la révolution, qui en 1644 mit l'empire de la Chine ſous la puiſſance des Tartares, la ſemence évangélique fut répandue dans la plupart des provinces, & pouſſa dans pluſieurs de profondes racines.

Durant ces heureux progrès de l'évangile aux extrémités de l'Orient, S. Vincent de Paul occupé des domeſtiques de la foi, travailloit infatigablement à faire refleurir les vertus, & ſpécialement la charité chrétienne dans le ſein de ſa patrie. Vincent étoit le mo-

bile de toutes les bonnes œuvres d'éclat qui se faisoient dans la capitale & dans les provinces. Quoique son humilité profonde lui fît toujours souhaiter que Dieu se servît de tout autre que lui, & qu'il ne s'estimât capable de rien; il sembloit au contraire que le Seigneur se plût à l'employer malgré lui, pour commencer, pour suivre, & pour conduire à un heureux terme tout ce qui importoit à sa gloire. Déjà il avoit établi dans la capitale, & dans plusieurs provinces du royaume, ces associations de dames pieuses qui s'employent avec tant d'édification à la visite, & au soulagement des pauvres malades. Une œuvre de bénédiction en amene une autre. Ces associations donnerent l'origine à l'institution des Sœurs de la Charité, nommées communément Sœurs grises. On ne se proposoit d'abord que de soutenir les premieres confrairies, en fournissant aux dames qui les composoient, des filles instruites à servir les malades, à les gouverner, à leur administrer les médicamens, à régler leur nourriture, & à remplir assidument bien d'autres fonctions qu'on ne pouvoit pas attendre de femmes engagées

gagées dans le monde. Il falloit pour cela trouver un grand nombre de filles charitables, & les raſſembler en communauté, pour les dreſſer au ſervice, leur apprendre à ſaigner, à préparer les remedes, & plus encore les former aux exercices de la vie ſpirituelle, à une vertu ſolide qui leur fît ſurmonter les répugnances de la nature, & les prémunît tout à la fois contre les dangers d'une vie répandue parmi les gens du ſiecle.

Louiſe de Marillac, veuve de M. le Gras ſecrétaire de la reine mere de Louis XIII, fut l'inſtrument qu'employa la providence pour l'exécution immédiate du deſſein conçu par ſon ſaint directeur. Née avec un eſprit ſolide, un jugement ſûr & une ame virile, elle n'avoit pas été prévenue moins avantageuſement des bénédictions de la grace. Mais entre toutes ſes vertus, éclatoit une charité qui lui faiſoit rechercher avec une ardeur & une conſtance égale, toutes les occaſions de ſecourir le prochain; & avec un goût particulier, les pauvres malades. Son zele infatigable, malgré la foibleſſe de ſa complexion & beau-

Vie de S. Vinc. liv. 1. c. 22 & 23.

coup d'infirmités, lui fit long-temps parcourir à grands frais les villes & les campagnes où s'établiſſoient les confrairies de charité. Elle encourageoit les perſonnes qui les compoſoient, y en aſſocioit de nouvelles, corrigeoit, ou prévenoit les moindres abus, ſur les inſtructions du Saint qu'elle portoit toujours avec elle, ſuggéroit mille expédiens nouveaux pour faire le bien, & répandoit par-tout des aumônes abondantes, en drogues pour les remedes, en draps, en couvertures, en linge & en vêtemens de toute eſpece. Elle faiſoit quelque ſéjour dans les principales paroiſſes; & là, ſous le bon plaiſir du curé, elle aſſembloit les jeunes filles dans une maiſon, pour les inſtruire des devoirs de la vie chrétienne. S'il y avoit une maîtreſſe d'école, elle lui enſeignoit honêtement à faire ſon office avec fruit. S'il n'y en avoit point, elle tâchoit d'y en établir une; & pour la former, elle-même faiſoit quelque temps l'école en ſa préſence. Elle employa pluſieurs années à ces exercices, toujours accompagnée d'une ancienne domeſtique, & de quelques demoiſelles vertueuſes. Après ces voya-

ges, elle revenoit passer les hivers à Paris, où elle continuoit à servir les pauvres. Peu contente de ses propres œuvres, elle faisoit passer dans le cœur d'autres dames pieuses, les ardeurs de la charité que le sien ne pouvoit contenir.

Sur le bruit de l'institution projettée par S. Vincent, plusieurs jeunes personnes s'étant présentées, il en choisit trois ou quatre des plus propres à ses vues, & les mit entre les mains de Madame le Gras, qui les reçut avec une affection maternelle, les logea dans sa propre maison, les entretint comme ses enfans, & les prépara soigneusement à remplir les devoirs de leur vocation. Ce premier établissement se fit en 1633, sur la paroisse de S. Nicolas du Chardonet, & par maniere d'essai seulement : mais Dieu y répandit ses bénédictions en telle abondance, & cette petite communauté s'accrut si rapidement, que le saint instituteur & sa digne coopératrice ont eu pendant leur vie la consolation de la voir répandue par tout Paris, dans plus de trente autres villes du royaume, & jusqu'en Pologne. Devenue trop nom-

breuſe pour la maiſon d'une particuliere, elle fut transférée au village de la Chapelle, & ſolidement établie enfin, au fauxbourg de S. Denys, près de S. Lazare, où elle eſt encore dans un état plus floriſſant de jour en jour. Filles vraiment précieuſes, & recherchées de toute part avec un empreſſement, qui d'abord permit à peine de les former. Mais par une providence ſignalée, ces jeunes plantes arrachées de leur ſéminaire, ſans avoir eu le loiſir de prendre un certain accroiſſement, loin de jamais ſe démentir, ont fait en tout lieu l'admiration publique, par leur réſerve & leur modeſtie, par leur ſimplicité dans le vivre & le vêtement, par leur douceur, leur patience, leur aſſiduité au travail, par toutes les vertus de leur état. Toujours on les demande, en tant de lieux à la fois, que la congrégation, toute nombreuſe qu'elle eſt devenue, n'y ſauroit ſuffire.

Quand cette grande communauté fut ſolidement établie, le ſaint fondateur lui donna des regles & des conſtitutions, remplies viſiblement de la ſageſſe évangélique. Nous n'en préſenterons que ce

qui eſt néceſſaire pour faire connoître, dans quel eſprit il élevoit & à quelle perfection il portoit ces bonnes filles, nées pour la plupart dans les conditions les plus communes. Quoiqu'elles ne ſoient pas religieuſes, diſoit le ſaint, parce que cet état n'eſt pas compatible avec leurs fonctions; quoiqu'elles n'aient pour monaſtere que les maiſons des malades, pour cellule que le coin d'une chambre, & bien ſouvent de louage, l'égliſe paroiſſiale pour chapelle, les rues de la ville pour cloître, la crainte de Dieu pour grille, & la modeſtie pour voile; dès-là même, expoſées à plus de périls que les religieuſes cloîtrées, elles doivent avoir auſſi plus de vertu. Qu'elles s'appliquent donc à ſe comporter en tout lieu, au moins avec autant de retenue, de recueillement & d'édification, que les vraies religieuſes dans leurs monaſteres. Qu'elles s'étudient ſans relâche à l'acquiſition de toutes les vertus de leur état, particuliérement d'une humilité profonde, d'une parfaite obéiſſance, d'un grand détachement des créatures; & ſur-tout qu'elles uſent de toutes les précautions

poſſibles, pour conſerver ſans la moindre tache la pureté du corps & du cœur. Il leur preſcrit enſuite des exercices journaliers de piété, & la fréquentation des ſacremens chaque ſemaine. Dans leurs courſes & leurs voyages, elles doivent ſe montrer cordialement unies entre elles, prévenantes & bienfaiſantes à l'égard de tout le monde, exemplaires en tout lieu. Qu'elles faſſent, ajoute le ſaint, leurs petits exercices le matin avant le départ, ou du moins ſur la route; qu'elles récitent le chapelet, & liſent quelques bons livres, qu'elles auront ſoin de porter avec elles. Qu'elles contribuent aux entretiens édifians des compagnies où elles ſe trouvent; mais point du tout aux propos qui reſſentent la vanité du ſiecle, & moins encore à ceux qui en reſſentiroient la licence: qu'elles ſoient des rochers contre les familiarités qu'on voudroit prendre avec elles. Il leur preſcrivit auſſi de ne point rendre, ſans une vraie néceſſité, de viſites aux riches, de quelque condition qu'ils puſſent être; de ne jamais former des liaiſons chez eux, de ne point ſe charger, en cas de maladie, du traitement de leur perſonne,

de leurs enfans, ni de leurs domeſtiques. Tout cela, dit-il, n'eſt point de votre inſtitut, qui vous conſacre uniquement au ſervice des pauvres. Il leur recommande la même réſerve à l'égard des eccléſiaſtiques, qu'elles doivent honorer du plus grand reſpect, mais ne viſiter jamais ſans compagne, ni recevoir chez elles dans leur chambre particuliere. Il veut même qu'elles ne leur parlent, autant qu'il ſe peut, que dans le confeſſional.

Par la fidele obſervation de ces regles, ces filles inacceſſibles à la corruption qui les environnoit, donnerent, & donnent encore journellement des ſecours infinis aux ſoldats mêmes, dans les hôpitaux militaires, aux galériens dans les priſons où on les dépoſe en route, aux fous dans les petites maiſons; & ſouvent elles ont inſpiré le repentir, & procuré l'avantage d'une mort chrétienne aux malades les plus mal diſpoſés d'abord. Auſſi en ſoulageant les corps, ont-elles principalement en vue le ſalut des ames. Mais le ſaint fondateur établit pour cette unique fin, pour l'inſtitution chrétienne de la jeuneſſe & la ſanctification des perſonnes avan-

cées en âge, les filles de la Providence. La congrégation de la Croix, si particuliérement & si utilement consacrée à l'éducation, à former des institutrices vertueuses pour les bourgs & les campagnes très-négligés alors, fut encore, sinon fondée, au moins relevée & mise en état de se soutenir, par les secours de saint Vincent.

C'est encore à lui qu'on a l'obligation de l'une des plus grandes & des plus belles entreprises qui se soient faites pour le bien de l'humanité & de la religion, savoir l'hôpital général de Paris. Il établit d'abord une maison pour servir de retraite à quarante pauvres artisans, hommes & femmes, qui, pour cause de vieillesse, ou d'infirmité, ne pouvoient plus gagner leur vie, & se trouvoient réduits à cette mendicité abrutissante, où l'homme ne se souvient plus qu'il a une ame à sauver. Cette idée grande, autant que salutaire, intéressa tous les gens fortunés, tant soit peu vertueux, les grands, la cour même, qui donna le château de Bicêtre & la Salpetriere, où fut désormais reléguée la mendicité paresseuse; & avec elle, une infirmité

de vices, les plus onéreux à la société. On remit la direction de ce grand établissement au saint général de la Mission ; mais content de faire le bien, sans en avoir le mérite aux yeux des hommes, il crut, très-sagement d'ailleurs, devoir y renoncer.

A cet établissement, on ne peut comparer que celui des Enfans trouvés, qui vaut annuellement des milliers de citoyens à l'Etat, & des milliers de membres au corps mystique de J. C. Ces malheureux auparavant expofés, avec autant d'impiété que de barbarie, dans les rues & les carrefours, sans même avoir été baptisés, y perdoient presque tous la vie du corps & de l'ame tout ensemble. La moindre partie, recueillie languissante, & commise à quelques femmes qu'on n'intéressoit que par un salaire disproportionné à la charge, ne prolongeoit sa malheureuse existance, que pour souffrir davantage. Vincent pénétré jusqu'au fond du cœur, lorsqu'il en eut connoissance, convia quelques dames de charité à visiter ce triste dépôt. Il en arriva tout ce qu'il avoit prévu. Non moins sensibles que lui, elles enleve-

rent tout ce qu'elles purent de ces innocens infortunés, pour leur tenir lieu de meres. Leur charité s'enflammant de jour en jour, de jour en jour auſſi elles ſe chargeoient d'un plus grand nombre, ſans trop conſulter leurs moyens, ni leurs reſſources. Enfin, la charge devint ſi peſante, qu'il parut abſolument impoſſible de la ſoutenir. Dans le fond, on n'en pouvoit pas juger autrement, ſelon les regles ordinaires de la prudence. La cour, il eſt vrai, avoit aſſigné pour cette bonne œuvre une penſion de douze mille francs : mais déjà la dépenſe annuelle, pour une ſimple ébauche, montoit à quarante mille. On fit donc une aſſemblée générale des dames de charité, pour délibérer ſi l'on continueroit, ou ſi l'on abandonneroit cette entrepriſe.

Vincent, en expoſant les raiſons pour & contre, ne manqua point de repréſenter à ces dames, que juſque-là elles avoient fait vivre & élever chrétiennement cinq à ſix cents enfans, qui ſeroient morts infailliblement ſans leur aſſiſtance. Puis à la vue de ceux qui reſtoient dans l'attente alternative

d'un pareil bonheur, ou d'un malheur ſans eſpoir ; voilà, Meſdames, pourſuivit-il, les voilà ces innocentes & malheureuſes créatures, que la compaſſion & la religion vous ont fait adopter pour vos enfans. Vous êtes devenues leurs meres ſelon la grace, depuis que leurs meres ſelon la nature les ont abandonnés : voyez à préſent, ſi vous voulez les abandonner à votre tour. Il eſt temps de prononcer leur arrêt : je vais prendre les voix. Ils vivront, ſi vous leur continuez vos ſoins charitables ; ils périront, ſi vous les leur refuſez : l'expérience ne vous permet pas d'en avoir le moindre doute. On ne répondit que par des larmes & des ſanglots. Toutes les impoſſibilités diſparurent. La charité devint toute-puiſſante. Chacune des dames commença par livrer tout ce qu'elle portoit d'or & d'argent. Les aumônes ſe multiplierent, les reſſources devinrent intariſſables, s'accrurent avec le temps & les beſoins, & enfin porterent cet établiſſement au point de grandeur & de perfection où nous le voyons aujourd'hui, toujours entre les mains des filles de S. Vincent.

Les regles & les constitutions qui les rendoient propres à tant d'offices inestimables, furent approuvées, sitôt qu'elles parurent, par l'archevêque de Paris; & leur communauté fut érigée en congrégation, sous le titre de filles de la Charité, servantes des pauvres. Le Roi, de son côté, l'autorisa par des lettres-patentes, vérifiées en Parlement.

Sans rien ôter à la gloire de S. Vincent de Paul, on peut dire que le pere Bernard, autrement dit le pauvre prêtre, fut la premiere cause de l'établissement des sœurs de la Charité. Elles doivent leur origine à l'association des dames pieuses qui s'employoient au soulagement des pauvres malades; & c'est à ce charitable pauvre qu'on doit l'érection des assemblées de charité dans les paroisses de Paris, & même la séparation de ces paroisses, qui étoient confondues les unes dans les autres. C'est encore sa charité envers les pauvres que la vieillesse & les infirmités mettoient hors d'état de gagner leur vie, qui donna occasion à l'établissement de l'hôpital général de Paris. Mais cette même charité, trop intéressante pour

Vie du P. Bernard, p. 182. Edit. de Paris 1708.

Ibid. 148.

n'en pas relever quelques traits caractériſtiques, n'étoit ſatisfaite qu'autant qu'elle demeuroit obſcure, ou qu'elle étoit accompagnée de l'humiliation. Il ſe promenoit dans les rues par les temps les plus mauvais, lorſque les frimats, les neiges, ou les pluies les rendoient déſertes, afin d'aſſiſter les malheureux qui alors ne rencontroient perſonne qui leur donnât. Souvent, après leur avoir diſtribué tout ce qu'il avoit d'argent, il ſe dépouilloit en leur faveur, tantôt de ſa camiſole, tantôt de ſa chemiſe, & changeoit avec eux de chapeau, de bas & de ſouliers. Les gens du ſiecle qui le rencontroient en cet état, le regardoient comme un inſenſé; & quelquefois des troupes d'enfans faiſoient de grandes huées après lui, & le pourſuivoient en lui jettant des pierres. Il étoit alors au comble de ſa joie, & plus glorieux de la ſainte folie de la croix, que de toute la ſageſſe du ſiecle.

Bernard avoit néanmoins reçu de la nature tous les avantages qui pouvoient le faire briller dans le monde: il étoit né en Bourgogne d'une famille noble, & pourvue convenablement des biens

de fortune ; bien fait, d'une taille avantageuſe, d'une force & d'une adreſſe étonnante, avec une certaine grace qui ſe répandoit dans toutes ſes actions, & prévenoit tout le monde en ſa faveur. Il avoit l'eſprit pénétrant, facile, & bien cultivé, l'humeur douce & gaie, l'imagination extrêmement vive, & naturellement plaiſante. Ses vertueux parens lui avoient donné une éducation fort chrétienne : mais il plut au monde & aux grands ; & bientôt il oublia dans leur commerce ſes premiers principes. L'évêque de Bellei, Jean-Pierre Camus, différent ſans doute alors de ce qu'il avoit paru autrefois, tenta de le rappeller à la piété, & lui conſeilla d'embraſſer l'état eccléſiaſtique. Bernard prit en effet le parti de l'Egliſe, mais par un motif encore bien éloigné d'une converſion parfaite. Ayant obtenu d'abord une abbaye, il crut pouvoir aſpirer à un évêché, & alla pour le ſolliciter à Compiegne où étoit la cour. Mais il n'y fut pas arrivé, qu'il fit des retours ſérieux ſur lui-même ; & il ne parut avoir entrepris ce voyage, que pour donner l'exemple ſingulier d'un homme qui vient renoncer aux bénéfices, dans

le lieu où les autres n'accouroient que pour en ſolliciter. Dès le lendemain de ſon arrivée, il ne ſongea qu'à retourner à Paris, pour exécuter ce que Dieu lui inſpiroit.

Il eut bien des combats à livrer, avant de prendre une réſolution fixe: mais quand une fois il ſe fut décidément conſacré à Dieu, ſous les auſpices de la Sainte Vierge, en qui dès-lors il avoit la confiance, qui lui obtint depuis tant de faveurs ſignalées, il ne chancela plus, reçut l'ordre de prêtriſe, après s'y être préparé en ſaint, fit vœu de dire la meſſe tous les jours, ſe voua pour toujours aux ſervices des pauvres & des malheureux de toute eſpece, vendit tous ſes biens pour leur en diſtribuer le prix, & ne ſe réſerva pour ſa ſubſiſtance, ou plutôt pour ſes aumônes journalieres, qu'une penſion modique ſur ſon abbaye, dont il ſe démit. Un dévouement ſi généreux fut récompenſé, d'une maniere non moins extraordinaire. Au lieu que l'Eſprit Saint ne diſtribue ordinairement ſes dons qu'avec poids & meſure, Bernard à peine converti en fut comme inondé, & reçut tout d'un coup le centuple

promis au plein détachement des choſes terreſtres. Il fut dès-lors élevé au degré le plus ſublime d'oraiſon & de contemplation. Une parole de l'écriture, la vue d'une image, le nom ſeul de Dieu, ou de J. C. le raviſſoit hors de lui-même, & ſuffiſoit pour l'entretenir dans la componction une journée entiere. Ce qu'il y a de plus merveilleux, pour un homme auſſi vif & auſſi occupé qu'il l'étoit, c'eſt qu'il ne perdoit jamais la préſence de Dieu. Ce qui étoit pour les autres un ſujet de diſtraction, lui rappelloit continuellement le ſouvenir de ſon bon maître. C'eſt ainſi qu'il appelloit Dieu, avec toute la tendreſſe d'un enfant pour ſa mere. Toutefois cette union continuelle avec le Seigneur n'empêchoit pas qu'il ne donnât aux affaires toute l'attention qu'elles méritoient, que ſa converſation même ne fût ſinguliérement intéreſſante & très-gaie. Il étoit grand parleur, contre l'ordinaire des ſaints : mais toujours ſes paroles tendoient au ſalut de ceux qu'il entretenoit ; & ſes ſaillies lui ſervoient d'ouverture pour entrer dans les ames qu'il vouloit gagner.

On ne parle point des voies extraor-

dinaires par lesquelles il fut conduit, de ses extases & de ses raviſſemens, comparables à ceux de ſainte Théreſe. Il y réſiſtoit, comme cette ſainte, autant qu'il étoit en lui ; & ils le couvroient de confuſion, bien loin de l'énorgueillir. Au reſte, c'eſt par les actes de vertu, & non par ces ſortes de faveurs, qu'il faut juger des ſaints. Les œuvres de zele, de charité & d'humilité, firent le mérite & le caractere particulier du pere Bernard. L'hôtel-dieu de Paris, l'hôpital de la Charité, les priſons & les cachots furent les principaux théâtres de ſon humble charité ; & dans ces lieux, les malades les plus dégoûtans, les plus vils priſoniers, les criminels les plus abhorrés étoient ceux qui obtenoient ſa prédilection. Il les embraſſoit avec tendreſſe, que dis-je ? il leur baiſoit les pieds à tous les uns après les autres, il panſoit leurs plaies, il leur rendoit les ſervices les plus abjects. Il ne ſervoit pas ſeulement les malades, mais ceux qui étoient établis pour les ſervir : il balayoit les ſalles, il lavoit la vaiſelle à la cuiſine, il portoit le bois & l'eau dans les offices divers, il ſe faiſoit en un mot le valet

des valets mêmes. On voit bien des perſonnes qui fréquentent les hôpitaux, quelquefois avec autant d'oſtentation que de charité : mais il faut être ſincérement humble, charitable & ſaint, pour braver ainſi les préjugés du monde, & mépriſer les diſcours des hommes.

En effet, on parla d'abord avec mépris du pere Bernard. On diſoit que l'eſprit lui avoit tourné. La populace l'entouroit dans les rues, en l'appellant le fou du bon Dieu. Il attiroit les regards par ſes méchans habits, remarquables entre ceux des plus pauvres prêtres; car il ne portoit que les reſtes des autres, & n'achetoit jamais rien de neuf. Ainſi paſſa-t-il plus de quinze ans dans l'humiliation, c'eſt-à-dire depuis ſa converſion juſqu'à ce qu'il fût bien connu à la cour. Ses proches même, humiliés de ſa maniere de vivre, le méconnoiſſoient en quelque ſorte: ils n'eurent guere de commerce avec lui, que quand ils imaginerent qu'il pourroit leur être bon à quelque choſe. D'un autre côté, il éprouva des répugnances extrêmes; & la nature ſe révolta long-temps en lui contre les impreſſions de la grace & la ferveur de

la charité. Son courage ſurmontoit ſes répugnances, & néanmoins ſes répugnances renaiſſoient toujours malgré ſon courage. Irrité enfin contre un ennemi qu'il terraſſoit tous les jours, & qui tous les jours ſe relevoit, il s'approche d'un malade qu'on auroit pris pour un cadavre tombé en pourriture, s'il n'avoit eu encore un peu de reſpiration; il l'embraſſe avec tendreſſe, applique ſes levres ſur le plus dégoûtant de ſes ulceres, & en exprime le pus. Mais, ô merveille de la grace! l'action dont le ſeul récit fait horreur, rendit à jamais Bernard triomphant de ſes dégoûts à l'égard des malades. Il en fut de même, pour les priſonniers. Un ſoulévement de cœur, avec danger de s'évanouir, l'ayant un jour obligé de ſortir du cachot; dès qu'il fut dehors, il ſe reprocha ſa ſortie, comme une lâcheté. Il rentre à l'inſtant, court à un priſonnier que tout le monde évitoit comme un peſtiféré, tant il exhaloit une odeur infecte, l'embraſſe plus de vingt fois, remue la paille, ou plutôt le fumier qui lui tenoit lieu de lit, & ne le quitte point qu'il n'ait ſurmonté ſon dégoût, de maniere à n'en

plus craindre le retour. Il s'apperçut un autre jour qu'un priſonnier n'avoit plus qu'un reſte de chemiſe à demie pourrie : il la lui demanda, ſe retira dans un coin pour ôter la ſienne, la lui donna, & remit l'autre en ſa place.

Quand il entroit dans les priſons, il commençoit par baiſer les pieds aux priſonniers. Il s'en rencontroit ſouvent qui s'excuſoient de les lui préſenter, parce que leurs ſouliers étoient ſales. Viens mon enfant, leur diſoit-il, il n'y a rien de trop mauvais pour moi. Il ſe rencontra auſſi des ſcélérats, dont l'un porta la brutalité juſqu'à lui donner un grand coup de pied dans le viſage, comme il s'inclinoit pour les lui baiſer. Il les lui baiſa, comme ſi rien n'étoit arrivé ; & le viſage encore plein de ſang, il alla ſolliciter ſa grace avec le plus vif intérêt. Un autre mit de l'ordure ſur ſes ſouliers, comme le ſaint prêtre ſe diſpoſoit à les lui baiſer. Non ſeulement il les baiſa & les rebaiſa ; mais au lieu qu'il ne donnoit qu'un ſou d'aumône à chacun des autres, il donna cinq ſous à celui-ci. Quand les enfans l'inſultoient dans les rues, il buvoit d'abord cette confuſion à longs

traits. Mais comme il n'avoit pas moins de zele que d'humilité, & que ſon zele étoit fort induſtrieux; il les attiroit enſuite en leur montrant de l'argent, ou des images, les reprenoit de manquer à la religion dans ſes miniſtres, les exhortoit à mieux vivre, & en gagnoit toujours quelques-uns à Dieu. Le Seigneur permit que des perſonnes même de rang diſtingué dans la religion, s'oubliaſſent étrangement à ſon égard. Il exhortoit un évêque à concourir, ou du moins à ne point s'oppoſer à une bonne œuvre. Le prélat s'obſtinant au refus, Bernard ſe jette à ſes pieds, & lui repréſente qu'il répondra devant Dieu des ſuites malheureuſes que ſon refus ne manquera point d'occaſionner. L'évêque irrité de ſes inſtances, & ne pouvant les faire ceſſer, lui donna un ſoufflet. Monſeigneur, lui dit le ſaint homme, donnez-m'en encore un, & accordez-moi ce que je vous demande. Ce n'eſt pas le rang, qui lui inſpiroit cette modération. Il fit la même réponſe à un charetier, qui le trouvant ſur ſon paſſage, lui donna un grand ſoufflet, en jurant le nom de Dieu. Mon ami, lui dit-il, donne-m'en un

ſecond, & ne jure plus. Il avoit tant d'horreur de la profanation du nom de Dieu, & ſe donna tant de mouvemens afin de la réprimer, que ce fut à ſes inſtances qu'on renouvella l'ordonnance portée anciennement contre les blaſphémateurs.

Le zele de la gloire de Dieu & du ſalut des ames le conduiſoit par tout, & il ne rencontroit point de pécheurs ſi déterminés, qu'il ne ſe mît en devoir de les ramener à Dieu. Il ne déſeſpéroit jamais de leur ſalut, & ne s'embaraſſoit point des obſtacles qu'il y pourroit trouver. Un jour qu'il parcouroit les environs de Paris qu'il ſavoit les plus fréquentés par les perſonnes de mauvaiſe vie, il apperçut deux ſoldats qui entraînoient une de ces créatures dans une carriere. Il les ſuit, il les prêche, il les conjure, il uſe de toute ſon éloquence pour les détourner de leur mauvais deſſein. Fatigué enfin de ſes cris, l'un des deux recourut ſur lui avec un bâton, & l'en frappa ſi long-temps & ſi rudement, qu'il tomba ſous les coups. Mais ſon zele lui rendant des forces, il ſe leva ſur ſes genoux, & pria pour la converſion de

ces malheureux en des termes si touchans, qu'ils en furent pénétrés, & vinrent se remettre entre ses mains pour faire pénitence. Une femme publique le vint trouver, sous prétexte de se convertir, & le pria de venir chez elle, où elle disoit qu'il y en avoit d'autres dans les mêmes dispositions. Le bon prêtre y trouva au contraire une troupe de bréteurs, qui se proposoient de le berner : mais il leur parla des jugemens de Dieu & des fins de l'homme, en termes si terribles, que la créature même qui s'étoit prêtée à leurs jeux, vint se jetter à ses pieds, lui demanda le secours de ses prieres, promit de mieux vivre, fit trois jours après une confession générale, & vécut en effet depuis d'une maniere très-chrétienne. Un autre jour qu'il alloit dire la messe, il rencontra un homme dont il avoit fait enlever la concubine, & qui vomit contre lui toutes sortes d'injures. Le charitable prêtre offrit le saint sacrifice pour cet aveugle pécheur, qui aussi-tôt fut entiérement changé. La messe étoit à peine finie, qu'il vint lui demander pardon, & le prier de continuer à s'intéresser pour lui auprès du Seigneur.

Il se convertit parfaitement, & mena toujours depuis une vie exemplaire.

Mais c'est dans les prisons & les cachots, à l'égard des ames atroces qui d'ordinaire y sont renfermées, que le pere Bernard opéra les plus grandes merveilles du ministere sacré de la pénitence. Comme il n'est nulle part plus pénible, c'étoit là qu'il l'exerçoit avec le plus de complaisance. Le bruit que son zele & toutes ses vertus faisoient à Paris étant enfin parvenu à la cour, & le cardinal de Richelieu l'ayant voulu voir, & lui faire quelque grace signalée qu'il laissoit à son choix; le pauvre prêtre, que ce ministre tout-puissant avoit laissé dans son cabinet pour y penser, demanda uniquement la permission d'assister à la mort les criminels qui auroient confiance en lui. Menacé par la suite de ne plus remettre le pied dans les prisons; le bannissement du royaume & de toute la terre habitée, dit-il à ses chers prisonniers, me seroit plus supportable que la douleur de ne vous plus voir. Dire après cela le nombre des malfaiteurs endurcis auxquels il fit faire une bonne mort, c'est ce qui seroit d'autant plus long,

long, qu'on remettoit entre ſes mains tous ceux dont l'obſtination, le déſeſpoir & la rage avoient mis à bout l'habileté, & tous les moyens des autres confeſſeurs. Il les entreprenoit enſuite; & c'étoit un ſpectacle attrayant pour les gens de bien même, que Bernard aux priſes, ſur l'échaffaut, avec un criminel endurci. Il l'embraſſoit, il le conjuroit, il ſe mettoit à ſes genoux, il faiſoit tonner ſur ſa tête la colere de Dieu, il lui montroit l'Enfer ouvert ſous ſes pieds. Si tout cela étoit inutile; peuple chrétien, s'écrioit-t-il, ceſſez de prier pour un impie qui abandonne Dieu, & que Dieu abandonne. Les démons vont entraîner ſon ame en Enfer: fuyez, dérobez-vous à cet horrible ſpectacle. Il ſe mettoit lui-même en devoir de fuir; & cette feinte ne manquoit pas d'avoir ſon effet. Le patient rappeloit le confeſſeur, & mouroit contrit. C'eſt un fait avéré, qu'aucun d'eux n'eſt mort impénitent entre ſes mains.

Nous ne rapporterons qu'un ou deux exemples, mais choiſis entre les ames les plus difficiles à convertir, & qui dès-là peuvent tenir lieu d'une infinité d'au-

Vie du P. Bernard, p. 128.

tres. Tous les docteurs avoient abandonné un scélérat, qui ajoutoit les plus effroyables blasphêmes aux crimes pour lesquels on le traînoit au gibet. Bernard accourt, monte avec le patient sur l'échelle, lui parle avec tendresse, veut l'embrasser, & en reçoit un coup de pied, qui le précipite au bas de l'échelle. Tout le peuple jette un cri d'effroi. Bernard seul n'est point effrayé ; & quoique blessé grièvement, il fait effort pour se relever, se met à genoux, & à voix haute invoque la Vierge qui est le refuge des pécheurs, avec toute la ferveur que donne une confiance qui n'a jamais été trompée. Il n'eut pas fini sa priere, que tous les spectateurs virent l'impénitent fondre en larmes, & donner tous les signes d'une pénitence sincere.

Ibid. 129 & suiv. Un autre criminel, condamné à être rompu vif, ne vouloit point entendre parler de confession. On porta cette nouvelle au pere Bernard, qui sur le champ accourut aux prisons. Il se fait conduire au cachot, il salue le prisonnier, il l'embrasse, il l'exhorte, il lui suggere des sentimens de confiance, il le menace de la colere de Dieu ; mais

rien ne fait impreſſion. Le criminel ne daignoit pas ſeulement le regarder, & paroiſſoit ſourd à tout ce qu'on lui diſoit. Le confeſſeur le prie de vouloir au moins réciter avec lui une priere fort courte à la ſainte Vierge. C'étoit la célebre oraiſon, *Memorare, ô piiſſima virgo Maria*, que Bernard tenoit de ſon pere, & qu'il proteſtoit n'avoir jamais récitée, ſans obtenir ce qu'il demandoit. Le priſonnier, par un geſte de mépris, refuſe de la dire. Bernard ne laiſſe pas de la réciter d'un bout à l'autre : mais voyant que le pécheur obſtiné n'avoit pas voulu ſeulement deſſerrer les levres, ſa charité l'emporte, ſon zele l'inſpire ; & portant à la bouche de l'endurci un exemplaire de cette oraiſon, qu'il avoit toujours avec lui, il s'efforce de l'y faire entrer, en s'écriant : Puiſque tu ne la veux pas dire, tu la mangeras. Le criminel gêné par ſes fers, & ne pouvant guere ſe défendre de cette ſorte d'importunité, promit, au moins pour s'en délivrer, de réciter la priere. Bernard ſe met à genoux avec lui, recommence l'oraiſon ; & le priſonnier en eut à peine prononcé les premieres paroles, qu'il ſe ſentit entié-

rement changé. Un torrent de larmes jailliſſoit de ſes yeux, & il pouſſoit des gémiſſemens de componction qui fendoient les cœurs. Le Saint pénétré de joie s'écrie en l'embraſſant : C'eſt à la Sainte Vierge, mon frere, que vous devrez votre ſalut. Je le ſens aujourd'hui, mon pere, répondit le priſonnier ; & plût à Dieu que ces paroles euſſent fait plus d'impreſſion ſur moi, la premiere fois que vous me les avez dites ! Vous ai-je donc jamais vu, reprit le pere, qui ne ſavoit rien des aventures de ce priſonnier ? C'étoit un moine apoſtat, que les ſuites de ſon apoſtaſie avoient conduit à l'échaffaut. Tandis qu'il avoit encore l'habit religieux, il rencontra le pere Bernard, qui tout à coup ſaiſi d'un tranſport dont il n'avoit plus le moindre ſouvenir, courut à lui, & lui dit en l'embraſſant : Réjouiſſez-vous, mon frere ; vous obtiendrez la grace du ſalut, par l'interceſſion de la Sainte Vierge. La maniere dont il mourut vérifia bien la prédiction. Comme il ſe rappelloit les égaremens de ſa vie dans l'amertume de ſon cœur, pour ſe diſpoſer à la confeſſion ; il fut ſi touché de la vue de ſes crimes, & de la grandeur

des divines miſéricordes, qu'à l'heure même il expira de douleur.

Le nom du pauvre prêtre acquérant de jour en jour plus de célébrité, le cardinal de Richelieu crut qu'il étoit de ſon équité, & de ſon honneur même, de lui donner quelque récompenſe d'éclat. Il le manda une ſeconde fois à la cour, & après l'avoir comblé de marques d'eſtime & de vénération, il lui dit que pour le coup il eût à lui déclarer ſérieuſement ce qu'on pourroit faire pour lui. Le Saint, après y avoir en effet penſé, dit à Son Eminence qu'il la ſupplioit de faire affermir le fond de la voiture, où il montoit avec le criminel que l'on conduiſoit au ſupplice; parce que le riſque de tomber à tout moment, les empêchoit l'un & l'autre de s'occuper uniquement de leurs devoirs. A cette ſupplique, le cardinal recule d'étonnement; puis ſortant de ſon cabinet; ſavez-vous, Meſſieurs, dit-il à tous ceux qui attendoient l'audience, à quoi peut être bon le pouvoir du cardinal de Richelieu pour le pere Bernard? A faire raccommoder le tombereau, qui porte les criminels au lieu du ſupplice. Mais n'eſt-il pas plus

heureux de n'avoir pas besoin de nos bienfaits, que nous ne le sommes d'être en état de lui faire du bien ?

Le cardinal confus de céder au désintéressement du pauvre prêtre, le fit venir une troisieme fois ; & après une conversation de plus de deux heures, qui seule pouvoit passer pour une faveur insigne, il le présenta à la Reine qui le révéroit comme un saint, & qui se fit un plaisir de lui apprendre que le Roi l'avoit nommé à une abbaye. La Reine alla au devant de toutes les difficultés qu'il auroit pu faire, toute la cour appuya les raisons de sa Majesté, & le pauvre prêtre pris au dépourvu, ne trouva pas un mot pour se défendre. Mais quand il fut de retour à Paris, & qu'il eut considéré la chose aux pieds du Sauveur dénué de tout sur la croix, il écrivit alarmé au cardinal ministre, donna sa démission, & l'accompagna de motifs si touchans, qu'il intéressa le ministre même à la faire accepter.

Il s'en falloit bien cependant, que ce fût par la flatterie qu'il se conciliât la bienveillance des hommes en place. Naturellement ingénu, & plus docile encore aux inspirations d'enhaut ; quand

l'Esprit de Dieu lui découvroit certaines vérités, il n'étoit pas maître de les retenir dans le silence. Il s'exprimoit librement sur la résidence épiscopale, & sur tous les devoirs de l'épiscopat, en présence des prélats même les plus assidus à la cour. Se trouvant un jour entre les cardinaux de Richelieu & de la Valette, qui s'égayoient un peu aux dépens du pauvre prêtre ; vous avez votre compte ici bas, Messeigneurs, leur dit-il ; mais vous pourriez bien envier l'état du pauvre prêtre, au sortir de cette vie. C'étoit la même simplicité, avec les personnes qu'on y accoutume le moins. En conversant avec les dames du rang le plus élevé, ainsi qu'avec les femmes du commun, il ne les appelloit pas autrement que ma bonne sœur, sans en excepter la Reine, qui loin de s'en offenser, prenoit plaisir à s'entretenir familiérement avec lui.

Elle applaudissoit à tous ses projets de bonnes œuvres, & l'aidoit souvent pour l'exécution. Quand il eut entrepris de fonder le college des Trente-trois, elle fut une des premieres à soutenir cet établissement. C'étoit un séminaire destiné à recueillir trente-trois pauvres éco-

liers, en mémoire des trente-trois années que le fils de Dieu, fait pauvre pour nous, a, selon la chronologie vulgaire, passées parmi les hommes. Après les indigens de tant d'espece qu'avoit soulagés le P. Bernard, il ne lui restoit plus qu'à pourvoir au besoin des pauvres écoliers qui sont appellés à l'état ecclésiastique, & qui ne peuvent suivre leur vocation sans la charité libérale des fideles. Quoiqu'il n'eût point d'autres fonds pour cet établissement que sa foi dans la providence, il ne laissa pas de rassembler de pauvres étudians, jusqu'au nombre qu'il s'étoit proposé. La Reine leur fit d'abord fournir la chose de premiere nécessité, le pain de chaque jour. Différentes personnes de considération venant peu après à leurs secours, & se succédant les unes aux autres, après la mort même du fondateur, n'empêcherent pas seulement cette fondation de tomber, mais l'amenerent à la perfection qu'il n'avoit pu lui donner lui-même. C'est une merveille attribuée justement au pouvoir de ce saint prêtre dans le ciel, qu'en des temps aussi difficiles que la fin du regne de Louis XIII & les

commencemens de Louis XV, tandis que les plus anciennes & les plus riches fondations tomboient en ruine, ou du moins dans le relâchement, celle-ci se soutînt toujours, & toujours se distinguât par le goût de l'étude & l'esprit de piété, qui la distinguent encore aujourd'hui.

Le temps de la mort approchoit pour le pere Bernard; il en étoit convaincu, & il jouissoit néanmoins de la meilleure santé. Quelques jours avant l'exécution du dernier criminel qu'il accompagna au lieu du supplice, il fit ses adieux aux prisonniers. Comme il paroissoit en parfaite santé, & que d'ailleurs il n'avoit pas cinquante-trois ans, ils ne le crurent point, & le lui dirent sans façon. Il en est pourtant ainsi, reprit-il; vous ne me verrez plus, & je vous dis le dernier adieu. Peu de jours après, il fut appellé pour un criminel, dont l'endurcissement avoit mis à bout tous les docteurs & les confesseurs. Bernard se jette dans le tombereau avec cet impie, & le prend si bien, qu'il lui fait non seulement accepter avec résignation le supplice de la roue sur laquelle il devoit expirer, mais désirer

& demander de plus cruels tourmens; afin de mieux expier ses crimes.

L'homme de Dieu n'en étoit pas venu là, sans une fatigue excessive. Cependant, au lieu d'aller prendre le repos dont il avoit un extrême besoin, il s'empressa de porter aux prisons la nouvelle d'une mort si propre à les édifier. Passant ensuite près de l'Hôtel-Dieu, il voulut encore donner quelque consolation aux malades; & il acheva de s'exténuer, en leur parlant avec sa chaleur accoutumée.

Au sortir de là, il sentit un grand mal de côté, qui l'obligea de se coucher en arrivant chez lui. Il éprouva durant la nuit des douleurs si aiguës, qu'il ne douta point que Dieu n'eût accepté le sacrifice, par la générosité duquel il avoit obtenu la conversion du criminel qu'il venoit d'assister à la mort: il s'étoit offert à souffrir pour cela, non seulement la mort, mais tous les tourmens qu'on éprouve sur la roue. Toute l'habileté des médecins que lui envoyerent ses amis, & tous les remedes imaginables ne firent qu'augmenter son mal, qui étoit une fluxion de poitrine, & une pleurésie formée.

Il n'y eut que la priere & les ſacremens qu'il reçut avec la ferveur d'un chérubin, qui purent tempérer, ou ſuſpendre ſes douleurs : mais toujours ſa patience & ſa réſignation égalerent ſes ſouffrances. Quand elles étoient plus violentes ; il eſt juſte, ô mon Dieu, s'écrioit-il, que je ſatisfaſſe à votre juſtice : vengez-vous en ce monde, & me faites miſéricorde en l'autre. Ses pieux amis, afin de faire diverſion à la douleur, réveillant en lui les ſentimens de l'amour divin ; j'aurois voulu, dit-il, mourir par la violence de mon amour pour Dieu ; mais les pécheurs, tels que moi, n'en ſont pas dignes : je mourrai à force de ſouffrir, avec cette conſolation néanmoins, que je fais la volonté de Dieu. Quand on le félicitoit de ſes bonnes diſpoſitions ; c'eſt Dieu, diſoit-il, qui met tous ces bons ſentimens dans mon cœur : & ne ſuis-je pas trop payé par là du peu que j'ai fait pour lui !

Après tant d'agitations, ſa mort fut extrêmement tranquille. Il en avoit eu beaucoup d'appréhenſions pendant la vie : mais quand il la vit de près ; j'ai fort appréhendé, dit-il lui-même, la

rage des démons ; mais à l'heure qu'il eſt, Dieu m'a ôté ces craintes. Puis hauſſant la voix ; je vois, s'écria-t-il avec tranſport, la ſainte cité de Sion ; oui, mes enfans, je commence à goûter les douceurs du Paradis. Après avoir reçu l'extrême onction, il demeura quelque temps dans un profond ſilence, puis il s'écria tout à coup : Si les gens du monde ſavoient combien il eſt doux de vous ſervir, ô mon Dieu, ils ne s'arrêteroient point aux vains objets qui les abuſent. Mon Dieu, que vous êtes fidele dans vos promeſſes, & magnifique dans vos miſéricordes ! Graces éternelles vous ſoient rendues, d'avoir admis à votre ſervice un miſérable comme moi ! Après ces paroles, ſa voix baiſſa ſi fort, qu'on n'entendit plus rien ; mais on vit que ſon cœur ne ceſſoit point de parler à Dieu juſqu'au moment où il expira, vers les deux heures du matin, le ſamedi vingt-troiſieme de mars 1641.

Il avoit ordonné par ſon teſtament d'inhumer ſon corps, parmi les pauvres, dans le cimetiere de l'hôpital de la Charité. Par le même acte, il fit aux pauvres des legs ſi nombreux, &

ſi conſidérables vu ſa pauvreté, que le notaire lui demanda ſur quoi donc il vouloit qu'on les prît? Ecrivez toujours, répliqua-t-il; on trouvera de quoi payer, & au delà. Ainſi ajoutez encore, que les legs ſeront augmentés, en proportion de cet excédant. En effet, la vénération qu'on avoit pour lui fit acheter ſes pauvres meubles ſi cher, que, tous les legs acquités ſurabondamment, il ſe trouva un ſurplus aſſez conſidérable pour aſſiſter encore une quantité de pauvres honteux. Il fut enterré, ſelon ſes ordres, dans le cimetiere des pauvres: mais avec les pauvres, une foule prodigieuſe de bons bourgeois & de citoyens diſtingués; mais les magiſtrats, mais les prélats, mais les ſeigneurs & les princes, la cour & la ville s'empreſſoient pour avoir place à ſes obſeques. On le contemploit avec une admiration religieuſe, on crayonnoit ſon image, on lui prenoit quelques cheveux, on coupoit des parcelles de ſes habits, on lui faiſoit au moins toucher les livres de prieres & les chapelets. Bientôt ces reliques diverſes opérerent une infinité de merveilles, parmi leſquelles il en eſt pluſieurs, que ceux-là ſeuls peuvent ré-

voquer en doute, qui ſont déterminés à n'en croire aucune. Et quoi de moins incroyable, ſinon que Dieu ſe complaiſant à glorifier ceux qui s'humilient, il ait appoſé à la ſainteté la plus humble le ſceau glorieux du miracle ?

Mém. Mſſ. du Refuge de Nancy.

Après toutes les œuvres admirables de la charité du pere Bernard, on peut encore admirer l'inſtitution religieuſe de Notre-Dame du Refuge, ainſi nommée de ſa deſtination à ſervir d'aſyle à la fragilité du ſexe, ſous la protection ſpéciale de Marie, refuge des pécheurs. Elle fut établie, comme pour épancher à la fois toutes les miſéricordes du Seigneur ſur ſon peuple, lorſque le pauvre prêtre, au plus beau point de ſa carriere, rempliſſoit tous les autres miniſteres de la charité ; & peu après elle prit ſa conſiſtance, par l'approbation que lui donna le pape Urbain VIII, le vingt de mars 1654. Dans l'immenſe variété des ordres & des congrégations établis pour aſſortir les moyens de ſalut à tous les caracteres & à toutes les diſpoſitions, on avoit oublié juſque-là, comme perdues ſans reſſource, les femmes qui avoient trahi l'honneur propre & le plus irréparable de leur ſexe ; mais

le bon pasteur proportionant enfin ses recherches à la dépravation des temps, voulut signaler toute la force de sa grace, & la fit surabonder où abondoit l'iniquité. Il suscita une Judith nouvelle, non pas seulement pour mettre à couvert, mais pour réparer la gloire flétrie des filles d'Israël. Elizabeth de Rauffaing, veuve d'un gouverneur d'Arches, nommé du Bois, retirée avec ses trois filles en Lorraine où elle étoit née, y faisoit l'objet de l'édification publique. Il n'y avoit pas une seule personne dans toute la province, à qui sur cette vertueuse famille, il échapât une parole désavantageuse, qui au contraire n'en admirât la modestie & la piété, la douceur, la sainte concorde, & surtout la charité généreuse, dont les hôpitaux, les prisons & les malheureux de toute espece recueilloient journellement les fruits.

Attentive à tous les genres de misere, cette charitable veuve se sentit un jour émue de la plus tendre compassion pour les personnes de son sexe, qui avoient eu le malheur d'oublier ce qui en fait le plus précieux ornement. Elle ne balança point. Ni les difficultés

d'une entrepriſe juſque-là déſeſpérée ; ni la crainte d'infecter ſa propre maiſon du ſouffle impur que reſpiroient ces malheureuſes, ni la crainte ſouvent plus active du ridicule, rien ne put amortir la vivacité de ſa foi. Aſſurée que le ſang de J. C. peut purifier le rebut même de ce qu'il a racheté, & que ſemblables aux pures ardeurs du ſoleil, la charité ne touche à la fange que pour en diſſiper l'infection ; Elizabeth recueillit auſſi-tôt chez elle juſqu'à vingt de ces créatures, qu'elle nourriſſoit, qu'elle fourniſſoit de tout, qu'elle traitoit en mere, inſtruiſoit en apôtre, & habituoit inſenſiblement à une forme de vie, ſemblable à celle des communautés régulieres.

Cette entrepriſe étonnante attira les regards, & bientôt la vénération de tout le monde. Elle inſpira un vif intérêt à un grand nombre de perſonnes du premier rang. Jean de Porcelet, évêque de Toul, Erric de Lorraine, évêque de Verdun, le cardinal de Bérule, & à leur exemple, quantité d'eccléſiaſtiques & de laïcs diſtingués s'employerent vivement pour conſommer & cimenter cet établiſſement. Dès l'année

1627, le duc de Lorraine, Charles IV donna ſes lettres patentes pour le Refuge de Nanci. Deux ans après, le cardinal Nicolas-François de Lorraine, alors évêque de Toul dont Nanci dépendoit, établit cette maiſon en forme de monaſtere, lui donna la regle de S. Auguſtin, & fit dreſſer les conſtitutions, qui approuvées d'abord par Urbain VIII, furent confirmées dans la ſuite par Alexandre VII. Madame de Rauffaing, & ſes trois filles y conſacrerent à Dieu leurs propres perſonnes. Ainſi, après avoir poſé les fondemens de la congrégation, elles en furent encore les colonnes principales. La fondatrice, moins à ce titre qu'à raiſon de ſa haute vertu & de ſon talent pour gouverner, fut élue premiere ſupérieure. Elle remplit ſi parfaitement ce qu'on attendoit de ſa prudence, qu'en peu de temps les villes de Dijon, d'Avignon, d'Arles, du Pui, de Toulouſe & de Rouen, la manderent, pour y établir des maiſons de ſon inſtitut. De retour enfin à ſa chere maiſon de Nanci, & conſommée d'auſtérités plus encore que de travaux, elle y mourut en odeur de ſainteté. Son tombeau, vénéré comme

ceux des saints, & le souvenir toujours présent de ses éminentes vertus, entretiennent encore parmi ses filles toute la ferveur de l'institution primitive.

La fin de cette congrégation est de travailler, non seulement à la conversion, mais à la perfection des filles & des femmes, qui emportées par la passion, ou surprises par l'occasion, ont donné dans les écueils de la volupté même la plus honteuse. Toutes y sont reçues, soit qu'elles y viennent de leur propre mouvement, soit qu'elles y soient mises par autorité; à la réserve néanmoins de celles qui auroient été flétries par sentence. On les tient dans un quartier séparé des religieuses, mais où tout est réglé comme dans le cloître; la priere, la messe, le travail, les heures du lever & du coucher, les repas & les récréations convenables. Instructions & catéchismes, prédications, exhortations touchantes, récollections & retraites, en un mot tous les secours spirituels leur sont administrés en abondance, toutefois avec une sage discrétion, & non pas avec une continuité qui en inspireroit le dégoût. Et

quelle abondance de bénédictions le ciel ne répand-il pas sur cette administration toute maternelle ! Dans cet amas de personnes, d'habitudes, de dispositions, d'inclinations différentes, & toutes plus ou moins dépravées, on est étonné jusqu'à l'admiration, de voir l'ordre & l'exactitude, la paix, la réserve, le silence qui s'observent, & plus encore les changemens miraculeux qu'opere la grace. Elles ne sortent pour la plupart, qu'en regrétant l'heureux abri, où les avoit portées la Providence après le naufrage. Plusieurs effrayées à jamais par l'image du précipice où elles s'étoient engagées, demandent à être admises au nombre des religieuses : on les reçoit, quand il n'y a point d'autres obstacles, que leurs premieres fautes. C'est un statut de la congrégation, dont l'expérience justifie chaque jour la sagesse. Bien souvent ces pénitentes le disputent à l'innocence, en ferveur, ainsi bien qu'en humilité, & en toutes sortes de vertus. Cependant on ne leur confie, ni le régime, ni les offices divers de la maison. Ils sont réservés, par la bulle d'Alexandre VII, à celles qui ont toujours été irrépro-

chables dans leurs mœurs & dans leur conduite.

Vers le temps où cet institut fut approuvé par Urbain VIII, le Saint Office, au nom de ce pape, rendit un jugement, sur lequel toute la diffusion d'une foule d'historiens, ou de déclamateurs, n'a répandu que des ombres plus épaisses. Depuis près de deux siecles, qu'au sujet du célebre Galilée, on crie à la barbarie & à l'ignorance contre l'inquisition, on a presque anéanti la mémoire de ce qui s'est véritablement passé dans le cours de cette affaire. Il ne sera donc pas inutile de l'exposer : le voici. Copernic avoit soutenu le premier, mais d'une maniere purement physique, que la terre tourne autour du soleil ; & jamais aucun tribunal ne s'étoit avisé de réprouver son système. Galilée ne se contenta point de l'adopter, & de le publier de toutes parts ; mais il entreprit de l'établir sur la base des livres saints, convertit un point de spéculation naturelle en controverse dogmatique, & osa tenter de réduire l'inquisition à se déclarer pour lui. Etant venu à Rome sous le pontificat de Paul V, & s'étant

attiré par ſes découvertes, les applaudiſſemens, les acclamations, les hommages de tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué ; il s'enivra de ſa gloire, & *demanda*, dit Guichardin, alors envoyé de Toſcane à Rome, *que le pape & le ſaint office, déclaraſſent le ſyſtême de Copernic, fondé ſur la bible.* Il répandit mémoire ſur mémoire, il aſſiégea les antichambres de la cour & les palais des cardinaux, il les perſécuta, il les laſſa tous ; à la réſerve du cardinal Orſini, qui, ſans trop de prudence, preſſa extraordinairement le S. Pere de ſe prêter aux déſirs du philoſophe. Le Pape fatigué, ajoute Guichardin, rompit la converſation ; puis avec le cardinal Bellarmin il arrêta que la controverſe de Galilée ſeroit jugée dans une congregation. Galilée, dit encore l'hiſtorien Toſcan, mit en tout cela un emportement extrême, & il n'eut ni la force ni la ſageſſe de le ſurmonter.

Le jugement intervint, & Galilée lui-même, par ſes lettres au ſecrétaire du grand duc de Toſcane, nous en a fait connoître le réſultat. Les Dominicains, dit-il, ont eu beau prêcher que le ſyſ-

tême de Copernic étoit hérétique & contraire à la foi ; le jugement de l'Eglise n'a pas répondu à leurs espérances. La congrégation a décidé simplement, que l'opinion du mouvement de la terre ne s'accordoit point avec la bible, & l'on a défendu les ouvrages qui soutiennent cette conformité. Je ne suis point intéressé personnellement dans ce décret. En effet, Galilée fut si peu persécuté en cette rencontre, qu'avant son départ de Rome, il eut une audience de faveur du S. Pere. Bellarmin cependant lui fit, au nom du Pape, une injonction qui fut ensuite insérée dans les registres du S. Office, & dont les termes méritent une attention particuliere : c'étoit, *de ne plus parler de ces accords scholastiques entre les livres saints & Copernic.*

Il ne l'observa point. La manie du temps, ou du sol qu'il habitoit, étoit de faire un assortiment bizarre des moyens philosophiques & théologiques, dans les matieres qui en étoient le moins susceptibles. Quelques années après, il publia ses maximes du systême du monde, qui eurent un cours prodigieux, & furent en peu de temps traduites dans

toutes les langues. Il fit encore imprimer un discours adressé à Christine de Lorraine, où les argumens théologiques venoient à l'appui des expériences. Ce procédé qui lui avoit été si expressément défendu, ne lui tenoit pas moins au cœur, que l'hypothese même de Copernic. Rome en un mot fut inondée d'écrits, où l'astronome Toscan s'efforçoit d'ériger son système en dogme.

Il fut dénoncé, il fut cité à Rome, où après bien des sollicitations & des excuses inutiles, il se crut obligé de se rendre. Mais comment y fut-il traité? Urbain VIII qui occupoit alors le saint siége, & qui lui avoit fait parvenir en confidence les accusations de ses rivaux, tandis qu'ils s'efforçoient de l'aigrir contre lui; Urbain, au lieu du S. Office toujours formidable à un réfractaire, chargea une congrégation particuliere de ce nouvel examen. Arrivé à Rome, Galilée, en faveur de ses talens, fut traité avec des égards, qu'on n'y avoit point eus pour des personnes de la plus haute naissance. Il ne fut pas logé à la Minerve, qui est le domicile du S. Office; mais au palais de l'envoyé de Toscane, c'est-à-dire, parmi ses plus

ardens protecteurs. Auſſi le Pape dit à ce miniſtre, qu'il avoit bien privilégié le docte Florentin; puiſqu'en pareil cas, le fils du duc de Mantoue avoit été renfermé au château S. Ange. Un mois après, par le conſeil de ſes amis, Galilée ſe rendit au S. Office; & par une ſuite de ménagemens inuſités à l'égard de ces ſortes de coupables, il fut logé dans l'appartement de l'un des grands officiers de l'inquiſition. On lui laiſſa ſon domeſtique de confiance, avec la liberté de ſe promener lui-même, d'envoyer ſon domeſtique au dehors, de recevoir les gens du miniſtre de Toſcane, & d'entretenir librement tous ſes rapports avec lui. Au bout de huit jours, on le renvoya au palais Toſcan, quoique ſon examen ne fût pas fini: le cardinal Neveu & le préſident de la congrégation prirent ſur eux cet élargiſſement, ſans conſulter les autres juges.

On ſait qu'il eut toute liberté de ſe défendre; & il ſe défendit en effet, ſelon ſa méthode, ou ſa manie accoutumée, non pas en démontrant à ſes juges la réalité du mouvement de la terre, mais en argumentant contre

tre eux sur les livres de Job & de Josué : il se perdit dans un galimathias d'argumens théologiques, qu'on auroit peine à croire, si son apologie manuscrite n'en faisoit foi. Néanmoins en le condamnant pour cause de récidive, & en exigeant de lui une rétractation, on n'usa de quelque apparence de rigueur, que pour la forme ou l'exemple. Sa prison fut commuée en l'hôtel de Toscane, & ne dura que douze jours, au bout desquels il devint maître de retourner dans sa patrie. Il faut l'entendre lui-même, pour se former une idée juste de la prétendue persécution dont on a fait tant de bruit. Voici comment il en parle au pere Receneri son disciple, dans la lettre justificative & manuscrite dont nous avons déjà parlé. Le Pape, dit-il, me traita comme un homme digne de son estime. J'eus pour arrêts, le palais délicieux de la Trinité du Mont. Quand j'arrivai au S. Office, le pere commissaire me présenta poliment à l'assesseur Vittrici. Deux peres Dominicains m'intimerent avec honêteté de produire mes raisons : elles firent hausser les épaules à mes juges ; ce qui est le recours

des esprits préoccupés. J'ai été obligé de rétracter mon opinion : pour me punir on m'a défendu les dialogues ; & l'on m'a congédié, après cinq mois de séjour à Rome. Comme la peste régnoit à Florence, on m'a désigné pour demeure le palais de mon meilleur ami, l'archevêque de Sienne ; & j'y ai joui de la plus douce tranquillité. Aujourd'hui je suis à ma campagne d'Arcetre, où je respire un air pur dans le sein de ma chere patrie. Voilà le vrai de l'histoire, si étrangement défigurée, à l'égard de Galilée & de ses juges. Nous en devons la découverte à la saine critique, & à l'équité d'un citoyen de Geneve, garant non suspect en pareille matiere.

Mallet du Pan, Merc. de France, du 17 Juillet, 1784.

L'affaire de Grandier, quoique la grille en fût la scene, n'eut guere moins d'éclat, que l'avanture du célebre Galilée. Ce mauvais prêtre, curé de Loudun en Poitou, mit tout en combustion dans une communauté, jusque-là aussi paisible qu'édifiante. Les Ursulines de cette ville, si fameuses par leurs possessions vraies ou imaginaires, se plaignirent tout à coup d'être tourmentées par des spectres &

Mém. Chron. & Dogm. an. 1634.

des fantômes de toute espece. Grandier, disoient-elles, leur apparoissoit, dans l'intérieur de leur maison, sous des figures horribles, qui ne leur laissoient de repos ni la nuit ni le jour, & qui leur causoient de violentes convulsions. Leur imagination, sans doute, pouvoit seule créer tous ces fantômes. Mais ce qu'il y a de constant, c'est que ce pasteur indigne de son caractere, vivoit avec une créature qu'il avoit débauchée, & qu'il composa un traité exprès contre le célibat des prêtres. On trouva cet ouvrage écrit de sa main parmi ses autres papiers, en sorte qu'il fut réduit à s'en confesser l'auteur. C'est pourquoi il fut condamné par l'évêque de Poitiers, ordinaire du lieu, à jeûner au pain & à l'eau, tous les vendredis pendant trois ans; il fut interdit pour cinq ans dans le diocese, & pour toujours dans la ville de Loudun. Ayant été depuis accusé de sortileges, toutes ses défenses, quoique pleines de feu & d'esprit, dont il étoit beaucoup mieux pourvu que de religion, firent peu d'effet: il n'étoit rien, dont on ne crût capable un prêtre sans mœurs.

Il appella cependant à l'archevêque de Bourdeaux, de tout ce qui s'étoit fait à l'officialité de Poitiers; & l'affaire commençoit à tomber, ou du moins à languir, quand on l'accusa d'être l'auteur d'un libelle très-injurieux, qui paroissoit contre le cardinal de Richelieu, sous le titre de *la Cordonniere de Loudun*. Ce ministre commit un conseiller d'Etat avec des pouvoirs très-amples, afin d'examiner & de juger, non pas l'affaire du libelle; mais celle des possessions & de leurs dépendances. Alors Grandier fut arrêté, & entendu fort au long, ainsi que les témoins, sans en excepter Astarte, Béhémot, Asmodée, Léviathan, Sabulon, & bien d'autres démons d'un plus bas ordre, qu'on disoit loger par légions dans le couvent de Loudun, & qui bien des fois parurent se repentir d'être venus faire le personnage pénible de religieuses. Il subit une question si violente, qu'il en eut les jambes fracassées, de maniere que la moëlle lui sortoit des os. Enfin il fut condamné à être brûlé vif; ce qui s'exécuta sans nul adoucissement.

On a donné là-dessus quantité

de relations, entiérement oppoſées les unes aux autres. Parmi les auteurs qui repréſentent la choſe comme une trame d'iniquité, celui qui l'attribue au favori du Cardinal de Richelieu, dans l'ouvrage intitulé, *le Veritable pere Joſephe*, & le Calviniſte Aubin, refugié en Hollande, dans ſon *Hiſtoire des diables de Loudun*, paroiſſent avoir fixé le jugement des écrivains poſtérieurs. Quant à celui-ci, d'abord eſt-il bien ſage de s'en rapporter à un transfuge, ſur ce qui intéreſſe le gouvernement d'un royaume, où il n'avoit pu profeſſer l'héréſie en paix? C'eſt à quoi cette foule d'hiſtoriens qui ſe ſont copiés les uns les autres, n'ont pas daigné faire d'attention. Pour ce qui eſt de l'auteur du *Véritable pere Joſephe*, il ſe montre, ou bien mal inſtruit, ou bien mal intentioné, ou bien dépourvu de mémoire, lorſque impliquant Gaſton de France dans cette manœuvre prétendue, il fait contribuer ce prince à la condamnation de Grandier, par un certificat donné ſur les lieux. Selon cet auteur même, le prince ne vint à Loudun qu'au mois de mars 1635; & Grandier avoit été brûlé le dix-

huitieme d'août de l'année précédente. Ce n'eſt pas qu'on ſe déclare ici pour la réalité des poſſeſſions de Loudun ; mais on ne ſe range pas non plus parmi les critiques outrés, dont les argumens ou les ironies vont à établir l'impoſſibilité de toute poſſeſſion. Après les exemples qu'on en trouve dans l'évangile, & dans les monumens ſûrs des premiers ſiecles, il eſt clair qu'il peut s'en rencontrer encore ; & l'Egliſe en juge ainſi, puiſqu'elle a établi pour cela des exorciſmes. A la bonne heure, qu'on ne faſſe pas fond ſur la magie imputée à Grandier ; mais s'il n'étoit pas coupable de ce crime, il ne méritoit que par trop d'autres le ſort qu'il a ſubi.

En Angleterre, il ſe formoit ſourdement un orage qui ne menaçoit pas moins la monarchie, que l'ombre de hiérarchie, qu'elle s'obſtinoit à favoriſer uniquement. Entre les petiteſſes du roi Jaque I, la plus déplorable avoit été l'amour excluſif, dont il s'étoit épris pour l'une des ſectes qui partageoient ſon royaume en autant de religions, pour ainſi dire, qu'il comptoit de ſujets. Il y en avoit deux néanmoins,

qui bien que ſubdiviſées à l'infini, formoient deux corps apparens, les Epiſcopaux, & les Presbytériens ou Puritains, animés réciproquement d'une antipathie qui les rendoit incapables d'une réunion même apparente. Jaque avoit entrepris d'abattre les Puritains; & n'ayant pu y réuſſir, il avoit légué ſon averſion contre eux à Charles I, ſon fils & ſon ſucceſſeur. Le nouveau roi qui avoit eu un frere aîné, & qu'on avoit d'abord appliqué aux ſciences eccléſiaſtiques, dans la vue de le faire archevêque de Cantorbery, conſervoit du penchant pour les diſcuſſions de la controverſe: goût toujours déplacé ſur le trône, & ſouvent bien dangereux. Pouſſé de plus par l'archevêque de Cantorbery, Guillaume Lawd, recommandable par ſon eſprit, ſon ſavoir & ſes mœurs, il réſolut de faire dreſſer une liturgie nouvelle, & chargea l'archevêque de ce travail. Ce prélat qui dans l'héréſie n'avoit pas perdu le goût de l'antiquité, s'en voulut rapprocher, autant qu'il étoit poſſible. Il fit pour cela des changemens ſi conſidérables dans les rites obſervés en Angleterre depuis la reine Eliſabeth,

que les Puritains l'accuſerent de vouloir rétablir la religion catholique. Le Roi fit d'abord enregiſtrer cette liturgie, avec les lettres patentes qui l'autoriſoient, dans le conſeil d'Ecoſſe, parce qu'il eſpéroit trouver plus de docilité dans cet héritage de ſes peres. Mais eſt-il aucun ſentiment que n'étouffent l'erreur & le fanatiſme?

Après l'enregiſtrement, on remit à l'année ſuivante la lecture, ou publication formelle des nouveaux rites, afin de diſpoſer les eſprits durant cet intervalle à les recevoir. Il en arriva tout le contraire de ce qu'on s'étoit promis. Quand cette lecture ſe fit, ſelon l'uſage, dans la cathédrale d'Edimbourg; tout le peuple, comme de concert, ſe mit à faire un bruit épouvantable. Le doyen commençant enſuite le ſervice, ſuivant ces rites, on cria de tous côtés: *Au papiſte, à l'idolâtre, il faut le lapider.* L'évêque voulut monter en chaire pour calmer les eſprits: on lui jetta un banc à la tête, & peu s'en fallut qu'il ne fût aſſommé; il auroit été mis en pieces, ſi un prompt ſecours ne lui avoit facilité la retraite dans une maiſon voiſine. Il ne courut guere

moins de risque ensuite, quoiqu'il eût été recueilli dans le carrosse du garde des sceaux, & qu'on eût disposé des troupes, afin d'arrêter le désordre. Mais quelque mine que fissent les officiers & les magistrats, il y en avoit un grand nombre qui étoient secrétement d'intelligence avec les séditieux ; & plusieurs se déclarerent peu après, parmi ceux même qui avoient opiné à l'enregistrement. Enfin, ils adressèrent au Roi un acte formel d'opposition, en forme de requête. Charle trop avancé pour reculer sans honte, donna un édit de jussion rigoureuse. Il ne servit qu'à augmenter la rebellion, qui éclata presque en un moment dans toutes les parties de l'Ecosse.

Après que les chefs de la cabale eurent affiché une protestation, qui étoit le signal de la révolte, les factieux s'assemblerent de toute part dans la capitale, & formerent la funeste confédération, qu'ils nommerent *Convenant*. Ils s'y engageoient en commun à renouveller l'ancien serment de défendre ce qu'ils appelloient la pureté de l'évangile, & la dignité du Roi, contre les usurpations de Rome ; à faire exécuter tous

les arrêts donnés en Ecoſſe pour la conſervation de la réforme ; à rejetter toute innovation, & nommément les cérémonies nouvellement introduites, ainſi que le régime épiſcopal, juſqu'à la déciſion d'un ſynode libre & des Etats légitimement aſſemblés ; enfin, par un trait de rebellion manifeſte juſque dans les termes, à ne ſoutenir l'autorité du Roi qu'autant qu'il ſoutiendroit lui-même la religion, & à ſe ſoutenir mutuellement les uns les autres, contre toute perſonne quelle qu'elle pût être.

Le Roi ſe montra extraordinairement offenſé de ces conventions ſéditieuſes, & les condamna dans les termes les plus propres à faire ſentir ſon indignation. L'acceptation du *Convenant* n'en fut, ni moins prompte, ni moins générale. En quelques ſemaines, il fut ſigné de tous ceux qui ſe piquoient d'être bons proteſtans. Il n'y eut, outre les catholiques, qu'une partie du clergé Anglican & des magiſtrats, qui refuſerent de le ſouſcrire. Le Prince alors ſentit le danger de pouſſer davantage la bizarrerie de ſon zele. Le feu de la rebellion ſe répandant avec rapidité

dans toutes les provinces du royaume, il crut le couper en recourant aux voies de la douceur. Le duc d'Hamilton fut envoyé à cet effet, avec la qualité de Haut-commissaire : mais il traita inutilement avec les confédérés. Il fallut que le Roi consentît, tant à la suppression des édits rendus en faveur de sa liturgie, qu'à la convocation demandée d'un synode & des Etats. Cette condescendance-là même ne servit qu'à augmenter l'audace. Le synode ne fut pas plutôt ouvert à Glascou, que le commissaire crut devoir le rompre, à la demande des évêques; ce qui n'empêcha point les députés des autres ordres de continuer leurs séances, où ils dégraderent ces prélats, sans en excepter un seul; & la plupart, avec une sévérité qui renchérissoit sur toute celle des canons. Les archevêques de S. André & de Glascou, les évêques d'Edimbourg, de Gallouay, de Rosse, d'Alberden & de Dumblen, furent non seulement déposés, mais déclarés incapables d'exercer aucune fonction du saint ministere, puis anathématisés & livrés à Satan, comme étant pires que les païens & les publicains. La con-

cluſion finale & capitale fut l'abolition de l'épiſcopat.

Quelque outrageant que fût pour le Roi ce procédé du conventicule, les députés eurent encore l'inſolence d'en demander la confirmation à ce prince, qui pouſſé à bout, ne vit plus d'autre parti à prendre, que de les déclarer rebelles, & d'armer pour les réduire. Si l'Angleterre avoit été fidele, l'Ecoſſe auroit été bientôt ſoumiſe : mais dans toutes les provinces Britanniques, à Londres, à la cour même, il y avoit quantité de Puritains, qui rempliſſoient le royaume de leurs clameurs ſéditieuſes, & qui ſe ſoulevérent preſque tous enſemble. Ainſi le démon de la révolte agitant tous les eſprits, on vit bientôt les révoltés en état de faire face à leur ſouverain, & enfin lui faire la loi. Et à quel point la parricide héréſie abuſa-t-elle de ſon aſcendant ? C'eſt ce qu'on verra par la ſuite.

Cependant le monarque très-chrétien, paiſible au ſein de ſes Etats, depuis qu'il avoit étouffé l'eſprit de faction avec l'héréſie, & plein de reconnoiſſance envers la Vierge, appellée ſi juſtement *le ſecours des chrétiens*, crut

devoir mettre ſon royaume ſous la protection de cette patrone incomparable, afin d'y attirer à jamais l'abondance des bénédictions d'enhaut. A cette fin, il donna un édit du dix février 1638, monument d'autant plus mémorable de la foi de Louis le juſte, qu'il fait l'époque de la prééminence effective du diadême françois entre les Etats divers de l'Europe. Le pieux monarque s'y exprimoit en ces termes : Nous vouons & conſacrons d'une maniere toute particuliere notre perſonne, notre ſceptre, notre diadême & tous nos ſujets à la bienheureuſe & à jamais glorieuſe vierge mere de Dieu, que nous prenons aujourd'hui pour la patrone ſpéciale de notre royaume. Et afin que la mémoire ne s'en efface jamais parmi nos deſcendans les plus reculés, nous ordonnons que tous les ans, le jour de l'Aſſomption, à l'iſſue des vêpres, il ſe fera une proceſſion avec la plus grande ſolennité qu'il ſera poſſible, dans toutes les égliſes, ſoit cathédrales, ſoit paroiſſiales, ſoit conventuelles de chaque ville, bourg & village de notre domination : ordonnons de plus aux premiers corps de juſtice, & aux principaux des

lieux, de n'y pas manquer. Que les évêques aient encore soin de porter nos peuples à honorer la bienheureuse Vierge, avec une piété toute particuliere, & à l'implorer avec toute la ferveur dont ils sont capables, afin que nos Etats, protégés par une protection si puissante, soient à couvert de tous les pieges de nos ennemis, qu'ils jouissent d'une paix inaltérable, & que le Tout-puissant y soit si bien servi, que nous & tous nos sujets tendions invariablement, & parvenions sûrement à la fin bien heureuse pour laquelle nous avons été créés.

Le calvinisme, flétri en France, & s'y efforçant toutefois de couvrir sa honte, à la faveur d'une forme nouvelle & d'un nouveau nom, imposoit aux simples, s'introduisoit sourdement jusque dans les asyles solitaires de la pudeur & de la piété. Que l'esprit d'erreur est tout à la fois habile & singulier dans ses inventions! Eût-on jamais imaginé, avant l'événement, qu'un monastere de filles pût devenir l'atelier principal & le plus ferme boulevart d'une secte? Ce directeur prôné qui blâmoit dans Calvin, non pas la maniere de penser, mais uniquement celle de s'é-

noncer, surprit par son extérieur dévot l'évêque de Langres, Sébastien Zamet, qui l'introduisit dans l'abbaye de Port-royal, & dans le couvent du S. Sacrement, aggrégé à cette abbaye. Le directeur en second y occupa bientôt le premier rang. L'évêque n'y fut plus que supporté ; & après quelques froideurs, dont il ne pénétra pas d'abord la cause, les deux supérieures le prierent honêtement de n'y plus revenir ; parce que sa conduite trop douce, lui dirent-elles, entretenoit les âmes dans leurs mauvaises habitudes. C'étoit la célebre mere Agnès Arnaud qui gouvernoit l'abbaye de Port-royal ; & la mere Angélique, sa sœur, se trouvoit à la tête de la communauté du S. Sacrement, qui fut supprimée peu de temps après. Port-royal au contraire, par le crédit des Arnauds & de leurs alliés, devint une espece de Font-evraut, ou d'aggrégation des deux sexes sous une abbesse, & quelque chose de bien plus singulier. Les dévots & les dévotes du parti y accoururent de toute part. Ils travailloient au profit du monastere, ils se bâtissoient eux-mêmes des cellules, ils cultivoient les terres, ils faisoient

Mémoires Chronol. an. 1638.

de petits paniers, en chantant des pseaumes. Et plût à Dieu que ces travaux de la Thébaïde eussent toujours fait leur seule occupation ! Mais, avec le temps, nos reclus aspirerent à un autre genre de célébrité. On quitta la truelle & la bêche, pour prendre la plume, en faveur de la nouvelle doctrine ; & jamais Charenton ne produisit autant de volumes pour la défense du nouvel évangile, que ce monastere de religieuses.

Dans l'intérieur de la communauté, l'obéissance au directeur étoit si particuliere, qu'on s'y rendoit sourd à la voix du premier pasteur. On n'y consultoit plus que cet oracle, & l'on tint pour assuré que Dieu parloit par sa bouche. En peu de temps, les génuflexions, les prosternemens, les bras étendus en croix & les coups de poing sur la poitrine y furent aussi communs, que les communions y étoient rares. La mere Angélique, par esprit de pénitence, passa de suite cinq mois entiers, sans s'approcher des sacremens, pas même à la fête de Pâques. Mais en revanche, elle ne parloit que de la primitive Eglise, des anciens canons, des

conciles œcuméniques, de S. Paul & de Saint Auguſtin. La mere Agnès n'étoit, ni moins ſavante, ni moins éloquente; comme on le voit par *le Chapelet du S. Sacrement*, publié ſous ſon nom. Il eſt vrai qu'il fut cenſuré par huit docteurs de la faculté de Paris, puis par le S. Siege, & que tous les gens de bon ſens le trouverent plein d'extravagances : mais dans ce galimathias, partie blaſphématoire, partie impertinent, Janſénius qui lui donna une approbation pompeuſe, & S. Cyran qui en fit une apologie, dans un ſtyle auſſi original & auſſi inintelligible que celui du *Chapelet*, y admiroient le langage du parfait amour.

Ces progrès du nouvel évangile parmi les vierges de Port-royal, encouragerent merveilleuſement ſes prédicateurs à multiplier des conquêtes ſi avantageuſes au parti Ils aſſiégerent tous les tours & toutes les grilles. La plus ſévere clôture, les réformes les plus auſteres, loin d'imprimer la retenue, furent choiſies de préférence, comme les champs les plus favorables à la propagation & à la renommée de la doctrine Belgique. Maubuiſſon, au moyen de

la confraternité, devint bientôt un ſecond Port-royal. Bien plus loin de Paris, & dans un inſtitut bien différent, la ſœur de Puis-laurens, ſupérieure de la Viſitation de Poitiers, devint une autre mere Agnès, par les ſoins & l'habileté du même directeur. Mais une ſupérieure de la Viſitation n'a pas le même empire qu'une abbeſſe de Bernardines ; & les filles de S. François de Sales conſervent trop bien l'horreur que leur a léguée leur pere contre tout eſprit de nouveauté. Tout ce que put donc faire la proſélyte Viſitandine, ce fut de s'ajuſter ſeule, non pas encore ſans beaucoup de gêne, aux maximes de la foi nouvelle, ſans entreprendre, inutilement tout au moins, d'y aſſujettir ſa communauté.

La ſecte cependant acquit un autre avantage, par l'élévation de ſon auteur à l'épiſcopat. Depuis long-temps, on avoit ſollicité l'évêché de Bruges pour Janſénius : mais tout le crédit de l'archevêque de Malines, & de pluſieurs conſeillers d'Etat, n'avoit pu ébranler la cour de Bruxelles, qui paroiſſoit l'avoir exclus à jamais de cette dignité ſainte, pour deux raiſons qu'il nous

apprend lui-même dans ſes lettres. La premiere, parce qu'il avoit été mis, comme on l'a vu, à l'inquiſition d'Eſpagne; la ſeconde, parce qu'il avoit trop de relations en France. On le ſoupçonnoit même, & non pas ſans raiſon, d'entretenir avec les ennemis de l'Etat, un commerce où il s'agiſſoit de toute autre choſe que de religion. Dans un moment de criſe, où tous les Pays-bas couroient riſque d'être envahis par les Hollandois unis aux François, les principales forces de l'Eſpagne ſe trouvant occupées ailleurs; les Etats s'étoient aſſemblés à Bruxelles, pour aviſer aux moyens de ſe garantir du revers qui menaçoit le gouvernement. Dans ces conjonctures embarraſſantes, le duc D'Archot & l'archevêque de Malines conſulterent Janſénius, & ſelon différens auteurs, il leur conſeilla de ſecouer le joug d'Eſpagne, pour ſe cantonner à la façon des Suiſſes. On ajoute qu'il dreſſa des mémoires pour unir les Flamans catholiques avec les Hollandois proteſtans, ſur le modele du corps Helvétique.

Janſ. Lettr. 125, 129.

Lettres de l'abbé de Mourges à M. de Chaumontel Leydecker, vit. Janſ. l. 2. c. 4.

Les novateurs ſont preſque tous ennemis de l'Etat, auſſi bien que de l'E-

gliſe ; parce que tous ſe perſuadent que le changement de domination facilitera l'établiſſement de leurs nouveautés, à quoi il n'eſt rien qu'ils ne ſacrifient. Janſénius ſavoit parfaitement que l'entrepriſe de Baïus avoit échoué, par le zele & l'autorité des rois Catholiques ; & en demeurant ſous la même domination, il ne pouvoit guere ſe promettre un meilleur ſuccès. Outre ces préſomptions générales, voici quelque choſe de plus poſitif & de plus particulier : c'eſt que pour expier le grief de ſa conſultation & de ſes mémoires ſéditieux, qui commençoient à faire du bruit, le préſident Roſe, l'un de ſes plus ardens protecteurs, ne trouva rien de mieux, que de lui faire témoigner d'une maniere éclatante, qu'il n'avoit aucun attachement pour la France. Janſénius remplit, on ne ſauroit mieux, cet objet, par la publication de ſon livre intitulé, *Mars Bellicus*, le Mars François, ou, *de la juſtice des armes & des traités des rois de France.*

Le préſident lui donna le titre & le cannevas de l'ouvrage ; & l'écrivain, dans ſon rempliſſage, ne demeura

point en défaut. Les quatre-vingt-huit chapitres qui en font le partage, ſont autant de ſatyres ſanglantes contre la mémoire de nos rois, depuis Clovis juſqu'à Louis XIII, ſans épargner les plus vertueux & les plus généralement eſtimés. *On y crie*, dit Bayle, *de la maniere la plus maligne & la plus odieuſe, contre les rois de France.* On en fait autant de princes Machiavéliſtes, qui dans leurs guerres, leurs traités & leurs alliances, ont ſacrifié à leur ambition tous les droits humains & divins; qui portent le nom de très-chrétiens ſans l'être en effet, & qui ſe glorifioient de ce titre, pendant même qu'ils travailloient à ruiner la religion de J. C. dans les principales contrées de l'Europe. Ce n'eſt là qu'une foible partie des blaſphêmes vomis contre la majeſté ſainte des fils-aînés de l'Egliſe. Si l'on a quelque doute à ce ſujet, qu'on parcoure ſeulement les chapitres vingt-unieme & vingt-ſeptieme du premier livre, & les vingt-troiſieme & vingt-cinquieme du ſecond: au premier coup d'œil, l'indignation prendra la place du doute. C'eſt ſe montrer, ou bien mal inſtruit, ou de bien mau-

Dictionnaire ſous le mot *Janſénius.*

vaiſe foi, & plutôt encore bien mauvais patriote, que de ſoutenir avec les partiſans de l'auteur & de ſa doctrine, que ſon livre outrageant contient à peine quelques légers articles qui méritent d'être relevés. Quoi qu'il en ſoit des apologiſtes, ce livre mépriſable valut à ſon auteur, ou rédacteur, ce que le meilleur ouvrage ne lui auroit pas obtenu. Le préſident Roſe qui en avoit partagé le travail avec Janſénius, & qui pouvoit tout ſur l'eſprit du cardinal infant, gouverneur des Pays-bas, le fit nommer peu après à l'évêché d'Ypres, dont il ne jouit pas long-temps.

Dans la troiſieme année de ſon épiſcopat, il fut frappé de la peſte, & mourut le ſix de mai 1638, âgé de cinquante-trois ans. Il avoit ſoumis ſon livre au jugement de l'Egliſe & du S. ſiége; en premier lieu, par une déclaration inſérée dans le livre même; & peu avant de mourir, par une lettre adreſſée au Pape, ainſi que par ſon teſtament. C'eſt au ſcrutateur ſeul des cœurs qu'il appartient de prononcer, ſi cette ſoumiſſion fut ſincere. Cependant, comme il importe à la foi, & que la ſimplicité des fideles ne ſerve

point de jouet à l'hypocriſie, des chefs de ſecte ſur-tout, & qu'on ôte aux ſectaires l'eſpoir de mettre en un moment leur mémoire à couvert par un déſaveu ſimulé ; en même temps que la charité nous fait ſuſpendre notre jugement, voyons ſi la prudence nous oblige à ne point ſuſpecter, au moins ceux des actes de ſoumiſſion que donna Janſénius, avant qu'il vît de ſi près le tombeau.

Rien de plus impoſant néanmoins, que le ſtyle dans lequel ils ſont conçus. Je ſuis réſolu, portent-ils, de ſuivre juſqu'à la mort, comme j'ai fait depuis mon enfance, & de prendre pour regle de mes ſentimens, l'Egliſe Romaine & le ſucceſſeur de Pierre. Je ſais que l'Egliſe eſt bâtie ſur cette pierre ; que quiconque ne bâtit point avec Pierre eſt un deſtructeur, & qu'il eſt le dépoſitaire fidele de la foi des peres. Je veux donc vivre & mourir dans la foi & la communion de cette chaire, de ce ſucceſſeur du prince des apôtres, de ce vicaire de J. C. de ce chef des paſteurs, de ce pontife de l'Egliſe univerſelle. J'embraſſe tout ce qu'il preſcrit, je rejette, je condamne, j'ana-

Aug. Lib. Præm. c. 4.

Epilog. in t. 3. pag. 145. Edit. Rhot.

thématiſe tout ce qu'il rejette, condamne & anathématiſe. Je ne me flate pas d'avoir bien pris par tout le ſens de S. Auguſtin. Je ſuis homme, ſujet à me tromper, comme les autres; & je ſoumets mon ouvrage au jugement du S. Siége & de l'Egliſe Romaine ma mere. Dès ce moment, je reçois, je rétracte, je condamne, j'anathématiſe tout ce qu'elle décidera que je dois recevoir, rétracter, condamner, anathématiſer.

Voilà ſans doute le langage d'un docteur catholique & ſoumis à l'Egliſe: mais il eſt entiérement détruit par un témoignage contraire du même docteur. Il ſoumet ſon livre au jugement du S. ſiége; & tandis qu'il faiſoit cette ſoumiſſion, uni de ſentiment avec ſon ami du Verger, il tenoit que l'Egliſe Romaine, que l'Egliſe univerſelle, depuis cinq cents ans, n'étoit rien moins qu'infaillible, qu'elle croupiſſoit dans l'erreur, ou du moins dans une profonde ignorance des vrais dogmes de la grace. Car ſi toutes les écoles de ces derniers ſiecles ont enſeigné, ſur cette matiere, comme il le répete ſans fin dans ſon livre, les erreurs réprouvées

vées par S. Auguſtin; il eſt évident que l'enſeignement commun y étoit corrompu, que les paſteurs formés dans ces écoles n'avoient pu tranſmettre que l'erreur à leurs peuples, & que toute l'Egliſe en a été infectée. En vain Janſénius répondroit-il que les ſcholaſtiques ne donnent ces erreurs que pour des opinions, & qu'ils ſont diſpoſés à les abandonner quand l'Egliſe les réprouvera; puiſqu'il dit ailleurs que les théologiens des derniers temps, ainſi que pluſieurs des anciens, ont pris les dogmes des ſémi-pélagiens pour la ſaine doctrine. Il ne lui ſert pas davantage d'accorder à l'Egliſe la croyance pure de ces myſteres, puiſqu'en même temps il lui en refuſe l'intelligence, d'où il eſt arrivé, ſuivant lui, que tout en profeſſant la foi pure dans ſes canons & dans ſes prieres, ſes docteurs n'y faiſant pas attention, ou ne les comprenant pas, ſe ſont partagés en diverſes opinions, par leſquelles on détruit, ſans y prendre garde, la foi qu'on profeſſe. Que ſignifie donc la ſoumiſſion de Janſénius à une Egliſe qui, par ſes docteurs, enſeigne le ſémi-pélagianiſme, & détruit la foi,

Lib. VIII. de hæreſ. Semip. c. 23.

Tom. 2. lib. Præm. c. 30.

faute d'entendre ſes propres canons, ou déciſions, & ſes prieres mêmes?

Il ſe ſoumet au Pape, comme au dépoſitaire fidele de la foi des peres; & il ſoutenoit que S. Auguſtin étoit le premier des peres, qui eût ſaiſi la vraie doctrine de la grace qui eſt l'ame de la religion de J. C.; & qu'avant ce pere elle étoit envelopée de ténebres ſi épaiſſes, qu'à lui ſeul nous devons la découverte de cet arbre de vie, & tout le ſecret de gagner la vie éternelle. Ainſi Janſénius ravit-il tout d'un coup à l'Egliſe même des quatre premiers ſiecles, la connoiſſance de l'un de nos dogmes les plus eſſentiels, & les plus néceſſaires pour le ſalut. Aggravant encore cette témérité; les peres, ajoute-t-il, qui ont vécu entre Origene & S. Auguſtin, & ſur-tout les Grecs, ont été pour la plupart infectés du ſémi-pélagianiſme, qu'ils avoient puiſé dans Origene. Voilà clairement deux cents ans du plus bel âge de l'Egliſe, où, ſelon Janſénius, elle a été preſque tout entiere dans l'erreur; où par conſéquent le canal de la tradition, qui conſiſte dans l'enſeignement unanime, au moins du plus grand nombre

Lib. Præm. c. 13.

Tom. 1. Edit. Lov. Colomn. 438.

des peres, a été infecté. Depuis cette époque, l'Eglise a-t-elle au moins conservé la lumiere qu'y avoit ressuscitée S. Augustin? Toute la grace que lui fait à ce sujet Jansénius, c'est de passer, à l'Eglise Latine seulement, les siecles qui ont suivi de plus près la mort de ce pere. Pour ce qui est des Grecs, il ne fait quelque sorte de grace qu'à S. Jean Chrysostome, & à ceux qui peu de temps après lui ont obtenu quelque estime, en tirant de cette source tout ce qu'ils enseignoient de bon sur l'écriture sainte. Mais la plupart de leurs disciples, poursuit-il, ont été si malheureux, qu'il en a coûté bien des peines à certains auteurs, pour les justifier sur les erreurs où ils sont tombés, du moins quant au langage; & dans le fond, ce qu'ils ont d'estimable, est très-peu de chose. L'Eglise d'occident même, dit-il encore, après un temps un peu plus long, a perdu l'intelligence du mystere de la grace, & s'est replongée dans les ténebres d'où S. Augustin l'avoit tirée. Lib. Præm. c. 5.

A quel point fait-il enfin parvenir cet obscurcissement de la vérité? Les théologiens, dit-il généralement, ne *Ibid.* c. 18.

connoissent plus la foi chrétienne : ils ne connoissent, ni l'espérance ni la cupidité, ni la grace ni la nature, ni le vice ni la vertu, ni les bonnes œuvres ni le péché, tant actuel qu'originel, ni le mérite ni le châtiment des actions humaines, ni la misere ni la béatitude, ni la crainte ni l'amour de Dieu, ni sa justice ni sa miséricorde, ni l'ancien ni le nouveau testament. Telle est l'ignorance que Jansénius attribue sans exception aux ministres de l'enseignement commun durant les cinq derniers siecles : pourroit-on peindre de beaucoup plus fortes couleurs celle des Mahométans & des idolâtres ?

Jansénius parle dans les termes les plus pompeux du siége apostolique & du souverain pontife, successeur du prince des apôtres, vicaire de J. C. chef & pasteur de l'Eglise universelle ; mais il écrivoit confidemment à ses amis, que *le pouvoir ultramontain est ce qu'il estimoit la moindre chose.* Il déclare qu'il veut s'en tenir au jugement du Pape ; & il écrivoit, que *ne pouvant espérer d'approbation pour son livre du côté des Alpes, il falloit, pour réussir, former un fort parti.* Il

prend Rome pour la regle de sa foi; & il témoignoit, dans ses lettres, craindre fort *qu'on ne lui fît à Rome le même tour qu'on y avoit fait à tant d'autres*; tels sans doute que [illegible] Calvin & Luther, *si l'on éclatoit* [illegible] *que toute chose fût mûre &* [illegible] *temps.* Voilà deux langages incon[illegible]bles, dont l'un est nécessairement faux. Reste à voir lequel des deux on peut raisonnablement réputer sincere, ou celui qui s'adressoit hautement au public, ou celui qu'on tenoit en secret avec des confidens. Une observation plus concluante encore, au moins contre la sincérité des premiers actes de Jansénius, c'est qu'en protestant à la tête de son ouvrage de rejetter, condamner & anathématiser tout ce que le S. Siége rejette, condamne & anathématise, il combattoit les bulles émanées du S. Siége contre Baïus. C'étoit visiblement dans ce dessein qu'il avoit entrepris son ouvrage, s'il est vrai, comme on l'assure, qu'il l'intitula d'abord *Apologie de Baïus*, & qu'il ne lui donna par la suite le titre *d'Augustinus*, qu'afin d'en couvrir les erreurs d'un nom respectable à toute l'Eglise. Mais en

Tournel. de Grat. t. 1. p. 325.

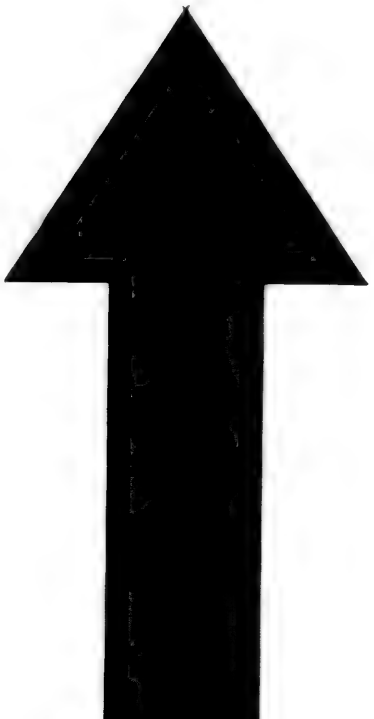

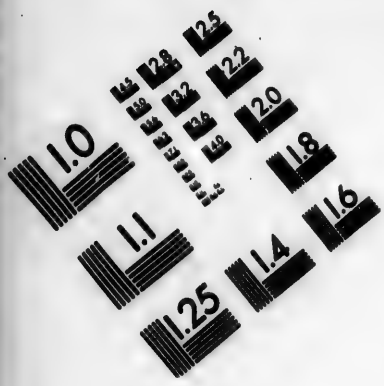

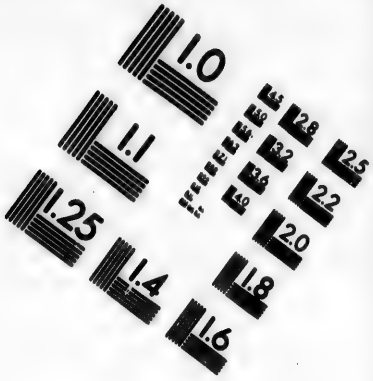

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

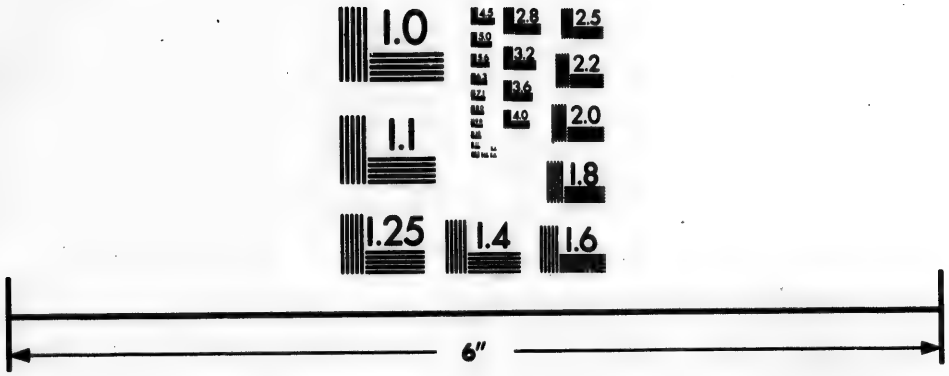

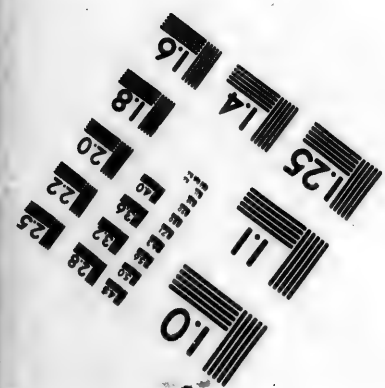

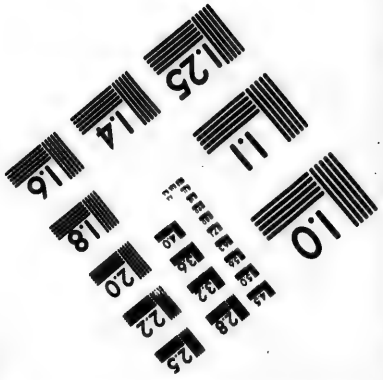

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

changeant le titre de son livre, il n'en changea point la doctrine, qui n'est autre que celle de Baïus, pour ne rien dire de plus. Ici du moins le soupçon n'est pas téméraire, ou il en faut attribuer la témérité aux partisans même les plus zélés de Jansénius, qui l'ont cent fois comblé d'éloges, tant pour son attachement au Baïanisme, que pour avoir mépriſé les bulles fulminées contre ces erreurs. Il sentoit si bien lui-même cette identité de doctrine, qu'*il fit ensorte*, comme il l'avoit résolu mûrement, *que son livre ne parût point de son vivant, afin de ne pas s'exposer à passer le reste de sa vie dans le trouble.*

Jans Lettr. 1, 16, 21, 85, 53, 131.

Peu de temps avant son trépas, il entreprit encore de gagner à son parti le célebre Sylvius, persuadé que l'autorité de ce docteur entraîneroit toute l'université de Douai, dont il étoit la plus brillante lumiere. Mais le docte & pieux Sylvius, inviolablement attaché à la sainte Eglise Romaine, soumis de cœur & d'esprit aux bulles de Pie V & de Grégoire XIII, n'avoit rien plus à cœur que de préserver sa compagnie des erreurs qu'elles avoient proſ-

crites. Ce docteur zélé entreprit au contraire d'ouvrir les yeux à Janſénius; & il commençoit à bien eſpérer, quand le prélat fut ſurpris par la mort. C'eſt pourquoi l'on peut, & par conſéquent l'on doit réputer ſincere, la lettre que Janſénius écrivit alors au Pape, en ces termes édifians: Quelle chaire conſulterons-nous, ſinon celle où la perfidie n'a point d'accès? à quel juge nous en rapporterons-nous, ſinon au lieutenant de celui qui eſt la voie, la vérité & la vie? Partout, ſous ſa conduite, on eſt à couvert de l'erreur; & Dieu ne permettra jamais qu'on s'égare, en ſuivant les pas de ſon vicaire. Ainſi tout ce j'ai penſé, dit, ou écrit, dans ce labyrinthe hériſſé de diſputes, pour découvrir les véritables ſentimens d'un maître auſſi profond qu'Auguſtin, je le porte aux pieds de Votre Sainteté, approuvant, improuvant, avançant, rétractant, ſelon qu'il me ſera preſcrit par cette voie de tonnerre, qui ſort de la nue lumineuſe du ſiége apoſtolique.

Veritas & Æquit. Bull. Urb. VIII.

Piece recouvrée par le prince de Condé, après la priſe d'Ypres.

Janſénius, dans l'article de ſon teſtament qui concerne l'impreſſion de ſon livre, ajouta ces paroles, dont les

premieres étonneront un peu, après ſa lettre qu'on vient de lire : Mon ſentiment eſt que difficilement on y peut trouver quelque choſe à changer. Si cependant le S. Siége veut y faire quelque changement, je ſuis enfant d'obéiſſance, & enfant obéiſſant à l'Egliſe Romaine, dans laquelle j'ai vécu juſqu'à la mort : c'eſt ma derniere volonté. Rien de plus ſatisfaiſant encore que cet acte de ſoumiſſion, pris préciſément en ſoi : mais quant à ſon préambule, quant à la prévention où y paroît l'auteur, qu'on pouvoit difficilement trouver à changer dans un livre fait à deſſein de juſtifier les nouveautés proſcrites dans Baïus ; qu'en peut-on raiſonnablement penſer ? Quel étrange aveuglem[illegible] la charité la plus circonſpecte n'y tr[illegible]era-t-elle pas encore à déplorer ! Agitée par les terreurs du jugement ſuprême, par la perſpective formidable de l'éternité, l'ame qui ſe voit tout à coup aux priſes avec la mort & avec ſa conſcience, abjure l'idole à laquelle elle a ſacrifié toute ſa vie ; mais non pas ſans regret, mais après avoir encore pouſſé quelques ſoupirs vers un objet idolatré ſi long-

temps. Cependant les dernieres expreſſions ne laiſſant rien à déſirer ; les préventions anciennes pouvoient ne plus réſider que dans l'eſprit. Nous ne cherchons pas, à Dieu ne plaiſe ! à charger les perſonnes dont nous déteſtons les erreurs ; & nous concluons qu'on doit bien eſpérer du ſalut de Janſénius. Mais cette ſoumiſſion tardive, cette pénitence faite au lit de la mort aura-t-elle en effet trouvé grace devant Dieu ? C'eſt à Dieu ſeul qu'il appartient de pénétrer juſque-là.

Janſénius fut inhumé dans le chœur de ſa cathédrale, & ſes diſciples ornerent ſon tombeau d'une épitaphe pompeuſe, où, ſans attendre le jugement apoſtolique auquel il s'étoit ſoumis, ſon livre étoit vanté, comme un tréſor inſtimable dont il avoit enrichi l'Egliſe. Mais l'Egliſe elle-même en ayant jugé tout autrement, & tout ce qu'il y avoit de gens vertueux en place dans les Pays-bas regardant ce tombeau comme une pierre d'achoppement pour les fideles ; il fut détruit, & l'épitaphe enlevée, à la requiſition du pape Alexandre VII, par les ordres du gouverneur de Flandres, &

par les soins de François de Robles, successeur de Jansénius dans l'évêché d'Ypres. Depuis ce temps-là, Ypres, berceau du Jansénisme, ne cessa point de se distinguer, entre les dioceses même de Flandres, par son horreur pour cette hérésie.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-QUATORZIEME.

DEPUIS la mort de Janſénius en 1638, juſqu'à la bulle donnée par Urbain VIII en 1642.

L'ANNÉE 1638 fut malheureuſe pour les deux coryphées de la nouvelle doctrine. L'un frappé de peſte, fut enlevé de ce monde, à l'âge de cinquante-trois ans; & l'autre trop connu enfin pour dogmatiſer en paix, fut arrêté par ordre du Roi, & empriſonné au château de Vincennes. Les partiſans de l'abbé de S. Cyran n'ont pas manqué de crier à l'iniquité & à la tyrannie contre le cardinal de Richelieu,

qu'ils accusent sans réflexion de n'avoir fait emprisonner leur chef, que parce qu'il avoit opiné en faveur du mariage de Gaston de France avec Marguerite de Lorraine. C'est trop compter sur la crédulité, ou l'ignorance du public, que de mettre en avant de pareilles fausseté. Il y avoit plus de trois ans que le clergé de France avoit prononcé, au mois de Juillet 1635, sur la nullité de ce mariage; quand l'abbé de S. Cyran fut arrêté; & il y avoit deux ans que Louis XIII avoit promis d'agréer ce qu'avoit fait le prince son frere, pourvu qu'il persévérât dans la volonté de s'unir avec la princesse de Lorraine. Les esprits alors étoient donc bien calmés, au sujet de cette affaire. Et par quelle étrange raison le cardinal de Richelieu, si jaloux de son autorité, si impatient de la contradiction, si prompt dans sa vengeance, auroit-il tardé si long-temps à la faire éclater? Jusques à quand contredira-t-on toutes les vraisemblances, & l'évidence même, les dates les plus sûres & les plus précises, les monumens enfin les plus authentiques? Le Roi, dans la commission qu'il donna pour informer, parle

du coupable, à peu près comme d'un hérétique notoire : la seule maniere dont l'on procéda contre lui, annonçoit le même crime. La ducheſſe d'Aiguillon ayant ſollicité la délivrance du priſonnier, le cardinal-miniſtre lui répondit que l'Allemagne & la France ſeroient encore toutes catholiques, ſi, comme il en uſoit avec du Verger, on avoit mis de bonne heure Luther & Calvin en lieu ſûr. Il eſt Baſque, ajouta-t-il au pere Joſeph ; il a les entrailles ardentes, & des vapeurs qu'elles portent à ſa tête, il ſe forme des imaginations extravagantes, qu'il érige en dogmes & en oracles. Enfin le priſonnier lui-même a démenti ſes apologiſtes, ſur la cauſe de ſa priſon, en écrivant qu'il n'étoit empriſonné que pour avoir ſuivi exactement la théologie de ſainte Théreſe ; ce qui ſignifie aſſez clairement que c'étoit pour cauſe de religion, & pour un fanatiſme qu'il rachoit de faire retomber ſur cette ſainte. Lettr. Spirit. 23.

Laubardemont, conſeiller d'Etat, chargé de faire les informations, entendit un grand nombre de témoins, la plupart auſſi diſtingués par leur rang que par leurs qualités perſonnelles.

Nous avons encore les dépositions de Mlle. Aquaviva, fille du duc d'Atry, de MM. Vitton aumônier du Roi, Port-Moran abbé de Pleneselve, Vigier supérieur de la doctrine chrétienne, de l'abbé régulier de Prieres, de l'abbé Caulet, bien différent alors de ce qu'il fut sur le siége de Pamiers, de l'avocat Tardif, intime ami de l'accusé, & de beaucoup d'autres; à quoi il faut ajouter les déclarations de S. Vincent de Paul, du pieux pere de Condren, de l'évêque de Langres & de l'archevêque de Sens M. de Bellegarde, qui refuserent de comparoître devant un juge laïc, mais qui donnerent leurs dépositions par écrit au cardinal-ministre. Que les sectateurs de S. Cyran & de ses erreurs aient refusé à tant de personnes respectables jusqu'aux premiers sentimens de la probité; c'est ce qu'ont fait les sectaires de tous les temps, & ce qui ne peut faire d'impression que sur leurs fauteurs. Et quelles qualités faudroit-il à un témoin, pour être écouté dans leur cause? Ils n'en admettront jamais aucun, qui ne soit imbu des mêmes préventions & des mêmes erreurs qu'eux. Mais on ne

parle ici que pour des catholiques, à qui un témoignage, pour être sorti d'une bouche hérétique, n'en seroit pas plus croyable.

On n'étalera point ici la longue suite des dépositions faites contre l'abbé de S.-Cyran. Ceux qui ont intérêt à les connoître, peuvent recourir aux pieces originales. Encore une fois, nous ne nous complaisons point à couvrir d'un opprobre inutile, des hommes qui ne sont nos ennemis qu'autant qu'ils le sont de l'Eglise. Et plût à Dieu qu'il nous fût sagement possible de tirer le rideau sur tout ce qui les humilie! Mais les apparences de la sainteté dans les séducteurs de tous les temps ont si fort contribué aux progrès de la séduction, & les derniers novateurs ont une habileté si particuliere à rajeunir ce vieux stratagême, qu'il faut au moins les démasquer en partie, pour que les simples, si multipliés en ce genre, n'aient point à combattre une tentation qui passe leurs forces. En général, ce qui résulte de ces dépositions, c'est que l'abbé de S. Cyran étoit un homme rempli de lui-même, d'un orgueil & d'une présomption insuppor-

table ; qu'il préféroit ſes conceptions particulieres à l'enſeignement de tous les docteurs & de tous les paſteurs, dont il ne parloit qu'avec aigreur & mépris ; qu'il touchoit audacieuſement aux points de croyance & d'obſervance le plus univerſellement révérés ; qu'il étoit plus prévenu en faveur des ſentimens de Calvin, que pour les jugemens de l'Egliſe, laquelle il qualifioit en termes formels, d'adultere proſtituée à l'erreur.

M. De Leſcot, chanoine de l'Egliſe de Paris, & depuis évêque de Chartres, ayant été commis par ſon archevêque pour interroger l'accuſé ſur les informations ; celui-ci ſe défendit d'une maniere ſi odieuſe, & en particulier avec tant de mauvaiſe foi, que le Commiſſaire qui en avoit eu aſſez bonne opinion juſque-là, ne le croyant coupable que de quelque indiſcrétion, penſa depuis tout différemment. Il lui entendit nier hardiment les choſes les mieux atteſtées, & les plus évidentes, accumuler menſonges ſur menſonges ; & cela ſous ſerment, dans un interrogatoire juridique : il ſuivit à la lettre ce qu'il avoit tant de fois répété à ſes

amis, qu'il nieroit tout, si l'on venoit à révéler ce qu'il avoit dit. Il possédoit parfaitement les deux langages du parti, parlant à cœur ouvert avec ses adeptes, & ne proférant que des énigmes, ou des équivoques, en présence de ses juges, qu'il comparoit aux Juifs, par l'abus de ces paroles de l'écriture, *Occultè propter metum judæorum.* S. Vincent de Paul atteste en termes exprès avoir ouï dire lui-même à l'abbé de S. Cyran, *que s'il avoit dit des vérités dans une chambre à des personnes qui en seroient capables, passant dans une autre où il en trouveroit d'autres qui ne le seroient pas, il leur diroit le contraire; que notre Seigneur en usoit de la sorte, & recommandoit qu'on fît de même.*

Déposition de l'abbé de Prieres, publiée en 655 par Préville.

Lettre de M. Vincent à M. D'Origny, du 10 Sept. 1648.

On en vint à ses propres lettres qui étoient des témoins irrécusables, & à vrai dire, un peu embarassans. Voyons comment il se tiroit de ces pas difficiles. Interrogé pourquoi il avoit représenté, comme abusif, à la sœur de Puylaurens, certain point de doctrine qui concernoit la confession, & qui s'enseignoit dans toutes les écoles catholiques; il commença par nier le fait.

Mém. Chron. & Dogm. an. 1638.

Réduit à reconnoître la vérité, qu'on lui montra claire comme le jour, il répliqua qu'on soutenoit dans la théorie, bien des choses, dont on pratiquoit le contraire; qu'il désiroit par une premiere intention le rétablissement de la pénitence ancienne, quoiqu'il s'en départît par une seconde intention, & par un accommodement à la disposition des hommes; ensorte que, selon le premier dessein qui est le meilleur, ce rétablissement est un abus, & suivant le second, c'est un bon usage de la charité, & une excellente condescendance. Comme il avoit répondu que sa pensée avoit été mal prise par la sœur de Puylaurens, on lui représenta qu'il avoit dû la redresser: sur quoi il répondit qu'il faisoit profession de tolérer beaucoup de choses, contre l'opinion qu'on avoit qu'il étoit trop sévere. Quand on lui reprocha les erreurs manifestes qu'il avoit avancées, & la maniere indigne dont il avoit parlé du concile de Trente, il répliqua, tantôt qu'il avoit usé d'un excès de paroles, tantôt qu'il avoit parlé par catachrese; & pour le coup disant vrai, il ajouta que cette figure de catachrese, qui est un

abus de paroles, lui étoit des plus familieres, sans qu'il eût par là aucun dessein de blesser la vérité; qu'au reste s'il lui étoit échapé quelque chose de trop fort, on devoit l'attribuer à sa complexion, & pardonner à un homme qui avoit un peu de chaleur. Ainsi confirma-t-il ce qu'avoit dit Richelieu, du Basque à la tête exaltée par ses chaudes entrailles.

Enfin comme il avoit écrit à S. Vincent, on ne sait trop à quel propos, qu'il lui avoit rendu service dans un procès contre le jugement de sa conscience; le grand-vicaire qui l'interrogeoit lui demanda comment il avoit pu tenir une pareille conduite, puisqu'il n'est jamais permis de solliciter, ni de soutenir une mauvaise affaire. Il répondit qu'il l'avoit fait par dispense, *dispensatorie*, comme s'exprime S. Bernard pour un cas semblable. Chacun peut sans le secours des commentaires, faire ses réflexions sur de pareilles défenses. Les réponses données à ces objections par ses apologistes, font également pitié à tout homme qui n'a pas leurs préjugés.

Ils n'ont pas laissé de crier à l'abus

d'autorité, à l'iniquité, à l'omission des formes accoutumées, dans la procédure de S. Cyran, parce qu'à la sollicitation de ses protecteurs, on lui avoit épargné la honte de la confrontation & d'un jugement définitif : c'est-à-dire qu'on a fait un crime au gouvernement, de sa propre indulgence, & d'une indulgence mendiée par les ingrats qui la diffament. Mais sur l'échantillon qu'on a vu des charges & des défenses, qui ne sent pas quel auroit été le jugement ? A la mort du cardinal de Richelieu, Chavigny secrétaire d'Etat, & Molé premier président obtinrent la liberté du prisonnier, à condition qu'on n'entendroit plus parler de lui. Trop heureux de se tirer après cinq ans du donjon funeste, il ne demanda point de réparation ; quoiqu'il eût l'exemple de bien d'autres, qui exigerent qu'on rendit justice à leur innocence opprimée par un ministre tout-puissant. Il mourut dans l'année de sa délivrance, & fut érigé en saint par le parti. Tant le seul titre de chef y peut tenir lieu de vertu.

Ce n'est pas ainsi que le saint fondateur de la Mission, après avoir rompu

hautement avec ce dangereux ami, méritoit, sans l'ambitionner, d'être inscrit au nombre des saints par la véritable Eglise de J. C. La charité, reine des vertus, le fit canoniser de son vivant, par la voix de trois grandes provinces, dont il fut le sauveur. Prodige à peine croyable, dont toutes les histoires anciennes ne fourniſſent pas un exemple, & qui passeroit pour fabuleux, si nous ne touchions au temps où il s'est opéré, & si le souvenir n'en étoit encore tout frais dans ces provinces. Un seul homme, un prêtre pauvre, sans naissance & sans puissance, aussi bien que sans fortune, a fait ce qui passoit les forces des plus puissans princes. Parmi les terreurs & les horreurs d'une guerre barbare, au sein de la violence & du brigandage, toutes les œuvres de la miséricorde tant spirituelle que corporelle, se sont exercées avec ordre, avec intelligence, avec courage, & même avec sûreté, non pas seulement envers quelques personnes particulieres, mais à l'égard des peuples entiers; non pas en quelque rencontre passagere, mais durant une longue suite d'années; & pendant tout

ce temps-là, on vit triompher la charité, dans les lieux même où la justice n'avoit plus de pouvoir, où l'autorité légitime étoit méconnue, & toutes les loix foulées aux pieds.

Abel. vie de S. Vinc. l. 1. c. 35. l. 2. c. 1.

Ce fut dans le cours de l'année 1639, que Vincent eut le premier avis de l'état déplorable où se trouvoit la Lorraine. Ayant aussi-tôt recueilli quelques aumônes, auxquelles il contribua de tout ce qui excédoit le plus étroit nécessaire de sa communauté, il les envoya distribuer par ses missionaires. Mais bientôt après cette premiere aumône, qui fut aussi-tôt épuisée qu'envoyée, quelques-uns de ceux qui l'avoient portée, vinrent lui faire le tableau de la misere affreuse qu'ils avoient vue de leurs propres yeux. Dans les villes, & les meilleures villes, aussi bien que dans les campagnes, il y avoit des personnes de toutes conditions réduites à la derniere indigence; au point qu'il se trouva des meres, poussées par une faim dégénérée en rage à manger leurs propres enfans. Quantité de jeunes personnes, & même de condition distinguée, épioient l'occasion de racheter leur vie, ou plutôt de différer

leur mort, en s'abandonnant au dernier déshonneur. Les religieuses les plus réformées rompoient leur clôture, pour aller chercher du pain, au péril de leur vertu. Grand nombre de curés, après s'être épuisés en soulageant leurs paroissiens, n'avoient plus un morceau de pain pour eux-mêmes. L'on en vit un, à une demi-lieue de la ville de S. Mihel, réduit à tirer la charue, attelé avec ses paroissiens, à la place des animaux de labourage. Ceux des ecclésiastiques, des nobles & des bons bourgeois, qui avoient plus de ressource, abandonnoient le pays pour aller prolonger ailleurs leur malheureuse existence, qu'ils ne pouvoient plus soutenir dans leurs propres foyers. Toutes les bonnes maisons étoient désertes, & les autres si délabrées, que les loups, très-multipliés dans cette province couverte de forêts, entroient de nuit dans les villes & dans les maisons, & y enleverent des enfans & des femmes. Ils dévoroient même en plein jour, & à la vue du monde, ceux qu'ils trouvoient tant soit peu écartés. Le fléau de la famine, s'étoit étendu aux bêtes sauvages, privées par les

hommes de leur pâture naturelle : il ne mouroit pas un cheval, de quelque maladie que ce pût être, qu'ils ne l'enlevassent incontinent par morceaux pour le dévorer. Les bêtes vénimeuses ne faisoient pas horreur. Une femme restée veuve avec trois enfans, prit sans hésiter une grande couleuvre, & la mit rôtir à la hâte sur quelques charbons, pour satisfaire à l'empressement de ces petits affamés.

Vie de S. Vincent, liv. 2. ch. 11.

Un des peres de la Mission, envoyé par son supérieur, lui manda, aussitôt après son arrivée dans le premier endroit, les détails suivans : Je trouve une si grande quantité de pauvres, qu'il m'est impossible de donner à tous. Il y en a plus de trois cents dans un grand besoin, & plus de cent autres au dernier point de la misere. Monsieur, je vous le dis avec la plus exacte vérité, il y en a plus de cent qui semblent des squelettes couverts de peau, & si affreux, que, si Notre-seigneur ne me fortifioit, je n'oserois les regarder. Ils ont la peau comme un marbre brun, & tellement tendue, que les dents leur paroissent toutes seches & découvertes jusqu'à la racine ; ils ont les yeux

yeux & le visage horriblement refrognés. C'est la chose la plus hideuse qu'on puisse jamais voir. Ils cherchent dans les champs, des racines qu'ils font cuire à demi, & s'empressent d'avaler. Il y a plusieurs demoiselles, qui périssent de faim ; & il y en a de jeunes, pour qui je tremble que le désespoir ne les précipite dans un malheur encore tout autrement à craindre. A la derniere distribution de pain que nous avons faite, il s'est trouvé onze cent trente-deux pauvres, sans les malades qui sont en grand nombre, & à qui nous fournissons, avec les remedes, la nourriture qui leur convient. Outre les pauvres mendians, la plus grande partie des bourgeois, & plus encore de la noblesse, souffre de la faim ce qu'on ne peut exprimer, pas même imaginer ; ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'ils n'osent demander. Il en est qui mourroient plutôt. J'ai parlé moi-même à quelques-uns, qui ne font que pleurer inconsolablement.

Dans les meilleures villes, à Metz en particulier, où les malheureux accouroient de toutes parts, la misere étoit à son comble. Le nombre des indigens

qui n'avoient ni feu ni lieu, étoit si grand au dedans & au dehors de la ville, qu'il s'en rencontroit quelquefois aux portes jusqu'à quatre & cinq mille, de tout âge & de tout sexe; & le matin, on y en trouvoit ordinairement dix ou douze de morts. Mais quel danger pour les jeunes personnes, dont la vertu, dans cette affreuse position, avoit à se défendre contre tant d'ennemis à la fois!

Cette perspective enflammant la charité de Vincent, il en fit passer les ardeurs dans l'ame de plusieurs personnes de condition de l'un & l'autre sexe; & la résolution fut prise de soulager ce malheureux peuple, à quelque prix que ce pût être. Ces généreux fideles fournirent d'abord des sommes considérables, que le saint fit aussitôt partir pour être distribuées, selon que les besoins seroient plus pressans. Mais elles furent aussi-tôt consommées; & ces largesses réitérées à bien des reprises, loin de mettre fin à la misere, ne parurent se faire qu'à pure perte. Une charité moindre que celle de Vincent eût perdu courage, & regardé son entreprise comme impossible.

Mais que ne peut un cœur enflammé du divin amour ! La difficulté ne fit que redoubler son courage ; sa magnanimité le rendit comme tout-puissant ; & le ciel donna tant de vertu à ses exhortations enflammées, lui fit prendre un tel ascendant sur les cœurs tant soit peu disposés à la miséricorde, qu'il procura près de seize cent mille livres d'aumônes à la seule province de Lorraine, durant le cours de cette calamité.

Un frere de la Mission a fait lui seul cinquante-trois voyages dans cette province, pour y porter en or, tantôt vingt mille, tantôt vingt-cinq & trente mille francs. Et ce qui est vraiment prodigieux, ce qu'on doit regarder comme un miracle, au moins de providence & de protection sur cette bonne œuvre, c'est que le porteur ayant fait plusieurs de ses voyages au travers des armées, & des soldats débandés qui couroient tout le pays, au milieu des troupes de voleurs qu'il rencontra souvent, jamais il ne fut ni volé ni arrêté ; & toujours il arriva heureusement à son terme. Traversant assez souvent des forêts remplies de ces brigands, sitôt

qu'il les appercevoit, ou les entendoit; il jettoit dans la boue, ou dans quelque hallier, l'argent qu'il portoit dans une béface rapiécée, à la façon des gueux; puis s'en alloit droit à eux, avec un air d'assurance. Ils le fouilloient quelquefois; mais ne lui trouvant rien, ils le laissoient aller; & quand ils étoient écartés, il retournoit prendre sa béface. Il découvrit un jour des Croates, dans une grande campagne. Il n'eut que le temps de mettre sa béface dans quelques touffes d'herbes; & il eut encore le bonheur de la sauver. Il est arrivé plusieurs fois, que s'étant joint à des convois escortés, les escortes furent battues, les convois enlevés; & le frere trouva toujours moyen de s'échaper, avec son argent. D'autres fois encore faisant voyage avec plusieurs particuliers, & s'en séparant tout à coup comme par inspiration; la compagnie tomboit entre les mains des brigands qui la dépouilloient, & le frere ne faisoit aucune mauvaise rencontre. Enfin les aventures de cet heureux porteur devinrent si fameuses, que la Reine-mere les voulut entendre de sa bouche; & plusieurs fois, elle prit plaisir à lui faire répéter

les ruſes innocentes dont il ſe ſervoit : mais toujours il proteſta, que ſa bonne fortune étoit le fruit des prieres & des vertus de ſon ſupérieur.

Qui pourroit dire toutes les œuvres de miſéricorde, que le ſaint exerçoit par les mains de tant d'autres miſſionaires animés de ſon eſprit ! Tous les jours, & dans tous les lieux où régnoit la miſere, on diſtribuoit du pain & du potage à chacun des pauvres, en prenant un ſoin tout particulier des malades. On retira ceux-ci des rues où ils languiſſoient, étendus par terre en grand nombre ; & on les répartit en différentes maiſons, où on leur adminiſtroit les remedes & les alimens convenables. Les Miſſionaires déjà établis à Toul, en logerent juſqu'à ſoixante dans leur propre maiſon ; ils recueillirent encore pluſieurs ſoldats bleſſés ou malades, qui revenoient de l'armée. A Verdun, ils avoient à ſoulager habituellement cinq à ſix cents perſonnes, & pour le moins quatre-cents, auxquels ils fourniſſoient le pain chaque jour. Ils donnoient du potage & de la viande à cinquante ou ſoixante malades, & à quelques uns de l'ar-

Certificat du chap. de Toul. Vie de S. Vinc. l. 2. p. 375.

gent pour des besoins particuliers. Ils soutenoient environ trente pauvres honteux, ils faisoient l'aumône en argent à quantité de pauvres gens de la campagne, & à d'autres passants à qui l'on donnoit du pain à toute heure. Ils en habilloient plusieurs qui étoient réduits à une honteuse nudité, & fournissoient des chaussures à ceux qui en avoient le plus de besoin. C'étoit la même chose à peu près dans toutes les villes, dont les meilleures ne différoient des autres, que par un plus grand nombre de pauvres honteux. Il s'en trouvoit jusque parmi les personnes les plus qualifiées, ecclésiastiques & séculieres. A ceux-ci l'on donnoit, outre la nourriture, un certain argent par mois, suivant la condition d'un chacun. Il falloit encore prendre un soin particulier d'une quantité de nourrices, à qui l'on donnoit de la farine & quelque argent. Les malades & les blessés, dont on payoit les chirurgiens & les remedes, étoient une source nouvelle de dépense en argent; quoique les Missionaires en pansassent eux-mêmes un grand nombre. L'article du linge coûtoit encore davantage. Il fut tel jour, où l'on fournit

sept douzaines de chemises aux seuls pauvres de la ville de Nancy, en reprenant les haillons qui leur en tenoient lieu, afin de les blanchir & de les racommoder pour d'autres, ou de les employer au pansement des blessures. On distribuoit aux maisons religieuses des pieces entieres d'étoffes, dont elles faisoient elles-mêmes leurs habits; on fournissoit à quelques-uns jusqu'à des souliers, tant leur misere étoit extrême. Ainsi fit-on subsister toutes les communautés régulieres, tant d'hommes que de filles, auxquelles on donnoit encore en argent, à l'une trois & quatre cents livres par quartier, & à certaines jusqu'à six cents. Et ces distributions en vivres, en argent, en habits, se firent pendant neuf à dix années, non seulement en Lorraine, mais dans les villes d'Artois, nouvellement conquises & toutes ruinées. Les Missionaires parcouroient le pays, accompagnés des curés qui connoissoient mieux l'état des familles; & à chaque voyage, on revêtoit ordinairement une centaine de personnes de tout sexe & de toute condition. Il y eut quatorze mille aunes d'étoffes de toute espece,

employées à cet usage. La Reine, mere de Louis XIV, fut si touchée de ce qu'on lui rapporta de la nudité de ces pauvres peuples, qu'outre ses immenses largesses pécuniaires, elle leur envoya toutes ses tapisseries & ses tentures de deuil, après la mort du roi son époux. Elle fut imitée par la duchesse d'Aiguillon.

Jusqu'ici S. Vincent, fixé à Paris pour multiplier les secours à leur source, & les faire couler plus abondamment à leur destination, n'avoit rempli que les fonctions de la tête, ou du cœur, qui donnent le mouvement à tous les membres. Mais la continuité de la guerre & de la misere dans des provinces ruinées sans ressource, ayant réduit enfin une grande partie des habitans à les abandonner, & à venir se jetter entre ses bras à Paris, il les reçut avec une affection paternelle, sans jamais rebuter personne; & avec une édification toute nouvelle, il fit immédiatement par lui-même ce qu'il faisoit depuis si long-temps par ses disciples. Il leur fournit le logement, la nourriture & les habits, pendant huit ans que durerent les émi-

grations. Il procuroit des outils & du travail, ou des places de domeſtiques, aux gens du commun. Il ſe réſervoit de pourvoir à la ſûreté des jeunes perſonnes du ſexe, dont la vertu ſe trouvoit expoſée; il chargea expreſſément les Miſſionaires de lui amener toutes celles qui voudroient & ne pouvoient autrement préſerver leur pudeur. Ils en amenerent en effet, & à pluſieurs repriſes, des troupes de cent-cinquante & ſoixante, qu'ils défrayoient pendant tout le chemin; ſans compter grand nombre de petits orphelins, qui accompagnoient leurs ſœurs. Les garçons étoient reçus à S. Lazare, juſqu'à ce qu'on les pût mettre en condition. Madame le Gras logeoit les filles dans ſa maiſon, où toutes les familles de Paris, averties par les dames de charité, venoient choiſir des femmes de chambre & des ſervantes.

Ce qu'il y avoit de plus embaraſſant, c'étoient les perſonnes de condition, de qualité même, & des familles entieres qui n'étoient point accoutumées à gagner leur vie, moins encore à mendier. Rien ne fit obſtacle à la charité du Saint. Il entreprit de les entretenir,

non des aumônes recueillies pour la province, & qui allerent toujours exactement à leur deſtination; mais au moyen d'une aſſociation de pluſieurs perſonnes de marque, à qui le vertueux baron de Renti ſervit principalement de modele : tous les premiers dimanches du mois, ils s'aſſembloient à S. Lazare, où ils ſe cotiſoient, à l'exemple du Saint, pour faire enſemble une ſomme ſuffiſante à l'entretien de cette pauvre nobleſſe, à qui l'on en faiſoit la diſtribution dans le mois, ſelon le nombre de perſonnes & le rang des familles. Outre cela, ces pieux aſſociés les alloient viſiter les unes après les autres, pour en tirer tout le ſecret de leur miſere, pour les raſſurer, pour les conſoler; & toujours ils leur donnoient de nouveaux témoignages d'eſtime & de conſidération, ainſi que de perſévérance dans le deſſein de les obliger. Quantité de gentils-hommes & de ſeigneurs Anglois, expatriés pour la foi catholique, s'étoient encore refugiés à Paris dans ces conjonctures : l'immenſe charité de Vincent les joignit aux Lorrains, & fit agréer ſa réſolution au reſte des aſſociés; ce qui

fit durer cette association, & la plupart des bonnes œuvres pendant vingt ans, c'est-à-dire jusqu'au terme à peu près de la vie du Saint.

Animé par les obstacles, bien loin d'en être découragé, il se fit encore amener de Lorraine à Paris, une communauté de quatorze religieuses Bénédictines, qui, au moment de mourir de faim dans leur monastere de Rambervillers, étoient allées en vain chercher leur subsistance à Saint-Mihel. Il les soutint pour un temps, avec l'assistance des dames de la charité; après quoi la Providence venant avec éclat au secours de ces dignes filles de Saint Benoît, elles firent un établissement avantageux dans le fauxbourg S. Germain, où, sous le titre de Religieuses du S. Sacrement, elles en instituerent l'Adoration perpétuelle, & formerent une congrégation fervente, qui de la misere publique fit le sujet d'un nouveau triomphe pour la religion.

Le Seigneur cependant ne manqua pas d'éprouver la foi de son serviteur. Assez souvent, les fonds des pieux associés se trouvoient courts pour tant d'œuvres dispendieuses; & Vincent étoit

réduit à suppléer des fonds de sa maison, quelquefois au delà de son pouvoir. Une fois entre autres, après la cotisation de tous les associés, il s'en fallo't deux cents francs que la somme nécessaire pour le moment ne fût complete. Le Saint appella le procureur de sa maison; & le prenant à l'écart, il lui demanda combien il avoit d'argent. Il répondit qu'il n'avoit que cinquante écus pour pourvoir à la subsistance de la communauté, qui étoit pour lors extraordinairement nombreuse. Eh quoi! n'y a t-il que cela d'argent dans toute la maison, reprend le supérieur? Non, Monsieur, répond le procureur, il n'y a que cinquante écus en tout. N'importe, lui dit le Saint, je vous prie de me les apporter; & les ayant reçus, il les donna pour remplir à peu près ce qui manquoit à la somme incomplete; aimant mieux emprunter, ou souffrir avec les siens, que de laisser languir la pauvre noblesse. Mais l'un des associés, qui avoit prêté l'oreille à cet entretien, & qui en fut pénétré jusqu'au fond du cœur, fit parvenir le lendemain un sac de mille francs à la maison de S. Lazare. Une

autre fois qu'il manquoit une somme de trois cents livres, le Saint la fournit sur le champ, des deniers qu'on lui avoit donnés à lui-même, pour changer son cheval qui étoit ruiné & s'abattoit journellement sous lui, au risque de le faire périr.

La Lorraine ne fut pas le seul théatre, ou pour mieux dire, le seul champ de triomphe de la charité merveilleuse de Vincent. La guerre & la misere s'étendant en Champagne & en Picardie, ces deux grandes provinces tomberent dans un état, qui exciteroit une horreur encore toute nouvelle, si nous ne craignions de trop peiner les ames sensibles par la continuité de ces lugubres tableaux. Qui soutiendroit, par exemple, la peinture circonstanciée des soldats laissés en arriere dans les marches, languissans de faim & de maladie, faisant effort pour se traîner, tombant dans les boues & les fossés, où ils expiroient privés de tout soulagement? D'une troupe de quatre cents pauvres malades arrivés à S. Quentin, & dont la moitié fut exclue de la ville, où il y avoit déjà sept ou huit mille faméliques, & qui

périrent successivement dans ce cruel abandon? De six cents personnes, qui près de Guise se jetterent sur les cadavres des chevaux & des chiens, après que les loups en avoient fait leur curée? Des troupes sans nombre d'hommes, de femmes & d'enfans, errans comme des bêtes fauves dans les prés & les bois, broutant l'herbe, rongeant l'écorce des arbres, avalant la terre & les haillons même qui les couvroient? Quelques-uns enfin se mangerent les bras, puis moururent dans la rage & le désespoir. Passons vîte aux prodiges de charité, qui mirent fin à ces horreurs.

Ces malheureux furent nourris, & même si largement d'abord, que plusieurs en furent étouffés. Ceux qui restoient nuds dans les caves, ou les fumiers, d'où la honte les empêchoit de sortir, reçurent des vêtemens; tous les malades, après quelque temps d'expérience, recouvrerent la santé, à l'exception d'un assez petit nombre, qui avoit déja la mort dans le sein, quand on les découvrit. On répara, & on reconstruisit les maisons, on donna des outils aux ouvriers, des rouets & du

chanvre aux femmes, des instrumens de labourage aux cultivateurs, & des grains pour ensemencer leurs terres. Les paroisses abandonnées, dont les curés étoient morts ou moribonds, & dans le diocese de Laon, il y en avoit une centaine, où il ne se faisoit plus aucun exercice de religion; toutes ces églises renversées & dépouillées, furent rétablies & pourvues de tout ce qui étoit nécessaire pour le service divin. On mit des desservans dans les lieux destitués de pasteurs, & l'on fournit régulièrement à leur subsistance. Ces distributions emporterent assez longtemps, dix, douze, & jusqu'à seize mille livres par mois, sans que la source en tarît un moment. La charité ne cessa qu'avec la calamité; & le saint instituteur de la Mission, fut aussi réellement, qu'autrefois Joseph, le sauveur des peuples & des provinces. Parmi tout ce qu'on appelle héros, ou grands hommes, en est-il un seul qui ait mieux mérité du genre humain que ce pauvre prêtre? Mais ce sont les héros qui font le malheur des peuples; & les hommes tels que ce pauvre vertueux, en sont les libérateurs. A

qui donc élevera-t-on plus juſtement des ſtatues ? Et ſi celle de Vincent de Paul, auſſi grand homme que grand ſaint, n'étoit pas érigée ſur nos autels, ſeroit-il parmi nos monumens nationaux, un lieu aſſez éminent, pour la placer comme elle le mérite ?

Si l'homme de Dieu étoit ſi ſenſible aux calamités temporelles, il reſſentoit encore plus vivement le mauvais état des ames abandonnées de leurs paſteurs, & privées de preſque tous les ſecours de religion. Il recommandoit ſur toutes choſes de réconcilier ces malheureux avec Dieu, de les faire approcher des ſacremens, de leur apprendre à chercher leur conſolation dans leur foi. Pour ce qui eſt des infortunés qui ſe réfugioient à Paris, il prenoit connoiſſance par lui-même de l'état de leur conſcience, & les diſpoſoit à une bonne confeſſion. Il leur fit faire des miſſions en regle, dans l'égliſe du village de la Chapelle pour le temps de pâques. Auſſi les ramenoit-il à Dieu, par les voies pratiquées de tous temps dans l'Egliſe. Tandis que les novateurs, dont il s'étoit ſé-

paré avec éclat, raisonnoient à perte d'haleine sur la grace & la charité, faisoient des théologiennes dans les cloîtres & les hôpitaux ; il réduisoit en pratique leurs spéculations oiseuses, pour ne rien dire de plus, & ne s'occupoit des personnes du sexe que pour mettre leur vertu à couvert.

Extraordinairement ému des crimes causés par la guerre, des vols & des assassinats, des blasphêmes & des sacriléges, de la profanation des choses les plus saintes, ajoutée à la ruine des familles, & à la désolation des provinces, il prit une résolution qui fit l'admiration, & en même temps l'effroi de toute la cour. Mais ce qui auroit perdu le plus privilégié des favoris, réussit au Saint. Le cardinal de Richelieu lui témoignant de la bienveillance, il en voulut tirer parti contre la calamité publique. Sans daigner faire attention à ce qu'il risquoit pour lui-même, il l'alla trouver, il lui exposa les malheurs du pauvre peuple, & tous les désordres causés par la guerre ; puis se jettant à ses pieds, Monseigneur, lui dit-il les larmes aux yeux, donnez-nous la paix, ayez pitié de nous & de

nos malheureux concitoyens, donnés la paix à la France, & à ſes provinces déſeſpérées. Ce fier miniſtre, loin de prendre l'avis en mauvaiſe part, parut attendri, & répondit qu'il s'emploîroit de ſon mieux à procurer la paix; s'excuſant, en quelque ſorte, pour les lenteurs, ſur ce que la choſe ne dépendoit pas de lui ſeul.

Parmi tant de ſervices rendus à la patrie & à l'humanité, combien l'immenſe charité de Vincent n'en rendoit-elle pas en même temps & immédiatement à la religion, par les exercices divers qui faiſoient la fin de ſon inſtitut? Avant qu'il eût inſtitué ſa congrégation, il avoit déjà paſſé huit ans à faire des miſſions en différens dioceſes. Depuis cette inſtitution, juſqu'à l'an 1632, que S. Lazare en devint le chef-lieu, il fit par lui, ou par les ſiens, cent quarante miſſions; & delà juſqu'à ſa mort, la ſeule maiſon de S. Lazare en a fait près de ſept cents, qu'il a toutes dirigées, & dans pluſieurs deſquelles il a travaillé en perſonne. A quoi, ſi l'on ajoute toutes celles qui ont été faites par les autres maiſons établies en plus de vingt-

cinq dioceſes, tant en France que dans les autres Etats; qui pourra dire tous les fruits de ſalut que cet homme apoſtolique a produit dans tout le monde chrétien, & juſques dans les terres infideles ! Combien de perſonnes tirées de l'ignorance damnable où elles étoient des premieres vérités du chriſtianiſme ? Combien d'autres arrachées au crime, où elles croupiſſoient depuis quinze & vingt ans ? Combien de ſacriléges en matiere de ſacrement, réparés par de bonnes confeſſions générales ? Que d'uſures abolies, que de reſtitutions faites, que d'inimitiés déracinées, que de concubinages rompus, que de ſcandales réparés, que de vertus miſes en uſage, ou du moins que d'énormes offenſes de Dieu arrêtées pour un temps ? Or en cela ſeul, le vrai zele, tout zele qui ne tient pas à l'orgueil Pharifaïque, trouve un ample dédommagement de ſes travaux.

Quels furent-ils néanmoins, ces travaux, & quel fut le courage communiqué par Vincent à ſes diſciples pour les ſupporter, dans la campagne de Rome, par exemple, où les pâtres qui l'habitoient ſeuls avec leurs troupeaux,

passoient des cinq & six mois, sans entendre parler de sacremens, & sans presque jamais entendre la messe ? Il y avoit parmi eux une ignorance si profonde, que la plupart ne savoient pas le symbole des apôtres. Cependant il étoit impossible de les rassembler dans aucune église. Il n'est point d'obstacles que la charité ne surmonte. Les Missionaires se répandirent dans ces campagnes désertes ; & ils se rendoient sur le soir dans chacune des cabanes où les pâtres venoient passer la nuit, la passoient avec eux sur quelques toisons, & souvent sur la terre nue, leur faisoient faire la priere du soir, les instruisoient des vérités de la foi, les préparoient à faire une bonne confession ; puis les rassembloient tous un jour de fête dans quelque chapelle du voisinage, où l'on célébroit la messe, on faisoit une exhortation touchante, & on leur donnoit la communion. Ils se transporterent pour les mêmes exercices, jusque dans les détroits les plus sauvages de l'Apennin. Les dioceses de Viterbe, de Palestrine, & tous les lieux voisins, l'Etat de Gênes, le Piémont, l'isle presque barbare de Corse, où la

vengeance homicide, si commune en Italie, sembloit avoir établi le siége de son empire, recueillirent avec une égale abondance les fruits d'une même charité, tout le temps que vécut le saint instituteur de la Mission.

Mais tandis que la Providence fournissoit tant de secours à l'Eglise, pour ranimer la foi, & faire refleurir les mœurs dans ses anciennes possessions; l'Enfer de son côté s'efforçoit de s'attacher par des nœuds toujours plus étroits ce qu'il avoit autrefois envahi. Docile à ses suggestions, Cyrille-Lucar, patriarche de C. P. peu satisfait du schisme & de la servitude où gémissoit la Grece sa patrie, sous le joug des infideles, tenta de l'engager encore dans les erreurs & les impiétés des sectaires du Nord.

Cet esprit versatil, qui paroît n'avoir tenu à aucun principe de foi, prit naissance dans l'isle de Candie, d'où il alla faire ses études à Venise & à Padoue. Il voyagea peu après en Allemagne, & contracta des liaisons étroites avec les protestans, qui saisirent avidement cette occasion, pour introduire leur doctrine en Grece. Il reçut toutes les impressions qu'on voulut lui

donner ; il promit d'en faire bon usage, de ruser & de dissimuler, jusqu'à ce qu'il pût se déclarer avec avantage. Il n'y avoit rien dans ses promesses, qui passât la capacité de ce Grec, l'un des plus consommés dans l'art de fourber & de cabaler. De retour en Orient, il fut fait prêtre & archimandrite, par le crédit de l'un de ses parens qui étoit protosyncelle d'Alexandrie, & qui en devint patriarche. Il voyagea depuis en Lithuanie, où continuant ses liaisons avec ces hérétiques, & inquiété à ce sujet, il donna sans difficulté une confession de foi conforme à la doctrine de l'Eglise Romaine, sur les points controversés entre les protestans & les catholiques. Parvenu dans la suite au patriarchat de Constantinople, après avoir été quelque temps lui-même patriarche d'Alexandrie, il se crut suffisamment accrédité pour enseigner la doctrine protestante à ses ouailles. Cependant les évêques & les prêtres Grecs réclamerent unanimement, & firent tant de bruit, qu'il fut exilé à Rhodes. L'évêque d'Andrinople fut même nommé patriarche à sa place. Il parut alors que l'intérêt de Lucar, aussi

bien que son entreprise, faisoit également celui des puissances protestantes. L'ambadassadeur d'Angleterre sollicita son rétablissement, & avec tant de chaleur, qu'il l'obtint. Fier de cet appui, quand Lucar se revit sur son siége, il publia un cathéchisme, infecté des erreurs de Calvin; il osa même donner une confession de foi dans le même goût, & l'ambassadeur de Hollande la fit imprimer à Geneve. Cette nouvelle incartade lui attira un nouvel exil. Rappellé au bout de trois mois, il crut encore pouvoir, au moyen de ses puissans protecteurs, brouiller impunément: mais la Porte enfin, fatiguée d'une obstination aussi contraire à sa tranquillité, qu'offensante pour sa hauteur, le fit transporter sur la mer Noire, dans un château fort, où il fut étranglé.

Cyrille de Bérée, qui lui succéda sur le siége de Constantinople, n'y fut pas plutôt placé, qu'il y tint un concile, où il le fit anathématiser. Quatre ans après, c'est-à-dire en 1642, Parthénius, qui remplaça Cyrille de Bérée, crut encore devoir assembler un nouveau concile, & anathématiser la con-

feſſion calvinienne donnée par cet apoſtat. Ce décret fut reçu en Moldavie, auſſi bien qu'en Grece, & confirmé dans le ſynode de Jaſſi. Tous les Orientaux en général ont adhéré à ces déciſions; & ceux qui ont écrit depuis, en ont parlé avec éloge. Ainſi les manœuvres de l'impiété ſacramentaire ne ſervirent qu'à combler ſon opprobre, en donnant le dernier degré d'authenticité à l'unanimité de la foi parmi toutes les Egliſes anciennes, même ſchiſmatiques, touchant le ſacrement de l'euchariſtie en particulier.

Au ſein de la France, de tout temps ſi attachée à la chaire de Pierre, il s'éleva coup ſur coup différentes brouilleries, qui donnerent lieu à la déciſion de ces queſtions délicates qu'on agite rarement avec vivacité, ſans quelque péril pour l'unité ſainte. Le cardinal François Barberin, neveu d'Urbain VIII, ayant accepté la protection de l'Egliſe d'Eſpagne, & laiſſant trop percer ſa prédilection pour cette couronne; l'ambaſſadeur de France en cour de Rome demanda que le cardinal Antoine Barberin, autre neveu du

du Pape, se chargeât de la protection des Eglises de ce royaume. Le S. Pere prit le parti de défendre également à ses neveux, de se mêler des affaires des couronnes ; mais par point d'honneur, Louis, ou Richelieu exigea que le cardinal Antoine exerçât la protection de France, au moins une année, comme le cardinal François avoit exercé celle d'Espagne ; à quoi le Pape ne voulut jamais consentir. La Lorraine ayant été conquise dans ces entrefaites par les armées Françoises, le Roi voulut nommer aux bénéfices consistoriaux de cette province, & même à ceux des trois évêchés, Metz, Toul & Verdun : nouveau refus de la part du Pape, & nouveau sujet de plainte pour le Monarque, ou pour son ministre. De plus, la cour étoit mécontente de ce qu'on n'envoyoit pas le chapeau au fameux pere Joseph, pour qui elle le sollicitoit depuis long-temps. Ici, le mécontentement étoit particulier à Louis XIII : car Richelieu, à ce qu'on prétend, suscitoit lui-même les oppositions Romaines ; aimant beaucoup mieux avoir un homme de génie supérieur, pour coopérateur utile, ou

plutôt pour commis voué à la gloire de ſon maître, que pour collegue dans la pourpre, & concurrent peut-être dans le miniſtere. Un domeſtique du maréchal d'Eſtrées fut encore aſſaſſiné à Rome dans ces conjonctures; & l'on n'en put avoir juſtice. Enfin le cardinal de la Valette étant venu à mourir en Piémont, où il commandoit les armées Françoiſes, le Pape ne voulut point que les ſervices d'uſage à Rome pour les cardinaux défunts ſe fiſſent pour un prélat, décédé dans un genre de vie ſi peu ſéant à ſon caractere. Voilà les raiſons qui étoient pour le public, & ſur leſquelles on faiſoit grand bruit; mais il y en avoit de plus myſtérieuſes, d'où partoient véritablement ceux qui accréditoient les premieres.

Mém. d'Avrigny, an. 1639 & 1640.

Le cardinal de Richelieu, jaloux de tout genre de grandeur & d'autorité, avoit demandé la légation de France, ſur le pied où l'avoit eue autrefois le cardinal d'Amboiſe: mais les Papes connoiſſoient trop ſon humeur impérieuſe, pour le revêtir d'une dignité, qui lui auroit applani la route à un pouvoir ſans bornes dans la hiérarchie.

Ils la lui offrirent pour trois ans ; il n'en voulut point de la sorte. Il se rabattit ensuite sur la légation d'Avignon, qui lui fut pareillement refusée. Ne pouvant parvenir à une domination absolue sur le clergé, il entreprit de subjuguer au moins l'état monastique. Déjà il étoit abbé de Cluny ; il se fit encore élire abbé chef-d'ordre de Cîteaux & de Prémontré : mais les abbés étrangers, auxquels il n'imposoit pas, refuserent de le reconnoître ; & le Pape lui refusa des bulles. Il en conçut tout le chagrin, qu'en devoit naturellement avoir un homme aussi peu façonné aux affronts ; & il ne s'appliqua plus qu'à chagriner le Pape à son tour. Il commença par un arrêt du conseil, qui défendoit de prendre des expéditions à Rome, & d'y envoyer de l'argent. Il mit ensuite quelques prélats en œuvre, pour demander la révocation, ou du moins la modération des annates ; puis la tenue d'un concile, qui réprimât les entreprises de la cour de Rome : mais s'il y eut de lâches complaisans parmi les évêques, le cardinal de la Rochefoucault, & grand nombre de prélats, éclairés & vertueux,

éventerent le piége ; & l'affaire ne passa point à l'assemblée du clergé.

Ces contradictions ne servirent qu'à inspirer à Richelieu un dessein plus haut & plus hardi ; il ne se proposa rien moins, que de se faire patriarche de France. On devoit d'abord faire céder au Roi, par toutes les cathédrales du royaume, le pouvoir qu'elles avoient eu d'élire leurs évêques avant le concordat ; casser ensuite le concordat, comme abusif ; & à cet effet, assembler un concile national ; mais sous des prétextes détournés, sous des couleurs trompeuses & pleines d'attraits pour la prélature, qu'on ne parloit que de faire rentrer dans ses droits naturels sur les chapitres & les réguliers. On désignoit même, afin de faire plus aisément illusion, on désignoit hautement pour modérateurs de ce concile les prélats les plus attachés au S. Siége ; sauf à prendre sous main les mesures convenables pour croiser leurs desseins à tout événement : le ministre, avec le poids de sa puissance, n'étoit pas embarassé pour y obtenir la pluralité des suffrages. Cependant il faisoit un bruit horrible, sur les moindres sujets de

plainte que donnoit la cour de Rome ; accoutumant ainſi les peuples aux cris du ſchiſme, affoibliſſant au moins l'attachement de la nation pour le ſiége apoſtolique. Différens Prélats, ſoit par adulation, ſoit par ſimplicité & des vues trop courtes, étoient les échos & les machines du Cardinal. Le Roi qui étoit bien loin d'en pénétrer l'ambition profonde, la ſecondoit avec d'autant plus d'ardeur, qu'il la connoiſſoit moins. Il croyoit n'agir que pour la dignité de ſa couronne ; & il faiſoit tout pour l'aſſervir à ſon miniſtre, pour le rendre également abſolu dans l'Egliſe & dans l'Etat.

Peu content d'avoir défendu au maréchal d'Eſtrées de ſe préſenter à l'audience du Pape, il interdit la ſienne au nonce extraordinaire qu'Urbain VIII avoit envoyé en France, & défendit à tous les évêques du royaume de rendre viſite à ce miniſtre pontifical, juſqu'à ce que le Pontife eut donné toutes les ſatisfactions qu'il en exigeoit. Ce qui eſt encore plus dur, ces ordres furent indécemment ſignifiés au nonce par un huiſſier : mais il ne voulut, ni recevoir l'exploit, ni en écouter la lec-

ture. Quatre jours après, l'ambitieux cardinal fit rendre par le parlement, un arrêt portant défense de plus faire devant le nonce les informations accoutumées & passées en loix, pour les sujets nommés aux bénéfices consistoriaux. De plus, le parlement de Bourgogne ayant dans ces conjonctures ordonné, sans lettres-parentes, l'enregistrement de quelques brefs; le Roi déclara cet enregistrement nul. Tant de mortifications données coup sur coup, & comme à plaisir, à la cour de Rome, ne lui firent pas faire une fausse démarche. Tous les écarts de Richelieu n'ôterent rien au Pape de sa modération & de son sang froid: plus le cardinal employa de manœuvres pour l'induire à rompre avec la France, plus il se tint sur ses gardes pour ne rien faire qui pût occasionner la rupture. Rome, ne fut-ce qu'en cette rencontre, dut faire sentir combien elle étoit enfin désabusée, au moins quant à la pratique, de ces maximes de climats & de terroir, autrefois si funestes à la concorde & à l'unité chrétienne.

Avant tous ces coups d'éclat, & comme pour y préparer les esprits, les deux

freres Dupuy, Pierre & Jacque, sous la protection du cardinal-ministre, mirent au jour un ouvrage en deux volumes, intitulé des Droits & des Libertés de l'Eglise Gallicane. C'étoit un épouvantail pour les Romains, & le premier son du tocsin pour les François. Les libertés de l'Eglise Gallicane, selon nos auteurs les plus graves & qui les ont mieux approfondies, consistent dans le droit & la possession respectable, où se trouve cette Eglise, de s'en tenir aux usages antiques, & de ne rien admettre qui leur donne atteinte. Ce principe général est sans doute à l'abri de tous reproches; la difficulté git dans les détails & dans les conséquences pratiques, tirées du principe; en quoi l'on a trouvé, au moins très-long-temps, une variété infinie d'opinions, parmi les François même les plus exacts. Pierre & Jacque Dupuy, d'ailleurs très-savants, n'étoient pas théologiens. Aussi fallut-il dans la suite recourir à d'autres plumes pour retoucher leur ouvrage, & corriger les endroits où ils s'écartoient de la doctrine catholique. L'ouvrage tel qu'il parut d'abord, c'est-à-dire plus fourni de com-

pilations que de raisons, offroit le recueil de toutes les entreprises que la puissance séculiere avoit jamais faites contre l'Eglise. Le nonce en porta ses plaintes à la cour ; & il falloit qu'elles fussent bien fondées, puisque dans la situation où étoient les esprits, l'ouvrage fut supprimé par un arrêt du conseil d'Etat. La puissance, à peu près souveraine, du cardinal de Richelieu n'empêcha pas non plus, qu'il ne fût condamné par vingt-deux prélats François, cardinaux, archevêques, ou évêques ; le clergé de France ne reconnoissant point de droits qui tendissent à rompre son union avec l'Eglise Romaine, & ne jugeant tous ceux de cette espece que propres à détruire les véritables libertés de l'Eglise Gallicane.

Cet ouvrage fut encore attaqué par le docteur Charle Hersant, dans un petit livre latin qui avoit pour titre : *Optati Galli de cavendo schismate liber paraneticus* : mais l'auteur garda soigneusement l'*incognito*, sans lequel il sentoit parfaitement qu'il étoit perdu. Le redoutable ministre fit, en vain, les plus rigoureuses perquisitions. Ne pouvant découvrir l'auteur, il fit condamner

l'ouvrage par le parlement à être lacéré & brûlé de la main du bourreau. Cinq jours après, l'archevêque de Paris & ses suffragans le censurerent, comme faux, scandaleux, injurieux, propre à troubler la paix publique, à inspirer de l'aversion pour le Roi & ses ministres, sous le prétexte d'un schisme imaginé par une malice insigne.

Cette censure fut signée le même jour par seize autres évêques ou archevêques, qui se trouvoient dans la capitale. L'auteur, violent & déclamateur de son naturel, qui l'avoit réduit à sortir de la congrégation de l'Oratoire, pouvoit avoir des torts dans les tours & les saillies de sa chaude éloquence; mais ses alarmes à l'égard du schisme n'étoient pas tout à fait imaginaires. Le prince de Condé qui, tout attaché qu'il étoit à la foi & à l'unité catholique, n'avoit assurément pas l'imagination visionnaire, parloit de ce schisme redouté, comme d'un malheur presque inévitable, dans la situation où étoient les choses & les esprits.

Le cardinal de Richelieu chargea quatre écrivains de réfuter les principes de l'Optat François. On ne vit pas sans

étonnement dans ce nombre, un des religieux qui faisoient une profession des plus particulieres de dévouement à l'égard du S. Siége. La réplique du P. Rabardeau Jésuite fut même celle des quatre, qui plut davantage au cardinal. Il avançoit que la création d'un patriarche en France n'avoit rien de schismatique, & que le consentement de Rome n'étoit pas plus nécessaire pour cela, qu'il ne l'avoit été pour établir les patriarches de Jérusalem & de Constantinople. Ce dernier article en particulier montre combien l'auteur avoit peu réfléchi. Les termes seuls de sa comparaison auroient dû lui ouvrir les yeux. Le Pape, successeur du prince des apôtres, & chef de l'Eglise universelle, est en même temps patriarche de l'Occident; mais il ne l'est pas de l'Orient. Ainsi l'érection des patriarchats de Jérusalem & de Constantinople n'avoit rien pris sur sa juridiction patriarchale; au lieu que la création d'un patriarche en France lui en raviroit une partie des plus considérables. Elle ne pouvoit donc pas se faire malgré lui, sans une injustice palpable. Qu'elle pût absolument avoir lieu sans schisme,

c'eſt là une de ces ſpéculations qui égarent toujours dans la pratique, qui au moins dans les circonſtances où on les agite communément, & où l'on agitoit celle-ci, c'eſt-à-dire dans la chaleur du reſſentiment, & l'aveuglément du dépit, conduiſent inévitablement au précipice, qu'on n'en ſépare que par des préciſions idéales.

Le Souverain Pontife, & avec raiſon, ſe montra extrêmement offenſé de l'ouvrage de Rabardeau. L'inquiſition de Rome le condamna, comme renfermant des maximes pernicieuſes contre l'ordre hiérarchique & la juriſdiction de l'Egliſe, & comme plus propre à fomenter le ſchiſme qu'à l'éteindre. Cette derniere clauſe fait alluſion autitre de l'ouvrage, qui étoit conçu en ces termes : *Optatus Gallus de cavendo ſchiſmate benignâ manu ſectus.* Le décret de l'inquiſition, tribunal qu'on ne reconnoît point en France, fut reçu néanmoins par l'aſſemblée du clergé, & enregiſtré dans ſon procès-verbal, ſans avoir paſſé au parlement de Paris, & ſans être revêtu des autres formalités ordinaires. Mais quel que fût le zele de nos prélats pour

détourner le schisme, peut-être eût-il été inefficace, si le cardinal-ministre ne fût mort dans ces conjonctures, le quatre Décembre 1642. Le patriarchat François descendit avec lui dans le tombeau, ou plutôt rentra dans le néant, d'où lui seul avoit pu se flater de le tirer.

L'Eglise de France n'étoit pas délivrée de ces alarmes, qu'elle en essuya, avec l'Eglise universelle, de bien plus fondées & de plus funestes. Le Jansénisme enfanté dans les ombres du mystere & de l'intrigue, où il avoit déjà pris son premier accroissement, y reposoit néanmoins encore, lorsque Jansénius termina sa carriere mortelle. Comme un corps gangrené n'exhale qu'après le trépas toute l'odeur de sa corruption; ainsi l'Augustin d'Ypres, retenu jusques-là dans les ténebres, avoit peu fait de bruit, & causoit peu d'effroi dans l'Eglise : mais bientôt elle fut toute remplie de trouble & de scandale. A peine l'auteur fut-il enterré, que les docteurs Libert Fromond & Jean Calenus, dépositaires du livre fatal, s'empresserent à le faire imprimer. Avant toute chose, ils devoient

consulter le S. Siége, comme le prélat l'avoit ordonné par son testament, en soumettant toute sa doctrine à ce tribunal, en termes si exprès & si expressifs : mais ce fut là le moindre souci de ses exécuteurs testamentaires, qui au fond connoissoient trop l'ouvrage, & sa conformité avec ceux de Baïus dont il n'étoit que l'apologie, pour attendre une approbation de Rome. Ils ne pensèrent qu'à gagner de vîtesse, & à prévenir la vigilance apostolique. L'université de Louvain prit l'*Augustinus* sous sa protection. Pontanus ou Dupont, & Henri Calenus, tous deux censeurs apostoliques & royaux, lui donnerent une approbation pompeuse. Ils chanterent la palinodie dans la suite, sans toutefois regagner la confiance des orthodoxes, ni rien perdre de celle du parti. L'appât d'une chaire théologique détacha Dupont ; & Calenus se laissa éblouir par l'éclat de la mître. Il fut en effet nommé à l'évêché de Ruremonde ; mais le S. Siége lui refusa des bulles, & le postulant, suspect aussi à Madrid, n'eut point l'évêché. Dupont, de son côté, fut privé honteusement de sa qualité de censeur.

Hist. génér. du Janséniſ. t. 1. p. 59 & 60.

Muni cependant des priviléges de Sa Majesté Catholique, du conseil de Brabant, & même de l'Empereur, le manuscrit de Jansénius fut confié à un imprimeur de Louvain, sous le sceau du secret & du serment; mais ce mystere avoit trop d'adeptes, pour qu'il ne transpirât point. Ils ne parloient partout Louvain que d'un phénomene, qui alloit exciter l'admiration de tout le monde. C'étoit, ajoutoient-ils, un spectacle charmant qu'on alloit donner à la compagnie prétendue de Jésus, dans l'année séculaire de son établissement: c'étoit un triomphe bien dû à ces généreux défenseurs de Pélage, injustement flétri par l'Augustin. Les Jésuites persuadés, avec S. Jérôme, qu'on ne doit point souffrir l'accusation d'hérésie, & que l'indifférence à cet égard est déjà un scandale, employerent toute leur activité à éclairer les intrigues de la cabale, suivirent pas à pas ses brisées, parvinrent jusqu'à l'imprimeur, & trouverent le secret d'en tirer les feuilles de l'Augustin d'Ypres à mesure qu'elles sortoient de la presse, sans que les éditeurs en eussent le moindre soupçon. Ils firent part de leur découverte à l'in-

Hieron. ad Pammach.

ternonce de Bruxelles, & lui repréſenterent que le plus sûr moyen de prévenir les troubles qu'il prévoyoit aſſez, c'étoit de ſupprimer les feuilles qu'on avoit déjà tirées, & d'empêcher que le reſte ne s'imprimât. En effet, que de maux épargnés à l'Egliſe, s'ils euſſent perſuadé le gouvernement ! Mais on les ſoupçonna d'intérêt propre, d'agir autant pour le ſyſtême de leur école, & la cauſe autrefois défendue par Leſſius contre quelques opinions, encore tolérées, de Baïus, que pour faire triompher la doctrine de l'Égliſe. C'eſt une ſeconde occaſion, où mieux encore que dans les congrégations *de Auxiliis*, ils durent ſe repentir d'avoir oppoſé ſyſtême à ſyſtême ; au lieu de s'en tenir à toute la ſimplicité & la ſainte obſcurité de la foi catholique.

Sur leur avis néanmoins, l'internonce ordonna au doyen de la faculté, de faire ſurſeoir à l'impreſſion ſuſpecte juſqu'à nouvel ordre : en même temps, il informa de ce qui ſe paſſoit le cardinal-neveu, François Barberin, qui faiſoit à Rome les fonctions de premier miniſtre. Le cardinal-patron, c'eſt le titre qui déſignoit ſon office,

dépêcha de la part de Sa Sainteté, des ordres pressans de supprimer le livre. L'internonce les intima sans délai, tant au recteur de l'université, qu'au doyen de la faculté de théologie; & ceux-ci les communiquerent à toute l'université, qu'on assembla. La conclusion fut, qu'il seroit fait sur le champ défense à l'imprimeur de passer outre. Ainsi le parti de l'obéissance l'emporta-t-il, lorsque la cabale, prise au dépourvu, n'avoit pas encore eu le temps de réunir ses forces, & de combiner ses manœuvres. Mais comme elle faisoit le parti dominant parmi les docteurs en théologie, & que le recteur de l'université, Gérard Van-Vern, ainsi que le chancelier Fromond, étoit dans les mêmes intérêts; l'affaire, au moyen de la ruse & de quelques mensonges hardis, prit en peu de temps un pli tout contraire. L'imprimeur demanda par forme de requête main levée de la défense, & il l'obtint de cette même université, qui venoit de la lui faire. Sur quoi la faculté de théologie écrivit à l'internonce, qu'elle n'avoit eu aucune connoissance de l'impression de l'Augustin, & n'y prenoit aucune part; qu'au reste elle

Hist. génér. du Jansén. tom. 1, sous l'an 1640.

n'avoit point d'autorité sur les imprimeurs, qui dépendoient du recteur personnellement ; qu'elle prieroit néanmoins celui qui étoit revêtu de cet office, de faire ensorte que les ordres du Souverain Pontife fussent exécutés ponctuellement. La faculté gagnoit ainsi du temps sur l'internonce, & l'imprimeur ne perdoit pas un moment. Tandis qu'à l'occasion de ces remises & de ces défaites, les couriers alloient sans fin de Bruxelles à Rome & de Rome à Bruxelles ; le nouvel Augustin avançoit à grands pas. Enfin, il parut au grand jour en 1640, muni d'une multitude d'approbations, & dédié au cardinal infant, gouverneur des Pays-bas. Le recteur fit semblant d'en être fort irrité, menaça l'imprimeur de la saisie de tous les exemplaires, fit en un mot d'autant plus de bruit, qu'il faisoit moins de poursuites.

L'imprimeur, fort alarmé en apparence, présenta requête à l'université, pour empêcher la saisie des exemplaires ; & l'université, corrompue en grande partie, envoya des députés à l'internonce pour lui exposer quelques raisons captieuses, d'où l'on concluoit à l'injustice de la suppression ; en ajoutant néanmoins, avec

une grande affectation de respect, que, si Sa Sainteté l'ordonnoit définitivement, l'université étoit prête à supprimer, non seulement le livre en question, mais tous ceux qui avoient été publiés sur ces matieres. On vouloit jouer l'internonce pour le débit du livre, comme on l'avoit fait pour l'impression; & l'on y réussit. Ce prélat appercevant tous les signes de l'ingénuité Flamande, sans faire attention qu'il n'est point de naturel que l'esprit de secte ne dépave, se montra fort satisfait de ces dispositions simulées, & ne douta point qu'un dernier ordre du Pape ne fût décisif. Il promit aux députés d'écrire à Rome, & leur accorda ainsi tout ce qu'ils prétendoient, c'est-à-dire le temps nécessaire, tant à l'imprimeur pour débiter ses exemplaires sous le manteau, qu'aux éditeurs pour en procurer une nouvelle édition hors des Pays-bas.

Hist. du Janséniſ. *ibid.*

Le Pape répondit, comme on s'y attendoit bien, qu'il vouloit & entendoit que le livre de Jansénius fût supprimé. Il ajouta néanmoins quelque éloge, pour la soumission de l'université, qu'il croyoit sincere. Il disoit

encore, que son intention n'étoit pas de noter personnellement Jansénius, mais d'empêcher, pour maintenir la paix dans l'Eglise, la publication de tous les livres où il seroit traité de la grace, & qui auroient été imprimés sans la permission du S. Siége depuis les défenses contraires. Ce bref servit au moins à gêner les manœuvres des théologiens Lovanistes. Le délai ne fut pas assez long, pour donner à l'Augustin toute la célébrité qu'ils se proposoient : mais après l'expédition du bref, ils chercherent, comme auparavant, à duper l'internonce, à tergiverser, à traîner en longueur, par des remontrances & par des promesses réitérées, dont quelque incident, ménagé avec artifice, empêchoit toujours l'exécution. On parvint ainsi à l'année 1641, où le mal ne fut plus susceptible de remede, ou du moins de préservatif. La plupart des exemplaires de Louvain étoient débités, & il s'en étoit fait à Paris une édition nouvelle, qui soutenue de l'approbation de six docteurs très-vantés dans cette université célebre, lui avoit acquis un haut degré de considération. La suppression

dès-lors fut impraticable ; & l'internonce étant revenu à la charge, les Lovaniſtes ne manquerent pas de lui dire que ce livre ayant été réimprimé à Paris, il n'étoit plus poſſible d'en arrêter le cours. Ils le prierent encore, avec leur droiture accoutumée, de faire agréer leurs excuſes au S. Pere. Ils eurent même le front de lui demander, au nom de leur univerſité, qu'il l'affit diſpenſer à Rome, tant de condamner que de ſupprimer cet ouvrage. Alors il comprit, mais un peu tard, à quel point il avoit été la dupe de leur candeur ſimulée.

Il n'étoit plus queſtion de ſupprimer un livre répandu de toute part, & d'autant plus recherché, que ſa publication avoit rencontré plus d'obſtacles. On ne penſa qu'à le combattre, qu'à en relever les erreurs, qu'à y montrer aux ſimples le venin caché ſous le langage de la dévotion, & tout à la fois, de la préſomption. Toutes les égliſes catholiques y étoient accuſées d'ignorance ; & la plupart, de pélagianiſme : toutes s'éleverent contre ces novateurs injurieux, contre le contempteur ſuperbe d'une tradition de cinq

cents ans. Ses sectateurs répliquerent d'un ton plus amer encore, & tout à fait outrageant : en peu de mois, le trouble, la discorde, le schisme & le scandale, le feu le plus effroyable fut aux quatre coins de l'Eglise. Qu'ici la politique suspende un moment ses ombrages, & porte un regard équitable sur la vraie cause des troubles. La paix de l'Eglise fut troublée sans doute, & de la maniere la plus scandaleuse : mais quels furent les auteurs du scandale, & de cette espece de schisme ? L'auteur de la discorde est-il autre, ou que celui qui en a préparé la pomme, ou que ceux qui l'ont jettée au milieu des écoles rivales, qu'elle ne pouvoit que bouleverser ? Les catholiques étoient en possession d'enseigner ce qu'avoient enseigné leurs peres ; il s'éleve d'insolens novateurs qui qualifient cet enseignement de Pélagien. Faut-il leur céder ? Faut-il trahir le saint dépôt de la tradition, pour maintenir la paix & l'unité, qu'ils sont déterminés à rompre, à moins qu'on ne le trahisse avec eux ? N'est-ce pas là cette paix criminelle, que le Sauveur nous déclare n'avoir point apportée

parmi nous, & à laquelle il veut qu'à son exemple nous préférions la guerre ?

La guerre se fit donc, & chaque parti eut bientôt son nom & son cri de guerre. On n'entendoit plus parler que de grace efficace, & de grace suffisante. Les noms de Jansénistes & de Molinistes devinrent aussi fameux, qu'avoient été autrefois en Italie ceux des Guelfes & des Gibelins, ou que furent depuis les Frondeurs & les Mazarins en France. Envain les nouveaux sectaires se nommerent Augustiniens : cette qualification ne prit jamais hors de la cabale ; & le public s'obstina, dans toute l'Eglise, à les appeller Jansénistes. Nom peu convenable, il est vrai ; puisqu'il est juste que les disciples portent le nom, non pas d'un condisciple même distingué, mais de leur maître commun, & de leur premier auteur, qui ne fut autre pour ceux-ci que Luther ou Calvin ; comme on aura bientôt lieu de s'en convaincre. Ils eurent néanmoins l'adresse de faire donner, par le vulgaire ignorant, le nom de Molinistes à tous ceux qui étoient contraires à l'Augustin d'Ypres,

c'eſt-à-dire à tous les docteurs, & à tous les paſteurs qui tenoient ferme pour l'enſeignement commun de l'Egliſe, & par conſéquent à tous les catholiques ; langage frauduleux, dont il eſt à propos de faire en deux mots connoître l'abus. Qu'on ne prenne donc pas le change, & qu'on n'oublie jamais que les Moliniſtes ne ſont membres que d'une école particuliere, qui tient, comme bien d'autres, à des opinions que l'Egliſe n'a, ni adoptées, ni réprouvées ; au lieu que les Janſéniſtes ſoutiennent opiniâtrément des erreurs reconnues pour telles par l'Egliſe, & frappées de tous ſes anathêmes. La différence eſt donc telle entre les Janſéniſtes & les Moliniſtes, qu'entre la controverſe permiſe & l'héréſie foudroyée : principe ſi certain, & ſi exactement vrai, qu'il fait partie de la foi chrétienne, au jugement de tous les docteurs du monde chrétien, à la ſeule exception des réfractaires, dont ſeul il confond toute l'habileté. Ainſi convenoit-il de redreſſer les idées populaires, ſur un article que des perſonnages de tout ordre ne ſaiſiſſent pas mieux que la populace.

Le Pape ne manqua pas d'être informé de ces troubles & de ces scandales, de l'audace avec laquelle on répandoit, malgré ses défenses, l'ouvrage de Jansénius, dont on lui fit en même temps connoître à fond la doctrine pernicieuse. Compassant néanmoins sa marche avec beaucoup de circonspection, il se contenta d'interdire aux fideles la lecture de ce livre, par un décret du S. Office, que l'internonce signifia d'abord à l'université de Louvain. Sur quoi les quatre facultés s'assemblerent, & conclurent avec les marques accoutumées de leur respect, qu'il falloit obéir aux décrets du Souverain Pontife, ajoutant néanmoins qu'ils ne pouvoient recevoir celui-ci, sans en avoir conféré avec l'archevêque de Malines, ainsi qu'avec le conseil privé, & le grand conseil de Brabant. On ne pouvoit rien imaginer de mieux que cette défaite, pour se roidir sans risque, & même avec avantage, contre l'ordre apostolique. Jacques Boonen, archevêque de Malines, très-dévot & très-peu savant, aussi difficile à détromper que facile à surprendre, peu capable de se choisir

sir un bon conseil, & trop prévenu en faveur de son choix pour s'en défier, étoit bien éloigné d'applaudir à un décret prononcé contre le chef-d'œuvre de Jansénius, dont il avoit été constamment le protecteur & l'ami; sans compter l'honneur d'être à la tête d'un parti, qui lui faisoit envisager comme la cause de Dieu, la désobéissance au vicaire de J. C. Le conseil de Brabant, où dominoit le président Rose, non moins prévenu que l'archevêque en faveur de Jansénius, n'étoit pas mieux disposé à l'égard du décret. Or il étoit beaucoup plus que vrai-semblable, que le conseil privé ne passeroit point par dessus de pareilles oppositions, & useroit moins encore des voies de contrainte.

L'internonce pénétrant tout ce tissu de fraude & de supercherie, crut le déconcerter en donnant sans délai son mandement pour faire publier le décret. Mais le procureur-général du conseil de Brabant rendit plainte contre un ordre intimé à cette province sans le concours du Roi Catholique, requit & obtint la suppression du mandement. A la vue de ces manœuvres, le zele se réveilla parmi quelques docteurs de

Louvain, qui n'avoient point abandonné l'ancienne doctrine. Ils envoyerent à Rome une relation fort ample de tout ce qui s'étoit passé dans leur école, avec une quantité de propositions extraites du livre de Jansénius, toutes conformes à celles qui avoient été proscrites, non seulement par les bulles fulminées contre Baïus, mais par le saint concile de Trente. A quoi ils ajouterent que, si l'on ne se pressoit d'étouffer cet incendie à sa naissance, il embraseroit en peu de temps la Belgique entiere, & produiroit un schisme funeste à toute l'Eglise. Le reste de l'université osa tenter de justifier sa propre conduite, & envoya au Pape une apologie signée, où elle ne daigna pas même se donner la peine, assez inutile à la vérité, de désavouer les erreurs de Baïus. Mais elle se donna tous les mouvemens possibles pour gagner des approbateurs à Jansénius, dans les universités & les dioceses divers, spécialement dans le malheureux clergé de Hollande, parmi tous les religieux, Bénédictins, Dominicains, Franciscains même, Augustins, Prémontrés, Carmes, Minimes, &

de préférence parmi les Oratoriens. Selon Dupin, peu ſuſpect en cette matiere, on alla mendier une approbation, juſque dans la cellule d'un bon chartreux; & par une manœuvre de fauſſaire, ſuivant un témoignage également ſûr, on ſuppoſa les approbations de quelques docteurs de Douay qui déteſtoient l'Auguſtin janſéniſte, & on menaça de les perdre, s'ils s'inſcrivoient en faux.

Hiſt. géner. de l'Egliſe, part. 2. pag. 14.

Rondour. Ep. ad Fromon.

On s'efforçoit donc, non pas d'excuſer Janſénius des erreurs de Baïus, mais de faire triompher les erreurs de Baïus par le moyen de Janſénius, c'eſt-à-dire de faire prévaloir, dès le premier aſſaut, les portes de l'Enfer, contre la pierre ſur laquelle J. C. a bâti ſon Egliſe. Inſenſés, qui comparant à une guerre profane leur révolte ſacrilege contre le S. Siége apoſtolique, ſe croyoient au moment critique, où un premier avantage remporté décide comme infailliblement de toute la ſuite! Joués par ce fol eſpoir, le chancelier Fromond, loin de mettre le parti à couvert du reproche de Baïaniſme, affecta d'en reproduire les erreurs les plus marquées,

dans le livre bizare qu'il intitula *l'Anatomie de l'homme.* Il y donnoit effrontément, pour la doctrine de S. Auguſtin & de l'Egliſe catholique, non ſeulement que Dieu n'a pu créer l'homme ſujet aux miſeres que nous éprouvons, & ſans la juſtice originelle, mais que tout ce qui eſt volontaire eſt libre. Encore eut-il l'audace de dédier ſon ouvrage au cardinal Barberin, neveu du pape, dont il connoiſſoit toute l'averſion pour ces erreurs. Le public fut en même temps inondé d'une foule d'ouvrages qui appuyoient celui-ci, & qui en ſuppoſoient la doctrine adoptée par quantité d'eccléſiaſtiques, & ſur-tout par une infinité de religieux. Cependant les écrivains catholiques obéiſſant à la défenſe d'agiter ces queſtions, demeuroient dans le ſilence & l'inaction, avec autant de dommage pour la foi, que de facilité pour le progrès de l'erreur : effet ordinaire de ces ſortes de défenſes. Tandis que le catholique docile, ou timide, ſe tait; le ſectaire dogmatiſe avec d'autant plus de licence; la vérité s'étouffe ou languit; l'erreur ſe propage, & s'enracine.

Le Pape encore informé de tous ces désordres, adressa un bref à l'université, pour lui faire sentir le scandale qu'avoit causé sa désobéissance au décret du saint office; & sur-tout sa manœuvre à soulever la puissance séculiere contre l'autorité du S. Siége. Il finit par l'exhorter paternellement à se soumettre. Elle répondit avec assurance, qu'elle n'avoit mis aucun obstacle à la publication du décret; qu'elle ne demandoit pas mieux que d'y obéir, pourvu que les évêques & les conseils de l'Etat y consentissent; & nia sans pudeur, qu'elle eût sollicité la puissance politique à s'y opposer. Ce mensonge parut si odieux à la faculté de droit, qu'elle refusa invinciblement de signer la réponse. Elle écrivit séparément au S. Pere, & lui protesta qu'elle n'avoit aucune part à la lettre de l'université, où l'on n'avoit pas rougi de s'excuser par la fausseté la plus palpable. Quelque usage que le Pontife pût faire de cet aveu; quelques efforts qu'il fît, tant par lui-même, ou ses lettres, que par son internonce; il ne put fléchir, ni l'université, ni les conseils prévenus, ni les prélats dominés par l'archevêque de

Specimen doctrinæ Lovan. p. 80.

Malines & l'évêque de Gand. Ainſi le décret ne fut, ni reçu, ni publié.

Le parti s'applaudiſſoit d'une indocilité qui lui réuſſiſſoit ſi bien; & il ſe flattoit de remporter bientôt un triomphe complet: mais il luttoit contre une autorité, que les contradictions ne ſervent qu'à rendre plus ferme & plus efficace. Le Souverain Pontife abandonnant les réfractaires à leur ſens réprouvé, & ceſſant de pourſuivre en vain l'acceptation d'un ſimple décret, réſolut de prononcer, par une bulle en forme, un jugement ſolemnel & déciſif. On remit aux examinateurs du ſaint office le livre de Janſénius, avec les écrits faits, tant pour l'accuſer que pour le défendre, afin de tout examiner avec la plus grande maturité & la plus ſérieuſe attention. Sur le rapport des conſulteurs, ainſi que d'après ſon propre examen, le Pontife trouva l'Auguſtin condamnable, non ſeulement parce qu'il traitoit des matieres de la grace, contre les défenſes pontificales, mais parce qu'il renouvelloit preſque à chaque page les erreurs déjà condamnées dans les écrits de Baïus.

L'hiſtorien des Janſéniſtes ne laiſſe

pas d'avancer, qu'Urbain VIII ne trouva aucune erreur dans le livre de Janſénius ; qu'il fut d'avis que, pour étouffer les troubles, il ſuffiſoit de confirmer les bulles portées contre les propoſitions de Baïus, mais que le rédacteur de la bulle, François Albizzi, alors aſſeſſeur du S. Office & depuis cardinal, y inſéra de ſon chef, & contre l'intention du Pape, le nom de Janſénius. Si cet hiſtorien lui-même ne parle pas ici de ſon chef, & qu'il tienne cette allégation des janſéniſtes de ce temps-là ; tout ce qu'on en peut conclure, c'eſt que la fourbe & l'impoſture ſeroient auſſi anciennes que la ſecte : & s'il n'eſt pas même fondé ſur ce foible moyen ; quelle impudence, lui pourroit-on dire, ou quelle extravagance, que de prétendre perſuader, ſur la ſimple garantie de ſa parole, & ſans nulle eſpece de preuve, que perſonne ait oſé dreſſer une bulle auſſi importante, d'une maniere tout oppoſée aux vues d'un Pape tel qu'Urbain VIII ! que ce pontife, également exact & ſavant, n'ait vu dans cette bulle, ni le nom de Janſénius, qui s'y trouve au moins ſix fois, ni le reproche qu'on

y fait à cet évêque de soutenir dans son Augustin, au grand scandale des catholiques, & au mépris de l'autorité du S. Siége, plusieurs propositions déjà condamnées par ce tribunal ! c'est-à-dire, ou qu'Urbain VIII n'ait pas lu sa bulle, ou qu'il n'ait pas eu le courage de la réformer. D'ailleurs, comment accorder ce paradoxe, & avec les brefs que le même Pape écrivit l'année suivante au gouverneur, aux évêques, aux universités de Flandres, nommant Janfénius dans toutes ces pieces ? & avec la confirmation qu'il ordonna de cette bulle, après que les députés de Louvain lui eurent fait des remontrances précises à ce sujet ? & avec l'ardeur qu'il avoit montrée pour l'exécution du décret qui interdisoit la lecture du livre de Janfénius ? Et comment, sans nommer, ni Janfénius, ni son livre, ce Pape auroit-il prétendu appaiser les nouveaux troubles de la Flandre, excités par ce livre seul ? En un mot, cet ouvrage renouvelloit-il, ou ne renouvelloit-il pas les erreurs de Baïus ? c'étoit-là l'état de la question, & sur quoi il falloit prononcer, pour couper court aux disputes, & finir les

troubles. Il falloit donc juger cet ouvrage, & non pas ceux de Baïus qui n'étoient plus en queſtion. Mais que conclure de ces détours mêmes, ſinon que les novateurs ont des moyens de défenſe, accommodés à tous les temps & à toutes les conjonctures? Ils ne vouloient point voir autrefois la conformité de la doctrine de Janſénius avec celle de Baïus : aujourd'hui la cauſe de ces deux novateurs paroît ſi généralement la même, que perſonne ne défend l'un, qu'il ne ſe déclare pour l'autre.

Le vigilant & laborieux pontife Urbain VIII, après avoir lu avec la plus grande attention, non pas ſeulement la bulle projettée, mais tout le gros ouvrage de Janſénius, fit expédier cette bulle, nommée de ſes premiers mots *In eminenti*, le ſixieme de mars 1642. On la data néanmoins de l'année précédente, ſuivant l'uſage Romain, qui commençoit l'année au jour de l'incarnation du Verbe, c'eſt-à-dire à la fête de l'annonciation, vingt-cinquieme de mars. Cette obſervation, bien minutieuſe en apparence, mérite attention, comme on le reconnoîtra bientôt.

Avec les sectaires, tout est matiere à chicane. Déjà ils avoient incidenté jusque sur le frontispice des bulles de Pie V & de Grégoire XIII, où se trouvent ces mots, *ad futuram rei memoriam*; d'où ils prétendoient conclure, que ces censures du Baïanisme ne devoient avoir lieu que pour un temps. C'est pourquoi Urbain VIII mit à la tête de sa constitution, *ad perpetuam rei memoriam*; & dans le texte, *perpetuò confirmamus & approbamus*; déclarant par là, sans nulle ombre d'ambiguité, qu'il approuvoit & confirmoit à perpétuité les bulles de ses prédécesseurs contre la doctrine de Baïus.

Ainsi la bulle d'Urbain VIII commence, après quelques mots de préambule, par confirmer à jamais celles de Pie & de Grégoire. Il rappelle ensuite à la défense faite par Paul V, de rien imprimer sans la permission formelle du S. Siége, touchant les matieres agitées autrefois dans les congrégations *de Auxiliis*; ainsi qu'au décret par lequel il avoit confirmé lui-même celui de Paul, afin d'étouffer absolument tous ces germes de discorde & de scandale. De là, il tire un premier

moyen de condamnation contre l'Auguſtin, imprimé ſans permiſſion par les exécuteurs teſtamentaires de ſon auteur; & il range en même temps au nombre des livres défendus, différens ouvrages catholiques imprimés de même ſans permiſſion, en particulier quelques theſes ſoutenues chez les Jéſuites, pour combattre la doctrine de l'Auguſtin, & depuis imprimées à Anvers.

Mais ſans laiſſer au même niveau l'erreur & la vérité; comme dans la ſuite, reprend le Pontife, en liſant ſoigneuſement & à loiſir le livre ſuſdit, intitulé *Auguſtinus*, on a reconnu qu'il contient d'une maniere évidente pluſieurs des propoſitions déjà condamnées par nos prédéceſſeurs, & qu'il les ſoutient, au grand ſcandale des catholiques, ſans aucun reſpect pour l'autorité du S. Siége, contre les ſuſdites défenſes & condamnations: nous, dans le deſſein d'apporter un remede convenable à ce mal qui ſcandaliſe toute la république chrétienne, & qui tend à la ruine de la foi catholique; de notre propre mouvement, de notre ſcience certaine, & de la plénitude de la puiſſance apoſtolique, nous confir-

mons & approuvons, en tout & pour toujours, par la préſente conſtitution qui aura force à perpétuité, les ſuſdites conſtitutions des papes Pie & Grégoire, nos prédéceſſeurs. Et de la même autorité, nous défendons abſolument par les préſentes, & voulons qu'on tienne pour défendu le livre intitulé *Auguſtinus*, comme contenant & renouvellant, ainſi que nous l'avons reconnu, les articles, les opinions & les ſentimens réprouvés & condamnés par les conſtitutions ſuſdites; & tout enſemble nous condamnons les autres ouvrages mentionnés à la fin de ces préſentes lettres. De plus nous ordonnons, ſous toutes les peines & les cenſures contenues dans la conſtitution de Pie notre prédéceſſeur, dont aucune autre perſonne que le Souverain Pontife ne pourra abſoudre les contrevenants, ſinon à l'article de la mort, qu'aucun des fideles de quelque condition & qualité qu'il ſoit, même ceux qui doivent être ſpécifiés plus particuliérement, oſe parler, écrire, diſputer touchant les articles condamnés & contenus dans le ſuſdit livre, ni touchant les autres articles, opinions, libelles,

discours, épîtres, écrits & theses marqués ci-dessous, & ne présume de garder ou de lire, soit ce livre, soit ces autres ouvrages. Il s'agit ici de quatre livres composés en faveur de Jansénius. Ainsi toute cette clause, suivant l'explication du cardinal de Lugo, autorisé à cet effet par le S. Siége, n'est qu'une défense d'écrire, ou de parler en faveur de cette doctrine réprouvée. Que personne, conclud enfin le Pontife, n'entreprenne d'enfreindre cette constitution; & si quelqu'un ose l'attenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Tout-puissant, &c.

Il est temps enfin de donner une idée juste, & démontrée telle, de ce livre fameux, & de faire voir tout à la fois, que la qualification de semi-calvinistes, à l'égard des partisans du faux Augustin, n'est rien moins qu'une injure & qu'une hyperbole; mais qu'elle leur convient dans toute la propriété des termes, & la plus exacte vérité. Il ne faut pour cela qu'une analyse, telle même qu'on peut la faire d'un pareil ouvrage. Peut-être bien des lecteurs, pour le second des motifs qui nous engagent à la donner, l'auroient

voulue plutôt : mais plusieurs aussi, moins obligés de s'instruire à fond, goûtent peu les discussions qui sont nécessaires pour cela. C'est pourquoi nous les avons renvoyées à la fin d'un livre, où ne coupant point le fil de la narration, elles peuvent se lire, ou s'ometre, selon le degré d'intérêt, ou la propriété du goût d'un chacun. Cependant comme tout ecclésiastique au moins, & quantité de simples fideles peuvent & veulent former eux-mêmes leur jugement à ce sujet; il étoit d'un historien sans partialité, de les mettre en état de le faire, toujours néanmoins subordonnément au jugement de l'Eglise. Déployons donc sous leurs yeux, autant que le permettent les bornes de l'histoire, & avec moins d'égard même à l'aménité de la narration qu'à l'importance de l'instruction; déployons les pieces originales, pour ainsi parler, de ce grand procès. C'est ce que l'on va faire par des observations analytiques assez étendues, qui cependant ne seront pas mesurées sur l'énorme compilation de l'Augustin d'Ypres; elles épuiseroient la patience du lecteur qui en est le mieux

pourvu ; mais sur tout l'intérêt que nous avons, avec l'Eglise, de ne rien laisser ignorer, tant des raisons qui lui ont fait réprouver cet ouvrage, que des prétextes qu'osent opposer à sa condamnation ses schismatiques défenseurs.

Le titre aussi court que fastueux du gros livre de Jansénius, est simplement *Augustinus* ; mais cette simplicité, comme on l'a vu, fut le fruit tardif de la réflexion, & de la réserve artificieuse, qui fit substituer le nom du plus imposant des saints docteurs, au nom flétri de Baïus, dont le premier titre affichoit la défense. La division de l'ouvrage, combiné dans son ensemble avec beaucoup de méthode, n'est pas moins favorable que son titre aux vues de l'auteur. Il comprend trois tomes ou parties, dans le même volume. La premiere partie, intitulée de *l'Hérésie Pélagienne*, contient huit livres, dont le premier, en forme de préambule, est une histoire générale de cette hérésie. Les livres suivans roulent sur différentes erreurs, tant réelles que supposées, des pélagiens & des semi-pélagiens, & sur les différentes nuances de leur doctrine, variée selon les temps & les conjonctures.

La seconde partie, en huit livres, traite de l'intégrité de la nature humaine, de sa maladie & de sa guérison ; contre les pélagiens & les dogmatiseurs de Marseille. Le premier de ces livres traite des bornes de la raison humaine dans les choses théologiques, & de l'autorité de S. Augustin dans les matieres de la grace & de la prédestination. Le second, de la grace des anges & du premier homme, ou de l'état d'innocence. Les trois suivans, des peines du péché originel, & des forces du libre arbitre depuis le péché. Les trois derniers combattent la possibilité de l'état de pure nature, tant pour ce qui regarde l'ame, que pour ce qui est des miseres corporelles.

Dans le troisieme tome enfin, ou dans la troisieme partie de tout l'ouvrage, on explique en dix livres la grace du Rédempteur. Le premier est tout en observations générales. Le second, de la vraie grace de volonté relativement à l'action. III. de la grace suffisante. IV. de la grace de J. C. quant à son essence & à ses especes. V. des effets de la grace

de J. C. VI & VII. du libre arbitre. VIII. de l'accord de la grace avec le libre arbitre. IX. de la prédestination des hommes & des anges. X. de leur réprobation.

Janſénius finit ſon ouvrage par un parallele en cinq livres, des erreurs des Marſeillois & de certains docteurs modernes : mais il ſaute aux yeux, malgré cette apparente reſtriction à quelques modernes, qu'on en veut au torrent des docteurs catholiques des quatre ou cinq derniers ſiecles.

On ſent l'impoſſibilité d'analyſer ici, piece à piece, une ſi longue ſuite de livres, de chapitres, d'allégations haſardées, de queſtions & de diſcuſſions, auſſi artificieuſes dans la forme, que ſubtiles de leur nature. Nous avons expoſé le plan & les diviſions de l'ouvrage, l'ordre & la diſpoſition des matieres, afin d'épargner la longueur des recherches à ceux qui voudront s'aſſurer par eux-mêmes, de la fidélité avec laquelle nous allons réduire tout l'Auguſtin d'Ypres à quelques points de doctrine, les plus relatifs à notre but, ainſi qu'à l'attente du lecteur. C'eſt le réſultat des obſervations de l'eſprit le

plus juſte & le plus profond tout enſemble, que, ſi l'on mettoit *l'Auguſtinus* à la preſſe, on n'en exprimeroit que les cinq propoſitions condamnées dans le ſens de ſon auteur. Or s'il en eſt ainſi, comme nous n'en pouvons douter après toutes les vérifications poſſibles; on ne ſçauroit mieux analyſer cet ouvrage, qu'en y faiſant remarquer ces propoſitions d'une maniere ſi ſenſible, qu'on puiſſe oppoſer le témoignage irréfragable de ſes propres yeux, aux apologiſtes ſans fond qui n'ont pour appui que leur effronterie à tout nier. Il ne s'agit donc plus que de montrer dans l'Auguſtin Flamand ou Hollandois, les cinq propoſitions telles qu'elles ont été dénoncées & condamnées enſuite par l'Egliſe. Sur quoi nous ne craignons pas d'avancer, & nous en allons mettre la preuve ſous les yeux, que toutes s'y trouvent, ou en termes exprès, ou en termes équivalens ſous tous les aſpects, ou en termes plus durs encore & plus ſcandaleux.

Que la premiere s'y trouve en termes exprès, c'eſt ce que ne nie pas la ſecte qui nie tout; parce qu'il ne fau-

droit que savoir lire, pour la confondre. Mais comme elle n'en prétend pas moins se dérober aux foudres de l'Eglise, au moyen des sens divers qu'elle feint d'attacher à cette proposition; nous rapporterons quelques-uns des passages où elle se rencontre, afin de lui ôter encore ce misérable subterfuge. L'horreur que ressentira tout fidele sincere en les lisant, fera connoître combien le sens naturel & propre en est condamnable.

Il n'est rien de plus certain, ni de mieux établi dans la doctrine de S. Augustin, dit expressément Jansénius, qui donne la prétendue doctrine de ce pere pour la foi de l'Eglise, sinon qu'il est des préceptes dont l'observation est impossible, non seulement aux infideles & aux endurcis, mais encore aux fideles, & aux justes qui les veulent observer, & qui font pour cela tous les efforts qui sont actuellement en leur pouvoir; & il est également certain, qu'ils manquent de la grace qui leur rende cette observation possible. Ce qui est évident, poursuit-il, par l'exemple de S. Pierre & de beaucoup d'autres, qui éprouvent des tenta-

De Gratia Christi, lib. 11. cap. 13. Edit. Paris. an. 1641. pp. 138, 139 & 140.

tions auxquelles il ne peuvent pas réſiſter. Ainſi met-on S. Auguſtin & la foi catholique, en oppoſition formelle avec S. Paul, qui enſeigne ſi clairement que Dieu ne permet pas que nous ſoyons tentés au delà de nos forces. Cette impoſſibilité, ſelon ſon auteur, qui donne ici quelque développement à ſon ſyſtême, provient de ce que les forces de la volonté ſont affoiblies par la concupiſcence, qui l'éloigne du bien, la tire en ſens contraire, & en diſtrait les forces par cette eſpece de lutte; d'où il arrive que l'homme ne veut pas abſolument, ne veut pas pleinement, ne veut pas de toute l'étendue de ſa volonté. Or par une volonté pareille, incapable d'en vaincre une autre qui s'eſt fortifiée de longue-main, l'homme ne ſauroit vouloir autant qu'il eſt néceſſaire pour agir : il le pourra bien, quand il en aura une volonté pleine & ferme; mais il n'eſt pas en ſon pouvoir de ſe la donner, cela n'appartient qu'à la grace de Dieu. C'eſt pourquoi nous l'implorons aſſidument, continue Janſénius; & ces prieres ſont une confeſſion bien claire, que nous manquons d'une grace qui

ſuffiſe pour obſerver les préceptes. Quant à cette poſſibilité de les obſerver qu'on obtient par la priere, Janſénius ne permet pas même de douter que quantité de fideles & de juſtes n'en ſoient dépourvus. La raiſon qu'il en donne, n'eſt pas ſeulement que pluſieurs d'entre eux n'ont pas recours à ce moyen de ſalut, mais qu'entre ceux même qui demandent à Dieu la force néceſſaire pour obéir à la loi, & ſurmonter la concupiſcence, tous n'obtiennent pas ce qu'ils demandent. Dieu, dit-il, leur retire aſſez ſouvent ſon ſecours, afin qu'en péchant, ils ſentent mieux leur propre foibleſſe; & cependant il les laiſſe aſſez long-temps tomber & ſe relever tour à tour. Car c'eſt une grande bévue que d'imaginer, pourſuit-il, que l'homme ait toujours la grace, à l'effet de prier, & de prier avec aſſez d'ardeur pour obtenir ce qu'il demande. Comme donc, conclud-il, un très-grand nombre de fideles, même juſtes, ou ne demandent point la grace qui donne un pouvoir ſuffiſant pour obſerver les préceptes, ou ne la demandent pas comme il eſt néceſſaire pour l'obtenir,

& que Dieu ne donne point à tous la grace, soit de prier avec ferveur, soit de prier d'aucune maniere; il est évident que beaucoup de fideles manquent de cette grace suffisante, & par conséquent de ce pouvoir habituel que leur supposent quelques docteurs pour l'observation des préceptes.

Il suffiroit d'avoir montré, dans l'ouvrage de Jansénius, cette premiere des cinq propositions, si manifestement condamnable dans le sens que les paroles présentent naturellement à l'esprit, pour conclure que les quatre autres y sont contenues de la même maniere; puisqu'on n'en peut pas soutenir une seule, sans les soutenir toutes; & que les plus zélés partisans de Jansénius déclarent formellement, qu'elles ont une liaison essentielle & réciproque entre elles, aussi bien qu'avec le principe qui, sans exception d'aucune, leur sert de fondement. Quel est donc ce principe fondamental? C'est que dans l'état de la nature dégradée par le péché du premier homme, il n'est point d'autre grace intérieure & actuelle, que la grace efficace de sa nature, laquelle fait consentir à l'inspiration du bien,

Apolog des SS PP. Préf. pag. 17.

ou réſiſter à la tentation du mal, d'une maniere ſi abſolue, qu'on peut dire de chaque homme, par une conſéquence infaillible & néceſſaire : il a eu la grace, donc il a fait le bien ; il n'a pas fait le bien, donc il n'a pas eu la grace. Arnaud lui-même reconnoît & fait remarquer la liaiſon néceſſaire des cinq propoſitions avec ce principe. Sur la premiere, par exemple, il s'enſuit, dit-il, plus clair que le jour, que ſi la grace de J. C. eſt toujours efficace, tous les juſtes n'ont pas toujours la grace néceſſaire pour accomplir les préceptes ; puiſque ſi cela étoit, ils les accompliroient infailliblement. Continuons à uſer pour l'Egliſe, des armes de ſes ennemis, puiſqu'elles la ſervent ſi bien ; & faiſons voir la connexion néceſſaire de chacune des cinq propoſitions avec leur fécond & funeſte principe. Rien n'eſt plus démonſtratif, ou du moins plus ſatisfaiſant, que l'énumération dans ce genre de preuves. De ce qu'il n'eſt point de grace intérieure actuelle, qui ne ſoit eſſentiellement efficace, ou ſuivie néceſſairement de ſon effet, il ſuit évidemment, 1°. que dans l'état de la

Apolog. pour Janſénius, l. 111. p. 9.

nature corrompue, on ne manque jamais de consentir, ou qu'on ne résiste jamais à la grace intérieure; c'est la seconde des cinq propositions. 2°. Que la volonté de l'homme n'a pas même le pouvoir d'y résister; c'est la quatrieme. 3°. Que quiconque, soit juste, soit pécheur, viole un précepte, manque alors de la grace qui lui en rende l'observation possible; puisque la grace étant toujours suivie de son effet, s'il avoit la grace d'observer le précepte, il l'observeroit; c'est la premiere. 4°. Que J. C. n'est mort que pour le salut des prédestinés; ce qui fait la cinquieme. Il est évident qu'il n'est mort que pour le salut de ceux à qui cette mort a procuré la grace nécessaire pour pouvoir se sauver. Or est-il, suivant le principe janfénien, qu'elle n'est donnée qu'à ceux qui se sauvent en effet, c'est-à-dire aux seuls prédestinés. Car si cette grace est toujours efficace, ou n'est jamais privée de son effet; tous ceux à qui elle est donnée, se sauvent infailliblement. Ainsi nul réprouvé ne l'a reçue, parmi les chrétiens mêmes. 5°. Il s'enfuit enfin, ce qui fait la troisieme proposition, qu'aucune

qu'aucune néceſſité, hors celle de contrainte & de violence, n'empêche nos actions d'être méritoires, ni déméritoires. Car d'un côté, ſelon l'inépuiſable principe, on conſent toujours néceſſairement à la grace efficace, puiſqu'on n'a pas le pouvoir de la priver de ſon effet; & d'un autre côté, toutes les fois qu'on n'a pas cette grace, c'eſt-à-dire autant de fois qu'on peche, on le fait néceſſairement, parce qu'alors il eſt impoſſible de ne pas pécher.

Reprenons à préſent la ſuite des cinq propoſitions, & faiſons voir qu'elles ſe trouvent toutes dans l'ouvrage de Janſénius, ſinon auſſi grammaticalement que s'y trouve la premiere, au moins d'une maniere auſſi énergique. *Dans l'état de la nature corrompue, on ne réſiſte jamais à la grace intérieure:* voilà les termes de la ſeconde propoſition; & voici comment Janſénius exprime la même choſe. Il n'eſt abſolument aucune grace médicinale de Jéſus-Chriſt, qui n'ait ſon effet; on ne peut dire ſans abſurdité, que la grace manque d'avoir ſon effet; S. Auguſtin n'a point enſeigné d'autre grace, que

De Gratiâ Chriſti, l. II. c. 25. p. 83, 84, 85.

celle qui, dès-là qu'elle est donnée à l'homme, lui donne en même temps son effet. Mais à quoi bon entasser les textes, puisque le chapitre où l'on se flatte de mieux établir cette étrange doctrine, porte ce titre effronté : *Comment aucune grace de J. C. ne manque de son effet.* Mais l'effet de la grace est le consentement de la volonté ; le consentement de la volonté est sa non-résistance, si l'on peut au besoin s'exprimer ainsi ; il est donc évident que, si la grace a toujours son effet, la volonté consent toujours à la grace ; & ce qui est la même chose, *qu'on ne résiste jamais à la grace intérieure.* Sans le secours d'aucun raisonnement, voici quelque chose de plus pressant encore, ou de plus précis ; & que s'en faut-il, que ce ne soit l'énoncé pur & syllabique de la seconde proposition ? S. Augustin, dit Jansénius en adoptant le sentiment qu'il impute à ce pere, S. Augustin établit tellement l'empire de la grace sur le pouvoir de la volonté, qu'il dit souvent que l'homme ne peut résister à l'opération divine qui se fait par la grace, *hominem, operanti Deo per gratiam, non posse resistere* ; s'il

Ibid. Cap. 47.

Ibid. Cap. 24. pag. 82. Col. 1. B.

eſt quelque différence entre cette aſſertion & la ſeconde propoſition condamnée, c'eſt qu'elle eſt plus dure & plus condamnable ; puiſqu'elle porte, non ſeulement qu'on ne réſiſte jamais à la grace, mais encore qu'on n'y peut pas réſiſter. Cette eſpèce de différence ſuffit néanmoins à [illegible] nouveaux novateurs, pour crier à la calomnie. Et ſur quoi ? ſur les ménagemens mêmes, obſervés à leur égard par leurs accuſateurs.

Pourſuivons, ſoit pour confirmer encore ce qu'on vient d'établir, ſoit pour donner au lecteur la ſatisfaction de voir par lui-même, que le grand principe des Janſéniſtes, ſavoir qu'il n'y a point d'autre grace actuelle que la grace efficace, eſt véritablement l'ouvrage de Janſénius. La grace a toujours ſon effet, on ne réſiſte jamais à la grace, il n'y a point de grace purement ſuffiſante : ces trois propoſitions ſignifient une ſeule & même choſe, de l'aveu des Janſéniſtes & de tous les partis. On ne peut donc ſoutenir qu'il n'y a point de grace purement ſuffiſante, ſans ſoutenir en même temps que toute grace eſt efficace, & qu'on ne réſiſte jamais à la grace. Or le troi-

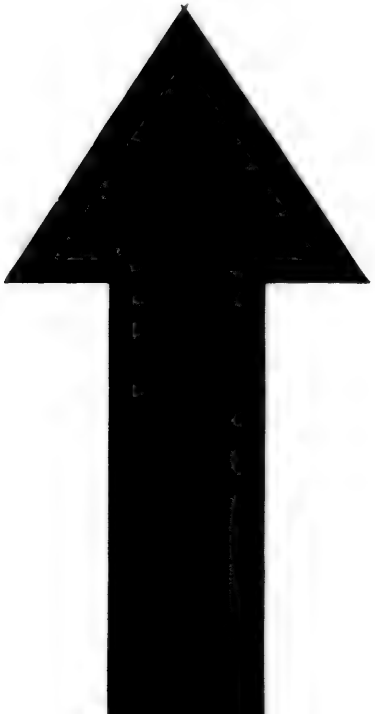

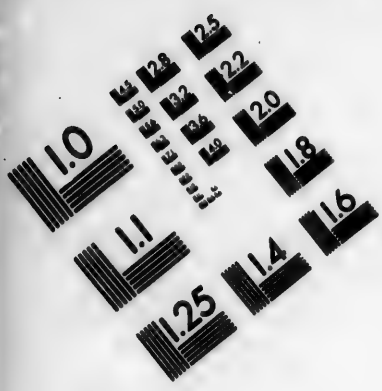

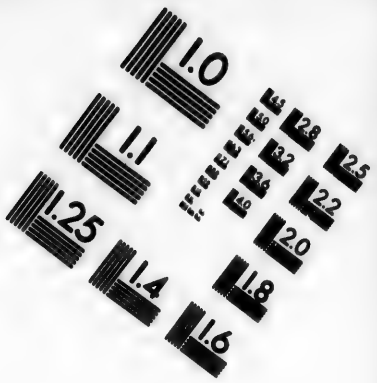

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

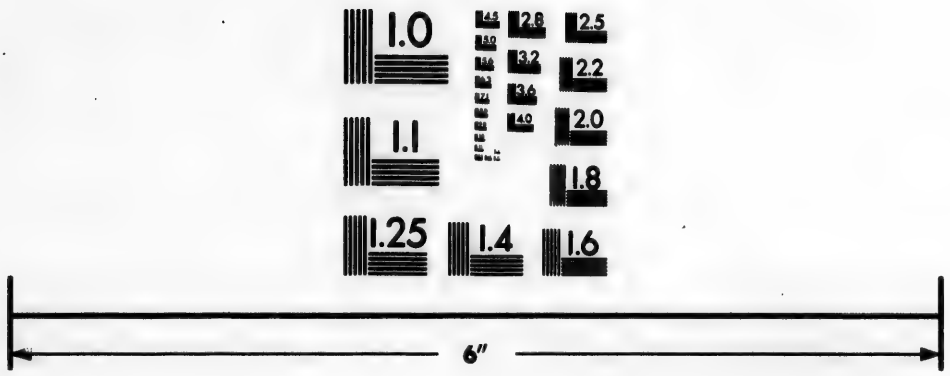

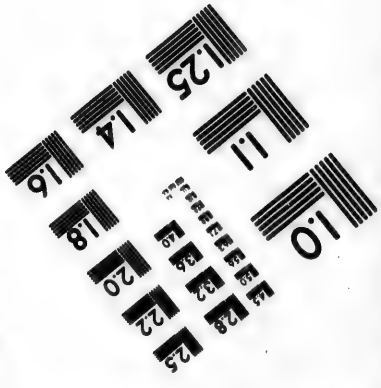

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

sieme livre de Janſénius, *de gratiâ Chriſti Salvatoris*, intitulé *De gratiâ ſufficiente*, n'eſt employé qu'à combattre cette grace ſuffiſante. Pour s'en convaincre, il ſuffit de parcourir la table des chapitres. En voici quelques articles. Chap. I. On fait voir que depuis la chute de l'homme, il ne lui eſt donné aucun ſecours ſuffiſant, qui ne ſoit en même temps efficace. II. Le ſecours purement ſuffiſant, c'eſt-à-dire la grace ſuffiſante, inutile pour la réparation de l'homme tombé, & même pernicieuſe. D'où les prétendus Auguſtiniens, dans le ſtyle de Luther & ſes blaſphêmes bouffons, diſoient en forme de litanies : *De la grace ſuffiſante, délivrez-nous, Seigneur.* III. Combien la grace ſuffiſante eſt monſtrueuſe, dans les explications qu'en donnent les théologiens les plus modernes. Il ne faut point oublier que Janſénius, d'après ſon ami du Verger, entend par ces modernes, ſi reſtreints en apparence, tous les théologiens catholiques depuis cinq cents ans. IV. Par la nature de la grace de J. C., on montre que perſonne ne reçoit de grace ſuffiſante, priſe au ſens des modernes. V.

La loi fut imposée aux Juifs, & beaucoup de préceptes sont imposés aux Chrétiens, sans aucune grace suffisante, ou *aidante*. Le reste des titres annonce, au sujet des infideles, des Juifs principalement, une doctrine qui ne peut inspirer que le désespoir & le blasphême; par exemple, que les hommes sous la loi n'avoient de grace suffisante pour observer aucun de ses préceptes; que l'état du vieux testament ne comportoit pas une grace suffisante, mais plutôt une grace empêchante; que ce n'étoit pas un état de justice & de salut, mais de péché & de mort; que les infideles enfin manquent, pour le salut, de la grace suffisante, tant éloignée que prochaine, & de tout ce qui en peut être le principe.

La troisieme des propositions condamnées est énoncée comme il suit: *Pour mériter & démériter dans l'état de la nature corrompue, on n'a pas besoin d'une liberté exempte de la nécessité d'agir; mais il suffit d'une liberté exempte de la contrainte.* Voyons si l'on calomnie Jansénius, en disant que cette proposition se trouve en ter-

mes équivalens dans son livre ; si plutôt l'on n'auroit pas dû soutenir qu'elle s'y trouve en termes formels, à la réserve de la construction, ou pour mieux dire, de l'entortillage de la phrase. S. Augustin nous enseigne, dit Jansénius en adoptant toujours l'enseignement de ce pere, que la nécessité, qui n'est rien autre chose à l'égard de la volonté qu'une certaine force, ou violence, ou coaction, laquelle opere ce qu'elle peut, malgré la volonté même, que cette nécessité seule répugne essentiellement à la liberté & la renverse de fond en comble ; & non pas la nécessité qui est en même temps volontaire, c'est-à-dire par laquelle il est simplement nécessaire que quelque chose se fasse, sans répugnance de la part de la volonté, qui au contraire veut la chose d'une maniere immuable : *quâ simpliciter necesse est aliquid fieri, non repugnante, sed immutabiliter volente voluntate.* Tout le venin de la proposition condamnée, savoir l'alliage de la liberté avec une vraie nécessité d'agir, car il n'est question de rien autre chose, n'est-il pas renfermé clairement dans ce qu'on vient de lire, avec quel-

De Gratiâ Christi, Lib. VI. c. 6. p. 266. Col. 1.

que chose de plus dur encore ? Et quelle étrange doctrine ! L'auteur l'a senti lui-même, & n'a pu s'en taire : cette doctrine, ajoute-t-il, paroîtra surprenante aux scholastiques qu'il interpelle enfin généralement, sans plus se borner à certains modernes ; & cependant, reprend-il, en se roidissant contre un si juste sujet de remords, elle est indubitable dans les principes de S. Augustin. Voilà donc l'enseignement dogmatique de S. Augustin, & l'ancienne foi de l'Eglise, mis en opposition avec l'enseignement commun & la croyance catholique des quatre ou cinq derniers siecles.

Suivons plus loin l'étrange interprete de ce pere. Il est aisé, dit-il, de prouver jusqu'à la démonstration, par S. Augustin, que la seule nécessité coactive détruit la liberté ; & non pas la simple nécessité, par laquelle, sans coaction, l'acte de la volonté est simplement nécessaire. Je ne sais, c'est toujours Jansénius qui parle, je ne sais si l'on peut rien dire de plus clair & de plus pressant, que ce qui établit la liberté de chacun de ces actes, sans excepter celui qu'il est nécessaire que nous *Ibid.* p. 167.

produisions. Car on ne sauroit nier, que ce ne soit là le principal & le plus puissant exercice de notre volonté, & qu'il ne soit principalement en sa puissance, puisqu'il se fait le plus absolument quand nous voulons; & par conséquent il est le plus libre. Jansénius s'associant S. Prosper & S. Fulgence, aussi bien que S. Augustin; selon les principes de ces peres, dit-il, nulle efficacité de la grace, nulle nécessité n'est à craindre pour les actes libres de la volonté; mais la seule violence, la seule coaction, & la nécessité de coaction, qui produit son effet malgré nous, tandis que nous ne voulons pas, tandis que nous résistons; telle qu'est la nécessité de la mort. Pour les autres, quelles qu'elles soient, & quelque grandes qu'elles soient, je ne sais d'où l'on peut craindre qu'elles n'ôtent la liberté à notre volonté; puisque sous telle ou telle nécessité, tel ou tel vouloir est toujours *en notre puissance*. Car si nous voulons, ce vouloir a lieu; si nous ne voulons pas, il ne l'a point; puisqu'il seroit faux de dire que nous voulons, si nous ne voulions pas. On n'ignore pas que le terme de *puissance*, dans la bouche de Jansénius, ne signi-

fie que la faculté naturelle de vouloir.

Pour s'en convaincre pleinement, qu'on écoute encore ce corrupteur de S. Auguſtin. Comme ce pere, dit-il, ne connoît rien de libre que ce qui eſt en notre puiſſance ; rien en effet ne peut être plus en notre puiſſance, que ce qui ſe fait dès là que nous le voulons ; & conſéquemment rien n'eſt plus libre. D'où nous inférons que toute détermination réfléchie de la volonté, dès là qu'elle ne ſe fait pas malgré nous, mais de notre plein gré, eſt libre, & ne peut point ne le pas être : vérité qui ſe démontre par l'amour divin, dont la viſion béatifique eſt le principe. Quoique la volonté des anges & des démons ſoit tenue captive ſous l'empire, l'une du bien, l'autre du mal ; ils conſervent une liberté ſuffiſante, de quelque côté qu'ils ſe tournent alors, pour être cenſés s'y tourner librement. En général, le libre-arbitre eſt auſſi étendu que la détermination de la volonté, parce que le libre-arbitre & la détermination de la volonté, ſelon S. Auguſtin, ſont la même choſe. Ainſi, qu'il y ait un libre-arbitre, & qu'il y ait dans l'homme & dans l'ange quelque volonté ou *voli-*

De ſtatu natur. Lap. L. IV. c. 24. pag. 271.

Ibid. p. 270.

De Gratia Chriſti, Lib. VII. c. 10. p. 326.

Ibid. Lib. VI. c. 5. p. 263.

tion, ce n'est qu'une même chose pour Jansénius ; & cela, parce que la volonté ou *volition*, & la libre volonté, c'est-à-dire vouloir, ou vouloir librement sont la même chose ; & parce qu'il est impossible que le vouloir ne soit pas libre.

Nous ne finirions pas, si nous voulions rapporter tous les passages de *l'Augustinus* qui confondent absolument tout ce qui est volontaire, ou spontané, avec ce qui est libre : mais nous pouvons présumer, que les plus incrédules même sont satisfaits sur ce point. S'ils vouloient quelque chose de plus, qu'ils lisent eux-mêmes le sixieme chapitre du livre sixieme de la Grace de J. C. qui a pour titre : *La double nécessité, celle de coaction, & la nécessité simple, ou volontaire ; celle-là, & non pas celle-ci, répugne à la liberté.* Tout ce chapitre ne tend qu'à prouver cette seconde assertion. Qu'on rapproche à présent les différens passages qu'on vient de lire, ou du moins leur résultat, de la troisieme des cinq fameuses propositions, & de sa censure : on verra que ce que l'Eglise y a condamné dans le sens de Jansénius, est précisément ce qu'expriment ces passages, savoir

que la seule nécessité de contrainte, telle, selon Jansénius, que la nécessité de mourir, est incompatible avec la liberté; & non pas toute autre espece de nécessité, quelle qu'elle soit, & quelque grande qu'elle soit, dans les démons même par rapport au mal, dans les anges par rapport au bien, & dans les bienheureux quant à l'amour divin qu'inspire la vision béatifique. Or, si la seule nécessité de contrainte, & non pas la nécessité volontaire, empêche la liberté; il est incontestable dans les principes de tous les partis, que pour mériter & démériter on n'a pas besoin d'être exempt de la nécessité d'agir, mais qu'il suffit d'être exempt de contrainte; puisque tous les partis, & les Jansénistes plus rigoureusement qu'aucun autre, tiennent que pour le mérite & le démérite, il suffit d'une vraie liberté. A présent, qu'on voie de bonne foi ce qu'il s'en faut, que les assertions de l'*Augustinus* n'expriment à la lettre la troisieme des propositions condamnées dans le sens de ce livre.

Voyons s'il en est autrement de la quatrieme de ces propositions. *Les Semi-pélagiens*, porte-t-elle, *admettoient*

la néceſſité d'une grace intérieure & prévenante pour chaque action en particulier, même pour le commencement de la foi; & ils étoient hérétiques, en ce qu'ils prétendoient que cette grace étoit de telle nature, que la volonté de l'homme avoit le pouvoir d'y réſiſter, ou d'y obéir. L'erreur des Marſeillois, ou ſémi-pélagiens, dit Janſénius, conſiſte en ce qu'ils penſent qu'il reſte quelque choſe de la liberté primitive, au moyen de quoi, comme Adam eût pu, s'il eût voulu, opérer le bien avec perſévérance, ainſi l'homme tombé le pourroit s'il vouloit; ni l'un ni l'autre cependant, ſans le ſecours de la grace intérieure, dont le bon uſage, ou l'abus auroit été laiſſé au pouvoir & au franc-arbitre d'un chacun. La premiere erreur des Sémi-pélagiens, dit-il encore, conſiſtoit à croire que le commencement de la foi, l'oraiſon, les gémiſſemens, les déſirs & les autres choſes pareilles provenoient de nous, c'eſt-à-dire du libre-arbitre, & néanmoins qu'il étoit néceſſaire d'avoir pour ces actes le ſecours de la grace, même actuelle, dont l'influence étoit laiſſée à leur libre-arbitre : or, qu'ils

De Hæreſ. Pelag. Libr VIII. c. 6. p. 88.

De Grat Chr. Lib. II. pag. 62.

aient enſeigné très clairement cette doctrine, c'eſt ce que nous avons déjà montré fort au long plus haut.

Outre l'endroit de l'*Auguſtinus* indiqué ici par ſon propre auteur, qu'on en ouvre au haſard la premiere partie, *De l'Héréſie Pélagienne* ; & l'on ſera convaincu à n'en pouvoir douter, de la conformité de ſa doctrine avec celle qui a été condamnée dans la quatrieme des cinq propoſitions. Si l'on craint les longueurs de cette faſtidieuſe lecture, dont nous craignons nous-mêmes que l'extrait ſeul ne rebute nos lecteurs, qu'on ſe borne à lire le vingtieme chapitre du livre troiſieme *De la Grace de J. C.* ; & l'on y trouvera plus de moyens qu'il n'en faut pour ſe convaincre. L'explication qu'on y donne de ce texte de S. Paul, *Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvés, & parviennent à la connoiſſance de la vérité*, ne tend qu'à ſoutenir la partie la plus condamnable, & formellement hérétique, de la quatrieme propoſition, ſavoir que la grace intérieure & prévenante n'eſt pas de telle nature, que la volonté de l'homme ait le pouvoir d'y réſiſter, ou d'y obéir. On ne prétendra

point sans doute mettre de différence entre pouvoir résister ou obéir à la grace, & pouvoir y consentir ou n'y pas consentir, c'est-à-dire, dans l'opinion même de Jansénius, conserver, sous l'impression de la grace, la liberté d'y donner son consentement, ou de l'y refuser, ce qui ne peut se faire qu'en voulant, ou en ne voulant pas suivre cette impression. Or Jansénius, dans tout le chapitre en question, soutient que l'homme ne conserve pas la liberté de suivre, ou de ne pas suivre l'impression de la grace, de ne pas consentir à la grace, de faire & de vouloir autre chose que ce à quoi l'incline la grace; d'où il qualifie de semi-pélagienne, la proposition suivante de S. Augustin, qu'il feint ne s'y exprimer qu'en forme de dispute & par objection: *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, & parviennent à la connoissance de la vérité; non pas cependant de telle maniere qu'il détruise en eux le libre-arbitre*; ce qui ne signifie rien autre chose, ajoute Jansénius, que s'il disoit: Il veut que tous soient sauvés, si toutefois ils le veulent eux-mêmes par leur libre-arbitre. Peut-on,

à face plus découverte, attaquer la liberté ? Il ose encore traiter de semi-pélagienne, cette proposition de Vital de Chartage : *Dieu fait, autant qu'il est en lui, que nous voulions le bien, lorsqu'il nous fait entendre sa voix*, qui ne peut signifier ici que la voix de la grace : *mais si nous ne voulons pas y acquiescer, nous faisons en sorte que son opération ne nous profite en rien.* Craignons enfin d'ennuyer, & ne nous laissons pas emporter plus loin sur cet article.

La derniere proposition condamnée est conçue en ces termes : *C'est une erreur de dire que J. C. soit mort, ou qu'il ait répandu son sang pour tous les hommes, sans exception.* Elle est déclarée fausse, téméraire & scandaleuse, contre ceux qui se borneroient à soutenir précisément ce que signifieroient ces paroles isolées. Mais comme elles sont déterminées par le contexte de l'*Augustinus* à un sens plus mauvais encore ; elle est déclarée, non seulement hérétique, mais impie & blasphématoire, *si on l'entend en ce sens, que J. C. soit mort pour les seuls prédestinés.* Autrement, il eût fallut suivre dans un labyrinthe de subterfuges ce

dogmatiseur artificieux, qui semble en quelque endroit contredire le sens littéral de la proposition condamnée.

De Gratiâ Christ. L. III. p. 161 & 163.

En effet, il dit formellement que J. C. est mort pour tous les hommes; mais en quel sens? Voici sa propre explication : C'est qu'il est mort pour toute son Eglise, qui est répandue dans tout l'univers ; & conséquemment pour tous les genres d'hommes, pour les rois, pour les nobles, pour les bourgeois & le reste : c'est qu'il est encore mort pour des hommes de toutes les nations, de toutes les langues & de toutes les tribus, savoir des Juifs & des Gentils, dont se forma l'universalité du peuple de Dieu; c'est qu'il a été crucifié pour tous ceux à qui sa mort a été fructueuse, lesquels forment une multitude, & une sorte d'universalité même : c'est que le prix de sa mort est suffisant pour racheter tous les hommes; & l'on pourroit dire, ajoute-t-il en termes exprès, que J. C. s'est immolé pour les démons mêmes, à la rédemption desquels le prix de son sang suffit indubitablement : *Etiam pro demonibus christum se dedisse redemptionem dici posset, quibus redimendis sine*

dubio. pretium ſanguinis ejus eſt ſufficiens.

L'étrange maniere d'exalter la rédemption ! Certes, il eſt difficile de donner en apparence plus d'étendue à la divine miſéricorde. Mais que ſignifient au fond toutes ces multitudes & ces univerſalités de créatures, pour qui l'Auguſtin Belgique eſt ſi libéral ? Il ſe fait lui-même une queſtion équivalente. Comment, ſe demande-t-il, J. C. eſt-il le rédempteur de tous les hommes, comme s'expriment quelques-uns, s'il n'a pas obtenu à tous un ſecours par lequel ils puiſſent être ſauvés ? C'eſt que J. C. répond-il, les a tous rachetés ſuffiſamment, mais non pas effectivement : ſolution, ajoute-t-il en s'applaudiſſant, d'où il ne ſuit en aucune maniere qu'une telle rédemption ait procuré à tous un ſecours ſuffiſant, c'eſt-à-dire, comme il eſt clair par la teneur même de l'interrogation, des graces ſuffiſantes pour ſe ſauver. On voit ici que dans ſon opinion, auſſi bien que dans la perſuaſion des catholiques, c'eſt la même choſe, ce ſont des expreſſions parfaitement ſynonimes, que J. C. ſoit mort pour tous

Ibid. p. 162.

les hommes, ou qu'il leur ait obtenu par sa mort des graces suffisantes pour se sauver.

Cela posé, qu'on s'en souvienne quelques momens, & qu'on entende l'Augustin d'Ypres. Voici comment il s'explique : Selon la doctrine des anciens, J. C. n'a pas souffert, ou n'est pas mort pour tous les hommes sans exception, *Nec enim, juxtà doctrinam antiquorum, pro omnibus omninò christus passus, aut mortuus est.* Quelle différence, même grammaticale, la plus fine chicane assignera-t-elle entre cette doctrine avouée par Jansénius, & la cinquieme proposition condamnée ? Il est donc vrai, & à l'abri de tout reproche d'imposture, qu'au moins quelque autre proposition que la premiere des cinq propositions condamnées, se trouve à la lettre dans l'*Augustinus*. Suivons l'auteur, pour nous assurer encore qu'elle y a été condamnée dans le sens de l'auteur même. Le Sauveur, dit il un peu plus bas, le Seigneur par ses jugemens, très-sécretement justes & très-justement secrets, a résolu dans sa prescience de donner la foi, la charité & la persévérance finale dans cette

Ibid. p. 164. Col. 1. A & seq.

charité, à un certain nombre d'hommes que nous nommons absolument élus & prédestinés ; & à d'autres, la charité sans la persévérance ; à d'autres encore, la foi sans la charité. Il s'est livré pour les premiers, comme pour ses vraies ouailles, comme pour son vrai peuple, qui devoit être absolument sauvé ; il est victime de propitiation pour effacer tous leurs péchés, & les ensevelir dans un oubli éternel ; il est mort, pour les faire vivre éternellement ; il a prié son pere, afin de les délivrer de tout mal ; & non pas pour les autres, qui se départant de la foi & de la charité, meurent dans le péché ; car il n'est mort & n'a prié son pere pour ceux-ci, qu'autant qu'ils devoient être gratifiés de quelques effets passagers de la grace. Car comme l'oblation, la propitiation & l'oraison du Sauveur ne peuvent être vaines ; il ne peut se faire non plus que ceux pour qui il auroit répandu son sang, seroit mort & auroit prié son pere, afin que son sang servît de propitiation pour leurs péchés, n'obtinssent pas l'effet de cette mort, de cette propitiation & de cette priere : mais ils n'en obtien-

nent point d'autre effet, que celui d'une foi, ou d'une charité, ou d'une persévérance de quelque temps. Ainsi donc, & non pas autrement, J. C. est mort, a répandu son sang, est victime de propitiation & a prié son pere, c'est-à-dire afin qu'ils obtinssent ces effets passagers de sa propitiation, ou de sa mort, de son sang & de sa priere. En voilà bien assez pour convaincre les esprits droits.

Voici de quoi réduire, ou confondre les plus durs. Il n'est aucunement conforme aux principes de S. Augustin, dit l'Augustin d'Ypres, toujours identifié dans son opinion avec celui d'Hyppone, que J. C. notre-seigneur soit réputé avoir répandu son sang, s'être livré en sacrifice, avoir prié son pere pour le salut éternel des infideles qui meurent dans l'infidélité, ou pour celui des justes qui ne persévérent pas. Voici qui est encore, sinon plus hérétique, au moins plus mal-sonant & tout-à-fait révoltant. Selon ce saint docteur, travesti en blasphémateur par son malheureux interprete, J. C. n'est pas mort & n'a pas prié son pere pour la délivrance éternelle de ceux qui ne

Bil. p. 166. Col. 1.

ſont pas prédeſtinés, non plus que pour celle du diable : *Non magis patrem pro æterna liberatione ipſorum, (reprobatorum) quàm pro diaboli, deprecatus eſt.* Cette affreuſe propoſition differe-t-elle de ce qu'on a noté d'héréſie, de blaſphême & d'impiété, dans la derniere des cinq propoſitions ? Oui ſans doute, puiſqu'elle eſt y rendue en des termes plus réſervés, & moins offenſans pour les oreilles pieuſes. Mais depuis quand les ménagemens obſervés à l'égard d'un auteur ſcandaleux, ou plutôt des fideles à qui l'on épargne tout ce qu'il eſt poſſible du ſcandale qu'il leur donne, le mettent-ils en droit de crier à la falſification & à la calomnie ?

Suivons-le encore un moment pour couper tout ſubterfuge à ſes plus déterminés ſectateurs. Si J. C., continue-t-il, a demandé quelque choſe à ſon pere pour les réprouvés ; il lui a demandé certains fruits momentanés de ſa juſtice ; & pour les obtenir, il a offert & répandu ſon ſang : prix & oblation qui ſont fort reſtreints, qui ſervent peu aux réprouvés, & conſidérablement aux prédeſtinés ; d'où S. Auguſtin, en tant d'endroits de ſes écrits,

a coutume de reſtreindre preſque aux ſeuls élus l'oblation du ſang, de la mort & des prieres de J. C. Quant à cette vague extenſion du ſens des paroles de l'Apôtre, *Dieu veut le ſalut de tous les hommes*, elle provient, pourſuit-il, de cette grace ſuffiſante préparée en faveur de tous les hommes, laquelle a été rejetée par S. Auguſtin, S. Proſper, S. Fulgence, & *par l'ancienne Egliſe*, comme une machine miſe en œuvre par les ſémi-pélagiens. Ce ne ſont plus préciſément, comme on le voit, les théologiens de l'antiquité que Janſénius met en oppoſition avec les théologiens modernes, ou les ſcholaſtiques; mais il oſe oppoſer l'Egliſe à l'Egliſe, l'*Egliſe ancienne* à l'Egliſe d'aujourd'hui; & ſelon ſon langage, déjà expliqué, à ce que l'Egliſe enſeigne depuis cinq cents ans. Quand on ne conſerve point à la foi catholique l'invariable unanimité qui eſt de ſon eſſence, quel genre de foi conſerve-t-on ſoi-même? On le voit ici. Pourſuivons.

On a vu que les cinq propoſitions ſe liſent dans *l'Auguſtin*, ou en termes formels, ou en termes plus durs & plus ſcandaleux, ou en termes du

moins équivalens, Il ne nous resteroit que peu d'observations à faire sur le titre même de ce livre, pour en rendre un compte aussi complet, qu'on peut l'attendre de l'histoire. La conformité de sa doctrine avec la doctrine condamnée dans les cinq propositions par le chef & tous les pasteurs de l'Eglise, suffiroit même en général, pour faire sentir l'indignité de la profanation commise par son auteur, en lui donnant le nom sacré d'Augustin. Car la foi de l'Eglise, *ancienne ou moderne*, étant toujours la même, & S. Augustin ayant incontestablement soutenu la foi de l'Eglise; il s'ensuit évidemment que ce profond & saint docteur a été aussi contraire à la doctrine du faux *Augustin*, qu'aux cinq propositions. Mais comme rien n'est plus propre à venger ce Pere, que d'en opposer la doctrine à celle que lui attribue son calomniateur, & de montrer la source où le faussaire a puisé; c'est encore une tâche qu'il nous faut remplir, avec le détail, qui seul peut convaincre ici, ou du moins satisfaire. Qu'on n'appréhende pas néanmoins des longueurs, qui dénatureroient notre ouvrage.

Bornons-nous donc, pour abréger, à la queſtion de la grace efficace. On y entreverra au moins les autres articles. Déjà l'on a du moins entrevu qu'ils ſe tenoient tous, comme les annaux d'une même chaîne : qu'on s'en convainque pleinement. Cette queſtion, dans Janſénius, a deux parties marquées ; ſavoir qu'il n'eſt point d'autre grace que la grace efficace, & que cette grace emporte néceſſairement le conſentement de la volonté. La premiere partie tombe à plomb ſur la grace ſuffiſante, anéantie par là ; & la ſeconde ſur le libre-arbitre, à qui elle n'en laiſſe plus que le nom. Or le libre-arbitre une fois détruit, toute la doctrine des cinq propoſitions de l'*Auguſtinus* eſt victorieuſe ; & toute cette doctrine eſt réprouvée, ſi les novateurs qui ne retiennent que le nom de libre-arbitre, ſont frapés des plus terribles cenſures de l'Egliſe. Il ne s'agit donc plus que d'examiner à qui l'Auguſtin d'Ypres eſt conforme ; s'il a puiſé dans l'Auguſtin d'Hyppone, dans la tradition des peres avoués par l'Egliſe ; ou dans les dogmes de ſecte & de ténebres, frappés de ſes anathêmes.

Tous

Tous les hérétiques, à l'exemple des prédestinatiens, Félix d'Urgel, Claude de Turin, Berenger, Jean Wiclef, Jean Hus, Luther & Calvin avec leurs disciples, se sont couverts du nom de S. Augustin, comme d'un bouclier à l'épreuve des foudres mêmes de l'Eglise. Le scandale qu'on nous impute, disoit Berenger, est tout entier de S. Augustin. J'avoue sans peine, disoit Wiclef, que je differe des théologiens modernes, mais je suis d'accord avec S. Augustin; & il se glorifioit tellement de cet accord, que ses disciples ne l'appelloient pas autrement que Jean de S. Augustin. Luther & Calvin, en mille endroits, disent & répetent sans cesse : Augustin est à nous. Dans *l'Antidote* opposé par Calvin au concile de Trente; dans les invectives de son second livre des *Institutions* contre la Sorbone, à peine est-il une page où ne soit invoqué le nom de S. Augustin. Par-tout il fait retentir le nom d'Augustin, par-tout il en appelle à la foi d'Augustin, par-tout il entasse les passages de S. Augustin en si grand nombre, & d'une maniere si imposante, qu'il semble-

Apud Cultur. Liv. II. de ver. Euch. Bibl. PP t. 6. pag. 314.

Wald. t. 1. l. 1. art. 2. cap. 34.

Lib. de æter. Prod. p. 6, 3. roit choisi par l'oracle d'Hyppone, pour lui servir d'organe. Augustin, dit-il, est tellement à nous, que si l'on me demande une confession de foi, il me suffit de présenter celle que forment ses écrits.

Voilà le premier trait de ressemblance entre Jansénius & les novateurs qui l'ont précédé. Dès le premier livre qui sert d'introduction à son ouvrage entier, il exalte l'autorité de S. Augustin, avec une affectation si semblable à celle que Robert de Salisbéri, calviniste fameux, emploie pour le même sujet dans sa préface de la défense de Calvin, que si cette préface n'avoit pas été composée long-temps avant le livre préliminaire de Jansénius, on la prendroit pour un abrégé fait exprès de ce livre. Mais, de ce qu'elle a été composée la premiere dans une conformité qu'on ne peut, sans s'aveugler soi-même, attribuer au hazard, il s'ensuit inconteſtablement que Jansénius, dès son premier pas, est le plagiaire de ce calviniste. Jansénius nomme avec emphase les papes Innocent, Zozime, Célestin, Léon, Hormisdas, Félix, qui ont approuvé, qui

ont consacré la doctrine de S. Augustin. Robert de Salisbéri a invoqué de même Innocent, Zozime, Boniface, Sixte, Célestin, Félix & Gélase. Jansénius accuse de témérité & d'insolence, certains modernes, qui ne tiennent pas en toute maniere les sentimens de S. Augustin. Robert de Salisbéri taxe d'opiniâtreté perverse, tous ceux qui ne se regardent pas comme obligés rigoureusement à suivre toutes les opinions de S. Augustin. Jansénius s'irrite contre ceux qui tiennent que S. Augustin a laissé plusieurs questions indécises, ou dans un état de simple probabilité, & qui alleguent en leur faveur ces paroles du Pape Célestin : *Quant aux points ultérieurs & plus difficiles de ces sortes de questions, comme nous n'osons pas les mépriser, nous ne jugeons pas non plus nécessaire de les confirmer.* Avec la même chaleur de bile, au sujet de ces mêmes paroles, Robert de Salisbéri déclame en cette maniere : Qui peut croire de Célestin, rendant à Augustin le plus honorable des témoignages, que tiré tout à coup hors de sens, & se démentant lui-même, il

en ait vilipendé la perſonne, & diffamé les écrits ? Janſénius dit enfin, que celui qui connoîtra les livres de Saint Auguſtin contre l'héréſie de Pélage, y trouvera ſans peine la ſolution des difficultés & des ſophiſmes qui mettent à la torture les plus habiles maîtres des écoles modernes : celui-là, dit Robert de Salisbéri, mettra facilement en poudre ces mêmes ſophiſmes, qui feuilletera les écrits d'Auguſtin contre les Pélagiens, & qui s'attachera plus aux monumens de l'antiquité, qu'à des chiffons modernes, moins dignes d'un lecteur que de la beurriere. Eſt il une conformité mieux ſoutenue entre deux écrits ? Peut-elle être un effet du hazard ? Et le Janſéniſte, puiſqu'il eſt venu le dernier, ne s'eſt-il pas orné des plumes du Calviniſte ?

Libr. Præmiali, cap. 20.

Janſénius dit encore, non pas une fois, deux ou quatre, mais juſqu'à la ſatiété & à la nauſée, qu'il a paſſé toute ſa vie dans la méditation des écrits de S. Auguſtin ; qu'il a conſommé vingt-deux années entieres à la lecture aſſidue & ſouvent répétée des œuvres de S. Auguſtin ; qu'il les a toutes lues plus de dix fois, avec la

plus grande attention ; & au moins trente fois, de la premiere page à la derniere, tous les livres qui combattent les Pélagiens. Ne semble-t-il pas entendre un S. Paul compter, pour l'édification des premiers fideles, les coups qu'il a reçus pour le nom de J. C. ? Qu'on attende un moment : voici d'autres modeles. Avant Janſénius, Luther & Calvin ſe vantoient avec la même oſtentation, d'avoir paſſé une grande partie de leur vie à étudier S. Auguſtin, d'en avoir lu & relu avec attention toutes les œuvres, & de les avoir gravées à jamais dans leur mémoire ; d'avoir approfondi tous les points de ſa doctrine, & de les avoir tirés des ténebres épaiſſes, où l'ignorance & l'incurie des ſcholaſtiques les avoient plongés ; en ſorte qu'ils pouvoient ſe qualifier de reſtaurateurs de la doctrine auguſtinienne, & faire gloire d'avoir donné comme une ſeconde naiſſance à Auguſtin.

Calv. Lib. V. de Ijb. Arb. pag. 199. Horant. contrà Calv. Lib. 1. cap. 32. Melanct. in decl. de S. Auguſt id. in Apol. Luth. ſub. fin.

Calvin porte plus loin ſon eſtime pour le docteur de la grace, qu'il ne préfere pas ſeulement à l'un ou à l'autre des peres en particulier, mais à tous les peres réunis enſemble ; &

Lib. III. de Liber. Arb. c. 3. & Lib. III. in Pigh. pag. 161.

il en rend cette systématique raison : Tous les écrivains ecclésiastiques, à la seule exception d'Augustin, ont parlé d'une maniere si ambiguë & si versatile, touchant le libre-arbitre, qu'on ne peut rien avoir de certain par tous leurs écrits. Mais qu'est-il besoin, poursuit-il, de se fatiguer à rechercher ce qu'ont pensé à ce sujet les anciens, puisqu'Augustin tout seul peut là-dessus nous suffire ? Quoi de plus conforme à ce que Jansénius avoit coutume de dire, comme il est rapporté dans sa vie écrite par les défenseurs hérétiques, de ses sentimens, savoir que les autres peres étoient utiles, mais que S. Augustin étoit nécessaire ; bien plus, que seul il suffisoit pour toutes les matieres de théologie ? S'il faisoit si peu d'état des peres même de l'Eglise Latine en comparaison de S. Augustin, il en fait beaucoup moins encore des plus saints docteurs de l'Eglise Orientale, c'est-à-dire de la moitié de l'Eglise universelle, ou de la tradition catholique. Il fronde ouvertement ceux-ci, lui & ses disciples ; ils foulent aux pieds toute leur autorité, quant aux matieres de la grace, ils les accusent généralement

d'être entachés des erreurs ſémi-pélagiennes.

L'autorité de S. Auguſtin eſt à la vérité d'un poids tout particulier en ces matieres ; parce que le S. Siége apoſtolique en a conſacré la doctrine par ſes déciſions ſur ce ſujet. Mais quels ſont les articles précis de ces déciſions ? ceux-là ſans doute, & ceux-là ſeulement, qui prononcés contre les pélagiens par les conciles de Carthage & de Mileve, ont été confirmés par les papes Innocent & Zozime ; & ceux qu'ont définis contre les ſémi-pélagiens le Pape S. Céleſtin & le concile d'Orange. Mais à quoi ſe réduiſent toutes ces définitions ? à la réalité du péché originel, & à la néceſſité de la grace, tant pour l'obſervation des préceptes, que pour les commencemens du ſalut & la perſévérance finale ; comme il eſt certain par les monumens originaux. Voilà préciſément ce qu'ont propoſé, pour articles de foi dans la doctrine de S. Auguſtin, & le Pape Céleſtin, & le Pape Innocent, & le Pape Hormiſdas, & le Pape Jean II. Du reſte, ils ont approuvé les écrits de ce pere en général ; & S. Céleſtin ſpécialement

Epiſt. Synod. Conc. Carth. apud Aug. 90. Inn. Ep. apud Aug. 91. Cœleſtin. Ep. ad Epiſc. Gall.

rend un témoignage aussi honorable à la foi qu'au savoir de ce pere. Mais avec Augustin, dit non seulement ce Pontife, mais le cinquieme concile œcuménique, nous recevons les SS. docteurs Athanase, Hilaire, Basile, Grégoire, Ambroise, Chrysostôme, Cyrille & les autres saints peres, qui dans le sein de l'Eglise de Dieu ont annoncé la vraie foi, d'une maniere irrépréhensible, jusqu'à la fin de leur vie. Saint Thomas d'Aquin a été approuvé en termes plus honorables encore, par les Papes Jean XXII, Innocent VI, Clément VI, Urbain VI, Pie IV & Clément VIII, égaux en autorité au Pape Célestin. Les écrits de ce docteur, dit en particulier Innocent VI, ont par dessus tous les autres, à l'exception des livres canoniques, la propriété des termes, le tour des choses, la vérité des assertions; de telle maniere que personne, en tenant cette doctrine, n'a jamais donné dans l'erreur. Conclura-t-on de ce témoignage, aussi général que pompeux, qu'il n'est rien dans la vaste somme de S. Thomas, qu'on ne doive tenir pour article de foi? Tout ce qu'on doit conclure de ces sortes

V. Synod. Collat. 3.

d'approbations, c'eſt que l'Egliſe permet expreſſément aux fideles la lecture des livres approuvés ainſi, & qu'elle les juge propres à l'édification de la foi & des mœurs.

Mais qu'elle prétende par-là faire regarder toutes les aſſertions qu'ils contiennent, comme autant de déciſions qu'elle auroit faites, c'eſt lui imputer une abſurdité, auſſi contraire aux regles de la foi, qu'aux premieres impreſſions du bon ſens. Elle auroit donc prétendu conférer aux écrits de ces docteurs autant d'autorité qu'aux divines écritures; puiſque tout ſeroit également de foi dans les uns & dans les autres? Elle tiendroit donc les mêmes aſſertions pour des articles de foi & pour des erreurs; puiſque dans pluſieurs de ces peres qu'elle approuve, il ſe rencontre des propoſitions erronées? Elle érigeroit donc en même temps les deux contradictoires en articles de foi; puiſqu'elle a donné ſon approbation aux œuvres de S. Jérome, comme à celles de Saint Auguſtin, & que ces deux peres ſe contrediſent formellement en quelques articles? Il en faut donc revenir à la maxime fondamentale qu'opoſoit au-

trefois Vincent de Lérins aux parallogismes des hérétiques, & qui de tout temps a été admise par les catholiques sinceres. On doit, dit-il, tenir pour indubitable & pour immuable, ce que tous les peres, ou le grand nombre des peres ont enseigné clairement, constamment, uniformément : mais ce qu'un pere isolé, quoique docte & saint, quoique confesseur & martyr, auroit pensé d'ultérieur ou de contraire, doit se classer parmi ces opinions particulieres qui ne font point autorité.

Vinc. Lir. contrà hæres. c. 3.

Que servent donc, soit à Jansénius, soit à Calvin, les protestations affectées d'une estime exclusive pour S. Augustin ? S'il étoit aussi vrai qu'il est faux, que ce pere fût contraire à tous ceux de l'Orient ; par une conséquence aussi nécessaire que l'unité de la foi est essentielle à l'Eglise entiere de J. C. il seroit également contraire aux peres Latins, & par conséquent encore à tout l'ensemble de la tradition catholique. Dès-là, il faudroit sans balancer abandonner un docteur qui abandonneroit tous les autres, sans nul égard à l'autorité des Papes, qui n'auroient pu que prévari-

quer en autorisant sa doctrine. Ainsi donc Jansénius, en relevant en apparence l'autorité de S. Augustin, l'anéantit en effet. Mais que lui importe au fond l'autorité de ce pere, prévalût-elle seule sur toutes les autres? puisqu'elle ne lui est pas moins contraire que le reste des SS. Docteurs; puisqu'il n'a pas tiré ses malheureux dogmes de ce pere, le plus illustre de tous véritablement & le plus cher à l'Eglise, mais du répertoire infernal des derniers hérésiarques, tout fumant encore de la foudre qui les avoit frappés?

C'est-là manifestement, & non pas dans S. Augustin, que fut trouvé le dogme Janséniën qui renferme tous les autres, cette chimérique liberté que ne gêne point la nécessité, & à que ne répugne que la contrainte absolue; en sorte que tout ce qui est volontaire soit libre, & tout ce qui est libre ne soit que volontaire; liberté qui n'est plus qu'un mot, & qu'on prétend néanmoins suffire pour mériter & démériter aux yeux du juste juge. Quelle est donc la liberté reconnue par S. Augustin, comme requise pour mériter l'éloge ou le blâme, la peine ou la récom-

penſe ? C'eſt celle qui a le pouvoir d'agir ou de ne pas agir, de faire une choſe ou de ne la pas faire, de conſentir à la grace ou d'y réſiſter. Pour établir contre les Manichéens le dogme de notre liberté, le S. Docteur dit qu'il eſt au pouvoir de notre ame, d'être une ſubſtance mauvaiſe, ou de ne l'être pas; de choiſir ce qui eſt bon & d'être le bon arbre, ou de choiſir ce qui eſt mal & d'être l'arbre mauvais. Ce qu'il confirme dans ſes Rétractations en cette maniere : *Il eſt en notre pouvoir, ou d'être enté ſur l'olivier franc par la bonté de Dieu, ou d'en être retranché par ſa ſévérité.* Et dans la quinzieme des Cinquante Homélies : *Il eſt en notre puiſſance de conſentir, ou de ne pas conſentir, ſoit à la tentation, ſoit à la grace. Il n'eſt au pouvoir de perſonne*, dit-il encore, *qu'il lui vienne à l'eſprit telle ou telle penſée ; mais il eſt de la volonté propre d'un chacun, d'y conſentir, ou de n'y pas conſentir.*

Lib. contrà ſecundin. c. 3.
Contrà felic. c. 4
Lib. I Retr. c. 22.
Lib de Spir. & Litt. c. 34.

Il eſt aiſé de ſentir, & tous les partis avouent, que ce qu'il eſt également en notre pouvoir de faire ou de ne pas faire, ſe fait ſans néceſſité. Or que

toute l'efficacité de la grace n'impose point de nécessité à notre libre-arbitre, c'est ce que signifient manifestement ces paroles de S. Augustin à Petilien évêque des Donatistes : Si je vous demande comment Dieu le pere attire à son fils les hommes qu'il laisse user de leur libre arbitre, vous aurez peine sans doute à résoudre cette question Comment en effet les tire-t-il, s'il laisse à chacun tout pouvoir de faire ce qu'il voudra ? Cependant l'une & l'autre de ces deux choses sont vraies; mais peu de personnes sont capables de pénétrer ce mystere. Sur ces derniers mots du S. Docteur, on peut rappeller en passant cet argument aussi fort que simple, à quoi jamais Calviniste, ni Janséniste n'a osé répondre : Il seroit faux, & ridicule même, de représenter comme si difficile l'accord de la grace avec la liberté, s'il s'agissoit d'une liberté qui exclût simplement la coaction, & non pas la nécessité; car alors quoi de plus facile à comprendre ? Voilà ce que n'ont jamais touché en aucune maniere tous ces orgueilleux novateurs, qui se piquent de répondre si universellement à toutes les objections des catholiques.

Lib. II. de Liber. Arb. cap. 1.

Depuis deux siecles que le savant Tapper leur a fait celle-ci, il ne s'est pas trouvé un sectaire assez pourvû d'audace, ou d'impudence, pour entreprendre de la réfuter. Ils ont mieux aimé dissimuler le coup mortel qu'elle leur porte, que d'en manifester la force par une sotte réponse.

L'idée que S. Augustin donne ici de la liberté est parfaitement conforme à ce que dit S. Jerôme, avec le torrent des Peres : Nous ne sommes entraînés par la nécessité, ni aux vertus, ni aux vices; puisque là où est la nécessité, il n'y a lieu ni au châtiment, ni à la récompense. Mais tenons nous-en à S. Augustin, dont l'autorité seule remplit notre objet, qui d'ailleurs ne peut qu'être d'accord avec les autres Peres, en ce point de dogme. Et pour abréger en tout, autant qu'il est possible, bornons-nous à établir sur la doctrine de ce Pere, le point que nous avons proposé d'abord, savoir que la volonté excitée par la grace conserve un plein pouvoir d'y consentir ou de n'y pas consentir, d'en suivre les mouvemens ou d'y résister. Quoi de plus clair là-dessus que ce passage, qu'on peut re-

Lib II. contrà Jovin. cap. 2.

garder comme l'abrégé de tous les écrits de S. Auguſtin contre les ennemis, tant de la grace que du libre-arbitre : Il faut attribuer à Dieu nos bonnes volontés ; non pas ſeulement parce qu'elles proviennent du libre-arbitre, mais parce que Dieu agit ſurnaturellement en nous, afin que nous voulions & que nous croyions, ſoit au dehors par la parole évangélique, ſoit au dedans où il n'eſt au pouvoir de perſonne qu'il lui vienne telle ou telle choſe à l'eſprit : *Mais il eſt au pouvoir de la propre volonté, de conſentir, ou de ne pas conſentir.* Lors donc que Dieu agit ainſi avec l'ame raiſonnable, afin qu'elle croye en lui ; car elle ne ſauroit croire par tout ſon libre-arbitre, s'il n'eſt point de voix ou d'inſpiration à laquelle elle croie ; Dieu alors opere dans l'homme le bon vouloir même : & en toutes choſes ſa miſéricorde nous prévient ; mais, comme je l'ai déjà dit, *il appartient à la propre volonté de donner ſon conſentement à l'inſpiration de Dieu, ou de l'y refuſer.* De Spir. & Litt cap. 33.

On ſait que Janſenius ne laiſſe pas de répondre à cette objection ſans ré-

plique : mais quelle réponse ? réponse honteuse par son origine seule, par son premier auteur, Martin Chemnitz, dont Jansénius l'a empruntée, sans craindre de partager l'infamie de ce blasphémateur protestant du S. concile de Trente, qui, d'après le passage en question, définit que l'homme peut résister à la grace prévenante. Réponse imbécille, & dont il ose imputer l'imbécillité à S. Augustin. Tout ce que ce Pere nous apprend par ce passage, disent en commun le Janséniste & le Luthérien, c'est que consentir & refuser son consentement, croire & ne pas croire, vouloir & ne vouloir pas, sont des fonctions de la volonté ; au lieu que la perception appartient à l'entendement : comme si l'on pouvoit sans imbécillité imaginer que personne, à moins qu'il ne fût hors de sens, rapportât le vouloir à l'entendement, & la perception à la volonté. Ainsi le héraut de S. Augustin fait-il raisonner cet incomparable Docteur, qu'il rend méprisable, qu'il défigure & corrompt en mille autres manieres.

Chemnitz apud Stapleton. t. 2. l. 4. c. 4. Jans. l. 2. de Grat. Christi, c. 34.

Il en tronque tous les passages, il supprime ce qui précede ou qui suit

un texte qui ne pouvoit être entendu qu'aux moyens de ces accompagnemens, & qui, par leur suppression, prend un sens tout contraire à celui de l'auteur. Il donne quelquefois les objections pour les réponses, & les assertions pour les objections. Il porte la fourbe, ou la bévue, jusqu'à donner pour étai à ses opinions, les passages mêmes qui les battent en ruine. Ainsi choisit-il, pour le premier fondement de son système, le trait du troisieme livre du Libre-arbitre, où S. Augustin prononce expressément que notre liberté, par la prescience divine, est plutôt établie que détruite. La raison du saint Docteur, dans le style de son temps, est que la prescience n'empêche pas que la volonté ne soit volonté, c'est-à-dire que la liberté ne soit liberté, ou que la volonté ne soit une puissance libre de toute nécessité. Jansénius convient lui-même que le Saint l'entend d'ordinaire ainsi, contre les Manichéens. Le terme de volonté se prend même ici, dans un sens plus étroit encore, pour un acte libre de toute nécessité; puisqu'il s'agit, comme il est clair par le contexte, de la vo-

Aug. Lib. III. de Lib. Arb. c. 2, 3, 4.

Janſ. Lib. IV. de ſtatu nat. lapſ. c. 21, & L. VI. de Grat. Chriſti, cap. 5.

lonté telle qu'elle étoit dans le premier homme, qui, de l'aveu de Janſénius, n'a pu ſe rendre coupable ſans être exempt de néceſſité. Mais ſur la ſimple équivoque du mot *volonté*, qui peut ſe prendre, ou pour la faculté de vouloir, ou pour les actes particuliers de cette faculté, le novateur brouille tout; & dans cette confuſion, il établit ſon ſyſtême, à la faveur de dix parentheſes, qui, dans le paſſage cité du ſaint docteur, confondent autant de fois l'acte particulier de la volonté avec la faculté de vouloir. Manœuvre ſi tortueuſe, qu'on n'en a guere pu préſenter ici que le premier fil, au moyen duquel toutefois chacun peut en trouver le développement parfait, dans la confrontation des monumens que nous avons indiqués. Du reſte, en voilà bien aſſez, pour faire ſentir à toute ame droite l'énorme diſtance de la doctrine de l'Auguſtin d'Ypres à celle du véritable Auguſtin; ſans qu'un titre, ſi manifeſtement uſurpé, puiſſe déſormais faire prendre le change.

Qu'il ſe chamare tant qu'il lui plaira des dépouilles qu'il a ravies; qu'il les répande avec toute la profuſion du

brigandage ; qu'il faſſe plus d'eſtime du nombre des textes, que de leur poids & de leur convenance, ou de leur cohérence ; que pour épouvanter par la multitude, il entaſſe avec les citations qui paroiſſent le ſervir, celles qui lui ſont parfaitement inutiles, & qu'il répete un même paſſage cent ſoixante-dix fois bien comptées : on ne verra dans ce manége que l'embarras d'un général qui n'étant pas en force, fait prendre les armes aux goujats & aux valets de l'armée, ordonne des évolutions fréquentes, & avec peu de monde, préſente une armée formidable en apparence, pour faire prendre la fuite aux ennemis qu'il ne ſe croit point en état de combattre. Si toutefois ils en viennent aux mains, il s'échappe par mille faux-fuyans, avec menace de revenir à la charge, ſans jamais tenir parole. Ainſi Janſénius, preſſé par un argument vigoureux, rompt tout à coup le propos, met une autre matiere en avant, & renvoie attendre à un autre endroit de ſon ouvrage, la ſolution qu'il promet, ſans jamais plus ſe ſouvenir de ſa promeſſe, ni de ſon honneur;

Voilà quelque partie, car qui pourroit tout relever ? voilà la moindre partie des artifices du disciple prétendu de S. Augustin. Sont-ce là les procédés d'un interprete sincere & religieux des peres de l'Eglise ?

Non, non, l'Augustin d'Ypres ne fut point calqué sur celui d'Hyppone ; mais sur les travestissemens qu'en ont faits Luther & Calvin ; sur le Serf-arbitre de Luther, & sur la diatribe sacrilége de Calvin contre le saint concile de Trente. Le Sémi-calvinisme a trop l'air de famille, pour qu'il puisse renier ses peres. Janſénius en mille endroits, & spécialement dans le chapitre sixieme de son sixieme livre sur la Grace de J. C. pose pour son dogme capital, d'où dérivent en effet tous les autres, que la liberté requise par les divines écritures pour les actions, soit bonnes, soit mauvaises, & contre laquelle il s'est élevé tant d'héréſiques dans l'Église, n'est rien autre chose que ce qui est vraiment volontaire ; d'où il conclut qu'elle subsiste avec la nécessité qui porte la volonté à une seule chose, & qu'elle n'est détruite que par la coaction, ou

la violence faite à la volonté même & aux actes qu'elle produit. Et comme ce genre de contrainte eſt impoſſible, il ſoutient qu'il n'eſt aucun acte de la volonté qui ne ſoit libre; que l'amour qu'ont pour Dieu les ſaints dans le ciel, & celui que Dieu a pour lui-même, ſont compatibles avec cette liberté. Quoi de plus clair & de plus formel? Cependant pour faire évanouir juſqu'à l'ombre du doute, au ſujet du ſens d'expreſſions ſi dures & ſi étranges, nous ajouterons que les plus ſûrs interpretes de l'Auguſtin novateur, ſes diſciples favoris, & les mieux initiés à ſes myſteres, Arnaud, dans ſon apologie des SS. Peres, comme dans ſon Auguſtin victorieux, Arnaud & la foule de ſes compilateurs ſoutiennent en mille écrits & de mille manieres, que tout ce qui eſt volontaire eſt libre; que la néceſſité d'inclination naturelle, ou qui provient de la concupiſcence dominante, ne détruit point la liberté; qu'il ſuffit de l'exemption de contrainte, pour la liberté vér table, pour mériter le châtiment, ou la récompenſe; que ce n'eſt pas la néceſſité ſimple ou volontaire, mais uniquement la néceſſité de coac-

Arn. Apol. des SS Peres. 2. part. pag. 18, 20, 24. S. Aug. Vict. 2 Conf. pag. 141, 174, 214, 222.

tion, de contrainte & de violence qui bleſſe la liberté; que le péché proprement dit, & vraiment puniſſable dans l'homme qui le commet, eſt néceſſaire d'une néceſſité propre, effective & inévitable; que Dieu le punit juſtement, quoique l'homme ſoit obligé à le commettre par la tyrannie de ſa convoitiſe, & que, ſous cette tyrannie, il ſoit dans une impoſſibilité abſolue de l'éviter.

Voyons ſi Luther & Calvin ſe ſont exprimés d'une autre maniere, ſi du moins ils ont jamais rien produit en ce genre de plus ſcandaleux foncié-rement. C'eſt calomnier en eux le ſens commun, autant que la doctrine, que de donner à croire qu'ils impoſent à la volonté du pécheur une néceſſité de contrainte & de violence proprement dite. Qu'on écoute Luther lui-même dans ſon ouvrage favori, & le plus analogue à la violence de ſon naturel. Voici les propres termes de ſon livre de fer, intitulé le Serf-arbitre : Nous agiſſons néceſſairement, oui, dis-je, neceſſairement, mais non pas forcément; c'eſt-à-dire que l'homme dépourvu de l'eſprit de Dieu fait le mal, non pas contre ſon vouloir &

Luther. de Serv. Arbitr. fol. 468.

par violence, comme s'il y étoit entraîné par une corde qu'on lui auroit miſe au cou, mais de ſon gré & de ſa pleine volonté. Ce que nous appellons néceſſité immuable ; parce que ſa volonté ne peut ſe changer, & ſe tourner d'un autre côté. D'autre part : Si Dieu opere en nous ; notre volonté changée alors, & doucement inclinée par la volonté de Dieu, veut & agit de ſon gré & non par une contrainte qui eſt incompatible avec ſa nature : car ſi elle étoit contrainte, elle ne ſeroit plus une volonté, mais plutôt une nolonté, ſi l'on peut s'exprimer ainſi.

Calvin ne s'en explique pas autrement. Si l'on oppoſe, dit-il, la liberté à la coaction, je confeſſe & ſoutiens invinciblement que nous avons le libre-arbitre, & je tiens pour héréticque quiconque penſe autrement ; ſi, dis-je, on le nomme libre, en ce ſens qu'il ne ſoit pas contraint, ou tiré violemment par une force extrinſeque, mais parce qu'il agit de ſon gré. On ne conclud pas que nous avons le libre-arbitre, dit-il encore dans le plus réfléchi de ſes ouvrages, de ce que

Calv. de Lib. Arb. Lib. 2. pag. 853.

Institut. Lib. 2. c. 2. & 6.

nous ayons un pouvoir égal pour faire & vouloir le mal ou le bien ; mais seulement de ce que nous sommes libres de coaction ; liberté qui subsiste, quoique nous soyons dépravés, asservis au péché, & que nous ne puissions que pécher. L'homme est donc réputé jouir ainsi du libre-arbitre, non pas de ce qu'il ait le pouvoir de se déterminer avec une égale liberté au bien & au mal, mais de ce qu'il fait le mal volontairement, & non forcément.

Les disciples de Luther & de Calvin, comme ceux de Jansénius, tiennent unanimement cette même doctrine.

Lib. de Concord. Doctr.

La paix est faite entre les Catholiques & les Luthériens, dit Bucer, si la seule coaction est incompatible avec la liberté. Car ce que disent les catholiques, que l'homme a le libre-arbitre, doit s'entendre d'une liberté exempte de coaction, & non pas de nécessité ; ce que disent au contraire les luthériens, que l'homme n'a point de libre-arbitre, doit s'entendre d'une liberté exempte de nécessité, & non pas de coaction. Sur quoi ne pouvons-nous pas dire à notre tour, d'une maniere

niere abſolue, & non pas ſimplement hypothétique : la paix eſt donc faite entre les Janſéniſtes & les Luthériens ? Il ſuffit, pour juſtifier cette conſéquence, de la ſeule annonce miſe en ces termes à la tête d'un chapitre de Janſénius : Néceſſité de coaction, & néceſſité ſimple ou volontaire ; celle-là, & non pas celle-ci, eſt incompatible avec la liberté.

Cap. 6. Libri VI. de Grat. Chriſti.

Parmi les autres diſciples des deux héréſiarques, l'un définit le libre-arbitre, la faculté ou la puiſſance de vouloir ſans coaction ; & il accorde encore la paix à ceux qui conviennent que la néceſſité, ou l'immutabilité qui ne provient pas de la coaction, mais de la nature & de la volonté, ne nuit en rien à la liberté. Un autre dit, que le libre-arbitre de l'homme corrompu n'eſt que la puiſſance naturelle de choiſir, ſans être contrainte, & que tout ce qui eſt exempt de coaction eſt libre. Théodore de Beze, dans une ſorte de Catéchiſme, ſe fait gloire d'enſeigner clairement, que la liberté n'eſt pas détruite par la néceſſité, mais uniquement par la coaction. Pour établir que la néceſſité de pécher même

Zachar. Urſin. Quæſt. 1. de Lib. Arb.

Amand. Polan. Edit. Genev. 1612. pag. 33.

Libell. Quæſt. & Reſp. Chr. pag. 680.

n'ôte pas la liberté, du Moulin appelle en preuve tous les démons qui ſont néceſſairement mauvais, & pechent très-librement, comme n'y étant pas contraints ; que Dieu néceſſairement bon eſt ſouverainement libre. Nous pouſſerions à bout la patience du lecteur, ſi nous voulions citer tous les docteurs hérétiques qui tiennent le même langage. Mais à quoi bon tant de témoignages privés, puiſque le calviniſme en corps a rendu ſynodiquement à Dordrecht le décret ſuivant ; La volonté de l'homme, par ſon eſſence, demeure toujours libre, lors même qu'elle eſt déterminée à une ſeule choſe ; car la liberté n'eſt pas incompatible avec toute néceſſité & tout genre de détermination. Elle eſt incompatible, à la vérité, avec la détermination de violence, c'eſt-à-dire avec la néceſſité de coaction ; mais elle s'accorde parfaitement avec la néceſſité d'infaillibilité ; puiſque Dieu hait néceſſairement le péché, ſavoir par la néceſſité de ſa nature, ou de ſon immutabilité, & qu'il le hait néanmoins librement.

Clyp fidei. Tit. 9.

Synod. Dordrecht. Edit. Hanovr. 1620 pag. 306 & 307.

Ces citations, nonobſtant notre brié-

veté, paroîtront encore bien longues à certains lecteurs : mais il importe auſſi de mettre ſous la main de quelques autres, les différens traits de reſſemblance, ou plutôt d'identité, qui ſe rencontrent entre la liberté d'Ypres & celle de Wittemberg, ou de Geneve. Pour ſervir ceux-ci, ſans être à charge à ceux-là, nous indiquerons ſeulement, comme les principaux répertoires de l'Auguſtin plagiaire, les productions calviniennes de Jean Scharp, de Jérôme Zanch & de Pierre du Moulin.

Scharp, dans un traité aſſez court, intitulé de l'Etat miſérable de l'homme dans l'eſclavage du péché, préſente ſi complétement & ſi ponctuellement les opinions de Janſénius, ainſi que les paſſages de S. Auguſtin contournés pour leur ſervir d'appui, que ſi l'on ne ſavoit pas que ce traité a été mis au jour trente ans avant l'*Auguſtinus*, on croiroit qu'il en eſt l'abrégé. Le nouvel Auguſtin ſuit encore plus ſervilement le calviniſte Zanch, qui ſemble avoir eu ſa prédilection entre tous ces docteurs de l'héréſie ; ſi toutefois le plagiaire peut jamais ſe réputer ami de l'auteur. Il le ſuit pas à pas, il s'en

approprie toutes les découvertes. Il en emprunte, ou en dérobe, non pas seulement les opinions, mais les tours de phraſe, & le plus ſouvent les expreſſions mêmes. Que ceux qui en douteroient confrontent le ſixieme chapitre du premier livre des Traités Théologiques de Zanch, avec les chapitres cinquieme, ſixieme & dix-ſeptieme du ſixieme livre de Janſénius ſur la grace de J. C., après quoi j'en appelle à leur probité ; qu'ils répondent : combien de fois auront-ils trouvé dans l'un & dans l'autre, ou plutôt n'ont-ils pas preſque toujours trouvé dans l'un & l'autre indiſtinctement, les mêmes choſes revêtues des mêmes expreſſions ? Le livre de du Moulin ſur la grace & le libre-arbitre, mis au jour aſſez peu d'années avant le Janſéniſme, ne parut pas ſeulement un abrégé de l'*Auguſtinus* ; mais il fut pris en effet pour tel par quelques partiſans, non pas les moins habiles de Janſénius. Et qui ne s'y fût mépris ? on en peut faire l'épreuve en parcourant ſimplement les ſommaires. La liberté compatible avec la néceſſité ſimple, la néceſſité de pécher ſans excuſe pour le

pécheur, l'impoſſibilité de remplir les préceptes, la ridiculité de la grace ſuffiſante, l'efficacité de toute grace médicinale, la reſtriction miſe à la charité du Rédempteur, & à la volonté de Dieu pour le ſalut des hommes, le parallele de la doctrine commune avec le ſémi-pélagianiſme; tous les articles enfin, ainſi que les raiſonnemens & les autorités ſur leſquels on les appuie, paroîtront ſi ſemblables dans ces deux ouvrages, qu'on jugera forcément que l'un eſt un pur larronage de l'autre; & comme le Calviniſte eſt venu le premier, on conclura ſans héſiter que le Janſéniſte eſt le larron.

Ce n'eſt point aſſez pour Janſénius, de puiſer le fond de ſa doctrine dans la ſource infecte des héréſiarques : il leur dérobe de même les raiſons, ou les raiſonnemens, & les citations par où il s'efforce de lui donner une apparence de vérité. Par exemple, il prouve que la ſeule coaction détruit le libre-arbitre, par la raiſon que la néceſſité ſimple eſt jointe à la liberté en Dieu, dans les anges & les bienheureux, & dans les démons mêmes. Outre ce qu'on a déjà vu de ſemblable dans les textes

Janſ. L. VI. de Grat Chr. c. 6 & 8.

Cham. t. 3. l. 2. c. 4. raportés de plusieurs sectaires ; Chamier, avant Janſénius, avoit raiſonné ainſi : Le libre-arbitre de Dieu, des anges, des diables, des bienheureux & des damnés, eſt véritablement libre : or il n'eſt pas exempt de la néceſſité intérieure : donc le libre-arbitre n'eſt pas toujours exempt de cette néceſſité.

Inſtitut. l. 2. c. 3. num. 5. Calvin, avant Chamier, avoit dit : Si la néceſſité où eſt Dieu de faire le bien, n'empêche pas que ſa volonté ne ſoit libre dans ſes opérations ; ſi le Diable, qui ne peut que faire le mal, peche néanmoins librement ; qui eſt-ce qui dira que l'homme n'eſt pas libre, parce qu'il eſt dans la néceſſité de pécher ? Wiclef avant Janſénius, Chamier & Calvin, avoit ſoutenu que les anges ont la liberté, quoiqu'ils ſoient entraînés par une néceſſité invincible à faire ce qu'ils font ; & que Dieu eſt libre dans tout ce qu'il fait, juſque dans la production du Verbe & du S. Eſprit, quoiqu'il les produiſe par une abſolue néceſſité.

Wiclef apud Vaid. lib. I. cap. 22.

D'une pareille notion de la liberté, il s'enſuit clairement que l'homme ne peut pas accomplir les préceptes, & s'abſtenir du péché ; que Dieu lui com-

mande des choſes impoſſibles, ou le réduit à la néceſſité de pécher; & que Dieu, par conſéquent, ne donne pas à tous les hommes les graces néceſſaires pour éviter le péché & l'Enfer; qu'il ne veut pas le ſalut de tous les hommes; qu'il n'eſt pas mort pour tous les hommes, mais ſeulement pour ceux qui ſe ſauvent en effet, ou pour les ſeuls prédeſtinés : & par une derniere conſéquence liée aux précédentes, comme un anneau à la chaîne dont il fait partie, il s'en ſuivroit que Dieu, par une conduite barbare, n'auroit créé le très-grand nombre des hommes que pour les perdre à jamais d'une maniere inévitable. Blaſphême dont l'horreur s'eſt fait ſentir à Janſénius & à Calvin, qui, toujours unis d'intérêt, cherchent en commun à le pallier; & voici, avec le ſecret des deux ſectes, leur réponſe commune à cette difficulté, ou plutôt leur commune audace à trancher, pour toute ſolution, ce nœud gordien. Calvin dit ſans façon, que le péché, pour être néceſſaire, n'en eſt pas moins puniſſable; parce que l'impuiſſance où ſont aujourd'hui les hommes de rien vouloir que le mal, ne provient pas

Inſtitut. l. 2. c. 3.

de la création, mais de la corruption de notre nature, ou de ce que Adam s'eſt rangé de ſon plein gré ſous la tyrannie de Satan. Et Chamier, interprête de Calvin, venant à ſon appui, ſoutient qu'on ne ſauroit conclure, de ce que le péché eſt néceſſaire, qu'il ne ſoit plus péché; parce que nos péchés ne proviennent pas de la création, mais de la corruption cauſée par notre premier pere. Le calviniſte Zacharie des Urſins donne une ouverture particuliere pour bien entendre le ſecret, tant de Janſénius que de Calvin. Ceux qui pechent néceſſairement, dit-il, ſeroient à la vérité punis injuſtement, ſi cette néceſſité de pécher n'avoit pas été contractée volontairement : mais les hommes ont contracté volontairement cette néceſſité, dans leurs premiers parens. Qu'on liſe après cela les endroits où Janſénius dit & rebat en vingt manieres, que la néceſſité de pécher ne provient que de la détermination libre de la volonté d'Adam, & n'eſt rien autre choſe en effet que la perpétuité & l'immutabilité de cette volonté premiere. Qu'on les rapproche encore des conceptions déſeſpérantes

Tom. 3. l. 1. c. 2.

Zach. Urſ. in Explic. Cat. Edit. 2. pag. 156.

Janſ. de ſtatu Nat. Lapſ. c. 24 & 25.

de Calvin, trop diffuſes & trop alambiquées pour trouver place ici; & l'on trouvera un accord parfait entre leurs idées, ſi éloignées du tour ordinaire de l'eſprit humain, qu'on ne ſe perſuadera jamais qu'elles ſoient venues à deux hommes, ſans que l'un ait conſulté, ou pillé l'autre.

Calv. de Lib. Arb. l. 4. p. 173.

Il en eſt des citations, dans le nouvel Auguſtin, comme de ſes principes & de ſes raiſonnemens: tout y eſt de même fabrique; tout ſort de l'atelier Luthero-Calvinien, & en porte la marque, pour ainſi dire, ſur chacune de ſes parties. Le fameux texte de S. Auguſtin, pris du cinquieme livre de la Cité de Dieu, chapitre dixieme, eſt également employé par Janſénius & par les diſciples de Calvin, pour accréditer la célebre diſtinction des deux néceſſités, & l'accord Luthérien de la néceſſité ſimple avec la liberté. Janſénius & le calviniſte Parée emploient encore de concert, tant le vingt-deuxieme chapitre de la Cité de Dieu, que le cent cinquieme de l'Enchiridion du même Pere, afin de perſuader que notre liberté, comme celle des bienheureux, peut ſubſiſter avec la néceſſité. On pourroit

Lambert. Danæus Isagog. Chriſti, part. 5. c. 36.

David Paræus, Lib. 3. de Grat. & Lib. Arb. c. 3.

Paræus, *ibid.* Pag. 425.

montrer la même conformité dans les citations de S. Bernard principalement, de S. Hilaire, de S. Prosper, de S. Anselme, du Maître des sentences, ainsi que de S. Thomas & de S. Bonaventure. Car à quoi ne s'accrochent point les novateurs, malgré le mépris qu'ils témoignent pour tout ce qui reſſent l'école? Et de quel front, diſons-le en paſſant, invoquer S. Thomas en particulier, lui qui dit en termes exprès, du libre-arbitre ſuppoſé déterminé dans ſon choix par la néceſſité, quoique ſans violence : Cette opinion eſt hérétique, & non ſeulement contraire à la foi, mais à tous les principes de la philoſophie morale ?

S. Thomas. Quæſt. 6. de malo. art. unic.

Nous pourrions encore mettre en parallele les réponſes de Janſénius aux objections des catholiques, avec celles de Luther & de Calvin. Mais quoiqu'elles ſe réduiſent à peu près les unes & les autres à donner pour le libre-arbitre, la faculté même de notre ame qu'on nomme volonté, laquelle n'étant point détruite par le péché, & conſervant ſa flexibilité naturelle, peut toujours changer, & pourra s'incliner au bien quand elle ſera pourvue des

secours qui lui sont nécessaires pour le vouloir ; cependant nous trancherons court sur ce mystere du parti, & nous n'en releverons que ce qu'en dit Luther, qui l'adopte en le persiflant. Quoique cette espece de libre-arbitre, dit-il, seroit mieux nommée variable, ou versatile, que libre ; accordons par abus que cette instabilité fasse la liberté. Cela étant, la volonté de l'homme ne fait plus que les fonctions d'une bête de charge : si Dieu la monte, elle veut & va où Dieu veut ; & si c'est Satan, elle va où veut Satan. On voit que Jansénius & Luther se rencontrent jusque dans l'allégorie. Le mulet de Luther, & la balance de Jansénius, avec ses poids numérotés de grace & de concupiscence, sont des emblêmes différens ; mais le sens en est le même. Luth. de Serv. Arb.

Il resteroit encore à montrer dans les monumens hérétiques, les sarcasmes & les injures que Jansénius vomit dans chacun de ses livres contre les théologiens & les philosophes catholiques, contre la théologie même & la philosophie. Mais chacun peut satisfaire sa curiosité à ce sujet, en ouvrant au hazard les libelles innombrables & pu-

faitement semblables des deux partis. L'injure même que Jansénius rebat avec le plus de complaisance, la note qu'il s'efforce le plus d'imprimer à la notion commune du libre-arbitre, qu'il nomme Aristotélique & profane; on la retrouvera dans la plupart des écrits de Luther, de Mélanchton, de Calvin & de leurs nombreux copistes. La qualification de profane ne le satisfaisant point encore, il la qualifie de pélagienne, & la dit même plus pernicieuse en différents points que le pélagianisme. Ainsi le synode calvin[illegible] de Dordrecht avoit-il prononcé, que les Papistes tenoient les erreurs de Pélage, quoiqu'ils les rejetassent de bouche; & Mélanchton, après Calvin, avoit écrit que la théologie des scholastiques étoit en cela plus impure que celle des Pélagiens. Jansénius a inséré dans ses livres de l'Hérésie Pélagienne, un parallele de l'opinion des théologiens modernes avec celle des semi-pélagiens; & dans le troisieme livre de Calvin sur le libre-arbitre, on trouve le parallele de la doctrine de Trente avec celle de Pélage; & Pierre Martyr a fait le parallele des pélagiens & des papistes, sous le titre

Synod. Dordrecht. pag. 728.

Melancht. Apol Luther. Calv. de Lib. Arb. l. 3. p. 888.

Petr. Marr. Loc. Commun. Titul. de Lib. Arb.

de Confrontation de nos adverſaires avec les pélagiens : & le parallele dont Janſénius ſe prétend l'auteur, eſt tellement tiſſu de phraſes & de traits entiers de Martyr, de Calvin, de tous ces hérétiques outrageux, que ſi l'on y remettoit les noms de Papiſtes, de Trentains, de Sorboniſtes & de quelques autres catholiques, à la place des noms de ſcholaſtiques & de théologiens modernes, il n'y reſteroit plus rien qui fût à lui.

Que penſer enfin du génie créateur de Janſénius, ſi la découverte dont il s'énorgueilliſſoit le plus, ſi le grand pivot ſur quoi porte ſon ſyſtême, comme le ciel ſur les épaules d'Atlas, c'eſt-à-dire la diſtinction, prétendue nouvelle, entre la grace de la nature ſaine & la grace de la nature corrompue; & pour lâcher enfin les mots ſacramentaux, ſi la reproduction tant vantée de *l'adjutorium quo* & de *l'adjutorium ſine quo non*, que le nouveau Auguſtin nous répete juſqu'à ſoixante-dix fois, on a eu la patience de les compter, n'eſt cependant, comme tout ce qu'on a déjà vu de ſes productions, qu'un épouvantail uſé, qu'une vieille

& gothique machine, de la fabrique des derniers héréſiarques? L'oracle de Geneve, avant celui d'Ypres, avoit conſigné dans ſes écrits, que les peres de Trente s'égarent incroyablement, en ce qu'ils n'obſervent aucune différence entre la grace de la régénération qui ſubvient préſentement à notre miſere, & la premiere grace qui avoit été donnée à Adam; & le vice de cet écart, ſuivant lui, comme ſelon Janſénius, conſiſtoit à croire que la volonté, ſous l'impreſſion de la grace du ſecond état, peut à ſon choix, ou obéir à cette grace, ou y réſiſter. Dans quelle balourdiſe le bel appât de la gloire n'a-t-il donc pas induit l'habile Janſénius! & que la vanité tient de près à la ſottiſe! Ici Janſénius eſt ſi jaloux de la gloire de l'invention, qu'au chapitre de ſa prétendue découverte il met en titre: *Différence entre la grace de la nature ſaine & de la nature médicinale, abſolument inconnue aux modernes.* Qu'à la bonne heure Calvin ait écrit que de ſon temps cette opinion étoit nouvelle, ou qu'elle étoit inconnue depuis pluſieurs ſiecles: il le pouvoit ſans ridicule, en des conjonc-

Calvin. Antidot. Conc. Trid. pag. 278.
Calv. Inſtitut. l. 2. c. 3. num. 10.

tures où l'on n'avoit point encore approfondi cette matiere. Mais quand Janſénius écrivoit, cette opinion couroit les rues, applaudie par tous les calviniſtes & les luthériens, baffouée au contraire par tous les catholiques. Et l'inventeur prétendu fait paſſer gauchement juſque dans les titres de ſon livre, l'affiche même de l'invention calvinienne, en y changeant à peine quelques ſyllabes; ſans réfléchir d'ailleurs combien l'air ſeul de la nouveauté étoit défavorable à un ouvrage de la nature du ſien. Ainſi Janſénius trébuche-t-il à tout pas, en marchant de trop près ſur ceux de Calvin; en s'appropriant avec avidité, non ſeulement les opinions de cet héréſiarque, & ce qui peut les faire valoir, mais ce qui ne peut que diffamer les ſiennes propres.

La rare découverte de *l'adjutorium quo* & de *l'adjutorium ſine quo non*, ſe trouve encore employée, pour le même uſage & de la même maniere, dans les écrits de Calvin, & dans les productions puînées de Janſénius. Il eſt dans l'Auguſtin, dit l'Héréſiarque, une diſtinction qui ſert merveilleuſement à expliquer la choſe, c'eſt-à-dire

Calv. de Lib. Arb. ſub. fin. pag. 203, & 204.

la différence de la grace du premier état d'avec la grace du second. La voici : Autre eſt le ſecours ſans quoi la choſe ne ſe fait point ; & autre le ſecours par lequel ſe fait la choſe ; *Aliud eſt adjutorium ſine quo aliquid non fit, & aliud adjutorium quo aliquid fit.* Ne pouſſons pas plus loin : il ſuffit d'un trait auſſi marqué, pour confondre le plagiaire qui ſe glorifie d'être l'inventeur. Ceux qui auront la curioſité d'approfondir davantage, trouveront dans les développemens de Calvin & ceux de Janſénius, le fond de la doctrine, & les teintes mêmes du ſtyle, ſi exactement les mêmes, que ſi Janſénius pouvoit diſputer l'aîneſſe à Calvin, on ne ſauroit auquel des deux imputer le plagiat.

Autre manœuvre, commune à Janſénius & à Calvin : ce que Janſénius répete cent ſoixante-dix fois, & Calvin, un peu moins verbiageur, vingt fois ; tous les deux, comme d'après S. Auguſtin, qui cependant n'a mis qu'une ſeule fois en œuvre, *l'adjutorium quo*, & *l'adjutorium ſine quo non*, ſavoir dans le douzieme chapitre de ſon livre de la Correction & de la Grace ; l'Héréſiar-

que & ſon copiſte de concert en font un uſage, & lui donnent un ſens tout contraire à celui du Saint Docteur. Ils ſoutiennent que le ſecours *ſine quo non*, c'eſt-à-dire la grace ſans laquelle on ne peut rien faire, ne differe point de la grace pélagienne; & que le ſecours *quo*, ou la grace par laquelle ſe fait le bien, eſt la grace catholique, qui, ſuivant eux, fait néceſſairement le bien dans nous. S. Auguſtin, tout au contraire, dit que la grace, dans la bouche de Pélage, n'étoit qu'un ſecours pour faire plus facilement ce qu'on pouvoit abſolument faire par le libre-arbitre; & tout au plus une lumiere, qui montroit la route où nous pouvions marcher par les forces du libre-arbitre. Quant au ſecours par lequel ſe fait la choſe, *quo aliquid fit*, il ſuffira pour faire diſparoître toute la difficulté, de lire le chapitre entier, que ces deux frauduleux interpretes n'ont pas tronqué ſans deſſein. On y verra qu'il s'agit uniquement & préciſément de la perſévérance finale, non pas même de la cauſe qui opere en nous la perſévérance, mais de la perſévérance en ſoi, ou de la perſévérance formelle, pour me ſer-

Aug. de Hæreſ. Hæreſ. 88. de Grat. Chriſti, c. 29.

Libri de Corrept. & Grat. caput 12.

vir du langage précis de l'école. La comparaiſon de la béatitude que le S. Docteur applique à ce ſujet, laquelle étant communiquée à l'homme, le conſtitue par-là même heureux, ne laiſſe point de doute que ce ne ſoit là ſa penſée. Il s'interprete encore plus clairement lui même, en répondant aux prêtres de Marſeille, qui entendoient, ou feignoient d'entendre, comme les Janſéniſtes, les paroles du S. Docteur, d'une grace actuelle qui rendît le conſentement néceſſaire. Ils penſent bien peu, dit-il, à ce qu'ils nous objectent, puiſque nous parlons de cette perſévérance par laquelle on perſévere juſqu'à la fin, & que n'a aucun autre que celui qui a perſévéré juſqu'à la fin; en ſorte que ſi elle a été donnée, on a perſévéré juſqu'à la fin, & que ſi l'on n'a pas perſévéré juſqu'à la fin, elle n'a pas été donnée : paſſage qui a cauſé tant d'effroi à l'artificieux uſurpateur du nom de S. Auguſtin, qu'il n'en a pas touché une ſyllabe. Et la prudence, ſi l'on peut louer celle des enfans de ténebres, ne fut jamais plus louable : car ſi l'on inſéroit ce texte dans les centaines de pages où Janſénius diſſeque le trait

Ibid.

Lib. de dono Perſev. cap. 6.

fameux du livre de la Correction & de la Grace, il ne resteroit plus rien des ténebres qu'il prend à tâche d'accumuler sur les principes constans de S. Augustin.

Mais comme il cherchoit moins à expliquer le sentiment de ce docteur lumineux, qu'à faire passer à la faveur de ce nom vénéré ses propres erreurs; il a choisi pour leur servir de base un passage conçu en termes extraordinaires; comptant, qu'à ce moyen, il persuaderoit facilement aux simples qu'il s'y agissoit de la grace actuelle, & ce point une fois admis, qu'on ne pourroit plus nier que la grace actuelle n'opérât nécessairement son effet. Fourberie palpable, puisque dans la distinction qu'exprime ce passage, il ne s'agit nullement de la grace que nioient les Pélagiens, & que Janfénius assure lui-même n'avoir été enseignée clairement par S. Augustin que sur la fin de sa vie. Mal-adresse & contradiction palpables encore, puisque cette seule distinction, selon le même Janfénius, est le fil qui peut seul guider dans le labyrinthe des écrits de S. Augustin; la clef sans laquelle on n'y fait

Janf. de Grat. primi hom. c. 17.

que tâtonner, comme un aveugle en plein midi; & que le saint docteur, selon Jansénius encore, l'a néanmoins tenue cachée durant les vingt années entieres qu'il a combattu les pélagiens. Tant il est rare, dans un enchaînement d'impostures, de ne pas se trahir par quelque endroit!

Le novateur plagiaire des héréſiarques est donc aussi mal-adroit, qu'ardent à compiler sans discernement leurs productions empoisonnées. Tout ce qui s'éloigne dans son livre, où il fait gloire sur-tout d'être neuf; tout ce qui s'éloigne du sentiment commun des théologiens; tout ce qu'il y a d'attrayant pour les esprits légers, & de dégoûtant pour les esprits solides & sains; tout ce qu'y admirent ses schismatiques prôneurs, & que ses censeurs catholiques y anathématisent; tout ce qui excite enfin tant d'enthousiasme & tant d'horreur, n'y est qu'un fonds d'autrui, qui figure en propre. Qui veut donc savoir combien de plagiats & de larronages a commis Jansénius; il faut qu'il sache aussi, combien il est dans son livre d'assertions capitales, ou de quelque

importance ; combien il emploie d'argumens plus ſpécieux pour les établir ; combien il fait de réponſes illuſoires à ſes contradicteurs ; de combien de ſarcaſmes, d'injures, de reproches outrangeans il charge les ſcholaſtiques, ou tous les théologiens catholiques ; enfin combien il emploie de témoignages des peres, de S. Auguſtin même, de S. Auguſtin ſur-tout ; & de témoignages mutilés, accumulés ſans nombre & ſans choix, à l'effet ſeulement d'éblouir ou d'effrayer, tirés au hazard, pris à contre-ſens, maniés ſans adreſſe quand il eſt ſans guide, quand il n'a pas quelque maître d'école de Genêve ou d'Ausbourg pour lui mener la main. Qu'il ſe vante après cela, autant que la jactance a d'attraits pour lui, d'avoir lu dix fois S. Auguſtin, & trente fois les ouvrages de ce pere contre l'héréſie de Pélage ; nous ne le contredirons pas : il peut les avoir lus plus ſouvent encore, mais par pieces & par lambeaux, déchiquetés, torturés, défigurés, abſolument dénaturés, comme ils le ſont dans les commentaires de Wiclef, de Jean Hus, de Luther & de Calvin.

Quel que ſoit le relevé fait ici des vols du faux Auguſtin, qu'on n'imagine pas cependant qu'il n'y en ait point d'autres à lui reprocher. Qu'on ſe rappelle au contraire, que nous ne l'avons recherché, comme nous l'avions promis, que ſur un ſeul point de ſa doctrine, qui porte à la vérité tout entiere ſur ce point fondamental. Mais ſur ce point ſeul encore, nous n'avons relevé que les principaux plagiats. D'où l'on peut juger de ceux qui ſe trouvent dans l'ouvrage entier : vols innombrables, vols ſouverainement honteux, non ſeulement par la nature de ce brigandage, qui marque une incapacité ſuperbe, ou du moins un orgueil plus grand que la capacité, mais beaucoup plus encore par la nature des choſes qui en ſont ici l'objet. Quoi de plus honteux en effet pour un écrivain qui ſe prétend catholique, que de tirer toutes ſes opinions, & preſque toutes ſes penſées, des prédicans ſoulevés avec le plus de fureur contre l'Egliſe, des héréſiarques & des impies les plus odieux du dernier âge, des hérétiques de tous les ſiecles, du magaſin général de l'héréſie, pour ainſi

parler, du laboratoire infernal & de l'atelier de Satan ! Peut-il rien ſortir que de contagieux de cette infecte ſource ? Oui, nous en conviendrons, ce prodige eſt abſolument poſſible: quelque ſuſpecte que ſoit une doctrine formée de pareils élémens, cependant, tout ce que les hérétiques écrivent n'étant pas toujours hérétique, le livre de Janſénius ne ſeroit pas convaincu d'héréſie, préciſément pour avoir été puiſé dans ceux de Luther & de Calvin ; il faut encore pour cela, que les erreurs & la ſubſtance même de l'héréſie des uns aient été transfuſes, pour ainſi dire, dans l'autre. Mais pour ſe convaincre qu'il en eſt ainſi, faut-il autre choſe que le témoignage des ſectaires qui ont tant de fois offert la paix aux catholiques, ſous la ſeule condition de leur paſſer le principe fondamental du ſyſtême de Janſénius; qui réduiſent là tout l'objet de leur différend avec nous, touchant la grace & la liberté; qui reconnoiſſent que tous les anathêmes de Trente tombent à plomb ſur ce pivot du Janſéniſme & du Calviniſme ?

On pourroit alléguer encore les ré-

clamations des écoles catholiques, des conciles postérieurs à celui de Trente, des souverains pontifes, des évêques & du corps épiscopal, le suffrage unanime des pasteurs & des docteurs, qui, à la naissance des nouvelles opinions, y ont reconnu, avec la doctrine réchauffée des derniers hérétiques, les erreurs foudroyées par le dernier concile œcuménique. Mais tenons-nous-en à des autorités d'un tout autre poids, pour ceux que nous avons à convaincre, ou à confondre. Qu'ils écoutent donc le ministre calviniste, Samuel des Marais, dans sa préface du Catéchisme des Jansénistes, qu'il a goûté au point d'en faire une traduction latine. Il assure en premier lieu, que Jansénius a fortement vengé la cause de Baïus, autrefois très-savant professeur de théologie à Louvain, & peu éloigné du royaume des cieux. Il dit ensuite que ces controverses touchant la grace importent souverainement au triomphe de la vérité, & à la ruine prochaine du siége de l'Antechrist. Car l'autorité du Pape même, ajoute-t-il en preuve, est insensiblement affoiblie, non seulement par tout ce qu'ont écrit & fait le

Catech. Jansenianorum Groning. Edit. 1651.

le docteur Arnaud de Sorbonne & ſes partiſans, mais par les controverſes mêmes ſur la grace, où les partiſans de Paul & d'Auguſtin défendent & ſoutiennent pluſieurs propoſitions, qu'ont cenſurées Pie V, Grégoire XIII & Urbain VIII. L'autorité même du conciliabule de Trente, pourſuit-il, eſt fort chancelante, chez ces défenſeurs de la grace, non moins doctes qu'importuns aux Jéſuites. Car quoiqu'ils n'oſent pas le contredire manifeſtement, & qu'ils tâchent même d'amollir ſes canons, comme le nez d'une figure de cire, & d'en adoucir le ſens; ſitôt néanmoins qu'ils interrogent leurs conſciences, elles atteſtent aſſez que cette doctrine de Paul & d'Auguſtin qu'ils défendent, ne peut ſans la force du fer & des machines ſe plier aux déciſions de ce concile, principalement à celles de la cinquieme & de la ſixieme ſeſſion. *Et dans ce point capital de la controverſe*, dit-il encore, qu'on ne perde rien de ces paroles, *dans ce point capital de la controverſe*, les Janſéniſtes tiennent véritablement ce qui s'enſeigne dans les Egliſes de Calvin, & ce qui a été défini dans

le ſynode national de Dordrecht. D'où il conclud que toute la nation calviniene doit des félicitations aux Janſéniſtes, pour ces généreux efforts dans la cauſe de la grace; mais qu'elle doit en même temps les inviter à pouſſer plus loin, à joindre apparemment le dogme des ſacramentaires à celui de la grace néceſſitante. C'eſt pour tant de juſtes raiſons, dit-il en finiſſant, que j'ai traduit, en faveur des peuples divers, ce ſommaire de la doctrine de la grace & des dogmes adjoints, avec la briéveté & la ſimplicité de l'original. Que peut-on dire de plus clair, ſur l'accord parfait du Janſéniſme & du Calviniſme en cette partie? Or la perſuaſion de Samuel Deſmarais, eſt la perſuaſion générale des calviniſtes qui crient par toute l'Europe, que les opinions condamnées dans leurs écrits par le concile de Trente, ſont préciſément celles que les Janſéniſtes ſe ſont appropriées, & n'ont que foiblement déguiſées.

C'eſt donc en toute rigueur de juſtice, & nullement par injure, le ciel nous en préſerve! que nous qualifions le Janſéniſme, de Sémi-cal-

vinisme, ou même de Calvinisme mutilé plutôt que mitigé, puisqu'il en conserve toute la dureté dans le dogme de la grace & du libre-arbitre, & que l'impiété sacramentaire en est uniquement retranchée. Dénomination bien humiliante sans doute ; mais il est des vérités ameres de leur nature, & qu'il n'en faut pas moins produire sans palliatifs, quand leur amertume seule peut les rendre salutaires.

Si jamais il fut une chose qu'il fallût appeller par son nom, n'est-ce pas la secte qui veut, malgré l'Eglise, faire partie de l'Eglise ; qui par ses déguisemens & ses manœuvres, a toujours su parer à la séparation extérieure & visible ; & qui toujours confondue parmi les fideles, ne laisse point de préservatifs aux simples contre la séduction ? Encore une fois, si ces vérités sont dures, elles sont encore plus nécessaires. Peu de personnes ont le courage de les présenter : c'est une raison de plus à ceux qui prennent moins conseil du respect humain que de la charité chrétienne, pour ne pas les tenir captives par un silence funeste à ceux même qu'il épargneroit. Nous aimons

nos freres errans, tout en abhorrant leurs erreurs; mais nous n'aimons pas moins l'Egliſe, & nous les aimons, comme elle les aime, en combattant leurs erreurs pour les en détacher, s'il eſt poſſible, ou du moins pour en préſerver les fideles ingénus, à qui le nom ſeul pourroit faire prendre le change.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-QUINZIEME.

DEPUIS la bulle dreſſée par Urbain VIII en 1642, juſqu'au traité de Weſtphalie en 1648.

PAR un ménagement, qui jamais ne fut moins mérité, le pape Urbain VIII, comme autrefois Pie V, ne fit d'abord, ni publier, ni afficher ſa bulle : mais, comme ſon prédéceſſeur auſſi, bientôt il eut ſujet de s'en repentir. Dès l'année ſuivante, il en fallut venir à la publication ſolemnelle de cette conſtitution, qui la premiere condamna le livre de Janſénius, & fournit le premier préſage de tous les

excès où ſe porteroient les partiſans de ce novateur contre le S. Siége apoſtolique. Avant même cette publication, ce fut parmi eux un déchaînement univerſel. Les uns écrivoient que la bulle étoit obreptice, ou ſuppoſée; & l'on alloit juſqu'à montrer des lettres datées de Rome, qui accuſoient un Jéſuite Anglois d'y avoir acheté d'un ſecrétaire du ſaint office, & répandu en Flandres, comme une bulle en regle, une ébauche informe, & rejetée par le Pape. Mais leur grande preuve, pour la ſuppoſition, conſiſtoit en ce que dans l'exemplaire de Rome la bulle étoit datée de l'an 1641, & que dans celui que le nonce de Cologne avoit été chargé de faire imprimer pour les Pays-bas, elle étoit datée de 1642 : diverſité qui ne provenoit, comme on l'a vu, que de celle des calendriers pour le commencement de l'année. Les autres réfractaires diſoient la bulle ſubreptice, ou pleine de fauſſetés; & ils publierent contre elle des notes, qui alloient de pair avec les apoſtilles de Luther ſur la bulle de Léon X. La plupart dirent enfin que, ſi la doctrine de l'évêque d'Ypres étoit

condamnée par S. Pierre, elle étoit approuvée par S. Paul; que ce qu'on regardoit à Rome comme un livre ſcandaleux, étoit la quinteſſence de la doctrine, tant de l'apôtre que du docteur de la grace; & que vingt-deux années de travail aſſidu ne s'étoient point employées vainement à faire paſſer dans l'Auguſtin d'Ypres, le ſuc & la plus pure ſubſtance de l'Auguſtin d'Hyppone. Le ſchiſme & la révolte ne pouvoient guere ſe déclarer d'une maniere plus inſolente. On ſe flattoit qu'à force de clameurs on feroit tomber la bulle, comme on avoit éludé le décret qui l'avoit précédée; ou du moins que les défauts de forme, ſi hardiment rebatus, emporteroient le fond.

Le parti cependant députa vers le Souverain Pontife, pour lui expoſer les raiſons qu'on oppoſoit à la publication de la bulle. Il ſe flattoit donc encore, quoique inſenſément, de la faire révoquer; & par conſéquent il ne la croyoit pas obreptice. On cacha ſoigneuſement l'objet de la députation, & on la couvrit du prétexte de travailler à la conſervation des priviléges de l'univerſité. A ce moyen, on ſurprit au

gouverneur & aux conſeils de Flandres, auſſi bien qu'aux évêques, des lettres de créance, & des recommandations conçues dans les termes les plus honorables pour les députés. On fit même, en faveur de Janſénius & de ſon livre, une addition furtive à ces lettres, au moment d'y appoſer le ſceau des armes de Brabant; afin que les députés paruſſent avoués du gouvernement pour agir contre la bulle, tandis qu'ils ne l'étoient que pour traiter des priviléges de l'univerſité. Ce qui attira de Rome à ce conſeil, des reproches auxquels il fut très-ſenſible. Auſſi fit-il une verte réprimande au ſecrétaire qui avoit ſigné les lettres avec l'addition, & qui répondit n'avoir rien fait que par les ordres de l'archevêque de Malines. Le reſſentiment de ce tribunal s'accrut, par les reproches que lui fit le Roi d'Eſpagne, & par les ordres que ce monarque donna au gouverneur d'informer contre les auteurs du faux. L'archevêque de Malines étoit un des plus répréhenſibles, & il eut de vives inquiétudes: mais il n'eſt rien que le zele de ſecte ne trouve moyen de juſtifier. Tout ſe calma inſenſiblement, par le

Specimen Doctrin. Lov. cap. 1, pag. 86.

Ibid.

ſavoir-faire du gouverneur, ami de l'archevêque, & favorable au parti. Le docteur du Pin, auſſi bien que l'hiſtorien des Janſéniſtes, ignoroit, ou affectoit d'ignorer cette intrigue, lorſqu'il avança que Sinnick & Paëpe furent députés à Rome par les Etats de Brabant, au ſujet de la condamnation de Janſénius. Il eſt clair par ce qu'on vient de lire, que l'univerſité ſeule & quelques prélats eurent part à cette manœuvre; & il n'eſt pas moins viſible, que les ennemis de l'équivoque ne le ſont pas toujours du menſonge.

Munis de leurs patentes furtives, les députés Jean Sinnick, docteur en théologie, Irlandois de naiſſance, & Corneille de Paëpe, docteur en droit canon, prirent leur route pour la France, où toutes leurs démarches furent également clandeſtines. Ils entrerent à Paris, dans un caroſſe fermé; & pour donner le change ſur le vrai motif de ce manege, ils feignirent qu'on leur vouloit jouer quelque mauvais tour, & même attenter à la vie de Sinnick. Le P. Gerberon, dans l'hiſtoire du parti, dit qu'auſſi-tôt que les ennemis de S. Auguſtin eurent appris cette députation,

ils firent tirer le portrait du député Hybernois, & l'envoyerent de toutes parts sur la route qu'il devoit tenir. On ne parle point de son collegue Paëpe ; apparemment parce qu'étant mort dans le cours de cette négociation, il échappa au souvenir de l'historien quand il fabriqua son histoire : un peu plus de mémoire, ou de présence d'esprit, eût été nécessaire pour mentir avec succès. Tout ce qu'il y a de réel dans cette fiction, & ce qui fâcha fort les députés, c'est que le nonce de France instruit de leur marche, & des vues de cabales qu'ils avoient sur Paris, avoit gagé des mouches pour les observer, & les empêcher de se concerter avec les gens de leur faction. Ils couvrirent néanmoins leur marche avec tant d'adresse, qu'ils échaperent à toute la vigilance du nonce, & passerent plusieurs jours avec leurs amis de Paris. Ils en partirent ensuite, dans un carosse encore fermé, mais qui ne le fut que jusqu'à trois lieues de cette ville. Là, soit qu'on connût mieux le prix du martyre, soit que le jeu eût duré autant qu'il étoit utile, l'Hybernois consentit à ouvrir les portieres ; & Paëpe

ſe réjouit fort de ne plus voyager en geole. Ils arriverent, comme on le croit aiſément, ſans aucun péril à Rome; mais leur piété reconnoiſſante réſolut de conſacrer à la défenſe de Janſénius, des jours que le dévot Hybernois proteſtoit devoir à l'interceſſion de ce ſaint, injuſtement décrié.

Les circonſtances n'étoient pas favorables aux députés. Le Pape venoit d'expédier pluſieurs brefs pour les Pays-bas, afin d'y preſſer l'acceptation de ſa bulle. Offenſé des chicanes qui la ſuſpendoient, il en avoit exprimé ſon indignation dans les termes les plus énergiques au gouverneur, aux archevêques de Malines & de Cambray, à l'évêque d'Anvers, & aux deux univerſités de la Belgique. Il s'élevoit contre la témérité, contre l'opiniâtreté, contre la contumace & l'impudence des réfractaires, qui, ſur des raiſons fauſſes & miſérables, publient que la conſtitution étoit ſuppoſée; & il mettoit en poudre toutes leurs vétilles. Il leur ſignifioit qu'ils euſſent enfin à la regarder comme un jugement authentique du S. Siége, contre une doctrine déjà proſcrite par ſes prédéceſſeurs Pie & Grégoire. Et leur

attribuant dès-lors le titre de ſectaires, ou de janſéniſtes, *Janſéniani*, il leur fait ſentir le danger de ſe roidir plus long-temps contre l'autorité apoſtolique. Il finiſſoit tous ſes brefs, en exhortant le gouverneur & les prélats à publier la bulle ſans délai, & à contraindre par tous les moyens de droit l'arrogance inſupportable des oppoſans, ce ſont ſes termes, à plier ſous la puiſſance divine du prince des apôtres.

Sinnick ne laiſſa pas de ſe donner bien des mouvemens, à la cour de Rome. Il s'étoit ſi bien aguerri ſur ſa route, ou il avoit reçu tout à coup une grace ſi victorieuſe, qu'après avoir eu peur de ſon ombre, il montra un courage prêt à tout braver. Il parla au ſecrétaire Albizzi, au cardinal patron, au Pape lui-même, avec l'aſſurance d'un confeſſeur de la foi, ſoutenant que la doctrine de Janſénius étoit celle de S. Auguſtin, & de l'Egliſe catholique. Le Pontife écouta tout avec patience; mais toute ſa réponſe auſſi fut qu'il vouloit qu'on ſe ſoumît pleinement à ſa bulle. Sur quoi le cardinal patron dit aux députés: Vous voyez que cette bulle n'eſt pas

ſuppoſée, comme on le débite à Louvain. On les entendit néanmoins encore dans une congrégation du S. Office, afin de ne rien omettre pour les convaincre que tout étoit dans les regles. Nonobſtant les inſtances itératives qu'ils firent de vive voix & par écrit, le réſultat fut toujours qu'eux & tous les fideles devoient obéir à la bulle, ſous les cenſures & toutes les peines qu'elle ordonnoit. Tout ce que l'on accorda, afin de couper court aux chicanes, particuliérement à l'ancienne vétille qu'on renouveloit ſur la ponctuation de la bulle de Pie V contre Baïus, ce fut une copie authentique des bulles de Pie & d'Urbain, dreſſée ſur les originaux qui ſe dépoſent dans les archives du V[illegible], & qu'on y confronta ſous leurs yeux.

[illegible], on ne pouvoit pas mieux s[illegible] pour les convaincre : mais fit-on jamais goûter aux gens de parti les vérités contraires à leurs préventions ? Il étoit bien avéré que la bulle n'étoit, ni obreptice, ni ſubreptice. L'omiſſion même de la virgule, ſi fameuſe dans la bulle de Pie V, ainſi que toutes les fautes d'impreſſion, ſe trouvoit plei-

nement rectifiée. Les députés, ou du moins Sinnick n'en fut pas plus traitable. Quant à Paëpe, comme il mourut dans ces entrefaites, on ne peut rien dire de ſes diſpoſitions. Mais l'Hybernois, auſſi faux qu'opiniâtre, envoya dans la Flandre une relation pleine d'impoſtures & de menſonges impudens. Il aſſuroit que, ni le Pape, ni la cour de Rome n'avoit jamais entendu à examiner dans les regles le livre de Janſénius; qu'ils n'avoient prétendu que confirmer les bulles publiées autrefois contre la doctrine de Baïus; qu'on faiſoit ſi peu d'eſtime à Rome de la prétendue bulle *In eminenti*, qu'elle n'avoit pas été relatée dans le bullaire, ou du moins qu'on l'y avoit cherchée inutilement.

Heureuſement, la probité de Simick avoit été appréciée à la cour pontificale; & l'on y avoit pris des meſures contre les fourberies dont on le connoiſſoit capable. La congrégation du S. Office apprit d'avance tout ce qui s'étoit paſſé, tant aux nonces de France & de Cologne, qu'à l'internonce de Bruxelles. Voici en ſubſtance ce que le ſecrétaire de cette Congrégation écri-

Recueil des Bulles, pag. 53. Apend. n. 37.

vit à l'internonce : Quoique la charge apparente des députés de Louvain fût de conſerver les priviléges de leur univerſité ; Sinnick a néanmoins traité, comme en paſſant, de la condamnation de Janſénius, & a paru ſouhaiter fort qu'on révoquât, ou qu'on adoucît la bulle portée à ce ſujet. Mais le Pape n'a répondu autre choſe, ſinon qu'on eût à y obéir ponctuellement. Je le lui ai ſignifié, & j'ai cru devoir vous en prévenir, afin que ſi ledit Sinnick, pour entretenir l'opiniâtreté des réfractaires, écrivoit autrement, & faiſoit eſpérer qu'on dût révoquer, ou mitiger la bulle, vous puiſſiez faire connoître, & aſſurer indubitablement, que le Pape n'a jamais eu la moindre penſée de rien changer dans la bulle, & qu'il n'épargnera rien pour la faire obſerver religieuſement.

La conſtitution d'Urbain VIII éprouva les mêmes contradictions en France qu'en Flandres. Auſſi-tôt après ſa publication, on en avoit envoyé un exemplaire au cardinal de Grimaldi, nonce en ce royaume : mais ſoit qu'il eût été perdu, ou intercepté, il ne lui étoit point parvenu. Les partiſans François

des nouveautés Belgiques, publierent en même temps des libelles, en forme d'obſervations, contre la bulle. Cependant le nonce, qui s'étoit plaint à Rome de n'en avoir point encore reçu de copie, fut ſi bien ſervi pour la ſeconde fois, qu'il lui en parvint une alors, ſans contre-temps, ni retard. Il alla auſſitôt la préſenter au Roi; on aſſembla le conſeil des affaires eccléſiaſtiques, & il fut réſolu d'une voix unanime qu'on la recevroit avec reſpect. S. Vincent de Paul qui étoit de ce conſeil, atteſte en termes formels, dans une lettre adreſſée à M. d'Origny, l'un des prêtres de ſa congrégation, que la reine, le cardinal Mazarin, le chancelier, le pénitencier, que tout le conſeil en un mot ſe déclara contre le livre de Janſénius. Il ajoute qu'une des fortes raiſons qui avoient dirigé ſon propre ſuffrage, c'étoit la connoiſſance particuliere qu'il avoit du deſſein de l'auteur des nouvelles opinions, & qui étoit de renverſer l'état préſent de l'Egliſe. Un autre motif, pourſuit-il, c'eſt que j'ai vu que les opinions de Baïus, que Janſénius ſoutient, avoient été condamnées par trois ou quatre papes,

Lettre du 25 Juin 1648, inſérée dans les Mém. de Trévoux, mois d'Avril 1726, art. 27.

comme auſſi par la Sorbonne en 1560; & que préſentement encore la plus ſaine partie de cette faculté, qui ſont tous les anciens, ſe déclare contre ces opinions nouvelles.

L'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi, avant la déciſion du S. Siége, avoit impoſé ſilence aux deux partis par un mandement, afin d'arrêter l'aigreur & les troubles. Mais ſitôt que la bulle eut été reçue & agréée par le conſeil du Roi, il donna un ſecond mandement, par lequel il la recevoit lui-même, & ordonnoit à ſes diocéſains de la recevoir avec une ſoumiſſion religieuſe. Notre S. Pere le Pape, diſoit-il, ayant pourvu en pere commun des fideles à la paix de l'Egliſe, dans le péril dont elle eſt menacée, il eſt de notre devoir de vous notifier ſa déciſion, afin que vous la receviez comme émanée de la chaire d'où le S. Eſprit rend ſes oracles; que vous lui obéiſſiez avec tout le reſpect & la ſoumiſſion qui lui eſt due, & que ceux qui auroient été entraînés en d'autres ſentimens par l'amour de la diſpute, plutôt que par l'amour de la vérité qui eſt une & ſimple, fuſſent rappellés par

Mandat. Archiep. Pariſ. 11 Decembr. 1643.

la voix du pasteur commun à la doctrine catholique. A ces fins, nous défendons par notre autorité archiépiscopale le livre intitulé *Augustinus*, qui paroît sous le nom de Corneille Janſénius, cidevant évêque d'Ypres, & qui contient des propoſitions condamnées par les ſouverains pontifes. Que perſonne donc ne ſoit aſſez téméraire, pour ſoutenir les propoſitions condamnées par cette conſtitution.

On envoya ce mandement à la Sorbonne, avec la bulle & une lettre de cachet obtenue par le nonce, à l'effet de procéder à la ſoumiſſion que demandoient tant d'autorités reſpectables. La Faculté répondit à ce qu'on attendoit d'elle. Voici la verſion la plus nette & la plus préciſe, auſſi bien que la plus ſûre, de la concluſion qu'elle rendit à ce ſujet : La bulle ayant été préſentée à la Faculté, de la part du cardinal Grimaldi, nonce de Sa Sainteté, avec l'agrément & une juſſion du Roi aux docteurs de la recevoir ; la Faculté, après la lecture de la bulle & une mûre délibération, opina qu'il falloir la recevoir pleinement & avec beaucoup de reſpect quant à la doctrine, & qu'il

ſeroit défendu à tous docteurs & bacheliers d'entreprendre de ſoutenir, ou défendre aucune des propoſitions cenſurées & prohibées par cette bulle; quant aux autres difficultés, qu'il falloit ſuſpendre la concluſion, juſqu'à ce qu'on fût amplement informé de l'intention de Sa Sainteté, au ſujet des diſputes ſur les matieres de la grace, & des cenſures ſous leſquelles ces diſputes ſont défendues. Telle eſt la verſion qui mérite le plus de confiance, au moins pour ſa clarté & ſa préciſion. Sa fidélité étoit ſi notoire dans le temps que la concluſion fut rendue, qu'ayant été imprimée & publiée alors par le docteur Iſaac Habert, dans ſon livre de la Défenſe de la Foi, avec approbation des docteurs ſes confreres, & permiſſion du Roi, elle ne rencontra aucun contradicteur. Quoique la concluſion, telle qu'elle ſe lit dans les regiſtres de la Faculté, ne ſoit pas au fond contraire à celle-ci, on y trouve un embarras & un entortillement de ſtyle qui la rendent raiſonnablement ſuſpecte; vu ſur-tout l'éclipſe que ſouffrit par la ſuite la ſociété lumineuſe dont elle étoit émanée.

Pour ce qui eſt des difficultés qui faiſoient ſuſpendre en partie l'exécution de la bulle, elles concernoient uniquement la défenſe de diſputer & d'imprimer ſur les matieres de la grace. Les docteurs Charton, grand-pénitencier, Habert, théologal, Duval & Hallier, des plus ſoumis au S. Siége, trouvoient néanmoins de grands inconvéniens à ſupprimer ces queſtions dans l'école; tandis qu'on étoit obligé de réfuter les erreurs des Luthériens & des Calviniſtes, auſſi bien que de Baïus & de Janſénius qui les renouvelloient. Ils furent d'avis qu'il ſuffiſoit d'inſérer dans les regiſtres de la Faculté, les propoſitions condamnées par la bulle, avec défenſe aux licenciés & autres étudians de les mettre dans leurs theſes & d'en diſputer, & avec injonction tant aux docteurs qu'au ſyndic, de ne les point paſſer dans ces theſes, ni approuver dans les réponſes, non plus que dans les livres, les ſermons, les leçons, ſous peine de privation de leur état. Ces quatre docteurs enſuite, accompagnés de pluſieurs autres, allerent rendre compte au nonce de leur réſolution, & lui propoſerent les difficultés

qui la leur avoient fait prendre. Le Nonce répondit que les défenſes portées dans la bulle ne tomboient que ſur les propoſitions condamnées, qu'elle prétendoit uniquement empêcher d'enſeigner, ou de ſoutenir. Réponſe que nous rapportons, ajoute le docteur Habert, afin qu'il ne reſte aucun ſcrupule aux défenſeurs de l'ancienne doctrine touchant la vraie grace de J. C. Cette déclaration ſatisfit pareillement tout le corps de la Faculté, qui juſque-là tint ferme pour la cenſure qu'elle avoit prononcée autrefois contre les erreurs de Baïus. Au moins la contagion du Janſéniſme ne l'avoit point encore aſſez gangrénée, pour qu'elle méconnût ſa propre doctrine dans celle de la bulle.

L'hiſtorien des Janſéniſtes, & quelques-uns de ſes commentateurs, diſent que l'archevêque de Paris donna ſon mandement d'acceptation, ſans attendre que la bulle eût été reçue dans les formes, & enregiſtrée au Parlement; trait inſigne, ou d'ignorance, ou de mauvaiſe foi; puiſque tout le monde convient que ce mandement ne fut publié qu'après avoir obtenu l'agrément du Roi, qui avoit reconnu l'authenti-

cité de la bulle dans son conseil; & c'est tout ce qu'on exigeoit alors. L'usage, tel qu'il est aujourd'hui, d'enregistrer les bulles dogmatiques avant de les publier par les mandemens épiscopaux, n'étoit point encore établi dans le royaume; & le Parlement jusque-là n'avoit enregistré aucune bulle purement dogmatique. Aussi tout attentifs que nos magistrats & nos docteurs furent de tout temps à la manutention de nos libertés & de nos usages; ni les uns, ni les autres n'incidenterent sur ce défaut prétendu de formalité. La bulle d'Urbain VIII ne fut donc pas moins irréprehensible dans les formes, que pour le fond des choses. Aussi commença-t-on dès-lors à la citer dans les leçons & dans les chaires, comme une loi dogmatique & une régle de foi.

Les partisans de la nouveauté en conçurent un dépit furieux; & l'un d'eux, nommé Théophile Béguin, s'y laissa tellement emporter, que démentant le Sauveur qui a promis de présider à l'enseignement de son Eglise, sans aucune interruption jusqu'à la consommation des siecles, il avança que l'infail-

libilité de l'Egliſe n'eſt aſſuréequ'aux conciles œcuméniques, c'eſt-à-dire que l'Egliſe n'enſeigne ſurement la vérité que dans les rencontres peu fréquentes où elle ſe trouve aſſemblée en concile. Voilà où, dès ſon origine, conduiſit le Janſéniſme, toujours ſi fidele depuis à ce principe univerſel de ſchiſme & de ſubverſion. Les propoſitions inouies de Béguin étonnerent, ſcandaliſerent, indignerent tous les fideles. La Faculté de théologie de Paris s'aſſembla auſſitôt, les examina ſoigneuſement; & prononçant avec préciſion ſur ce qu'elles concentroient l'infaillibilité de l'Egliſe univerſelle dans les ſeuls conciles généraux, elle les cenſura comme téméraires, inouies, injurieuſes à l'Egliſe, comme ſtrictement hérétiques.

Cenſ. Fac. Theol. Pariſ. an. 1644.

La bulle d'Urbain VIII fut envoyée en Eſpagne, comme en France, & dans toutes les Egliſes catholiques. L'uſage qui varie ſelon les nations, eſt, par rapport à l'Eſpagne, d'y adreſſer les conſtitutions dogmatiques au grand Inquiſiteur, qui, après en avoir pris connoiſſance avec ſon tribunal, ordonne qu'elles ſoient publiées & affichées aux portes de toutes les égliſes cathédrales:

telle eſt pour ce royaume la forme de promulgation de tous les décrets apoſtoliques. Les évêques de ces égliſes, à qui l'on en a délivré une copie afin qu'ils en puiſſent juger, ſont préſents à cette promulgation. C'eſt ns cette forme qu'en Eſpagne, où l'or con-noît point d'autres, la bul *menti* fut publiée ſolemnellement, eçue par-tout avec reſpect. Elle le fut auſſi dans la ſuite en Pologne, où l'activité des nouveaux ſectaires avoit répandu le livre de Janſénius. En Allemagne, elle fut ſi religieuſement obſervée, qu'un religieux y ayant oſé ſoutenir quelques-uns des articles qu'elle condamnoit, ſa theſe fut ſupprimée, & tant le préſident que le répondant obligés à la lacérer eux-mêmes, & à la brûler.

Bullæ Clem. VIII. Editio Varſov ad. 1650. p. 1.

Append. triumphi Catholi. Verit. pag. 412.

La bulle ayant été reçue & publiée en Eſpagne, le Roi catholique envoya ſon agrément en forme à ſes ſujets des Pays-bas, pour qu'ils en uſaſſent de la même maniere. On reconnut alors bien ſenſiblement, que le zele qu'avoient montré les oppoſans pour les libertés de l'Egliſe Belgique, n'étoit qu'un maſque ſous lequel ils cachoient un vrai libertinage de croyance. L'agrément du Roi,

Roi, dès qu'il fut accordé, ne leur ſuffit plus. Il ſurvint un ordre : ils mirent tout en œuvre pour le faire révoquer. Ils tenterent de ſéduire l'univerſité de Paris ; & plus encore celle de Douay, qui ſous le même gouvernement que Louvain, s'étoit montrée bien différemment diſpoſée à l'égard de la premiere déciſion du S. Siége, qu'elle avoit reçue purement & ſimplement, avec les témoignages les moins équivoques d'une ſoumiſſion religieuſe. En un mot les défaites & les chicanes furent ſi multipliées & ſi prolongées dans l'univerſité de Louvain, tandis même qu'il n'y avoit plus que trois Janſéniſtes déclarés dans la faculté de théologie, que la mort prévint le Pape Urbain VIII, le vingt-neuf juillet 1644, ſans qu'il eût eu la conſolation de finir les troubles. Mais le cardinal Pamphile, qui lui ſuccéda le quinze de ſeptembre de la même année, ſous le nom d'Innocent X, & qui poſſédoit parfaitement cette affaire, comme ayant été l'un des trois commiſſaires établis pour l'inſtruire, la ſuivit avec autant de zele, & plus de ſuccès que ſon prédéceſſeur.

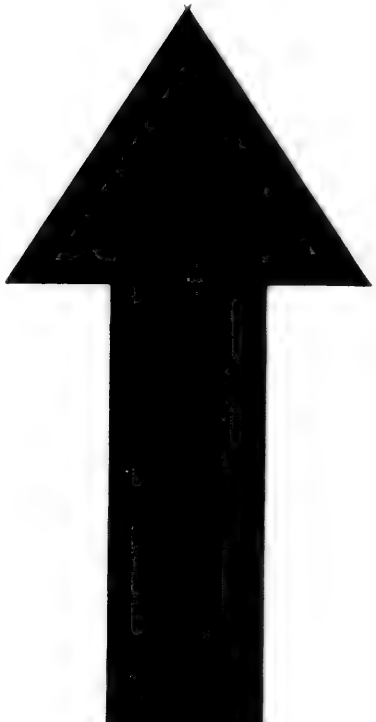

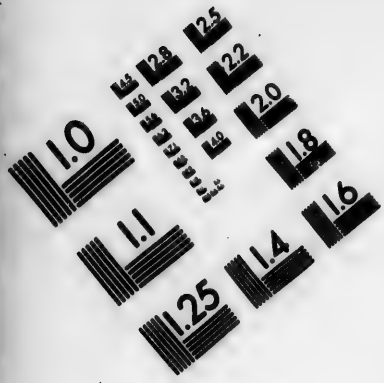

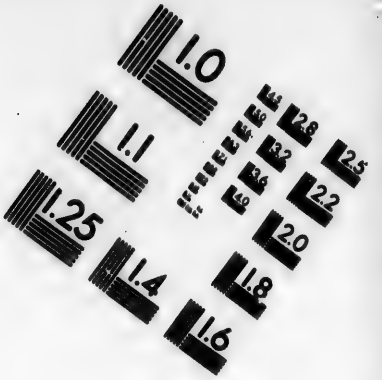

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

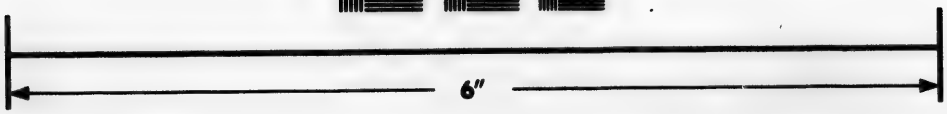

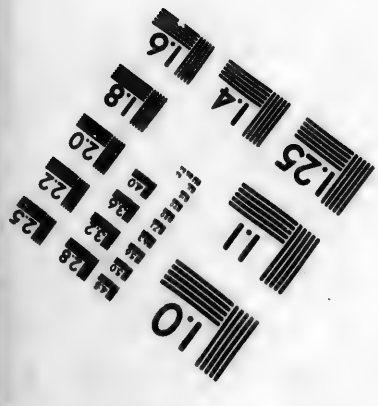

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Le gouverneur Don François de Mello, prévenu en faveur du parti, ayant été rappellé en Espagne, & le marquis de Castel-Rodrigue, tout autrement disposé, lui ayant succédé dans les Pays-bas ; le pape Innocent lui adressa un bref, aussi bien qu'aux évêques de ces provinces, & à l'université de Louvain, pour faire publier & mettre à exécution la bulle d'Urbain VIII. Il assuroit que dans le livre de Jansénius, condamné par le S. Siége, il avoit reconnu lui-même que la doctrine de Baïus étoit expressément renouvellée. Ces brefs furent appuyés d'un ordre absolu de Sa Majesté Catholique, adressé au nouveau gouverneur, pour procurer la publication, avec défense à quiconque de s'y opposer. Le gouverneur intima cet ordre aux conseils du Roi ; & le conseil-privé donna un arrêt contre ceux qui feroient encore des oppositions, avec menace de les traiter en perturbateurs du repos public. En conséquence, la bulle fut enfin proclamée publiquement, & affichée à Bruxelles. Tous les évêques, à l'exception de celui de Gand & de l'archevêque de Malines, l'avoient déjà reçue avec respect.

A la premiere nouvelle du concours de l'empire avec le ſacerdoce, ils n'avoient rien eu de plus preſſé, que de la publier avec toutes les ſolemnités requiſes, chacun dans ſon diocèſe.

Il n'en fut pas encore ainſi de l'univerſité de Louvain, auſſi féconde en chicanes & en faux-fuyans, que l'évêque de Gand & l'archevêque de Malines, ſes fauteurs. Quand la bulle avoit paru, elle l'avoit rejettée ſous prétexte d'obreption & de ſubreption. Les vices d'obreption & de ſubreption ayant été démontrés imaginaires, elle avoit requis le *Placet*, ou l'agrément du Roi. Ce *Placet* arrivé & dûment notifié, ce ne fut plus une permiſſion, mais une juſſion expreſſe qu'elle demanda, par une ſuppoſition ſcandaleuſe; comme s'il eût appartenu à la puiſſance politique, & non pas à l'autorité apoſtolique, d'ordonner en matiere de foi. L'ordre du Prince ayant néanmoins été rendu par ſurabondance de droit, elle revint à ſon premier principe, ou à ſon premier écart; proteſtant de nouveau qu'elle ne pouvoit, ſans condamner S. Auguſtin, recevoir la bulle qui condamnoit Janſénius. Et comme elle étoit de con-

cert avec l'archevêque de Malines & l'évêque de Gand; ces deux prélats présenterent au conseil-privé une espece de manifeste contre la bulle, contenant les raisons qui les empêchoient de la publier. A la vue de ces égaremens & de ces scandales, qui auroit prévu que l'université de Louvain dût jamais être, comme elle l'est aujourd'hui, l'une des plus contraires aux erreurs de Jansénius, & un vrai modele de soumission aux décisions du S. Siége!

Il fallut cependant quelque chose de plus que des ordres & des paroles, pour l'amener au devoir. Le marquis de Castel-Rodrigue ébaucha l'affaire; mais il étoit besoin pour la consommer, du nerf & de l'auguste ascendant de l'archiduc Léopold qui lui succéda dans le gouvernemen : la Belgique. Ce prince joignoit à un grand courage, une piété rare dans les personnes de son rang, une pureté de mœurs que l'air contagieux de la cour n'avoit jamais altérée, un attachement inébranlable au S. Siége Apostolique, & à la croyance universelle de l'Eglise. Il n'eut rien de plus à cœur, que de faire exécuter ponctuellement la bulle d'Urbain

VIII. S'étant concerté pour cet effet avec l'internonce, ils convinrent d'un formulaire, qui fut dressé par ce prélat; & ils arrêterent, qu'aucun bénéfice ne seroit conféré qu'à ceux qui auroient souscrit cette confession de foi. L'archiduc fit approuver ce projet à Rome & à Madrid, puis donna une déclaration par laquelle il défendoit d'admettre à aucune charge, aussi bien qu'à aucun bénéfice, à aucun office ecclésiastique, ni civil, quiconque n'auroit pas signé ce formulaire. Rien n'irrite plus les sectaires, que ces voies de réduction, assorties à une opiniâtreté qu'on ne peut dompter que par-là. Aussi, pour décrier ce formulaire, l'historien du parti avance qu'on ne sait point qu'aucun évêque des Pays-bas l'ait autorisé. Il suffiroit de lui répondre, qu'il étoit autorisé par le Pape, qu'il ne portoit que l'acceptation de la bulle *In eminenti*, & que cette bulle avoit été acceptée & publiée par tous ces évêques, à l'exception de deux seulement : mais un mensonge proféré avec impudence, mérite une réplique plus humiliante. L'ouvrage de l'université de Douay, intitulé La Vérité & l'E-

quité de la censure pontificale de Pie V, n'étoit pas inconnu à cet historien menteur, puisqu'il en fait souvent mention dans son histoire. Or voici comment s'explique cet ouvrage célebre, & mis au jour sous les auspices les plus augustes. Nous disons que ce formulaire émané de l'internonce apostolique, avec la participation & par l'ordre du S. Siége, est accepté par tous les évêques de la province Gallo-belgique, par l'évêque d'Anvers, & la plupart des autres, qui le déclarent publiquement.

Veritas & Æquitas, &c. pag. 29 & 159.

Par une autre imposture de la même force, les réfractaires honteux de leur petit nombre, oserent publier que l'université de Douay étoit dans leurs sentimens; & ils porterent l'effronterie jusqu'à le certifier à l'archiduc, par une lettre authentique. Ce mensonge odieux remplit de la plus vive indignation l'université de Douay, qui peu contente d'en confondre les auteurs par une protestation publique, adressée à l'archiduc, exhorta ce prince à continuer d'extirper avec une infatigable vigueur la doctrine Jansénienne; qui ne contient rien moins, lui disoit-elle, que les sen-

timens de S. Augustin. Le Prince charmé de ces assurances, en témoigna la plus vive satisfaction, par une prompte réponse aux docteurs qui les lui donnoient. Il les consultoit en même temps sur la qualité du remede, qu'il étoit à propos d'appliquer à un mal qui gagnoit, comme une peste, dans la Belgique, & de là menaçoit toute l'Eglise. Les docteurs furent d'avis qu'il falloit sans retardement purger l'école de Louvain, en exigeant de tous les professeurs en théologie une soumission pure & simple à la bulle d'Urbain VIII; & qu'il étoit à propos de composer un ouvrage clair & solide, qui rendît sensible la vérité & l'équité des décrets apostoliques, portés contre les nouvelles doctrines.

L'université de Louvain, apprenant que celle de Douay avoit dévoilé ses impostures, parut d'abord très-sensible à ce déshonneur. Mais le front des gens de secte ne rougit pas long-temps. Ils firent bientôt céder la pudeur à l'intérêt de la faction, dissimulerent leur ressentiment, & députerent à Douay pour en regagner les docteurs, & les inviter à s'unir avec eux contre les

Jéſuites, comme s'il n'eût été queſtion que de combattre les opinions d'une école particuliere. Ce fut dans tous les temps le grand artifice des novateurs, de propoſer d'abord leurs nouveautés, comme de ſimples opinions plus exactes que celles des autres théologiens, & ſur-tout de ceux qui leur ſont particuliérement oppoſés : mais on peut dire qu'aucune ſecte n'a fait plus ſoigneuſement, ni plus heureuſement uſage de ce ſtratagême, que les ſemi-calviniſtes déguiſés, tantôt ſous le nom d'Auguſtiniens, tantôt ſous le nom de Thomiſtes. Et à combien de ſimples, de tout rang & de tout état, n'ont-ils pas fait croire juſqu'ici, malgré tous les anathêmes fulminés contr'eux, que le Janſéniſme & le Moliniſme, entre leſquels ils affectent de partager l'Egliſe entiere, ne ſont que des ſyſtêmes également indifférens à la foi catholique ?

Toutes ces fictions & ces ſupercheries ne firent point prendre le change à la faculté de Douay. Elle répondit avec la plus grande fermeté au docteur Rech, chargé de la députation de Louvain, qu'elle tenoit la doctrine

de Janſénius pour ſcandaleuſe & pour pernicieuſe ; qu'après un mûr examen de l'*Auguſtinus*, elle avoit reconnu qu'il contenoit pluſieurs propoſitions condamnées par les bulles dogmatiques des ſouverains pontifes, & qu'il rendoit à les réhabiliter au grand ſcandale des fideles, auſſi bien qu'au mépris du S. Siége Apoſtolique ; que tel étoit le ſentiment unanime & immuable de la faculté, où la bulle d'Urbain VIII avoit été publiée & affichée, ſans trouver un ſeul oppoſant. Le député, preſque déchu de tout eſpoir par la fermeté de cette réponſe, ſe réduiſit à demander une conférence entre les docteurs de Douay & ceux de Louvain, ſous l'arbitrage de juges non ſuſpects, à l'excluſion du Pape, comme mal informé. Et qui ſera donc l'arbitre de nos différends, reprit la faculté avec chaleur & indignation ? A quel juge vous en rapporterez-vous, ſi vous récuſez le ſucceſſeur du prince des apôtres, juge naturel de toutes les controverſes ? Vous le dites mal informé : & comment vos délégués, qui ont été ſi long-temps à Rome, ne l'ont-ils pas mis au fait de tout ce

qui vous importoit ? Mais le jugement du S. Siége étoit indépendant de vos allégations ; & son infaillibilité ne porte que sur l'assistance du S. Esprit. Le Lovaniste osa dire, que ses collegues n'avoient levé l'étendard que pour la défense de S Augustin. A ces mots le docte Sylvius, dont les lumieres & les vertus faisoient le principal ornement de l'école de Douay, le vénérable Sylvius se leva, & fit cette réponse, bien digne de sa renommée : C'est pour la défense de l'Augustin de Hollande que vous avez levé l'étendard ; & nous, c'est en faveur du grand Augustin d'Afrique, parce que c'est la doctrine des souverains pontifes, pour laquelle nous sommes prêts à combattre jusqu'au dernier soupir. La doctrine de votre Augustin, ajouta le doyen de la faculté, doctrine que nous avons en horreur, est scandaleuse, offensive des oreilles pieuses, hétérodoxe, hérétique dans toute la rigueur du terme, & même au jugement de vos trois premiers docteurs, qui l'ont examinée soigneusement.

Les Lovanistes ainsi repoussés ne ménagerent plus rien, & firent une

guerre ouverte aux docteurs de Douay. Ceux-ci mirent alors au jour l'ouvrage qu'ils avoient proposé à l'archiduc, pour la justification pleine & démonstrative des censures pontificales, contre les nouvelles erreurs. Le champion des Lovanistes, le confiant Fromond y répondit, avec sa noblesse & son goût accoutumé, par deux écrits intitulés *La Lanterne & les Mouchettes*. Trois lettres d'un style énergique & concis, écrites par le docteur Randour, théologien de Douay, mirent en pieces & la Lanterne & les Mouchettes. Nous n'en rapporterons que le morceau qui confond la mauvaise foi avec laquelle Fromond & son parti, pour leurer les simples, s'efforçoient de restreindre aux seuls Jésuites, la querelle qu'ils avoient avec l'Eglise entiere.

Rien de plus merveilleux que votre langage, dit le docteur de Douay : vous soutenez que les Jésuites sont les uniques auteurs de tout ce qui s'est fait contre le livre de Jansénius ; & vous convenez que vos trois premiers docteurs Schinkelius, Busecum & des Anges ont mandé à Rome, que ce

livre contenoit des hérésies, & mettoit l'Eglise dans un péril prochain de schisme. Le pape Urbain, pressé par les sollicitations de ces docteurs, donne une bulle; & selon vous, ce sont les Jésuites qui l'ont fabriquée. Le roi ordonne de la publier; & cet ordre vient des Jésuites. L'archiduc en presse l'exécution; il n'est que l'instrument des Jésuites. Nos docteurs, sur les ensemens d'Estius & de Sylvius, composent *la Vérité & l'Equité des censures pontificales*; c'est la plume des Jésuites qui enfante cet ouvrage. Nous vous représentons le corps de doctrine que votre propre faculté a dressé par ordre du nonce apostolique; c'est encore l'ouvrage des Jésuites. Nous sommes donc, vous & nous, des docteurs dépourvus d'intelligence & de toute capacité; & la société avec laquelle nous n'avons aucun rapport, réunit tous les genres de mérite. Mais n'avez-vous pas reconnu par des pieces authentiques, aussi bien que Baïus, que les peres Cordeliers ont été les premiers mobiles & les vrais promoteurs de la bulle de Pie V, que vous attribuez encore aux Jésuites? Que

prétendez-vous donc ? Vous voulez persuader aux simples, que vous n'avez affaire qu'aux Jésuites ; tandis que vous levez l'étendard du schisme & de la révolte contre l'Eglise Romaine, votre mere, contre le roi, contre l'archiduc, contre le conseil d'Etat, contre l'internonce, le clergé de la Gallo-belgique, les ordres religieux & notre faculté, en un mot contre le sacerdoce & l'empire. Mais sachez que les Franciscains, les Dominicains & tous les théologiens de notre faculté, comme une armée en bon ordre, & prête à braver tous les périls, ne cesseront jamais de poursuivre la doctrine de Jansénius, depuis longtemps réprouvée dans Baïus. Et si les forces de la Belgique ne vous imposent pas, apprenez qu'il est encore à Paris quatre-vingt-dix docteurs, les plus respectables de cette illustre école, confédérés avec nous, pour la défense de la vérité & de l'équité de la bulle.

Quelque efficace que dût être ce discours, il falloit quelque chose de plus pour réduire l'opiniâtreté du parti. La crainte & l'intérêt temporel

ouvrirent enfin des yeux, qui demeuroient fermés à toutes les raiſons de conſcience. Le roi catholique, inſtruit des ſcandales que donnoient ſes ſujets ſchiſmatiques de Flandres, ordonna de nouveau la pleine exécution de la bulle; & à l'excluſion des bénéfices, déjà ordonnée contre les réfractaires, il joignit une amende de cinq cents florins pour la premiere déſobéiſſance; & pour la ſeconde, ſix ans d'exil. A l'arrivée de cet édit, la bulle fut de rechef publiée en Flandres, dans tous les dioceſes ſans aucune exception, & dans les deux univerſités ſans la moindre contradiction. Cependant l'archevêque de Malines, & l'évêque de Gand ne ſe ſoumirent qu'avec des clauſes artificieuſes, qui ne mettoient pas ſeulement le livre de Janſénius à couvert des cenſures, mais qui lui étoient auſſi honorables, qu'injurieuſes au S. Siége. Rome en fut vivement offenſée, & ſur quelques autres actes de ſchiſme que firent encore ces prélats, le Pape prononça contre eux un décret d'interdit & de ſuſpenſe, qui fut affiché aux portes de la principale égliſe de Bruxelles. Le conſeil de Brabant défendit d'y

avoir égard : mais l'archiduc cassa dès le lendemain l'arrêt du conseil, & ordonna que le jugement pontifical auroit son effet en plein. Quelques semaines après, les chapitres de Gand & de Malines furent autorisés par un bref à ne pas souffrir que les évêques interdits fissent aucune fonction dans leurs églises, ni qu'ils pussent même y mettre le pied. Ainsi les deux prélats, avec un surcroît de honte, furent réduits à garder la censure. Cette humiliation fut salutaire, au moins à leurs ouailles, pour qui le scandale cessa par l'acceptation pure & simple qu'ils firent alors de la bulle ; ce qui fut suivi de l'absolution des censures. On a même tout sujet de croire, que cette grace fut un coup de salut pour eux-mêmes ; puisqu'ils persévérerent invariablement dans l'obéissance jusqu'à leur mort, qui fut également édifiante.

Nous avons anticipé dans cet article sur le cours des années, tant pour la satisfaction du lecteur à qui nous avons cru devoir présenter sans interruption tout ce qui s'est passé en Flandres à la naissance de jansénisme,

que pour ne pas revenir davantage sur l'écart momentané d'un peuple foncièrement religieux, & si ferme dans le bien, qu'une fois rentré dans la bonne route, il ne sut plus ce que c'étoit que de varier, au moins quant à la partie du système de Baïus qui avoit été formellement réprouvé par la bulle d'Urbain VIII, comme par celles de Pie V & de Grégoire XIII. Que n'en fût-il ainsi, pour la nation volage qui se passionna d'une maniere si étonnante pour ces nouveautés étrangeres, qu'elle en devint comme la mere adoptive, & redoubla de tendresse pour elles, à mesure que leur mere naturelle en concevoit plus d'aversion ! Il y a long-temps que sans la France, le Jansénisme enfanté dans la Flandre, n'existeroit plus.

A mesure que les Flamands rentrerent en eux-mêmes, & reprirent leurs premiers sentimens de respect & de soumission pour l'autorité du chef de l'Eglise; l'esprit de schisme & de révolte s'accrut parmi les François, & en souleva quelques-uns d'une maniere scandaleuse contre les décisions apostoliques. L'abbé de S. Cyran avoit trouvé des dispo-

sitions si favorables à son parti, dans le jeune docteur Arnaud, & les avoit si bien cultivées avant de mourir, qu'aussi-tôt après on en regarda celui-ci comme la plus ferme colonne, comme un chef qui tarderoit peu à effacer celui qu'il remplaçoit. Génie vaste, travailleur infatigable, d'une érudition profonde, habile écrivain, orateur éloquent, plein de force, plein de feu, d'une fermeté & d'une roideur de caractere, incapable de s'arrêter dans la lice où il se seroit une fois engagé, Antoine Arnaud étoit singuliérement propre à faire, dans sa patrie, la fortune de l'Augustin Flamand. Il en composa aussi-tôt l'apologie, sans aucun égard pour la bulle qui venoit de le flétrir. Le théologal Habert répondit à cet ouvrage; & le jeune docteur répliqua par une seconde apologie, plus forte que la premiere.

L'archevêque de Paris avoit condamné auparavant un petit livre qui avoit pour titre *Théologie familiere, ou brieve explication des mysteres de la foi* : il fut encore proscrit à Rome, quelques années après. C'étoit le sort ordinaire des productions originales de

l'abbé de S. Cyran. Cet esprit hétéroclite, qui se piquoit même de ne pas penser comme les autres, s'expliquoit dans cet ouvrage d'une maniere étrange, sur le grand mystere de la Trinité. Dieu, disoit-il en mettant une distinction réelle entre la divinité & les personnes di-

Page 5. vines, Dieu, disoit-il, n'étoit pas seul avant la création du monde; car il vivoit dans la sacrée compagnie des trois personnes divines, le Pere, le Fils & le S. Esprit. En parlant de l'Eglise, il en excluoit tous les pécheurs, sans excepter ceux qui devoient dans la suite recouvrer la grace; puisqu'il la défi-

Page 23. nit, *la compagnie de ceux qui servent Dieu dans la profession de la vraie foi, & dans l'union de la charité.* Quant aux préparations requises pour communier, confondant celles qui sont essentiellement nécessaires pour ne pas commettre de sacrilége, avec celles qui attirent une plus grande abondance de

Pag 102. graces, il enseigne généralement que, pour recevoir l'eucharistie, il faut, outre l'état de grace, avoir fait pénitence de ses péchés, & n'être attaché, ni par volonté, ni par négligence, à aucune chose qui puisse déplaire à

Dieu. Il veut même qu'on chasse du sacrifice & du lieu saint, tous ceux qui ne sont pas encore parfaitement unis à Dieu seul, tous ceux qui ne sont pas entiérement irréprochables & parfaits. On reconnoîtra sans peine dans le maître, les principes que le disciple exposa dans la suite avec plus d'étendue, dans le livre qui porte le titre, manifestement faux, de la Fréquente Communion. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait jugé leur parti coupable du dessein formé d'anéantir les sacremens, par une voie tout opposée néanmoins à celle des sacramentaires, c'est-à-dire par l'affectation d'un respect outré, qui n'en éloigne pas moins que les blasphêmes de Zuingle & de Calvin. Si ce jugement est faux, au moins n'est-il pas téméraire. Mais il n'est malheureusement que trop fondé en raisons.

L'Eglise veille tout à la fois sur toutes les parties du sacré dépôt, & le défend contre toutes les attaques, sans nulle acception d'état ni de personne. La conservation des mœurs ne lui important pas moins que la pureté de la foi, elle mit à l'*index* l'ouvrage sus-

pect du P. Bauny Jésuite, intitulé La Somme des Péchés, dont l'université de Paris avoit déjà censuré quelques propositions. Il n'est point de matiere plus épineuse, & sur laquelle néanmoins on ait plus écrit, que les cas de conscience. Moins on a observé les regles de la morale, plus on en a raisonné. Chacun a voulu courir cette mer orageuse, & presque tous ont donné contre quelque écueil; en sorte que de ce déluge de casuistes qui ont inondé les pays divers, il seroit difficile d'en nommer un seul qui fût sans reproche. Dans toutes les nations, dans toutes les universités, dans tous les ordres religieux, & dans toutes les compagnies ecclésiastiques, il s'est trouvé des moralistes inexacts, & même capitalement répréhensibles. Telles sont, & les bornes de l'esprit humain, & l'obscurité de la matiere. C'est tout ce qu'on peut dire équitablement du Jésuite Bauny, comme des casuistes de bien d'autres ordres, où, si les écarts furent moins fréquens, c'est que les écrivains n'y étoient pas si nombreux. Considération qui ne doit rien ôter cependant à la vigilance des premiers pasteurs, & qui en effet n'em-

pêcha point que le clergé de France, de tout temps animé d'un zele particulier pour la pureté de la morale, ne condamnât la Somme déjà flétrie par la Sorbone & le Saint Office, comme contenant des propoſitions capables d'induire au libertinage, & de corrompre les mœurs.

Les nouveaux ſectaires, enhardis par cette cenſure, qui ne tomboit que ſur la faute d'un particulier, entreprirent de diffamer toute la compagnie dont il étoit membre. A ce deſſein, ils mirent au jour & répandirent de toutes parts un libelle, où la théologie morale des Jéſuites étoit miſe généralement en oppoſition avec la vraie morale du chriſtianiſme. On n'aſſure pas quel en étoit l'auteur : mais ſi le nouveau chef de la ſecte Flandro-françoiſe ne l'avoit pas enfanté, il y applaudiſſoit au moins. Il l'avoit lu & relu, & le poſſédoit parfaitement ; puiſqu'il en a renfermé toute la quinteſſence dans un ſeul paſſage de l'épître dédicatoire qu'on voit à la tête de ſa *Tradition de l'Egliſe, ſur le ſujet de la pénitence & de la communion.* Quoi qu'il en ſoit, tous les gens équitables, laïcs auſſi bien qu'ec-

cléſiaſtiques, en furent indignés ; & le parlement de Guyenne, où cet ouvrage étoit fort répandu, le condamna, la grand'chambre & la tournelle aſſemblées, à être lacéré dans l'audience de la cour, comme un libelle ſcandaleux, plein d'impoſtures, de fourbes, d'impiétés, de propoſitions dangereuſes & déteſtables, d'injures les plus atroces, & d'horribles calomnies. L'auteur de la Théologie Morale en avoit tiré la matiere du *Catalogue des traditions Romaines*, publié autrefois par le miniſtre du Moulin ; & pour la forme, auſſi bien que pour le titre, il les avoit pris de la *Théologie Morale des Papiſtes*, compoſée par Calvin, dans le premier emportement de ſa fureur contre l'Egliſe, qui venoit de le frapper de ſes anathêmes.

Le mauvais ſuccès de la *Théologie Morale* n'empêcha point le même atelier de produire encore l'*Anti-coton*, libelle pour le moins auſſi ſanglant, dont la fauſſeté, ſelon Bayle, témoin très-recevable en cette matiere, a été démontrée d'une maniere à ne laiſſer aucun doute à tout homme qui n'a pas abjuré le bon ſens. Mais l'infamie ne

Dict. hiſt. & crit. art. Loyola.

fit jamais peur aux zélateurs de secte : la calomnie leur est trop utile, pour que toute autre considération les en puisse détourner. Si elle tombe parmi les gens de certain ordre, le peuple la ramasse ; & il faut des siecles, pour le détromper. Le feu est-il éteint ? il reste encore la noirceur qui perpétue le souvenir de l'incendie, & qui ressuscite souvent les soupçons dans les générations les plus reculées.

On chercha dans le même temps à diffamer jusqu'à la précieuse portion de la compagnie de Jésus, qui arboroit l'étendard de ce divin maître, aux extrêmités de l'Orient, sur les ruines de la superstition & de l'idolâtrie. Il falloit que les semi-calvinistese eussent encore ce trait de ressemblance avec les disciples rigides de Calvin & de Luther, ainsi qu'avec les hérétiques de tous les temps, pour qui la propagation de l'évangile & la conversion des infideles, entre les œuvres propres à la véritable Eglise, fut toujours l'une des plus inimitables. Des missionaires de différens ordres ayant pénétré à la Chine, cinquante ans après les Jésuites qui avoient défriché ce champ semé d'é-

pines ; la diviſion, ou du moins la diverſité d'opinions & de méthode ne tarda point à s'y introduire. Les miſſionaires Jéſuites, à l'exemple du P. Ricci leur précurſeur, avoient cru devoir tolérer, dans une nation prodigieuſement attachée à ſes uſages, les honneurs qu'elle rendoit à ſon philoſophe Confucius & à ſes ancêtres défunts ; & qu'ils regardoient comme des cérémonies purement civiles, après une étude profonde de la langue, de l'hiſtoire & des mœurs Chinoiſes. Ainſi le Pape S. Grégoire, au rapport de Bede, avoit-il permis aux Anglois convertis nouvellement, de faire des fêtes, en dreſſant des loges de feuillage autour des égliſes, & d'y égorger des animaux, non pas en ſacrifice comme auparavant, mais pour en faire des feſtins de joie. Sans uſer de ces diſtinctions, le P. Moralès, miſſionaire Dominicain, réputa les coutumes Chinoiſes idolâtriques, & les dénonça comme telles à Rome. A partir de ſon expoſé, il ne falloit, ni infaillibilité, ni théologie même, pour prononcer une déciſion ſûre. Les Chinois, ſelon lui, avoient des temples érigés en l'honneur

Hiſt Angl. l. 1. c. 30.

neur de Confucius & de leurs ancêtres; & deux fois l'année, ils leur offroient des ſacrifices ſolemnels, où les gouverneurs faiſoient l'office de prêtres. Il étoit aſſez clair, ſans que Rome prononçât, qu'il n'eſt pas permis aux chrétiens de ſacrifier à des morts : mais le point de la queſtion étoit de ſavoir, ſi ces pratiques étoient en effet des ſacrifices religieux, ou ſimplement des uſages civils; & s'il y avoit pour cela des temples & des prêtres. Le P. Moralès donna pour inconteſtable, ce qui étoit en queſtion; & la congrégation de la propagation de la foi, prenant le parti le plus ſûr dans une matiere ſi délicate, défendit ces obſervances juſqu'à ce que le S. Siége en ordonnât autrement.

Bientôt le bruit de ce décret ſe répandit juſqu'en France, où les aigres panégyriſtes de la grace & de la charité l'expliquerent à leur façon : ils publierent qu'on avoit défendu aux Jéſuites de permettre davantage l'adoration des idoles, ſous aucun prétexte. Ainſi la défenſe, à leur rapport, n'eût-il été faux qu'en cela, étoit perſonnelle aux miſſionaires de cette compagnie.

Cependant elle s'adreſſoit à tous les miſſionaires en général, *de quelque ordre & de quelque inſtitut qu'ils fuſſent*; ce ſont les propres termes du décret. Si la compagnie de Jéſus y eſt expreſſément nommée, c'eſt que n'étant compriſe ſous aucune des regles anciennes, il eſt de ſtyle à Rome de les ſpécifier ainſi entre les ordres divers; comme on peut s'en convaincre, à la premiere inſpection du Bullaire. Mais la délicateſſe & la circonſpection furent-elles jamais d'uſage, parmi des gens déterminés ſans réſerve à déchirer tout ce qui ne penſe pas comme eux?

Cependant, malgré les ruſes de l'Enfer & toutes ſes manœuvres, l'évangile, par les ſoins & les travaux des différens miſſionaires, & particuliérement des Jéſuites, prit racine dans l'empire Chinois, & produiſit juſque dans la capitale des fruits de bénédiction en abondance. Au moyen des ſciences de l'Europe, ils avoient tellement gagné l'eſtime & les bonnes graces de l'empereur, qu'ils le prirent au moment de faire autoriſer le chriſtianiſme par tout l'empire. Mais comme ils commençoient à pouſſer l'affaire avec beau-

coup de ſuccès, une révolution des plus étonnantes renverſa tout à la fois, & le trône, & de ſi douces eſpérances. Ce grand empire, que ſa propre maſſe ſembloit rendre inébranlable, ſuccombant au plus foible choc, fit convenir les païens mêmes qu'il n'eſt rien de ſtable ſur la terre.

Un des petits rois de la Tartarie orientale s'étant plaint, ſans obtenir ſatisfaction, de quelque injuſtice faite à ſes ſujets, par des marchands Chinois, entra pour ſe venger dans la province de Léauton, avec une armée. Cette irruption occaſionna des révoltes, & un brigandage affreux. Quelques voleurs attroupés formerent en peu de temps des armées conſidérables, par la foule des vagabonds & des mécontens qui ſe joignirent à eux. Ils brûlerent pluſieurs villes, & dévaſterent horriblement des provinces entieres. Il s'éleva bientôt un chef de rebelles, nommé Ly, auſſi féroce qu'eux, mais plus ſyſtématique, plus habile, & qui ſouleva les provinces les plus éloignées. Il parcourut l'empire, le fer & le feu à la main, immolant à ſa fureur tout ce qui ne ſe joignoit point à lui. Jamais

Mém. du P. le Comte, Lettre II.

on ne vit en Chine autant de meurtres & d'atrocités. Après avoir écrasé tout ce qui se rencontra sur sa route, Ly s'empressa d'attaquer Pékin, dont il savoit que les plus grandes forces étoient allées sur la frontiere s'opposer aux Tartares. Cependant l'Empereur y avoit encore soixante-dix mille hommes; mais presque tous corrompus par des émissaires du rebelle, à qui l'on ouvrit les portes. Son premier acte d'autorité dans cette capitale, fut d'y tout mettre à feu & à sang. L'Empereur trahi, sans rien perdre encore de sa grandeur d'ame, voulut sortir à la tête de six cents gardes qui lui restoient, pour se faire jour au travers des troupes rebelles, ou du moins pour mourir glorieusement les armes à la main: mais pas un d'eux ne le voulut suivre. Succombant enfin à son mauvais sort, il se retira désespéré dans un jardin, avec la princesse sa fille, écrivit de son sang ces paroles sur le bord de sa veste, *Les miens m'ont abandonné, fais de mon corps tout ce qu'il te plaira, mais épargne mon peuple*; puis tirant son sabre, il fit d'un seul coup, tomber morte à ses pieds la jeune princesse, puis se pendit à un arbre.

Après sa mort, tout plia sous la puissance de l'usurpateur, excepté le général Chinois, qui commandoit dans les provinces du Nord contre les Tartares. Il fut réduit par ce tyran à soutenir un siége, où l'on ne put jamais le forcer; & jamais il ne voulut entendre à se soumettre, quoiqu'on lui fît voir son pere chargé de chaînes, avec menace de l'égorger à ses yeux, s'il différoit de se rendre. Ce généreux patriote fit céder au devoir toute la sensibilité de la nature; & le sang paternel qu'on fit en effet ruisseler sous ses yeux, ne servit qu'à lui inspirer plus d'ardeur, & des vues plus heureuses pour le salut de la patrie. Il fit la paix avec les Tartares, & s'unit d'intérêt avec leur roi. Tous deux ensuite marcherent droit au tyran, qui n'osa les attendre, & ne regagna Pékin que pour en combler la calamité. Après en avoir brûlé le palais, & tout ce qui avoit échapé à sa premiere fureur, il s'enfuit chargé des dépouilles & des malédictions de tout l'empire; & il se cacha si bien, qu'on ne put jamais le joindre, ni même savoir ce qu'il étoit devenu. Les Tartares entrerent après lui dans Pékin,

& ménagerent si habilement les esprits, qu'on les pria de prendre soin de l'empire : mais bientôt ils s'en rendirent les maîtres absolus. Les princes du sang qui, en différens endroits, s'étoient fait proclamer empereurs, ou périrent en défendant leurs droits, ou furent réduits à reconnoître celui du vainqueur. Alors tous les mandarins se déclarerent, les uns pour le conquérant, les autres pour la liberté de la nation ; & plusieurs à la tête de factions armées, chercherent à tirer parti de la confusion générale, pour leur élévation particuliere : mais tout fut obligé de céder enfin à la valeur & à la bonne conduite des Tartares, qui parurent n'avoir rien de barbare que le nom. Leur roi, nommé Cumti, n'eut pas le temps de jouir de sa conquête : il mourut presque en montant sur le trône de la Chine, & commit à son frere Amavan la régence de l'Etat, avec l'éducation de son fils, qui n'avoit que six ans. Amavan acheva d'éteindre les factions, & de rétablir le calme dans les provinces : prince véritablement grand par son courage, par sa prudence, par l'éclat de ses exploits & de ses succès ; mais infiniment plus

grand encore, par la générosité de son désintéressement : pouvant retenir pour lui le plus grand empire de l'univers, il le remit entre les mains de son neveu Xunchi, dès que ce jeune prince eut atteint l'âge de gouverner.

C'est de la premiere année du regne de Xunchi, fils de Cumti, roi des Tartares Manchoux, conquérans de la Chine, ou de l'année 1645, que l'on commence à compter, sous le nom de Cim, la vingt-deuxieme dynastie de l'empire Chinois, le plus ancien du monde; quoique son antiquité ne soit pas telle, à beaucoup près, que le prétend cette nation, dont la vanité se perd évidemment en des espaces imaginaires. On ne doit guere ajouter plus de foi aux faits consignés dans son histoire, qui, à la réserve des derniers temps, est presque toute incertaine; ne portant sur aucun monument à l'épreuve d'une sage critique. Une autre particularité digne de remarque dans la longue durée, & les fréquentes révolutions de cet empire, c'est qu'il a toujours conservé sa langue, ses loix, ses usages; & que vainqueur de ses propres & nombreux vainqueurs, tou-

jours il eut l'art de les y assujettir eux-mêmes : la fougue & la force ne purent jamais rien, contre la froide constance qui caractérise les Chinois.

Au milieu de ces révolutions & de ces bouleversemens épouvantables, les ministres évangéliques crurent tout perdu pour la religion. Mais le ciel se plaît sur-tout à faire prospérer son ouvrage, quand toutes les espérances & les ressources humaines se trouvent épuisées. Il inspira tout à coup à l'empereur Tartare, plus d'affection pour le christianisme, qu'on n'en pouvoit espérer d'aucun empereur Chinois. Xunchi ne donna pas seulement au pere Schaal la direction des mathématiques, dont les Mahométans étoient en possession depuis trois siecles ; mais par un privilege des plus extraordinaires, il lui accorda le recours direct au souverain, pour tout ce qui regardoit les missions, sans être assujetti aux formalités des tribunaux qui leur étoient peu favorables. Cette insigne faveur, qui fut suivie d'une infinité d'autres, affermit les nouveaux chrétiens, & engagea une multitude d'infideles à demander le baptême. Plusieurs personnes de la pre-

nière qualité embrasserent la foi à Pékin. Pendant les désordres mêmes de la guerre, une impératrice, femme de l'un de ces empereurs éphémeres qui s'opposerent sans succès à l'invasion des Tartares, avoit été baptisée avec son fils. Les provinces suivirent l'exemple de la cour; & la moisson devint si abondante, qu'elle n'avoit aucune proportion avec le nombre des ouvriers: mais leur courage, leur prudence, leur rare capacité & leur activité infatigable suppléerent si bien à leur petit nombre, qu'ils répandirent la lumiere évangélique jusque dans les parties les plus reculées de ce vaste empire. Les signes même & les miracles, préordonnés spécialement pour la conversion des infideles, ne manquerent point en une rencontre, si particuliérement assortie à leur destination.

Parmi ces premieres colonnes de l'Eglise de Chine, le P. Faber, Jésuite François, sans avoir eu le même genre de mérite que les Schaal & les Verbiest, ses confreres, n'en est pas moins digne de figurer avec eux. Les Chinois chrétiens racontent encore à leurs enfans les prodiges qu'il a opérés, pour

établir & confirmer leurs aïeux dans la foi. La maniere dont il fonda la belle miſſion du Chenſi, province éloignée de la capitale de dix à douze journées de chemin, doit paroître au moins fort extraordinaire, ſi on ne la répute pas miraculeuſe. Comme la réputation de ſa haute vertu y étoit répandue de tous côtés, ſans qu'on allât encore au delà de cette admiration ſtérile; un de ces gros bourgs Chinois qui valent nos grandes villes, étoit infecté par des nuées de ſauterelles qui mangeoient toutes les feuilles des arbres en quelques jours, & qui rongeoient les herbes juſqu'à la racine. Les habitans, après avoir employé ſans aucun ſuccès tous les expédiens imaginables contre ce fléau, eurent recours à l'homme de Dieu. Il en prit occaſion de leur expliquer les myſteres de la foi, & dit que s'ils vouloient s'y ſoumettre, le Dieu des chrétiens & de tout l'univers, outre la délivrance qu'ils déſiroient, leur accorderoit une éternité de bonheur, ſans mélange d'aucun mal. Ils le promirent, & le Miſſionaire armé de cette foi qui tranſporte les montagnes, parcourut les champs en habits ſacerdotaux, & les

aſpergea d'eau bénite, en récitant les prieres de l'Egliſe. Dès le lendemain, les voraces inſectes diſparurent : mais la parole donnée s'envola avec eux. Les ingrats furent punis ſur le champ ; & le fléau devint beaucoup plus déſolant, qu'il n'avoit encore été. Alors ils s'accuſerent mutuellement, ils ſe reprocherent les uns aux autres leur mauvaiſe foi, ils recoururent en foule à la maiſon du miſſionaire, confeſſant leurs fautes ; & proſternés à ſes pieds, ils proteſterent que pour cette fois, s'il les délivroit, tout le bourg à l'inſtant reconnoîtroit le Dieu qui ſeul pouvoit opérer de ſi grandes merveilles. Le pere, après s'être laiſſé prier aſſez long-temps, afin d'augmenter leur foi, alla de nouveau bénir les campagnes, qui dès le lendemain ſe trouverent ſans inſectes. Perſuadés alors d'une maniere inébranlable, ils obéirent à la grace, ſe firent tous inſtruire, & fonderent une Egliſe, qui paſſa toujours depuis pour la plus fervente de la Chine.

On raconte du même miſſionaire, qu'on le voyoit ſouvent élevé de terre en priant, que dans ſes courſes apoſtoliques il fut tranſporté par une puiſ-

fance inviſible au delà des rivieres, & qu'il reçut d'en haut une infinité de faveurs également merveilleuſes. Mais la plus précieuſe de toutes & la plus inconteſtable, ce fut l'exercice conſtant de toutes les vertus de ſon état; une patience à l'épreuve de tous les travaux & de toutes les injures, un courage qui ne connoiſſoit point de périls, une auſtérité à peine croyable, accompagnée d'une douceur angélique; une humilité qui lui perſuadoit véritablement qu'il n'étoit qu'un ſerviteur inutile, tandis que tout le monde le préconiſoit comme un apôtre & comme un thaumaturge; & ſur-tout une charité qui lui faiſoit regarder le gain d'une ſeule ame, comme un prix ſurabondant de toutes ſes ſouffrances & de ſa vie même.

Tandis que ſous la main de pareils ouvriers la ſemence évangélique jettoit de profondes racines dans les provinces; elle produiſoit tous les jours des fruits éclatans à Pékin. L'Empereur parvenu à l'âge de régner, parut lui-même peu éloigné de la foi. Il alloit ſouvent à l'égliſe des miſſionaires, & y adoroit la majeſté divine avec un reſpect

qu'on eût loué dans un chrétien. Il compoſa des écrits qu'on voit encore, & qui rendent un glorieux témoignage à la beauté & à la ſainteté de la foi chrétienne. Mais le cœur aſſervi aux plaiſirs des ſens l'emportoit ſur les lumieres de l'eſprit; & quand le pere Schaal, avec tout l'aſcendant du génie, l'exhortoit à la pratique de l'évangile; vous avez raiſon, lui diſoit-il, mais comment voulez-vous que je ſuive certaines de vos maximes? Retranchez-les, & nous pourrons nous accommoder du reſte. En vain le Pere lui repréſenta qu'il n'étoit que le miniſtre, & non pas l'arbitre de la loi; que ce n'eſt pas ſur nos forces naturelles que nous devons compter, mais ſur un Dieu qui peut fortifier la nature la plus foible, & dont la bonté n'eſt pas moindre que la puiſſance. Jamais il ne put l'engager à combattre des penchans, que ce prince regardoit comme inſurmontables. Xunchi ne perdit rien cependant de ſon affection pour le pere Schaal. Il avoit mis en lui toute ſa confiance; il ne l'appelloit pas autrement que ſon pere; en deux ans, il lui rendit juſqu'à vingt viſites d'appareil; il lui permit de bâtir

deux égliſes à Pékin ; en un mot il ne lui refuſoit rien de tout ce qui pouvoit contribuer au progrès de l'évangile, & le prévenoit le plus ſouvent à cet égard, perſuadé que rien ne pouvoit lui faire plus de plaiſir. Il perſévéra néanmoins toute ſa vie dans l'infidélité. Enfin, victime auſſi bien qu'eſclave de ſes honteuſes paſſions, il mourut de chagrin, pour avoir perdu une concubine, qu'il avoit enlevée à ſon mari. Le pere Schaal, qu'il voulut encore voir dans ce dernier moment, & qu'il combla de ſes témoignages accoutumés de confiance & de bienveillance, n'en rapporta d'autres fruits que la douleur de n'avoir pu lui inſpirer un repentir efficace.

Cette mort mit la religion à deux doigts de ſa perte. L'empire retomboit dans les embarras d'une minorité, & d'une régence partagée entre quatre mandarins, tous ennemis déclarés du chriſtianiſme. Il s'éleva une des plus violentes perſécutions que l'Egliſe de Chine ait jamais ſouffertes. Le pere Schaal en fut le premier objet. On l'arrêta, on l'empriſonna de la maniere la plus ignominieuſe, avec trois de ſes

compagnons. Tous les autres prédicateurs de l'évangile furent cités à Pékin, & traités auſſi indignement, c'eſt-à-dire chargés chacun de neuf chaînes. On brûla leurs livres, leurs chapelets, & tout ce qui portoit quelque caractere de religion. On épargna cependant leurs égliſes, à l'exception de celles qui étoient bâties ſur les côtes maritimes : mais celles-ci furent toutes renverſées, en vertu d'un édit qui ordonnoit à tout le monde de ſe retirer à trois ou quatre lieues de la mer, & de ruiner par delà toutes les habitations ; parce qu'un fameux corſaire en profitoit pour brouiller, à la faveur de la minorité. On maltraita auſſi les ſimples fideles, avec moins de rigueur toutefois que les miſſionaires.

Pour ces illuſtres confeſſeurs, ils eurent la gloire d'être traînés à tous les tribunaux, où ils porterent un courage, qui fit l'admiration de leurs plus grands ennemis. Ces infideles étoient attendris, comme forcément, en conſidérant le revers affreux qu'éprouvoit le pere Schaal en particulier. Ce vénérable vieillard, peu auparavant l'oracle de l'Empire, & l'ami de l'Empereur,

paroiſſoit, comme le plus criminel des eſclaves, accablé de chaînes, abattu ſous le poids de ſes années & de ſes infirmités; & pour comble de diſgrace, réduit par un catarre qui l'étouffoit, à ne pouvoir parler pour ſa défenſe. Le pere Verbieſt, au riſque d'attirer tout l'orage ſur ſa propre tête, répondit pour ſon confrere, & d'une maniere ſi généreuſe, que les juges ne purent s'empêcher d'applaudir à ſon héroïque charité. Schaal fut néanmoins condamné à perdre la vie; mais par le ſupplice de la corde, qui eſt honorable en Chine. Bientôt l'animoſité étouffant cette foible compaſſion même, il fut condamné par un nouvel arrêt à être coupé vif en mille morceaux; & l'on envoya la ſentence aux régens & aux princes du ſang, pour être confirmée. Voilà les fruits temporels qu'on recueilloit de la faveur même la plus éclatante, dans une miſſion ſi fort en but à l'envie des ennemis de l'ancien évangile & de ſes propagateurs. Qu'ils reconnoiſſent au moins, que la faveur s'y achete bien cher.

Juſque-là Dieu ſembloit avoir abandonné ſes ſerviteurs: mais il ne tarda

point à prendre leur défense. Un horrible tremblement de terre jetta tout Pékin dans la consternation, & fut pris par les infideles mêmes pour un effet de la vengeance divine. On crioit de toutes parts, que le ciel vouloit punir l'injustice & l'impiété. Les juges iniques tenoient encore ferme, quand un feu dont on ignoroit la cause, prit au palais, & en quelques momens en consuma une grande partie. Alors ils ne purent plus résister : on relâcha le pere Schaal, & on lui permit de retourner dans sa maison ; sans toutefois révoquer la sentence ignominieuse, qui avoit été prononcée contre lui. Dans cet état de flétrissure, qu'il regarda comme son plus beau titre de gloire, il mourut peu après cette foible indulgence, encore plus usé par les traitemens barbares qu'il avoit soufferts, que par les longs travaux d'une vie tout apostolique. Les missionaires des provinces, au nombre de vingt-cinq, trois Dominicains, un pere de S. François, sans en compter un autre du même ordre qui étoit encore dans les fers, & vingt-un Jésuites furent exilés à Canton : mais on en retint quatre à la cour,

par une disposition marquée de la providence, qui vouloit s'en servir pour rendre à la religion son premier éclat.

Les Mandarins régens & persécuteurs essuyerent à leur tour, non pas seulement des revers, mais d'irremédiables catastrophes. Le premier d'entre eux, ennemi le plus forcené des missionaires, mourut presque aussi-tôt qu'il eut donné carriere à sa haine impie. Le second fut dans la suite condamné à une mort cruelle, & supplicié avec ses enfans au nombre de sept. Le troisieme, revêtu des dépouilles du pere Schaal, c'est-à-dire de la présidence du tribunal des mathématiques, dignité des plus éminentes à la Chine, fut de même condamné à mort pour ses crimes, après avoir été honteusement destitué de sa charge pour son ignorance. Le jeune empereur qui prenoit le timon du gouvernement, suspendit l'exécution du coupable, à cause de son extrême vieillesse : mais le vengeur suprême s'en faisant l'exécuteur lui-même, le frappa d'un ulcere horrible, qui ne rendit sa mort que plus épouvantable.

Le pere Verbiest, aussi grand mathé-

maticien que ſon confrere Adam Schaal, & qui avoit été employé à confondre l'ignorance du préſomptueux mandarin, fut mis avec de grands honneurs à la tête du tribunal des mathématiques. Les anciens miſſionaires furent rappellés dans leurs égliſes. Le pere Schaal fut juſtifié publiquement ; on réhabilita ſa mémoire, on anoblit ſes ancêtres, on lui éleva un ſuperbe mauſolée, par ordre & aux dépens de l'empereur. Pour comble de bénédictions, pluſieurs peres de S. François & de S. Auguſtin vinrent renforcer les miſſionaires Jéſuites, & les aider à réparer les dommages que l'Enfer avoit cauſés à la vigne du Sauveur. Ainſi le Tout-puiſſant, par une viciſſitude perpétuelle de revers & de ſuccès, ou exerçoit la conſtance, ou relevoit le courage des fideles. Il s'établit partout de nouvelles miſſions, & les païens ſe convertirent en foule ; quoiqu'il fût toujours défendu de travailler à la converſion des Chinois. Mais le jeune empereur, le grand Can-gi, qui aimoit naturellement les étrangers, & qui avoit conçu une eſtime à toute épreuve pour les miſſionaires, après avoir ap-

pris par des eſpions juſqu'au détail de leurs obſervances domeſtiques & de leurs pénitences corporelles, n'étoit pas d'humeur à les chagriner. Le pere Verbieſt en particulier étoit en ſi grande réputation de capacité, & de ſupériorité en toutes ſortes de ſciences, que ſes ſentimens ſur la religion, s'ils n'entraînoient pas les lettrés infideles, les tenoient au moins en ſuſpens. Quelques mandarins raiſonnant un jour ſur le myſtere de la Trinité, & trouvant la croyance des chrétiens abſurde; je n'y vois pas plus clair que vous, dit l'un d'entre eux; mais Verbieſt le croit: ſe peut-il faire qu'il ſe trompe? Tous les autres ſe turent, & parurent au moins demeurer dans le doute.

Une révolte qui ſurvint, & dont le génie du pere Verbieſt fit triompher l'empereur, mit le ſceau, tant à la tranquillité des miſſionaires, qu'à l'heureux cours des affaires de la religion. Le général Chinois qui avoit introduit les Tartares dans l'empire, afin de le mieux défendre, & non de les en rendre maîtres, ſe tourna contre eux, en même temps que les petits rois du Quantoum & du Fokien, ainſi qu'un pirate, devenu

assez puissant pour s'emparer en quelques jours de l'île de Formose. Le Chinois, au moyen de ces diversions, envahit d'abord trois grandes provinces, sans compter son gouvernement du Chensi, habité par les peuples les plus belliqueux de la Chine. Par ses succès, il inspira aux troupes nombreuses qu'il avoit rassemblées, une confiance capable de tout entreprendre; & il amassa des trésors considérables. La politique Tartare trouva moyen de lui enlever ses alliés, en leur faisant un meilleur parti: mais il restoit maître de toutes les provinces occidentales, c'est-à-dire de la troisieme partie de l'empire, la plus féconde en guerriers, & la moins accessible, à raison de ses montagnes escarpées, & de ses fréquens détroits. Il étoit impossible d'y traîner l'artillerie, telle que l'avoit l'empereur, savoir toute de fer, & d'une pesanteur énorme. Il proposa au P. Verbiest de lui fondre du canon, selon la forme & la méthode Européenne. Le pere, qui ne savoit de ce méchanisme que ce qu'il en avoit vu depuis long-temps en Europe, sans aucun dessein d'en faire jamais usage, s'excusa sur l'ignorance

où il étoit d'un art absolument étranger, & même peu convenable à sa profession. Mais l'empereur qui lui croyoit tout possible, le pressa d'une maniere à rendre une plus longue résistance suspecte de peu d'affection pour les Tartares, ou même d'intelligence avec les révoltés; comme les ennemis du pere l'en accusoient déjà. Il fallut donc obéir; & son rare génie, aiguillonné par le zele, ou par la nécessité, le servit de la maniere la plus heureuse. Il fit fondre des pieces d'airain fort minces, qu'on rempara de madrier, avec des cercles de fer, d'espace en espace; & l'ouvrage fut trouvé si merveilleux dans les épreuves réitérées qu'on en fit sous les yeux du Prince, que transporté de joie, il se dépouilla de sa veste en présence de toute sa cour, & la donna au pere, pour marque de son estime. Cet expédient eut tout l'effet qu'on s'en étoit promis: les ennemis qui n'avoient pas le même avantage, & qu'on détruisoit sans en venir aux mains, furent obligés à fuir en désordre de poste en poste; & bientôt après, à faire une capitulation, qui rendit les Tartares maîtres paisibles de tout l'empire.

Le champ du Seigneur devint alors parfaitement libre, non seulement dans les provinces Chinoises, mais dans la Tartarie, dans le royaume de Coré; & la moisson, déjà blanchie, manqua moins aux ouvriers, que les ouvriers ne lui manquoient. Mais les anciens missionaires attirerent de toutes parts des coopérateurs, qui s'empresserent à venir partager ces fruits de salut. Le Saint Pere envoya des évêques, avec la qualité de vicaires apostoliques; & la chrétienté de la Chine prenant forme d'Eglise, figura dès-lors avec honneur dans la hiérarchie. Bientôt après, elle fournit de son propre fonds un de ses plus dignes prélats, dans l'évêque titulaire de Basilée, vicaire apostolique en Chine, premier prêtre, premier religieux, savoir de l'ordre de S. Dominique, premier évêque de sang Chinois; & ce qui surpasse infiniment tous ces titres, l'un des premiers de cette nation, qui soit mort, comme il avoit constamment vécu, en odeur de sainteté, & en véritable apôtre.

Rome, tout attentive qu'elle étoit à faire ainsi florir l'Eglise de Chine, avoit cependant ses embarras domestiques;

& d'ailleurs quelques déſagrémens aſſez ſenſibles, pour avoir uſé de ſon autorité ſainte, par des vues qui n'étoient pas du même ordre. La France étoit vraiſemblablement l'objet qu'avoit principalement en vue Innocent X, dans une bulle qu'il venoit de donner de ſon propre & ſeul mouvement, & à laquelle il attribuoit la même force, que ſi elle avoit été rendue par le conſeil du ſacré collége. Il y étoit enjoint à tous les cardinaux de faire leur demeure dans l'État Eccléſiaſtique, à peine de confiſcation de leurs biens, & de privation de voix active & paſſive dans les conclaves, s'ils n'obéiſſoient point dans le terme de ſix mois. Cette bulle fut publiée à l'occaſion des cardinaux Barberin, évadés de Rome, où ils étoient fort maltraités, ſous prétexte de malverſations durant le pontificat du dernier pape leur oncle, & refugiés en France, où ils s'étoient mis ſous la protection du Roi. Pluſieurs relations portent qu'Innocent cherchoit à ſe venger de ce que ces deux cardinaux lui avoient donné l'excluſion dans le conclave : d'autres au contraire prétendent, que ce fut à ces mêmes prélats qu'il devoit

Buller. ad 4. Decembr. 1645.

devoit la tiare. Quoi qu'il en ſoit de ſon intention, ſa bulle fut d'autant plus mal accueillie en France, qu'elle comprenoit les cardinaux mêmes que les ſouverains employoient aux affaires d'État.

Le cardinal Mazarin n'étoit rien moins que diſpoſé à quitter le gouvernement d'un grand royaume, pour aller faire ſa cour à Rome, & vivre confondu parmi la foule des prélats Romains. Le procureur général du parlement de Paris, appella de la bulle comme d'abus, ſoutenant qu'elle étoit contraire à l'eſprit des canons, à nos libertés & à la dignité du Roi. La juſteſſe de ces raiſons étoit ſenſible, ſans les expliquer davantage : mais l'explication qu'il ajouta au dernier article, montre bien qu'il eſt rare de trop dire, ſans nuire à ſa cauſe. Il prétendit que la dignité du Roi étoit violée, dans la perſonne même des Barberins qu'il avoit pris ſous ſa protection. Cependant les Barberins n'étoient pas François ; & comme ſujets du Pape, n'étoient-ils pas ſes juſticiables ? Ce différend néanmoins n'eut point de ſuites fâcheuſes. Mazarin, temporiſeur & pa-

telineur habile, attaché d'ailleurs par reconnoiſſance à la maiſon des Barberin, ménagea ſi bien cette affaire, & avec le temps procura une réconciliation ſi parfaite, qu'Innocent X maria ſa petite niece à Maffée Barberin, prince de Paleſtrine.

Cette altercation paſſagere n'empêcha point qu'on ne reçût peu après en France, avec le reſpect convenable, un décret d'Innocent X qui condamnoit quelques livres François, où il étoit dit que la grandeur de l'Egliſe Romaine eſt également fondée ſur l'autorité de S. Pierre & de S. Paul. Le Pape y déclaroit hérétique, la propoſition ſuivante : S. Pierre & S. Paul ſont deux chefs de l'Egliſe, qui n'en font qu'un, en ſorte que S. Paul eſt égal, & non ſujet à S. Pierre, dans le régime & la primauté de l'Egliſe univerſelle. Cette aſſertion, viſiblement ſchiſmatique, ſe trouve en termes équivalens dans la préface de la fréquente communion d'Arnaud ; & Dupin reconnoît de bonne foi, que Rome dans ſa cenſure avoit cette préface en vue. Il nous apprend en même temps, que la propoſition y avoit été inſérée par Barcos, neveu de l'abbé de S. Cyran. Il ajoute, &

Hiſt. Eccl. du XVII. ſiecle, t. 3. p. 46.

l'on peut s'en convaincre du premier coup d'œil, qu'elle n'y venoit nullement à propos; ce qui marquoit dans l'impoſteur, & un deſſein formé d'attaquer la primauté de Pierre, & une incapacité qui trahiſſoit juſqu'au nom dont il vouloit couvrir l'obſcurité du ſien. Dès que le décret apoſtolique parut en France, les évêques, ainſi qu'ils s'en expliquerent par la ſuite, au nombre de quatre-vingt-cinq, le regarderent comme la juſte proſcription d'une erreur monſtrueuſe, qui donnoit deux chefs à l'Egliſe. Les partiſans des nouvelles erreurs ne laiſſerent pas de l'attaquer, par un écrit qu'ils répandirent de toute part: mais en vertu d'une ſentence rendue par ordre du Roi, le livre qu'ils prétendoient juſtifier, fut lacéré publiquement, & brûlé par la main du bourreau. Si le parlement ſupprima preſque auſſi-tôt les exemplaires du décret, que le nonce du Pape avoit fait imprimer; ce fut uniquement parce qu'on ne ſouffre point en France que les nonces y publient des bulles, & à plus forte raiſon de ſimples décrets.

Malgré le mauvais accueil fait à l'é-

trange ſyſtême d'un double chef dans l'Egliſe, cette doctrine tint toujours dans la nouvelle ſecte, qui par là fit comprendre qu'il y avoit dans ſa fiction quelque choſe de plus que de la ſingularité, & qu'elle manquoit véritablement par les principes fondamentaux de l'unité catholique. Barcos, après avoir ſemé dans le champ d'autrui, mit lui-même au jour deux traités, qu'on peut juger ſur leurs titres. Le premier étoit *de l'autorité de S. Pierre & de S. Paul, qui réſide dans le Pape ſucceſſeur des deux apôtres*; & l'autre, *de la grandeur de l'Egliſe Romaine, établie ſur l'autorité de S. Pierre & de S. Paul*. Quant au rempliſſage, c'étoient les mêmes raiſonnemens, les mêmes preuves, les mêmes citations, que dans l'ouvrage depuis long-temps réprouvé de Marc-Antoine de Dominis, où Barcos paroît, d'un bout à l'autre, avoir puiſé. La condamnation qui fut encore faite à Rome de ces deux traités, n'a point empêché que la doctrine qu'ils contiennent, n'ait perſévéré dans une école, d'accord en trop d'articles avec celle de Luther & de Calvin, pour qu'elles ne convinſ-

ſent point dans le projet d'anéantir la prééminence de l'Egliſe Romaine. Car enfin le dogme du double chef ne fait plus du Pape, que ce qu'en faiſoit l'auteur infame du ſchiſme d'Angleterre, l'impudique Henri VIII; c'eſt-à-dire, un évêque qui n'a rien au deſſus des autres, & qu'il faut réduire au gouvernement de ſon Egliſe particuliere. A quel titre en effet les défenſeurs de cette bizarre doctrine font-ils partager à S. Paul, plutôt qu'à S. Jean, qu'à S. Jaque, ou qu'à tout autre des douze apôtres, la principauté du ſacerdoce, la chaire & l'autorité de S. Pierre? Or, ſi tous les douze y ont un droit égal, tous les évêques du monde qui ſont leurs ſucceſſeurs, ont également hérité de ce droit, & ſont égaux en tout au paſteur Romain, qui n'aura plus qu'un vain nom de chef de l'Egliſe. C'eſt où l'on en vouloit venir; & rien d'étonnant dans ce deſſein. De tout temps, l'héréſie n'a pu ſupporter le pouvoir apoſtolique. On va ſe convaincre, & non pas ſans horreur, qu'elle ne s'accommode pas mieux de la puiſſance politique.

Nous avons laiſſé le roi d'Angleterre, Révol. d'Angleterre, t. 3. l. 9.

Charle I, aux priſes, & à mains armées de part & d'autre, avec ſes ſujets hérétiques; quoiqu'il fût, pour le fond, de même créance qu'eux. Mais il avoit encouru la haine de ceux qui étoient le plus à craindre, par ſon zele pour la liturgie Anglicane, & pour le régime épiſcopal, abhorré des Presbytériens qui faiſoient alors dans ſes Etats la ſecte dominante, ou la plus turbulente. Il n'eſt pas de notre objet, d'expoſer en détail les combats qu'il eut à livrer & à ſoutenir, ſes victoires & ſes défaites, toutes également dommageables à ſa couronne. Jamais les terres Britanniques ne furent ſi largement abreuvées du ſang Breton. Ce peuple fougueux fit cette guerre inteſtine, toute à ſa façon, donnant peu à l'art, & rien au ménagement, ne voulant que des batailles furieuſes, où la ruine entiere d'un parti vidât tout d'un coup la querelle. Si le ſort, plutôt que la politique, ſuſpendit quelquefois la fougue, ce ne fut que pour réduire le monarque à des traités plus humilians avec des ſujets armés, qui lui enlevoient, l'une après l'autre, les plus belles prérogatives de ſa couronne, & qui le for-

cerent à décrier son propre service, en lui faisant abandonner à leur ressentiment, sous prétexte de la paix, ceux même de ses premiers officiers qui lui étoient les plus attachés & les plus utiles.

Ainsi le fit-on souscrire à la proscription du brave comte de Stafford, vice-roi d'Irlande, dont tout le crime consistoit dans son inviolable fidélité pour son roi, jointe à l'envie de se tirer d'une prison qui l'empêchoit de le servir. On n'omit rien pour lui en trouver d'autres; mais tout l'artifice de la faction déterminée à le rendre coupable, n'y put jamais réussir. Aucune des accusations formées contre lui ne se trouva suffisante, ou assez prouvée, pour le condamner à la mort. Toutefois, par une procédure inouie, dont les auteurs sentirent si bien l'iniquité, qu'ils déclarerent eux-mêmes, qu'elle ne devoit tirer à conséquence pour aucun autre jugement, ils prononcerent son arrêt capital sur la multiplicité seule de ses accusations, dénuées de preuves. Le Roi se défendit long-temps de signer la sentence; quoique les magistrats, les évê-

ques mêmes, à la réſerve de Juxon évêque de Londres, le lui conſeillaſſent, & que le peuple excité par la chambre des communes, ſe montrât diſpoſé aux derniers excès, s'il ne le ſignoit. Les conſeils de quelques traîtres déguiſés en amis, lui firent plus d'impreſſion. Le généreux Strafford ſe dévouant lui-même au ſalut de ſon maître, ne conſentit pas ſeulement qu'il ſignât, mais il l'en ſollicita fortement, & à pluſieurs repriſes. En quoi ce grand homme, imbu malheureuſement des dogmes & des maximes de la réforme proteſtante, qui le rendoient uniquement attentif à la gloire de mourir en héros, ne réfléchit pas qu'il conſeilloit une infamie à ſon prince. Auſſi Charle, qui enfin céda, ſe la reprocha juſqu'à la mort, & ne ceſſa point d'attribuer à cette iniquité, toute la ſuite de ſes infortunes. On peut dire, indépendamment de la vengeance d'en haut, que cette faute portoit ſa peine avec elle. La foibleſſe du Roi augmenta prodigieuſement l'audace de ſes ennemis, & ne refroidit pas moins le zele de ſes partiſans.

Il falloit à l'hérétique faction des

victimes illuſtres, dans tous les ordres de l'Etat. On n'échapoit point à ſa fureur, en abjurant la religion catholique en général, ſi l'on n'applaudiſſoit encore aux attentats du presbytérianiſme, qui anéantiſſoit juſqu'aux apparences & à la forme extérieure de la religion. Au vice-roi d'Irlande, on joignit le primat d'Angleterre, Guillaume Lawe, archevêque de Cantorbéry, bon proteſtant ainſi que Stafford, mais comme lui fidele à ſon roi, & d'autant plus zélé pour la conſervation de l'épiſcopat anglican, qu'il en étoit le chef. Après avoir langui aſſez long-temps dans les priſons, comme en ôtage pour les rencontres où l'on en pourroit tirer parti, il eut enfin la tête tranchée. Le garde du grand ſceau, & le ſecrétaire d'Etat, dans le danger prochain d'un pareil traitement, ſe refugierent, le premier en Flandres, & le ſecond en France.

On eut à peine la modération de ne pas procéder contre la reine, pour avoir prêté la main au roi ſon époux, & ſollicité les catholiques à contribuer de leur bourſe à la réduction des révoltés. On intercepta ſes lettres, on

les lut en plein parlement ; & il fallut qu'elle en fît excuſe. Déjà l'on cherchoit dans les regiſtres, s'il n'y avoit pas quelque exemple d'une reine à qui l'on eût fait ſon procès ; & il y a toute apparence qu'on auroit dès-lors préludé dans ſa perſonne à la cataſtrophe de ſon mari, ſi elle n'avoit pas été de la famille royale de France, pour laquelle on eut d'autant plus d'égards, que le Roi avoit des liaiſons tout oppoſées avec la cour d'Eſpagne. Le contre-coup du reſſentiment retomba ſur les catholiques, comme ſur les victimes qu'on immoloit toujours avec le plus de complaiſance au zele ſimulé du repos de l'Etat. Ce fut un attentat irrémiſſible pour les Anglois de la communion Romaine, d'avoir fourni quelque argent au roi d'Angleterre contre les rebelles d'Ecoſſe. Et comme les ordonnances du parlement d'Angleterre n'ont de vertu que par l'approbation & la ſignature du Prince, il fallut que Charle devînt lui-même, & l'inſtrument de l'oppreſſion contre ſes plus fideles ſujets, & la cauſe premiere de ſa propre perte.

Dans ce même parlement, on le contraignit à se priver de ses biens, ainsi que de ses fideles serviteurs, de ses droits & de son autorité. On le fit consentir à céder tous les tributs que ses prédécesseurs étoient en possession de lever sans le concours des parlemens, & à supprimer les tribunaux qui avoient des rapports plus intimes avec lui. Pour abréger, & marquer d'un trait le coup fatal dont Charle I ne put jamais se relever, ce parlement, acharné à sa ruine, lui extorqua le privilége de ne pouvoir être séparé que du consentement des deux chambres, qui demeureroient assemblées, autant qu'elles le jugeroient convenable au bien public. C'étoit à peu près renoncer à la souveraineté, pour le reste de ses jours; puisqu'il ne put jamais dissoudre cette assemblée d'arbitres impérieux de tous les droits du diadême. S'il eut uniquement en vue, comme il l'assura par un écrit authentique, d'acheter la paix à force de graces & de marques de confiance; bientôt il reconnut que sa condescendance n'avoit qu'aiguilloné l'insolence, & que ces graces qu'il avoit accordées n'en laissant plus en son pou-

voir, il ne lui reſtoit aucun moyen pour la contenir.

Excédé enfin de tant d'indignités, il voulut y mettre un terme ; mais il en avoit trop ſouffert, pour ne pas tout ſouffrir. Cependant la plupart des membres de la chambre-haute lui étoient encore ſincérement attachés ; & pluſieurs perſonnes équitables, dans la chambre même des communes, s'indignoient ſecrétement de le voir outragé à ce point. Mais la cabale presbytérienne avoit tant fait par ſes intrigues, qu'elle ordonnoit enfin de toutes les réſolutions du parlement. La populace étoit à la dévotion de ces Puritains altiers, ſortis de ſon ſein ; & quand ceux-ci vouloient faire paſſer en loi quelques-uns de leurs projets, ils ſe ſervoient de cette claſſe abjecte, & toujours prête à la ſédition, pour extorquer les ſuffrages des membres qui n'étoient pas de leur ſentiment. Ces inſultes qui alloient juſqu'à mettre les plus gens de bien en danger de leur vie, firent abandonner les aſſemblées à une grande partie des vrais citoyens, & à preſque tous les évêques, à qui l'on en vouloit principalement. Charle comprit

alors que les vues de la cabale tendoient à le réduire dans un état d'impuiſſance, où il s'eſtimât heureux de conſerver le ſeul nom de Roi. En effet, un des factieux ayant demandé à un autre ce qu'on pouvoit encore exiger d'un prince qui avoit tout accordé ; qu'il ſe dépouille, dit ouvertement celui-ci, de l'autorité dont il uſe mal, & qu'il s'abandonne à notre merci. La ſecte effrénée ſe repréſentant le deſtin de l'Egliſe Anglicane, comme inſéparablement uni avec celui de la royauté, vouloit anéantir la puiſſance royale, afin d'entraîner dans ſa ruine celle de la hiérarchie ; & pour couvrir ſon deſſein, ſes émiſſaires répandoient de toutes parts, que le Roi ſe préparoit, avec les Papiſtes, à exterminer tous les proteſtans. Ces nouvelles abſurdes ſe diſoient le jour dans toutes les maiſons de Londres, ſe crioient la nuit par les rues ; & toutes dépourvues qu'elles étoient de vraiſemblance, elles produiſoient le même effet ſur la multitude, que ſi elles euſſent été inconteſtables. Toute la ville étoit dans l'effroi, & dans la plus étrange confuſion. On ne voyoit

dans les places & les rues, que des gens en armes, des corps-de-gardes, des retranchemens, des baricades, & des chaînes tendues pour s'opoſer aux entrepriſes du Roi.

Charle crut qu'il étoit temps de ſouſtraire la Majeſté Royale aux fougues d'une populace mue au gré de ſes ennemis. Il ſe retira de Londres, avec la Reine, le prince de Galles, & les ſeigneurs de ſa maiſon qui n'étoient pas du parlement; puis ſous prétexte de conduire au prince d'Orange la princeſſe royale ſon épouſe, il fit paſſer la Reine en Hollande, afin d'y ménager des ſecours pour une guerre qu'il voyoit inévitable. Le parlement pénétra ſans peine les deſſeins de la cour: il n'étoit pas moins diſpoſé qu'elle à une guerre ouverte; mais ni l'un ni l'autre parti ne vouloit que le public lui reprochât de l'avoir commencée. Ainſi chacun s'y prépara, ſelon ſes vues & ſon génie; le Roi, comme un maître indulgent, prêt à s'appaiſer dès qu'on ceſſeroit de le pouſſer à bout, & tout prêt encore à faire de nouveaux ſacrifices au bien de la paix; le parlement, comme une puiſſance tyran-

nique, réſolue à tirer du Roi, & de ſon penchant pour la paix, tout ce qu'on pourroit acquérir par une guerre hazardeuſe, mais à tenter plutôt le ſort de la guerre, que de rien relâcher en faveur de la paix. En conſéquence de ces diſpoſitions reſpectives & ſi peu ſemblables, il y eut des négociations non moins différemment conduites, c'eſt-à-dire, que les deux partis continuerent à montrer, l'un ſa condeſcendance exceſſive, & l'autre ſa réſolution déterminée à ne faire de Charle qu'un fantôme de Roi. Plus le monarque ſe relâchoit, plus le factieux parlement enfloit ſes prétentions. Qu'on juge à quel point l'inſolence fut pouſſée, par l'un des neuf articles de conceſſion qu'on exigea de ce prince, comme il étoit à Yorck. On ne voulut pas ſeulement que tous les grands officiers de la couronne, & tous les gouverneurs ne fuſſent inſtitués qu'avec l'attache du parlement; mais qu'il diſpoſât de la milice, des places de guerre, des ports & des arſenaux.

Le Roi ne fut pas le ſeul indigné de ces propoſitions. Pluſieurs membres du parlement même, ayant horreur

de faire plus long-temps parti d'une assemblée, où l'on attentoit d'une maniere si criante contre le Souverain légitime, déserterent, & vinrent se joindre à lui. La cour fut grossie par là d'environ quarante seigneurs, ducs, marquis, comtes, ou barons : plusieurs membres de la chambre-basse suivirent l'exemple de ces Pairs. La cour de France, qui, par l'œil d'un ministre politique & dur, avoit jusque-là regardé avec complaisance, & fomenté même ces troubles, parce qu'ils empêchoient Charle I de suivre son penchant pour l'Espagne, frémit à la vue du terme où tendoit si manifestement la fureur Britannique. Elle donna ordre à son ambassadeur de mettre tout en œuvre, pour pacifier un différend qui ne pouvoit plus être que funeste à une tête auguste, qu'elle vouloit au moins soustraire au dernier attentat. Mais que pouvoit la médiation des puissances étrangeres, sur des fanatiques armés contre leur propre souverain ! On arrêta tout court cet ambassadeur, en lui faisant entendre que la seule proposition d'un accommodement rendroit la France elle-même suspecte.

A ce moment, tout le monde ſentit qu'il ne reſtoit que la guerre pour vider cette querelle fatale. On ne laiſſa point d'employer quelque temps en procédure, en manifeſtes, & même en négociations de paix. Mais tandis que Charle, par ſon indéciſion puſillanime, ſes ménagemens déplacés, ſa confiance & ſa généroſité Romaine, ou plutôt romanesque, perdoit des momens inapréciables; ſes ennemis allant droit à leur but, ſe ſaiſirent de Hull, forteresſe importante par ſa ſituation & ſon arſenal, ſe rendirent maîtres de la flotte, & enleverent un argent conſidérable. Le Roi néanmoins leva des troupes, pour l'équipement deſquelles il reçut fort à propos des armes & de l'argent que la Reine lui envoyoit de Hollande. Le parlement arma de ſon côté, avec une activité beaucoup plus grande; & ſitôt qu'on put tenir la campagne, l'Angleterre, en 1643, préluda au plus horrible ſpectacle peut-être qu'elle eût jamais donné; tout accoutumé qu'on étoit à la voir abreuvée de ſon propre ſang. Tous les citoyens avoient pris parti, chacun ſelon ſon penchant, ou ſon intérêt; & en

bien des endroits, le frere contre le frere, & le pere contre une partie de ſes enfans. A peine y avoit il une province, où l'on ne vît une moitié des villes & des familles, armée contre l'autre. Trois groſſes armées occupoient le milieu & les deux extrémités du royaume.

Le Roi qui commandoit dans le milieu, & les Officiers qui commandoient pour lui aux deux extrémités, remporterent d'abord, & aſſez long-temps, des avantages, qui, ſous tout autre prince, ou dans toute autre nation, auroient été déciſifs : mais des propoſitions d'accommodement, dont cent fois il avoit ſenti l'illuſion, arrêtoient à chaque inſtant le cours de ſes ſuccès ; ſans que l'expérience du paſſé pût jamais l'inſtruire, ſans même que les outrages, de jour en jour plus ſanglans, le corrigeaſſent jamais de ſon imprudente douceur. La brutalité qui remplit l'Europe entiere d'exécration, la brutalité inouie qui fit canoner par un vaiſſeau parlementaire la maiſon où logeoit la Reine, arrivée de Hollande, ne fit ſur ce prince qu'une impreſſion momentanée. Il eſt vrai qu'il étoit ſouvent

contrarié par les perſonnes mêmes qui avoient ſa confiance, & qui, ſans vouloir ſa perte, ne le vouloient pas non plus trop puiſſant. Selon le génie de cette nation, qui regarde le parlement comme la ſauve-garde de la liberté dont elle eſt idolâtre, ils ne vouloient pas que cette compagnie fût écraſée; ils craignoient encore que le Roi victorieux dans les provinces, & rentrant de vive force dans ſa capitale, ne prétendît droit de conquête ſur le royaume.

On perdit par là pluſieurs occaſions de ſoumettre Londres. Cependant les parlementaires, qui ſavoient parfaitement l'art de tirer parti de ces occaſions perdues, intriguoient en Ecoſſe avec le plus grand ſuccès. Quoique Charle fût à peine ſorti de ce royaume, où, jugeant de ce qu'on feroit par ce qu'on devoit faire, il étoit perſuadé que la profuſion de ſes graces & de ſes témoignages de confiance lui avoient attaché inviolablement cet ancien héritage de ſes peres; toutefois les agens de la cabale Angliçane réuſſirent à le ſoulever contre lui. La reconnoiſſance, la juſtice, la foi des promeſſes à peine jurées, la perſpective d'une infamie

éternelle, tout céda aux intérêts du vil puritanisme qui dominoit en Ecosse, & à qui l'on vouloit assurer la même prééminence dans tous les Etats Britanniques. Les seigneurs convoquerent audacieusement l'assemblée qu'on nommoit Convention, & qui tenoit lieu de parlement en Ecosse. Les Anglois en adopterent le fameux *Convenant*, c'est-à-dire l'arrêté funeste, qui devint ainsi commun aux deux nations, liguées par là contre leur souverain. On s'y engageoit de part & d'autre à travailler, tous en général, & chacun en particulier, à conserver la religion, tant en Irlande qu'en Ecosse & en Angleterre, selon la pure parole de Dieu, & l'exemple des Eglises les plus réformées; à n'être jamais neutres, ni indifférens, dans une cause qui importoit si fort à la gloire de Dieu; à s'efforcer, sans nul égard pour personne, d'exterminer le papisme & l'épiscopat; à exposer vie & fortune pour maintenir les libertés des trois royaumes; enfin, ces derniers mots sont remarquables, à défendre la personne & l'autorité du Roi, autant qu'il concourroit avec eux, tant à conserver la religion, qu'à

maintenir leurs priviléges. Le ſens qu'ils attachoient à cet article, fut auſſi-tôt expliqué par les œuvres.

Leſlé, créé général des Ecoſſois, marcha ſuivi de vingt mille hommes, contre l'armée qu'avoit le Roi dans les provinces du Nord; tandis que le comte d'Eſſex, général en chef des rebelles, bloquoit Oxford, où l'on croyoit tenir ce prince enfermé. Mais Charle, ſorti à propos, s'étoit mis à la tête de ſon armée, & pouſſa du côté de Worchester. Le comte d'Eſſex, qui répugnoit peut-être à combattre en face contre ſon ſouverain, donna ordre à Waller, un de ſes officiers généraux, de ſuivre & d'obſerver ce prince; & il tira d'un autre côté, ſous prétexte d'en réduire les provinces armées pour le Roi. Waller avoit des troupes remplies d'ardeur, levées la plupart aux frais des bourgeois de Londres, ſur les épargnes faites à leurs propres tables; tant ils étoient poſſédés de l'eſprit de rebellion. Il groſſit & fortifia, des garniſons de pluſieurs places, cette milice nouvelle, déjà éprouvée néanmoins par différens exploits, qui avoient extrêmement enflé ſon courage. Peu con-

tent d'observer le Monarque, il s'empressa de l'attaquer, avec toute la chaleur d'un subalterne ambitieux, enivré prématurément de la gloire de vider lui seul la querelle publique. Il fut si mal mené que les royalistes, sans perdre plus de vingt hommes, lui en tuerent, ou prirent plus de mille, avec son canon : il n'évita que par une fuite honteuse, une défaite entiere.

La joie de ce succès fut bientôt mêlée de la plus grande amertume. Le prince Robert, frere de l'électeur Palatin, & parent du Roi, commandoit les royalistes au nord du royaume. Comme il y eut soumis quatre villes, & dégagé celle de Newark, après en avoir battu les assiégeans ; il ne vit plus rien au dessus de ses forces, & marcha aux armées réunies des rebelles d'Angleterre & d'Ecosse, beaucoup plus fortes que la sienne. Les confédérés, qui étoient retranchés avantageusement, mais qui n'avoient garde de manquer une occasion si précieuse, sortirent de leurs lignes, & lui épargnerent une partie du chemin. Il les rencontra prêts à combattre, dans la plaine de Morstonmoor, fameuse par cette bataille, la plus

fournie de monde, la plus ſanglante, & l'une des plus déciſives de cette guerre. La victoire ſembla d'abord ſe déclarer de ſon propre mouvement, pour le parti le plus juſte; les généraux parlementaires pliant tous à la fois, & leurs troupes fuyant en déroute. Mais un ſi plein triomphe, en étouffant la révolte, eût mis fin ſur le champ aux calamités de l'Angleterre; & cette nation n'avoit pas encore épuiſé la coupe des vengeances ordonnées contre ſon apoſtaſie; & l'apoſtaſie, d'un autre côté, n'avoit pas encore porté cette nation à ce comble de forfaiture, qui pouvoit ſeul en inſpirer toute l'horreur qu'elle méritoit.

Le moment étoit arrivé, où le Seigneur vouloit inſtruire les Rois à ne point faire d'appui ſur les ſectes, & montrer par un exemple conſternant, à quel point l'héréſie porte la haine contre la royauté. Il ſuſcita un de ces hommes funeſtes, qu'il conſtitue miniſtres de ſes vengeances. Et comme tout doit plier ſous l'inſtrument de ſa colere, il lui donna le pouvoir de dompter, de faſciner, de ſubjuguer les villes & les eſprits, de prévaloir ſur les

rois, les loix & les empires. Cromwel, né avec des talens qui en auroient fait le premier homme de ſon ſiecle, ſi ſa ſcélérateſſe ne l'en avoit rendu le plus abominable, doué d'une étendue & d'une ſoupleſſe de génie propre à tout, ſage capitaine, ſoldat intrépide, politique profond & rafiné, capable de tout entreprendre, de tout conduire, de tout conſommer & de tout cacher, infatigable en campagne & dans le cabinet, d'une prévoyance qui ne laiſſoit rien à la fortune de tout ce que peut lui ravir la prudence, ſi vigilant & ſi actif, qu'il ne manqua jamais une occaſion favorable; & ce qui ſeul valoit toutes ces qualités enſemble, & qui du moins en tiroit tout l'avantage poſſible, il avoit une éloquence brûlante, éblouiſſante, & néanmoins ſans apprêt, qui faiſoit paſſer dans tous ceux qui l'écoutoient, ſes idées, ſes paſſions, & bien ſouvent la perſuaſion qu'il n'avoit pas. En un mot, c'étoit un de ces génies pourvus de l'aſcendant naturel, à quoi tous les autres ſe ſoumettent d'eux-mêmes; homme audacieux autant qu'impérieux dominateur, fait pour opérer les révolutions, & renverſer la conſtitution des empires.

A la bataille de Morſtonmoor, il ſe trouvoit en ſecond dans l'aile gauche, que commandoit le comte de Manchester. Bleſſé des premiers, il ſortit de la mêlée pour ſe faire panſer. Retournant plein d'ardeur auſſi-tôt après, il trouva toutes les troupes & les généraux de ſon parti en fuite. A la vue de tant d'exemples qu'il n'étoit pas honteux de ſuivre, loin de chercher lui-même ſon ſalut dans la retraite, il cherche des reſſources, il obſerve, il voit que ceux qui pourſuivent ne gardent pas mieux leur rang que ceux qui fuient : il voit un déſordre égal parmi les vainqueurs & les vaincus ; & avec une fermeté de courage, égale à ſa préſence d'eſprit, il recueille une brigade, l'entraîne à ſa ſuite, donne avec tant de furie, & néanmoins avec tant d'ordre ſur les royaliſtes, qu'il les mit en déroute à leur tour, prit leur canon avec leur bagage, & reſta maître du champ de bataille. Le premier vainqueur, l'imprudent Palatin, emporté ſelon ſa coutume à la pourſuite des fuyards, & comptant enſuite revenir au ſein de la victoire, eut la douleur de la voir paſſée chez

l'ennemi. Par cette bataille, tout le nord de l'Angleterre tomba au pouvoir des rebelles.

Le Roi ne laissa pas de remporter encore plusieurs avantages, & même de si considérables, qu'ils paroissoient naturellement devoir rétablir ses affaires, ou du moins contrebalancer toutes ses pertes. En poursuivant le comte d'Essex dans les provinces du Midi, il le poussa jusque dans la pointe du Cornouaille, & le serra de si près, qu'il le réduisit à se sauver par mer, avec quelques-uns de ses officiers, & d'abandonner son armée à la discrétion de l'ennemi. Il ne s'en évada qu'environ deux mille chevaux : tout le reste se rendit, avec quarante pieces de canons, deux cents tonnes de poudre & tout le bagage. Charle, en bon roi, donna la vie à tous ; & en très-mauvais politique, il laissa la permission de se retirer à ceux qui le voudroient : ce fut le plus grand nombre. Il leur fit, à la vérité, faire serment de ne plus servir contre lui : mais ces fanatiques, révoltés par conscience & par les principes de leur religion séditieuse, ne se souvinrent de

leurs ſermens, qu'autant qu'ils ne revirent point flotter l'étendard de la rebellion. On obſerva même, que depuis ils combattirent avec plus d'animoſité qu'aucune autre troupe. Cependant le fidele Montroſe entra preſque ſeul en Ecoſſe; & par ſa valeur, par ſon habileté, par ſon génie fécond en reſſources, il eut des ſuccès, qui joints à ceux du Roi, pouvoient compenſer la perte de Morſtonmoor. Mais l'arrêt ſuprême étoit prononcé, & ſes coupables exécuteurs ſe multiplierent par leurs revers mêmes.

Du ſein pervers du Puritaniſme, dans le temps même de la plus grande proſpérité du monarque, il étoit née une ſecte encore plus perverſe, non pas ſeulement ennemie du Roi, mais de la royauté, qu'elle réſolut d'anéantir, pour y ſubſtituer une démocratie, où cette lie de la nation pût s'arroger toute autorité. Ces nouveaux ſectaires donnoient à la liberté évangélique une étendue tout autre encore que les Puritains. C'étoit peu pour eux de rejetter les évêques & les ſynodes, avec toutes les formes & les obſervances de la hiérarchie proteſtante. Ils n'admet-

toient pour liberté des enfans de Dieu, qu'une indépendance absolue & une indocilité si universelle, qu'ils donnerent des ombrages à la secte même qui les avoit enfantés ; & ils eurent quelquefois de violens démêlés avec elle. C'est de là que leur vint le nom d'Indépendans : fanatiques abandonnés à la manie d'innover sans fin, à une haine mortelle de tout maître & de toute autorité. Divisés entre eux-mêmes, les uns, sous le nom de Trembleurs, prenoient tous leurs rêves pour des inspirations, & leurs transports convulsifs pour les opérations de l'esprit de Dieu; les autres, nommés Chercheurs, seize cents ans après J. C. cherchoient sa religion, sans en observer aucune ; d'autres encore, attachés chacun à sa croyance arbitraire, formoient, dans une religion, autant de religions différentes qu'on y comptoit de personnes. C'est ainsi qu'extravaguoit l'une des plus sages nations, pour avoir mépriſé la voix de l'Eglise, & ne vouloir plus d'autre guide que son intempérante & superbe sagesse. Dans ce mélange confus de sectes & de religions antipathiques, Cromwel, avec sa pénétration infernale, apperçut

un point de ralliement. Comme elles n'avoient plus de regles marquées, le plaisir de dogmatiser sans être gêné par aucune puissance ecclésiastique, ni séculiere, étoit devenu le charme de tous les esprits : le suborneur fut si bien les prendre par là, que de cet assemblage monstrueux, il fit un corps redoutable, & suffisamment uni pour le conduire à ses fins. Il se déclara néanmoins pour la secte particuliere des Indépendans, la plus favorable à ses vues. Né sans penchant au crime, ni à la vertu, & avec une égale facilité pour pratiquer l'une ou l'autre, l'ambition qui absorboit toutes ses facultés, l'amena sans peine à se partager entre la pratique réelle, mais déguisée, du crime, & l'appareil hypocrite de la vertu. Son talent pour la guerre, signalé avec tant d'éclat contre la majesté royale, lui avoit sans doute concilié un très-grand crédit parmi les Indépendans : mais la modestie & la dévotion, qui de toutes les vertus dont il portoit le masque, étoient celles qu'il savoit le mieux contrefaire, lui acquirent une autorité sans bornes, & d'autant plus stable, qu'il paroissoit moins jaloux de la conserver,

qu'il ſembloit au contraire ne chercher en tout que le bien de la religion & de la patrie. Il ſut tirer parti de la médiocrité même de ſa naiſſance, aſſez honête pour ne point s'attirer le mépris, & trop commune pour être ſoupçonnée d'aſpirer à la domination.

Sous un pareil chef, la ſecte, ou la cabale des indépendans fut bientôt maîtreſſe, d'abord ſourdement & par intrigues, des réſolutions parlementaires. Dès-lors, ſous des prétextes détournés, elle fit changer tous les hauts officiers des troupes, & mettre en leur place des gens dévoués à ſon intérêt particulier : Cromwel, de peur d'aliéner les grands, qui n'auroient pas vu ſans peine un homme nouveau à leur tête, ne jugea point encore à propos d'occuper le rang de général en chef. Il le fit donner au baron de Fairfax, qui avoit de la naiſſance, du ſervice, de la valeur, de l'activité, & le genre d'habileté qui convient aux armes, en un mot, le génie de la guerre, mais point d'autre : héros de pur inſtinct, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, uniquement propre à rompre des bataillons, & à forcer des murailles ; hors de là, pur automate,

qui n'avoit d'autres mouvemens que ceux qu'on jugeoit à propos de lui imprimer : du reſte, hypocondriaque ſombre, ſuſceptible, en matiere de religion, de toutes les impreſſions de l'impoſture, & jouet facile de l'enthouſiaſme. On lui donna Cromwel pour lieutenant ; c'eſt-à-dire que Fairfax fut le perſonnage de la cabale, dont Cromwel étoit l'ame.

Dans ce nouvel état des choſes & des perſonnes, la guerre ſe fit avec une tout autre vigueur qu'auparavant. Juſque-là on n'avoit prétendu qu'affoiblir le Roi, ſans le détruire. On vouloit un roi réduit à tout céder, à partager ſon autorité entre ſes ſujets, à leur obéir en quelque ſorte ; mais toujours on vouloit un roi, ou du moins un repréſentant de la royauté ; ce qui avoit rendu les combats moins vifs, les fruits de la victoire moins abondans, & fait manquer quelques occaſions déciſives. Mais depuis que la nouvelle ſecte domina dans le parlement, on ne voulut plus, ni roi, ni royauté ; & comme on avoit changé de deſſein, on changea de méthode. D'où il arriva que la bataille livrée depuis au monarque

près du bourg de Naesby, ſans être auſſi meurtriere que celle de Morſton-moor, eut des ſuites beaucoup plus terribles. Les trois chefs de l'armée rebelle, Fairfax, Cromwel, & ſon gendre Ireton, étoient tous acteurs à ne rien ménager. On chargea de part & d'autre, avec toute la fureur d'une guerre de religion; & la fortune, comme à Morſtonmoor, rit d'abord au parti le plus juſte. Le prince Robert fondit ſur l'aile gauche que commandoit Ireton, avec une impétuoſité que nul effort ne put ſoutenir: en quelques momens on la vit rompue, en déſordre, en déroute. Ireton fut bleſſé de deux coups, & fait priſonnier. Mais l'ardeur incorrigible de Robert l'ayant emporté de rechef à la pourſuite des fuyards, Cromwel, qui à l'aile oppoſée avoit eu le même avantage que le Palatin, laiſſa fuir ceux des royaliſtes qu'il avoit enfoncés, & ſe replia vers le centre que le Roi attaquoit en perſonne, & commençoit à ébranler, malgré toute la valeur de Fairfax. Quelque effort que fît ce prince pour inſpirer ſon courage aux ſiens, le génie, ou le deſtin

de Cromwel l'emporta. Tout plia ſous ce fléau de Dieu ; Charle abandonné n'évita la captivité que par la fuite, & ceux qui échapperent à la mort, ſe ſauverent épars, ſans plus conſerver aucune forme d'armée. Ireton fut délivré. Le bagage, le canon, les drapeaux, près de cinq mille priſonniers furent le moindre gain du vainqueur. La victoire fut la plus complette, que de mémoire d'homme on eût remportée, à la réſerve néanmoins du nombre des morts, aſſez médiocre de part & d'autre, & preſque double parmi les vainqueurs de ce qu'il étoit parmi les vaincus, qui n'en compterent pas plus de ſix cents : trait nouveau de la bizarrerie du ſort, ou plutôt de la colere du Ciel, ſur le roi & le royaume de l'infidelle Angleterre.

Le but du vainqueur étant d'éteindre la royauté, il ne connut aucun des tempéramens qu'on avoit précédemment employés à l'égard du Roi. Il uſa en toute rigueur de l'avantage qu'il venoit de remporter ſur ce prince ; & il agit de concert avec tous les autres chefs de la rebellion, pour le pouſſer, pour l'accabler, pour le perdre. Ils

étoient presque tous de son choix ; lui qui de tous les hommes savoit le mieux choisir ses gens : il savoit également les mettre en œuvre. Tous poursuivirent cette victoire, chacun du côté qu'on lui assigna, avec tant d'ordre & de vigueur, qu'on eût dit que Cromwel se trouvoit par-tout en personne. La ville de Taunton assiégée par le général Goring, au profit du Roi, qu'elle eût rendu maître de tout l'occident d'Angleterre, fut délivrée par Fairfax, & Goring battu à plate couture. Bridwater, place du premier ordre, Sherburne & Bethe furent emportées de vive force ; Bristol fut rendu par le prince Robert, dont la prudence hors de saison, ternit l'intrépidité, qui avoit si souvent décrié sa prudence. Opton qui tentoit de secourir Exester avec des troupes encore assez considérables, fut forcé dans ses retranchemens ; & toute l'infanterie royaliste fut sabrée, prise, ou dissipée en cette rencontre. Chester, long-temps & vigoureusement défendu, fut réduit enfin. Herefort, que le Roi avoit choisi pour le lieu de sa retraite, fut surpris. En un mot, ce malheureux prince,

en moins de six mois, n'eut plus en Angleterre, ni places, ni troupes capables de tenir devant les rebelles. Cependant le brave Montrose faisoit des prodiges en Ecosse. Il pénétra jusqu'à Edimbourg, où tout se déclarant pour le Roi, on comptoit déjà que ce royaume avoit échapé à la ligue fatale. Trompé enfin par ses coureurs, il fut défait à Selkirk. Avec son génie transcendant, & vraiment inépuisable en ressources, il pouvoit réparer ce désavantage, & déjà il l'avoit presqu'entiérement réparé; quand le Roi se trouva réduit à une extrémité où toutes ces ressources & ces avantages ne pouvoient plus lui servir.

Charle ne s'abattit point encore lui-même; mais le découragement & le désespoir gagnerent parmi ses meilleurs généraux. Le prince Robert lui écrivit, que ce n'étoit plus le temps d'écouter le point d'honneur, & moins encore les scrupules de sa conscience, qu'il falloit céder à son parlement, & se soumettre à sa destinée. Goring, après avoir inutilement tenté la paix auprès de Fairfax, qui lui répondit en agent aveugle de la cabale, qu'il

étoit chargé de combattre & non pas de négocier, quitta la partie, & passa la mer. Opton, avec un nombre assez considérable de braves gens qui le suivoient, & qu'il ne vouloit pas sacrifier en pure perte, capitula sous la condition que chacun s'en retourneroit chez soi, ou se retireroit chez les étrangers. Le comte de Bristol, après avoir défendu Exester, prit le parti de se retirer en France. Enfin, le prince de Galles même s'embarqua pour passer aux îles Sorlingues.

Le Roi réfugié d'Herefort à Oxford, étoit entouré d'un reste pitoyable de cour, d'officiers abattus, incertains, souvent en dissention par le partage des avis qui ne pouvoient qu'être fautifs, & plus encore par l'aigreur que produit naturellement le chagrin. Il falloit néanmoins prendre une résolution prompte. Les vainqueurs s'empressoient de marcher à Oxford, où le Monarque, une fois assiégé, auroit bien pu tenir quelque temps; mais n'ayant aucun espoir de secours, il ne pouvoit éviter de subir à la fin le joug de la tyrannie. Dans cette extrémité, il rechercha le parlement, &

s'offrit de s'y rendre en perſonne, avec promeſſe de ſigner tout ce que les gens de bien croiroient néceſſaire pour une paix ſolide. On dit même qu'il fit propoſer à l'armée de s'aller jetter entre ſes bras, & l'on ajoute que ſes parricides ennemis s'y oppoſerent, parce qu'ils le vouloient prendre les armes à la main, afin de le rendre plus odieux à ſon peuple, & de colorer en quelque ſorte l'exécution de leur affreux projet. Au moins eſt-il conſtant, que Cromwel fit exprès le voyage de Londres, pour empêcher que le Roi n'y fût reçu. Rebuté de toute part, l'infortuné monarque ſe vit réduit à ſe précipiter lui-même, & ſans avoir le choix du précipice : s'il ſe jetta dans le plus profond, c'eſt que tous les autres lui étoient fermés.

Il ſe déguiſa, ſortit nuitamment d'Oxford ; & à l'inſçu de tous ſes gens, excepté le miniſtre Hudſon & un domeſtique affidé qui l'accompagnerent, il alla ſe remettre entre les mains des Ecoſſois, qui à la verité l'avoient recherché les premiers. Ils lui firent la plus flatteuſe réception ; &

ces témoignages, pour le moment ; étoient ſinceres. Depuis quelque temps, les deux nations n'étoient pas trop bien enſemble. Les Anglois ſe plaignoient aſſez haut, que l'armée d'Ecoſſe leur vendoit chérement des ſervices dont ils n'avoient plus beſoin, & principalement qu'elle ſe rendoit maîtreſſe abſolue des places qu'elle prenoit en Angleterre. Ils changerent de langage, quand ils la virent plus néceſſaire que jamais ; ils lui firent des remontrances & des ſollicitations. On proteſta de part & d'autre qu'on vouloit s'en tenir aux termes de la ligue & du Convenant, on noua des négotiations ; & le Roi, tant à la perſuaſion des Ecoſſois, que pour détromper les peuples à qui on le repréſentoit comme l'ennemi de la patrie, obligea les troupes qui tenoient encore pour lui de mettre bas les armes, & les villes qui lui reſtoient de ſe rendre aux parlementaires. Montroſe, qui avec les fideles montagnards d'Ecoſſe, faiſoit encore un parti conſidérable, fut alors contraint de lâcher pied. Il abandonna ſa patrie à ſon malheureux ſort, pour paſſer en Hongrie. Charle ordonna même de pouſ-

ſer vivement la guerre contre les catholiques d'Irlande, ſes plus conſtans défenſeurs, & ſa reſſource la plus aſſurée. Ainſi diſparurent juſqu'aux veſtiges & à l'eſpoir du bon parti, dans les trois royaumes.

La vertu néanmoins ne les abandonna pas ſi univerſellement, qu'il ne s'y trouvât encore des ames équitables, ou du moins révoltées contre la ſcélérateſſe. Le parti de l'indépendance ayant propoſé au parlement de tirer le Roi d'entre les mains des Ecoſſois, pour le renfermer à Warwick, le comte d'Eſſex, quoiqu'ancien généraliſſime de la faction, & actuellement à la tête des presbytériens, ſe récria plein d'horreur, & fut ſuivi des grands, avec un concours qui fit ſentir à l'atroce cabale que le parricide n'en étoit pas encore à ſa maturité. Le comte, pour le malheur du Roi, mourut quelque temps après. Les presbytériens en général, & preſque tous les Ecoſſois, parmi leſquels cette ſecte étoit depuis long-temps dominante, vouloient conſerver le Roi; mais dépouillé de la meilleure partie de ſon pouvoir, & détaché ſur-tout du corps épiſcopal,

dont ils avoient réſolu irrévocablement l'extinction. On peut même aſſurer, que ſi Charle avoit accordé franchement ce dernier article, on ſe fût relâché, & qu'avec le temps, on eût fermé les yeux ſur beaucoup d'autres. Ce fut donc ſon bizarre ſcrupule, qui décida de ſon dernier malheur. La comteſſe de Carlile l'écrivit dans le temps à la Reine, au moins en termes équivalens; & ce fut l'opinion commune, fondée ſur ce que les Puritains des deux royaumes, obtenant du Roi ce point capital de leurs communes prétentions, auroient uni leurs efforts contre les indépendans qui étoient ſes véritables oppreſſeurs. Son refus au contraire laiſſoit toujours entre les deux ſectes, un lien qui les tenoit unies par un intérêt commun, & par ce genre d'intérêt qui fait agir de concert les ſectes les plus diſcordantes.

Le préſident de Bellievre, envoyé par la cour de France, en qualité d'ambaſſadeur, pour ſoutenir le Roi d'Angleterre, autant que des conjonctures ſi critiques le permettoient, ſentit, comme tout le monde,

que le point capital étoit celui de l'épiſcopat. Et ce miniſtre éclairé qui comprenoit parfaitement, que l'épiſcopat détaché de la pierre ſur laquelle J. C. a bâti ſon Egliſe, n'étoit plus qu'un ſimulacre vain qui ne méritoit pas le ſacrifice d'une couronne, uſa de toute ſon éloquence pour perſuader à Charle d'en accorder au plutôt la ſuppreſſion, & de donner ſatisfaction par une voie ſi courte à ſon parlement. Mais tel fut le jugement de Dieu ſur ce prince, infatué d'erreurs au milieu des lumieres qu'une épouſe pieuſe & chérie faiſoit continuellement luire à ſes yeux, que rien ne put lever le bandeau qui les couvroit. En même temps qu'il tenoit banni de ſes Etats, l'épiſcopat véritable de l'Egliſe, il ſe rendoit martyr de l'épiſcopat fantaſtique de la Reine Eliſabeth.

Tandis que le temps ſe perdoit ainſi en ſollicitations & en pour-parlers, la cabale tyrannique, qui ne laiſſoit pas d'en appréhender les ſuites, y oppoſa des moyens plus expéditifs. Déjà par ſes manœuvres ſourdes, le parlement d'Angleterre avoit fait ſonner aux oreilles de la ſoldateſque Ecoſſoiſe, ſous pré-

texte de payer ſes ſervices, le métal ſéduiſant qui étouffe juſqu'à la voix de l'honneur & de l'humanité. Pour premier payement, la cabale s'empreſſa de faire lever cent mille livres ſterlings ; & pour accélérer la conſommation de ſon trafic infame, c'eſt à-dire pour ſe faire livrer le monarque vendu, elle fit marcher ſes troupes vers l'Ecoſſe, ſous la conduite du ſervile Fairfax. Les Ecoſſois ſe perſuaderent aiſément, qu'il falloit terminer à tout prix ; & ſur ce que le Roi perſiſtoit à refuſer l'abolition de l'épiſcopat, ils conclurent leur exécrable marché. Ils remirent le Roi aux députés du parlement, qui le menerent à Holmby, l'une de ſes maiſons de campagne. Ils avoient mis pour condition qu'on ne le feroit point périr, qu'on le traiteroit au contraire avec reſpect, & qu'on chercheroit inceſſamment tous les moyens de rétablir la concorde entre lui & ſes ſujets. Précaution qui les couvroit eux-mêmes de l'infamie, dont ils prétendoient ſe garantir ; puiſqu'ils témoignoient par là preſſentir le dernier péril auquel ils expoſoient leur roi.

Cependant la plupart des Anglois vouloient qu'on tînt parole à l'armée d'Ecoſſe ; & ſi le parlement eût été libre dans ſes délibérations, Charle avec le temps ſe fût encore relevé. Mais l'armée qui avoit ruiné les affaires de ce prince, étoit entiérement à la dévotion de Cromwel & des indépendans. Ils avoient eu l'adreſſe de faire congédier ſucceſſivement, ſous prétexte d'économie, les différens corps de troupes qui ſe trouvoient dans le reſte du royaume ; & ſur-tout celles qui étoient commandées par des chefs d'une autre ſecte. Le parlement pénétrant enfin ces manœuvres, & les imitant pour les déconcerter, prit à ſon tour le parti de diſſoudre l'armée des indépendans, d'en licencier une partie, d'en éloigner d'autres ſous prétexte de contenir les provinces, & de n'en réſerver près de la capitale, que ce qu'on en pouvoit tenir aiſément dans la ſoumiſſion. Ce décret qui ſembloit devoir éprouver les plus grandes oppoſitions, paſſa d'une voix unanime. Cromwel, loin de s'y oppoſer, y applaudit le premier. Il lui tardoit de ſoumettre à ſa tyrannie la nation auſſi bien que

le roi ; & ſa malignité profonde apperçut dans le décret une heureuſe occaſion de lever l'étendard contre le parlement, de révolter en même temps l'armée, ſans même qu'il parût avoir part à la révolte, ſans qu'il en parût d'autre cauſe qu'un traitement mal aſſorti aux ſervices de ces troupes. Ainſi, peu content d'applaudir au décret, il répondit ſur ſa tête de l'obéiſſance de l'armée, & joua ſi bien le perſonnage de zélé patriote, qu'il fut nommé commiſſaire pour l'exécution. On reconnut bientôt, qu'on avoit allumé l'incendie qu'on vouloit prévenir. A la premiere lecture du décret, ce fut un ſoulévement général parmi les ſoldats, qui, au lieu des récompenſes dont on les avoit flattés, ſe voyoient caſſés pour la plupart, & réduits à la miſere, ou du moins à une inutilité honteuſe. Animés ſous main par leurs chefs, qui en public affectoient de les contenir, ils formerent, des plus hardis d'entr'eux, pour la défenſe de tous les autres, une eſpece de tribunal qu'ils nommerent le conſeil des Agitateurs. Cromwel, par ce moyen, arrêtoit toutes les réſolutions du parle-

ment, qui ne cadroient point avec ſes vues. Mais ayant reconnu enſuite, que cette uſurpation artificieuſe de l'autorité étoit ſujette à des lenteurs qui faiſoient ſouvent manquer des occaſions importantes, il voulut dominer d'une maniere plus directe & plus efficace.

Il commença par ſe rendre maître de la perſonne du Roi, qu'il trouva moyen d'enlever d'Holmby, tout étroitement gardé qu'il y étoit; il le fit conduire à l'armée, où Fairfax & lui le reçurent avec un reſpect capable d'en impoſer aux plus défians. Il s'appliqua même à le conſoler, lui donna de grandes eſpérances, & n'épargna rien pour l'engager à s'applaudir de ſon changement de captivité. Le nouvel aſſerviſſement du Roi fraya la route à celui du parlement. Cette compagnie vivement offenſée de l'enlevement du prince, fit publier une ordonnance portant qu'il ſeroit remis à Richemont, entre les mains des mêmes officiers qu'il avoit auparavant, à l'exception de leur chef, à qui elle en ſubſtitua un plus fidele. Rien n'étoit plus conforme que ce coup d'autorité

au deſſein qu'avoient les tyrans de brouiller le parlement avec l'armée, & d'abattre ce tribunal pour en ériger un autre ſur ſes ruines. Fairfax, général en titre, diſſimulant encore, s'excuſa de ce qui s'étoit paſſé, & le rejetta ſur le conſeil des Agitateurs. Mais en même temps il accuſa de crime d'état onze membres des communes, presbytériens les plus contraires aux indépendans, accuſa le parlement même de malverſation, demanda qu'il fût caſſé, & qu'on en convoquât un autre, en vertu de la loi qui n'en ſouffroit point de perpétuel. Ces propoſitions jetterent l'alarme & l'incertitude dans le parlement, où les indépendans avoient toujours un parti. Les onze membres accuſés nommément, s'offrirent d'eux-mêmes à s'abſtenir des aſſemblées pendant ſix mois. La ville de Londres, jalouſe de ſa liberté & des priviléges de ſa propre milice, montrant plus de vigueur; les fauteurs de la tyrannie engagerent le parlement à ſe déclarer pour leur armée, & à changer la milice de Londres. Alors les officiers de la ville ne gardant plus de meſure,

allerent en tumulte à Weſtminſter, & obligerent le parlement à rétablir à l'heure même la premiere milice ; ſur quoi les chambres s'étant levées, l'orateur des pairs, & celui des communes, ſuivis de cinquante [illegible]es parlementaires, ſortirent bruſq[illegible]t, & ſe retirerent à l'arm[illegible]euſe, en criant que la liberté du [illegible]ment étoit violée. A l'inſtant, ce qui reſtoit de l'aſſemblée à Weſtminſter nomma d'autres orateurs, & s'uniſſant au corps de ville, fit un décret par lequel il étoit ordonné, que les onze membres interdits ſeroient rétablis dans leurs fonctions, que le Roi ſeroit amené à Londres, & que la milice de la ville choiſiroit un chef pour la commander, avec les levées nouvelles qu'on y ajouteroit.

On arma en effet ; mais cette vigueur ne ſe ſoutint que juſqu'à ce que Fairfax & Cromwel parurent à la vue de Londres, avec leur armée de déterminés. Alors on eût dit qu'on s'étoit moins occupé de leur faire réſiſtance, que de leur préparer un triomphe. Les portes s'ouvrirent devant eux, ils entrerent en maîtres, & ne

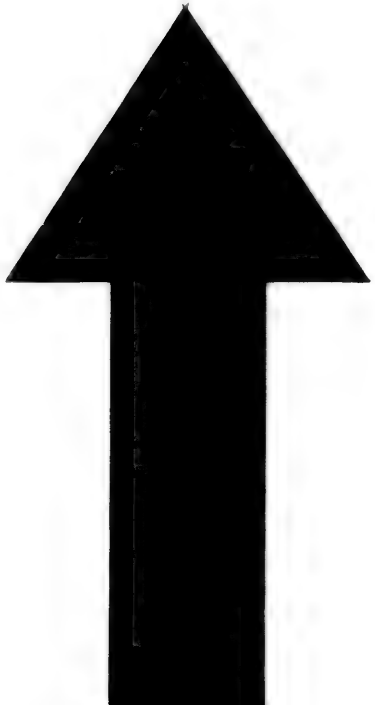

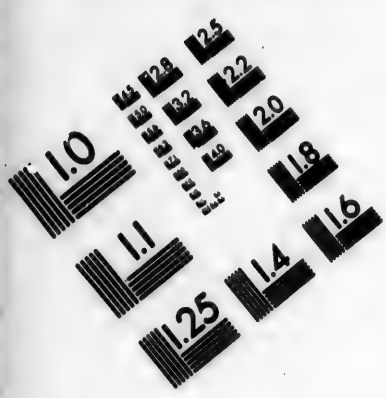

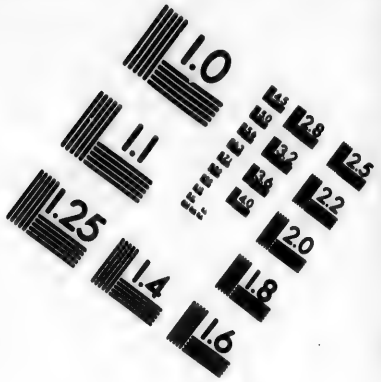

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

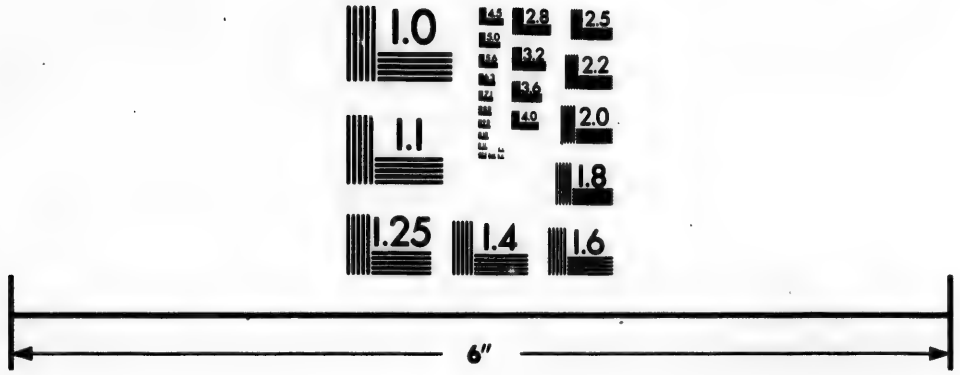

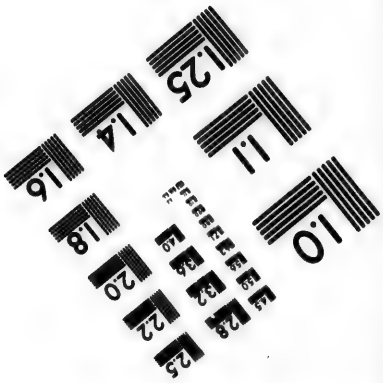

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

tarderent point à faire sentir qu'ils l'étoient. Ils avoient amené les transfuges du parlement, qui s'étoient retirés sous leurs drapeaux. Ils les conduisirent avec pompe dans les salles de Westminster, d'où chassant tous ceux qui leur étoient suspects, ils formerent un parlement tout à leur dévotion. S'étant fait rendre la tour ensuite, ils y mirent un gouverneur & une garnison de leur parti. Ils mirent de même les autres fortifications, aussi bien que les milices, hors d'état de plus leur donner d'inquiétude. Le commandement de la marine fut commis encore à des factieux affidés. Ainsi tout plia sous le joug du tyran, à qui, pour dominer sans retour, il ne resta plus que d'immoler le dominateur légitime.

Quelque avancé que fût cet attentat, la consommation en étoit encore difficile & très-périlleuse. Les malheurs du Roi, toutes les indignités qu'on lui faisoit souffrir, avoient réveillé l'amour & le respect dans le cœur des peuples, qui d'ailleurs commençoient à regarder son rétablissement, comme le plus sûr moyen de finir les

les troubles & les calamités publiques. Quel que fût l'effroi qu'imprimoit la tyrannie, cette nation libre ne murmuroit point si bas, que ses plaintes ne parvinssent aux oreilles des tyrans. Les Ecossois, dont on avoit acheté le Roi, touchés d'un repentir, accueilli, comme le fut autrefois la confession de celui qui avoit livré le juste, prenoient le ton menaçant, & taxoient hautement de crime d'Etat, le refus qu'on faisoit à ce prince de l'admettre, comme il ne cessoit de le demander, à traiter en personne avec le parlement, qui étoit le premier conseil du monarque & de la nation. Les presbytériens d'Angleterre, qui toujours y faisoient le plus grand nombre, ne témoignoient pas moins de mécontentement; & déjà l'on remuoit en plusieurs provinces. Il n'y avoit pas jusqu'à l'armée vouée aux tyrans, où ils n'apperçussent un retour d'affection pour leur souverain malheureux, & même un penchant décidé pour lui, dans une grande partie des soldats & des officiers. Les Agitateurs eux-mêmes, contraires à la monarchie, mais républicains de bonne foi, s'appercevoient

que Cromwel feignoit seulement de l'être, afin de se rendre maître absolu des affaires, & de leur ravir le pouvoir dont ils les avoit flattés.

L'embarras étoit grand, & le péril prochain pour le chef de la tyrannie, qui, au lieu de la victime dont il méditoit le sacrifice, pouvoit d'un moment à l'autre lui être substitué. Mais cette politique infernale, à qui tout expédient est bon, & tout forfait indifférent, ne rencontre point d'obstacles qu'elle ne sache applanir. Cromwel ouvrit une nouvelle scene, & y joua si bien son personnage, que toute l'Europe y fut trompée, & crut au rétablissement prochain du Roi. Charle fut conduit avec honneur dans la maison royale d'Hamptonco· Ce n'étoit plus un prisonnier, [illegible] un monarque dans l'état de sa gloire, environné d'une cour nombreuse & brillante. Il vit ses enfans, il entretint ses amis, il écrivit librement à la Reine, & il en reçut les réponses. Chacun s'empressoit à lui rendre ses hommages; & Cromwel surpassoit tout le monde, en témoignages de respect, d'attachement & de fidélité, d'envie

de couper chemin à tout ce qui restoit d'obstacle à son contentement parfait. Mais tandis que le scélérat éblouissoit ainsi le public & le Roi, il intriguoit dans le parlement, pour faire proposer au prince les conditions les plus contraires à son honneur & à sa conscience, insistant sur-tout pour l'abolition de l'épiscopat anglican, que Charle, dans les bizarreries de sa foi chimérique, croyoit d'institution divine. Et les propositions qu'il lui faisoit porter de Westminster, il le détournoit à Hamptoncourt de les accepter, en lui persuadant que l'armée, qui déjà lui en avoit fait de plus raisonnables, lui en feroit enfin de conformes à la délicatesse de sa conscience. Ce manege sans doute ne pouvoit pas durer long-temps, sans être découvert. Mais la fourbe & la fortune, qui durant tout le cours de cette longue tragédie, servirent comme à l'envi Cromwel, en firent tout à coup le dénouement.

On avoit fait jurer au Roi, qu'il ne sortiroit point d'Hamptoncourt sans le consentement de l'armée. Soit enfin que Cromwel, afin d'irriter l'armée

contre un prince sans parole, l'eût induit à fuir, ainsi que le rapportent les historiens royalistes, en lui faisant peur sous main d'un assassinat projetté; soit que la difficulté de faire condamner le Roi par la voix publique, eût, comme on le dit encore, déterminé le parricide à le faire périr secrétement, & que cette résolution fût parvenue à la connoissance du prince; celui-ci crut devoir mettre sa tête à couvert par la fuite, & trouvant tout autre retraite fermée, il se jetta dans l'île de Wight. En tout cas, Wight étoit le piége où Cromwel vouloit sa proie. Le perfide Hammond qu'il y avoit établi gouverneur, & qui fut l'un des principaux acteurs dans la catastrophe de cette horrible piece, arrêta le monarque, & en avertit le parlement. Mais Charle, avant de sortir d'Hamptoncourt, avoit laissé sur la table un billet signé de sa main, par lequel il protestoit n'avoir pris la fuite que pour se soustraire aux attentats de ses ennemis; qu'il persévéroit inviolablement à vouloir la paix; & qu'il ne demandoit que d'être ouï dans son parlement, pour en dissiper toutes les appréhen-

sions. Ce billet, joint à une lettre qu'il écrivoit encore de Wight, renouvella les murmures du peuple, à un tel point, que les tyrans, au lieu des voies de fait & de violence, crurent devoir user de la négociation & de l'intrigue. Cependant ils ordonnerent à Hammond de resserrer le Roi à Carisbrock, château fort de l'île, d'éloigner de lui ses amis & ses domestiques; ils envoyerent une escadre croiser dans ces parages, & firent garder l'île avec le plus grand soin.

Ils se rendirent à Londres & firent assembler le parlement, après en avoir éloigné par différentes commissions, cinquante membres dont ils n'étoient pas fort sûrs. Le fougueux Ireton parlant le premier, & levant tout à coup le masque dans la chambre des communes; il y a trop long-temps, dit-il, qu'on abuse de la patience du tribunal suprême de l'Angleterre. Le Roi nous fait assez voir, qu'il n'a rien moins que le cœur d'un roi pour ses sujets. En pareils cas, le droit des gens, le droit naturel nous apprend nos droits. Les contrats des rois & des

peuples, imposent à chacun des obligations réciproques; aux peuples, d'obéir à leurs rois, & aux rois de protéger leurs peuples. Mais notre roi, loin de nous protéger, nous tient éternellement en bute aux fureurs de la guerre & de la discorde: dès-là, nous sommes dispensés des hommages & des services, auxquels nous étions engagés par le contrat mutuel que nos peres ont fait avec ses ancêtres. Au reste, prenez sans crainte la résolution qui convient à votre dignité, & à votre zele pour le bien public. Vous avez, sous la conduite de chefs sûrs, une armée courageuse, dont les services passés vous répondent de tout ce que vous pouvez désirer pour l'avenir.

Cromwel ajouta au discours de son gendre, qu'il ne falloit plus rien attendre d'un prince que Dieu avoit endurci; que le parlement avoit toute l'autorité nécessaire pour l'administration de l'Etat, & que pour soutenir la forme de gouvernement qu'il jugeroit à propos, on pouvoit compter autant sur la fidélité que sur l'heureuse valeur d'une armée tant de fois

victorieuse ; pourvu qu'on ne lui donnât point lieu de soupçonner qu'on pensât desormais à des accommodemens, en conséquence desquels elle ne pourroit qu'être abandonnée à la vengeance de l'ennemi public. Car par là, poursuivit-il, on lui ôteroit le scrupule de manquer à des lâches qui lui auroient manqué les premiers, & qui se manqueroient insensément à eux-mêmes.

La conclusion naturelle de ces discours étoit la déposition du Roi ; & on la mit sur le champ en délibération. Or une question de cette nature, une fois proposée, est déjà décidée. Elle fut néanmoins long-temps, sans trouver le nombre de voix nécessaires. Il fallut que la faction garantît, qu'on n'ordonneroit rien de plus que la déposition contre le prince. Sous cette promesse, la chose enfin passa dans la chambre-basse. Elle éprouva des difficultés infiniment plus grandes dans la chambre des pairs, qui sentoient parfaitement que la ruine de la monarchie entraîneroit la leur, & que dès qu'il n'y auroit plus de Roi, il n'y auroit plus de pairs du royaume.

Les oppositions furent telles, que le décret de la dépolition n'eût jamais été confirmé, si les tyrans n'eussent fait avancer leurs troupes sous les murs de Londres. Alors une quantité de seigneurs se retirerent, en protestant contre le décret; mais il fut signé par ceux qui restoient.

Pour rendre le prince odieux à ses peuples, les tyrans firent imprimer, en forme de déclaration légale, tout ce que la calomnie avoit pu controuver de noirceurs; jusqu'à le rendre suspect d'avoir donné la mort au roi son pere. Cromwel se réservant le personnage d'hypocrisie, dont jamais homme n'eut le talent au même degré, ou du moins avec le même avantage, contrefaisoit le prophete, & donnoit pour l'exécution des ordres du ciel, les attentats qui faisoient le scandale & l'horreur de toutes les nations. Il disoit d'un air inspiré, que porté naturellement à rétablir le Roi, il avoit imploré les lumieres célestes pour une affaire si difficile; mais qu'ayant voulu parler ensuite, la voix lui avoit manqué; Dieu lui marquant par là qu'il avoit réprouvé Charle I, & ne vou-

loit plus qu'il régnât. Il ſuſcitoit pour la même fin, des eſſaims de prédicans & de fanatiques, entre leſquels ſurtout le miniſtre Peters ſignala ſon talent pour fourber & brouiller. Ainſi procedent les ſectes au bouleverſement des Etats, par le renverſement de la vraie religion, & de tous ſes principes.

On a vu, il n'eſt que trop vrai, des ſoulévemens & des révoltes dans toutes les communions, & juſque dans les nations les plus catholiques : mais il eſt une différence trop eſſentielle & trop viſible entre les principes des uns & des autres, pour en tirer la même conſéquence. C'eſt une choſe avouée de tous les partis, que les catholiques ne peuvent ſecouer le joug du prince légitime, quelque inſupportable qu'ils ſe le figurent, & qu'il ſoit en effet, ſans trahir en même temps leur religion, qui, depuis ſaint Paul, confirmé par la tradition de tous les ſiecles, leur enjoint d'obéir à leurs maîtres, oppreſſeurs même & perſécuteurs. Le ſujet catholique peut, comme un autre, devenir un mauvais ſujet, ou s'écarter de la regle que lui preſcrit ſa religion ; mais la regle demeure toujours la

même, & toujours elle condamne ses écarts. Si l'on compare ces principes, base unique de toute société bien ordonnée, & de tout ordre public, aux maximes religieuses & séditieuses tout ensemble des sectaires animés à la révolte par une conscience parfaitement d'accord avec leur croyance; quelle différence ne trouvera-t-on point, relativement au repos des empires, entre la religion des uns & des autres? Quelle différence au moins entre les principes catholiques, & ceux des indépendans? Cette secte rangeoit dans la classe des contrats les plus profanes, les obligations mutuelles & entendues à sa façon, des souverains & des sujets, sans nul égard au caractere sacré d'oints du seigneur, sans admettre aucune autre sanction que la persévérance, ou plutôt l'instabilité des volontés humaines; c'est-à-dire, qu'ils n'admettoient qu'un roi amovible à volonté, un roi soumis au jugement & au caprice de ses sujets, ou pour mieux dire, un roi qui ne le fût point; puisqu'un prince dont les sujets deviennent les juges, est dès-là un prince dégradé.

Cependant la dégradation du roi d'Angleterre ne devoit pas se consom-

mer si vîte. La nation n'avoit pas encore subi toute la rigueur de l'arrêt prononcé, en ces termes prophétiques qui lui conviennent si bien : Que ce qui doit mourir aille à la mort, & que ceux qui resteront se détruisent les uns les autres. Un petit écrit donné par le Roi, en réponse à la déclaration diffamatoire de la tyrannie, dans lequel il présentoit d'une maniere pathétique à ses peuples, la profondeur de l'infortune où il étoit abîmé, excita une indignation & bientôt un soulévement presque général contre les tyrans. Zachar. c. 11. v. 9.

D'abord les garçons de boutique & le bas peuple crierent *vive le Roi* au milieu de Londres, avec tant d'animosité & de résolution, que le maire fut réduit à se retirer dans la tour. Les habitans du comté de Suray s'attrouperent ensuite, coururent tumultuairement à Westminster, & présenterent au parlement une adresse, portant qu'on eût à rétablir le Roi, & licencier l'armée des indépendans. En même temps, il se forma des partis & des corps de troupes, plus ou moins considérables, dans le comté de Suffolk,

dans celui de Cornouailles, dans la principauté de Galles, & dans le comté de Kent. Différens capitaines, bien accompagnés, ſe montroient de tous côtés en campagne, ou ſe renfermoient ſous l'étendard du Roi captif, dans les places qu'ils avoient ſurpriſes ou forcées. Ils furent imités juſqu'au centre du royaume, par des ſeigneurs du premier nom, tels que le jeune duc de Buckingam, & le comte de Holland, frere du duc de Warwick, autrefois l'un des plus zélés partiſans de la faction parlementaire. En un mot, toute l'Angleterre, en moins de trois mois, fut armée pour la bonne cauſe. On vit conſpirer au même deſſein, les ſerviteurs du Roi, les préſbytériens, la plus grande partie des pairs, quantité de membres des communes qui ne tenoient point à la ſecte des indépendans, & la ville même de Londres, laſſée enfin de l'inſolence de l'armée des rebelles. D'un autre côté, l'armée d'Ecoſſe ſe mit en marche, ſous la conduite du duc d'Hamilton, & pénétra dans l'Angleterre. Huit vaiſſeaux Anglois abandonnerent encore le parti de l'indépendance, & allerent

ſe rendre au duc d'Yorck, qui s'étoit ſauvé en Hollande, déguiſé en fille, & qui joignant d'autres navires à ceux-ci, forma une flotte de vingt bâtimens, avec leſquels il fit voile vers la Tamiſe.

A la vue d'une conſpiration ſi générale, tout le monde crut de nouveau la faction parricide écraſée. Mais les arrêts du ciel ſont irrévocables; & tout plie ſous la main ſuſcitée pour leur exécution. Revêtu de cette force plus qu'humaine, dont le Tout-puiſſant inveſtit ceux qu'il nomme ſes ſerviteurs, au même titre que les exécuteurs infernaux de ſes vengeances, Cromwel, Fairfax, Lambert, tous les chefs de la parricide faction, ſemblables à ces tourbillons qui renverſent, qui arrachent, qui emportent, & ne laiſſent qu'une image de l'anéantiſſement dans toute la longueur de leur cours; Cromwel dans les provinces de l'occident, Fairfax dans celles du midi, & Lambert au nord, forcerent & franchirent toutes les barrieres qu'on leur oppoſa. Cromwel appellant encore l'artifice au ſecours de la valeur, pour faire manquer la réconciliation que le parlement

négocioit toujours avec le Roi, fit proposer à ce prince les conditions les plus dures qu'on lui eût jamais faites, & toujours l'abolition de l'épiscopat. La malignité fauta aux yeux de tout le monde : mais tout ce qui en arriva, c'est que les médiateurs de la réconciliation perdirent courage & tout espoir. Charle enfin dompté par l'excès de l'infortune, accorda presque tout : pour l'épiscopat même, il consentit qu'on supprimât les archevêques, & que les évêques n'eussent de juridiction que pour conférer les ordres. Encore se relâcha-t-il sur ce dernier article, jusqu'à s'en rapporter à la décision d'un synode, qui seroit convoqué par le parlement : fatale & pitoyable délicatesse de conscience ! Mais que peut-on faire de mieux, quand on a rompu avec le centre de l'unité & de la vérité catholique ?

On perdit à l'applanissement de ce reste misérable de difficulté, un temps dont les factieux sentirent tout le prix. Un seul été leur suffit, pour terminer la guerre qu'ils avoient de tous côtés sur les bras. Les places qui tenoient encore pour le bon parti, furent toutes réduites. Les vaisseaux restés au pou-

voir de la faction, rendirent inutiles toutes les tentatives du fils du Roi. Cromwel, après avoir rempli sa tâche, vola au secours de Lambert qui, outre un corps nombreux d'Anglois royalistes, avoit en tête le duc d'Hamilton, avec plus de vingt mille Ecossois. Cromwel & Lambert n'avoient ensemble que dix mille hommes : mais l'habileté des chefs, & la valeur éprouvée de leurs troupes suppléerent au nombre. Sans compter les morts dont le sang inonda le champ de bataille, ils firent presque autant de prisonniers qu'ils étoient de vainqueurs. Plusieurs relations en portent le nombre à neuf mille, parmi lesquels on compte, avec Hamilton, une multitude de gens de qualité. Poussant ensuite jusqu'à Edimbourg, Cromwel y fut reçu, des uns en ami, des autres en tyran ; mais tous, par inclination, ou par crainte, se soumirent, renouvellerent de gré ou de force la ligue entre les deux royaumes, & lui donnerent le titre du Conservateur de l'Ecosse.

Après tant de triomphes, l'heureux scélérat n'observa de mesures, qu'autant qu'il en falloit pour entretenir ses du-

pes, & principalement pour retenir ſous ſa main Fairfax, inſtrument ſi propre à ſes fins. Il fit demander coup ſur coup au parlement, tantôt par un régiment de ſon armée, tantôt par une aſſemblée d'officiers, qu'on punît, ſans nulle exception, tous ceux qui ſe trouveroient coupables des troubles paſſés. Le parlement, qui n'appercevoit que trop la tête auguſte qu'on avoit en vue dans cette réquiſition vague, temporiſoit, & payoit de défaites; quand mettant bas le maſque, le tyran fit publier, ſous le titre de Remontrances adreſſées aux deux chambres par l'armée & le peuple Anglois, la plus ſanglante de toutes les invectives contre l'infortuné Roi. D'où il concluoit à le punir, comme coupable de tout le ſang verſé dans les dernieres guerres; à procéder juridiquement contre certains parlementaires, que l'on déſignoit; à caſſer le parlement actuel, & à établir une forme de puiſſance qui repréſentât le peuple, & régît l'Etat en ſon nom. Ces propoſitions exciterent tant d'horreur, que le parlement montra une fermeté qu'on n'en attendoit plus.

Fairfax alors, mu par Cromwel qui accourut pour faire jouer ſa machine, entra dans Londres avec dix mille hommes; pendant qu'un autre corps de troupes enlevoit le Roi, pour le tranſporter à Windſor. Charle conféroit avec quelques députés du parlement, quand on vint lui annoncer qu'il falloit partir. Il en parut moins attriſté qu'eux, & leur dit adieu, avec une fermeté d'ame qui les remplit autant d'admiration, que de compaſſion. Je crois fort, leur dit-il, que nous ne nous reverrons plus. Que la volonté de Dieu s'accompliſſe! j'attends avec réſignation tout ce qui peut m'arriver de la part des hommes; & je vous ſouhaite un meilleur ſort que le mien. Mais vous devez ſentir à préſent, que ma ruine entraîne la vôtre. Je n'ignore rien de ce qu'on machine contre moi & ma famille: tout cela néanmoins ne me touche pas, à l'égal des maux qui menacent mon peuple. Sentimens bien dignes d'un autre deſtin, & ſur-tout d'une autre religion! Les trois royaumes Britanniques, toutes les cours étrangeres, & ſur-tout celle de France, particuliérement intéreſſée à la défenſe d'un

roi qui avoit pour épouse une fille de Henri le Grand, & qui regardoit cet enlévement comme le prélude immédiat du dernier forfait, toute l'Europe frémit d'horreur & d'indignation; mais d'une indignation stérile, & forcément impuissante.

La France, avec la guerre intestine, ou ces tracasseries domestiques qu'on nomma la Fronde, sans compter les embarras d'une minorité orageuse, avoit sur les bras toutes les forces de la maison d'Autriche, & ne pouvoit que succomber en s'attirant encore les Anglois, vivement sollicités par l'Espagne. L'Espagne elle-même, tous les Etats d'Allemagne, l'Italie, la Hollande, les royaumes du Nord, accablés du faix d'une guerre à toute outrance qui les désoloit depuis trente ans, loin de penser à prendre part à des querelles étrangeres, ne formoient plus de vœux que pour la paix, qui se négocioit enfin; mais qui souffroit d'étranges difficultés, dans le conflit des intérêts & des prétentions d'une multitude presque infinie de partis contraires. L'épuisement où tous se trouvoient réduits, sembloit devoir faciliter la conciliation:

mais cet épuiſement-là même, à peu près égal dans tous les partis, ne rendoit l'accord que plus difficile; parce qu'il ne reſtoit perſonne en état de faire la loi, & perſonne d'humeur à la ſubir ſans contrainte. Les caracteres aigris par la contradiction, & par la longue habitude de l'animoſité, éclatoient en inſultes au milieu des conférences, & les rompoient ſouvent, quand on ſe croyoit au moment de conclure. Ainſi vit-on bien des fois revoler du ſanctuaire de la paix au tumulte des armes, & tenter d'avancer par la force ce que l'art de la perſuaſion, & toute la ſoupleſſe de la politique ne pouvoient obtenir. Mais la ſupériorité, à laquelle chacun des partis aſpira ſi opiniâtrément ſur les autres, fut toujours un eſpoir imaginaire, ou tout au plus une faveur momentanée de la fortune, qui les flattoit tour à tour, & ne ſe fixoit nulle part.

Les forces de la Suede, preſque anéanties à la journée de Nordlingue, ſe rétablirent par le courage & l'habileté de Bannier, de Torſtenſon, de Wrangel, & du formidable Bernard, duc de Saxe-Weimar, tous héros formés, ou per-

fectionnés à l'école du grand Guſtave. Bannier, après avoir mis en déroute à Wiſtock en Saxe, les Saxons & les Impériaux tout enſemble, par une fermeté de courage qui lui fit ramener dix fois ſa cavalerie à la charge, prit la forte place de Torgaw, avec toute ſa garniſon, qui s'enrôla parmi les vainqueurs. Il fit également admirer, & ſa conſtance à braver les élémens, & ſes marches ſavantes, paſſa & repaſſa les fleuves à la vue de l'ennemi, parcourut tout le pays en vainqueur, au fort d'un hiver rigoureux, ſur les bords de l'Elbe & de la mer Baltique. L'avénement de Ferdinand III à l'Empire, ne changea rien à la nouvelle fortune de la Suede. Cet illuſtre vainqueur de Nordlingue ne put conſerver aux armes impériales, l'aſcendant qu'il leur avoit procuré autrefois par cette ineſtimable victoire. Au pays du Rhin, le duc de Weimar, bravant à ſon tour les rigueurs de l'hiver, forma le deſſein de s'emparer des quatre villes foreſtieres. Il prit d'emblée Lauffembourg & Sekingen, tandis qu'une autre partie de ſes troupes emporta Valdshut, preſque ſans réſiſtance. Rhinfeldt, plus important

& beaucoup plus fort, étoit presque réduit, malgré les eaux & les neiges qui rempliſſoient la tranchée; quand les ennemis commandés par quatre généraux, le fameux Jean de Werth à leur tête, arriverent au ſecours de la place. Tout ce qu'ils purent faire, ce fut d'y jetter trois cents hommes, après un choc extrêmement rude, que le duc Bernard ſoutint avec la moindre partie de ſon armée, dont il n'avoit pu réunir à temps les quartiers. Encore le rendit-il aſſez déſavantageux aux impériaux, pour qu'ils lui abandonnaſſent le champ de bataille. Mais peu content d'une victoire imparfaite, ce lion irrité de voir échapper ſa proie, vole à ſa pourſuite. De Werth concevoit ſi peu la rapidité de ce foudre de guerre, qu'à l'approche de l'avant-garde ennemie, il imagina que c'étoit un parti qui alloit à la découverte. Bientôt il fut détrompé. Il mit à la hâte ſes gens en bataille; ſa mouſqueterie fit une décharge furieuſe, à travers laquelle les troupes du Duc avançant tête baiſſée, firent à leur tour, mais à bout portant, une décharge qui tua, ou rompit tout ce qu'elles avoient en face.

La peur & la déroute passerent de là dans toute l'armée, & jusque dans la cavalerie, qui prit la fuite, sans que la plupart des cavaliers eussent tiré un seul coup. Jean de Werth abandonné & démonté, fut d'abord fait prisonnier; & en peu de momens, tous les généraux sans exception eurent le même sort, avec une multitude innombrable d'autres officiers. Plusieurs villes de la Suabe furent, aussi bien que Rhinfeldt, le prix de cette victoire.

D'autant plus affamé de gloire & de conquête, qu'il s'en étoit plus largement repu, le vainqueur peu satisfait encore, porta ses vues sur Brisack, place de la plus grande conséquence pour l'un & l'autre parti, comme étant la clef de leurs domaines respectifs, c'est-à-dire de la France pour les Impériaux, & de l'Empire pour les François. Il fallut d'abord enlever une quantité de places qui couvroient celle-ci, & Fribourg en particulier, capable seule de consumer une armée nombreuse. Il fallut gagner presque autant de batailles rangées. Le général Gœutz fut le premier défait près du village de Witemveir, par la moitié d'une armée, qui avec l'autre moitié occupée à garder les lignes,

eût encore été plus foible que la ſienne. Le duc de Lorraine n'entra peu après dans la lice, que pour être mis en déroute. Au bout de quelques jours, il revint à la charge, avec ce qu'il avoit pu rallier de ſes gens : ſon obſtination ne ſervit qu'à combler ſon infortune. Le général Gœutz, avec de nouvelles troupes amenées par Lamboi, revint de même, irrité de ſa propre défaite, & brûlant de prendre ſa revanche. Il foudroya les lignes des aſſiégeans, avec une artillerie nombreuſe ; il attaqua, il força quelques-uns de leurs poſtes, qui furent auſſi-tôt repris ; il les harcela la nuit & le jour, il chercha de toute part à les entamer, & à cent repriſes différentes ; en ſorte que les vainqueurs épuiſés de laſſitude par la continuité de leurs victoires, furent quelquefois au moment de ſuccomber ſous le poids de leurs lauriers. Ce ne fut que par une force d'ame & de courage, qui faiſoit, pour ainſi dire, changer de nature aux corps qu'elle animoit, qu'enfin ils diſſiperent leurs opiniâtres rivaux. Le général Goltz, ſubſtitué à Gœutz, dont l'Empereur au déſeſpoir avoit condamné la valeur mal-

heureuſe à une indigne priſon, bien loin de mieux faire, prit la fuite au ſeul bruit que le Duc, tant de fois triomphant, s'avançoit à ſa rencontre. Briſack fut enfin réduit, ſans avoir tiré de ces funeſtes ſecours d'autre fruit qu'une réſiſtance déſeſpérée, & une famine ſi affreuſe, qu'on alloit dans les cimetieres déterrer les morts, & en dévorer juſqu'aux oſſemens.

Le général Torſtenſon, dans la Boheme où étoit accouru l'Empereur, & par ſa préſence communiquoit à ſes troupes une activité qui fatiguoit prodigieuſement les Suédois, Torſtenſon, par un dépit ſoudain, les attaqua bruſquement près de Thabor, culbuta la cavalerie du premier choc, & fit un aſſez grand carnage de l'infanterie; après quoi l'on combattit de part & d'autre, non pour quelques lauriers infructueux, mais pour tout emporter, ou tout perdre. En vain la nuit arrêta l'acharnement : il recommença le lendemain. Vainement encore les Impériaux combatirent alors avec une opiniâtreté plus grande que jamais : ils n'en procurerent aux Suédois qu'une victoire plus complette, à la vue de l'Empereur, qui

ſe

ſe retira conſterné juſqu'à Vienne. La terreur fut ſi grande dans les pays héréditaires de la maiſon d'Autriche, tous ouverts à l'ennemi par cette ſeule victoire, que les habitans s'en allerent en troupes chercher un aſyle juſqu'en Italie. L'Empereur, pour arrêter la déſertion, fut obligé de la défendre ſous les peines les plus rigoureuſes. Cependant, trait bien mémorable de la religion de ce prince ! il tint la main à l'exécution de l'édit qu'il avoit rendu au commencement de cette année 1645, pour bannir de ſes domaines tout exercice de la religion proteſtante ; ſans craindre le reſſentiment des Suédois, non moins ardens pour l'erreur que pour les conquêtes.

Le général Merci releva peu après les eſpérances de Ferdinand, en battant à Mariendal le plus renommé des généraux François, Turenne, réputé juſqu'alors invincible. Mais ce héros eut ſa revanche dans la même campagne, & ſur le théâtre même de l'ancienne gloire de Ferdinand. Turenne & Condé joints enſemble dans les champs de Nordlingue, ſi funeſtes autrefois à la Suede, laverent l'affront de leurs alliés

dans le ſang de l'ennemi commun, & changerent ce monument de deuil en un monument plus durable de triomphe. Turenne & Wrangel, général Suédois, remporterent encore à Sommerhauſen, près d'Ausbourg, une victoire qui acheva de rétablir au moins l'équilibre entre les parties.

Que d'obſtacles cependant reſtoient encore à la paix des nations, à la conciliation de tant d'intérêts contraires, & ſur-tout à la réunion des eſprits! La religion ſeule, à quoi nos vues doivent ſe reſtreindre, ou du moins ſe rapporter principalement, fourniſſoit un obſtacle effrayant pour la politique la plus conſommée, depuis que les ligues & les armes proteſtantes contre-balançoient dans l'Empire le reſte de ſes forces. Le luthéraniſme à ſa naiſſance, loin de porter ſon ambition ſur les titres & les domaines de l'Egliſe, bornoit ſes prétentions à être ſimplement toléré. Il regarda comme une grande fortune, d'avoir obtenu à Ausbourg le fameux *interim*, qui ſuſpendoit l'arrêt de ſa proſcription; & plus encore la tranſaction de Paſſau, avec la paix de Religion, qui permet-

toit à ſes ſectateurs l'exercice de leur nouveau culte, ſuivant la confeſſion d'Ausbourg. Mais tel eſt le caractere des ſectes : timides & rampantes dans leur enfance, à peine ont-elles pris quelque accroiſſement, qu'elles levent audacieuſement la tête, & n'ont plus d'autres meſures pour leurs prétentions, que celles de leurs forces.

Les novateurs d'Allemagne étoient convenus par les traités les plus ſolennels, que les prélats & tous les bénéficiers catholiques, qui abandonneroient la religion Romaine pour embraſſer la leur, ſeroient dès-là obligés de quitter leurs bénéfices. Si-tôt qu'ils crurent pouvoir enfreindre les traités & les loix, les biens & les dignités eccléſiaſtiques devinrent l'objet de leur avidité. Foulant alors aux pieds le droit des gens qu'ils avoient tant réclamés, on les vit, le fer à la main, envahir les plus anciennes poſſeſſions de l'Egliſe, & tourner contre elle ſes propres biens. Ferdinand II avoit entrepris, avec juſtice, de réprimer ce brigandage ſacrilége, par ſon fameux édit de reſtitution : mais joignant ſes intérêts particuliers à ceux de l'Egliſe,

& attentant à la liberté du corps Germanique, il avoit alarmé les puiſſances voiſines, & attiré leurs armes dans l'Empire, avec tous les troubles & les déſordres qui le mirent à deux doigts de ſa perte. Ce fut dans ce temps de confuſion que les ſectaires, peu contens de reprendre les biens eccléſiaſtiques qu'on les avoit contraints de reſtituer, uſurperent une infinité d'autres droits & d'autres biens, qui n'avoient jamais été qu'entre les mains du clergé catholique; & les regardant déſormais comme leurs conquêtes, comme un patrimoine inaliénable, ils traitoient de vexation & de tyrannie, les efforts que faiſoient les catholiques pour rentrer dans leurs propriétés, ou pour donner ſeulement quelques bornes aux uſurpations. De là ces plaintes & ces clameurs dont ils étourdiſſoient toute l'Allemagne; de là ces griefs, comme ils les appelloient, qu'ils s'empreſſerent de préſenter en dix chefs, aux plénipotentiaires de Weſtphalie, trois ans avant qu'on y pût rien conclure.

Ils demandoient en ſubſtance, nonobſtant les édits & les traités contraires, que les prélats & autres bénéfi-

ciers qui passeroient de la foi catholique au luthéranisme, ne fussent point privés de leurs bénéfices ; que les biens de l'Eglise situés dans le territoire des Luthériens, fussent soumis à la juridiction de ceux-ci ; que tous les Etats Evangéliques eussent un droit illimité d'ordonner & de réformer la religion, dans toute l'étendue de leurs territoires ; que les évangéliques perçussent librement les revenus, dîmes, pensions & aumônes, fondés dans les états catholiques pour des cures, des monasteres, ou des hôpitaux que possédoient les protestans ; que le Pape & tous les prélats de la communion Romaine n'eussent aucune sorte de juridiction sur aucune personne, dans le territoire des Etats évangéliques ; que dans les assemblées de l'Empire, on n'eût point égard à la pluralité des suffrages, quand il s'agiroit des affaires de la religion ; mais que le parti des évangéliques, quoique le moins nombreux, eût une autorité toujours égale à celle des catholiques ; enfin que dans les députations ordinaires de l'Empire, quand bien même il ne s'agiroit pas de religion, les députés des deux partis fussent en

nombre parfaitement égal. On voit que ces ambitieux ſectaires vouloient enfin une égalité parfaite entre eux & les catholiques, qu'ils dépouilloient ainſi de tout ce qu'ils s'arrogeoient à eux-mêmes. Bien plus, voulant qu'on n'eût point égard à la pluralité des ſuffrages dans les aſſemblées de l'Empire, ils n'y vouloient évidemment que trouble & confuſion.

Peu contens même de l'égalité, ils tendoient à ruiner inſenſiblement l'ancienne religion, par leurs ſupercheries & leurs parjures; diſſimulant leur croyance, juſqu'à recevoir les ſaints ordres, pour s'ouvrir l'entrée aux prébendes & aux prélatures; après quoi levant le maſque, ils retournoient avec elles à leur ſecte, qui propoſoit de nouvelles conditions & de nouvelles formules de ſerment, pour en priver à jamais les catholiques. Ils s'arrogeoient de même une ſupériorité manifeſte ſur les eccléſiaſtiques de l'ancienne religion, qui, venant à ſe marier, ſont obligés de quitter leurs bénéfices; au lieu que leur propre mariage, ou pour mieux dire, leur concubinage, loin de les rendre inhabiles aux bénéfices, les en

rendoit plus dignes dans les maximes de leur impure réforme. Autre chef, en quoi ils ne ſe contentoient point de l'égalité avec l'ancienne religion : tandis qu'ils ne vouloient pas que les Etats catholiques, même eccléſiaſtiques, euſſent l'exercice de leur juridiction, quant au ſpirituel, ſur tous les ſujets de leur propre territoire ; ils s'attribuoient le droit de contraindre tous leurs ſujets indiſtinctement à embraſſer & à profeſſer leurs erreurs. Ils refuſoient encore aux catholiques les revenus qui leur appartenoient dans un territoire proteſtant, tandis qu'ils prétendoient percevoir le produit de ceux de leurs bénéfices qui étoient ſitués dans un territoire catholique. Ils pouſſerent leurs prétentions juſqu'à demander qu'on ſupprimât la chambre impériale, avec toutes les autres cours de juſtice de l'Empire ; & qu'à leur place on établît quatre chambres nouvelles, & ſouveraines chacune dans ſon diſtrict, compoſées d'un égal nombre de catholiques & de proteſtans.

Les Suédois, pour le moins auſſi vifs ſur l'article de la religion que les princes proteſtans d'Allemagne, diſoient

hautement que l'équilibre des deux religions dans l'Empire, pouvoit ſeule rendre la paix ſûre & durable. D'où ils concluoient à introduire l'égalité, tant dans le collége électoral, que dans la chambre impériale & le conſeil Aulique. Zele de ſecte, & ſans doute peu ſincere au fond; mais qui coloroit avantageuſement le deſſein qu'avoit cette nation de s'étendre hors de ſes terres glacées, & de ſe faire en Allemagne un établiſſement qui lui donnât plus de conſidération en Europe; en quoi la ſervoit eſſentiellement, la chaleur qu'elle marquoit pour la défenſe de la religion proteſtante, & de la liberté germanique. Outre la belle province de Poméranie, ils vouloient qu'on leur cédât les dioceſes de Brême, de Verden, d'Halberſtat, d'Oſnabruck, de Minden; & ils inſiſtoient d'autant plus ſur cet article, qu'il attaquoit directement l'Egliſe, & trouvoit plus de faveur auprès des princes proteſtans de l'Empire. La France, quoiqu'alliée fidele des Suédois ne pouvoit appuyer ces propoſitions ſans trahir la foi qu'elle profeſſoit, & ſe décrier parmi tous les

catholiques. Ses miniſtres repréſenterent à ceux de Suede, qu'ils ſavoient parfaitement que la religion n'avoit aucune part à l'alliance des deux couronnes, & qu'on ne s'y étoit jamais propoſé d'autre fin que de relever les Etats de l'Empire opprimé par la maiſon d'Autriche, en y laiſſant la religion dans l'état où on l'auroit trouvée; qu'il étoit à craindre que bien des princes catholiques, ayant regardé, ſur la parole du Roi très-chrétien, la guerre d'Allemagne comme une pure guerre d'Etat, ne priſſent plus conſeil que de leur indignation, quand ils verroient la religion Romaine ſi manifeſtement lézée; qu'en tout cas, la réputation de ce monarque en ſouffriroit toujours infiniment; que déjà les Eſpagnols le décrioient à Rome à cauſe de ſon alliance avec une puiſſance proteſtante, & ſe vantoient de toute part que le Pape leur étoit entiérement dévoué.

Ces miniſtres vraiment religieux, Claude de Meſme comte d'Avaux, & Abel Servien comte de la Roche Deſaubiers, ſur les inſtructions de leur cour pour aſſurer la paix, s'ef-

forcerent d'engager les plénipotentiaires de Suede à faire entrer dans leur commune alliance tous les princes d'Allemagne, catholiques auſſi bien que proteſtans : mais les diſpoſitions de ces deux couronnes n'étoient pas à beaucoup près les mêmes. Toujours les Suédois avoient en tête d'entretenir en Allemagne une ligue permanente & purement proteſtante, afin de contrebalancer, & d'anéantir, s'il étoit poſſible, le parti catholique, ſans voir que par là ils mettoient obſtacle à leur propre agrandiſſement : tant la politique mêlée de fanatiſme eſt pitoyable. Par cette partialité, ils forçoient les puiſſances catholiques de ſe tenir auſſi liguées dans l'Empire, & les mettoient dans la néceſſité de s'attacher à la maiſon d'Autriche, qui ſûre d'un ſecours prompt, épieroit ſans ceſſe, & tôt ou tard trouveroit le moment d'écraſer le parti contraire. Egarés dans les conceptions chimériques de leur faux zele, ils ſe propoſoient même de former une ligue univerſelle entre tous les proteſtans de l'Europe ; & déjà ils négocioient avec le parlement d'Angleterre, afin d'établir dans

toutes les nations le *Convenant* d'Ecoſſe, c'eſt-à-dire afin d'exterminer en tous lieux la religion catholique.

Cependant la France, auſſi bien que la maiſon d'Autriche, vouloit avoir le Pape pour médiateur de la paix univerſelle; & il le fut en effet, avec la république de Veniſe : mais combien de temps, & à combien de repriſes n'eurent-elles pas à lutter avec ces altiers ſectaires, avant de les amener à y conſentir! Telle fut invinciblement leur averſion pour le paſteur ou le nom Romain, qu'il fallut partager le congrès en deux villes, Munſter, où ſe fixa le repréſentant du Pape, ſavoir Fabio Chigi, qui dans la ſuite fut pape lui-même ſous le nom d'Alexandre VII, & Oſnabruck, où ſe retirerent les plénipotentiaires de Suede. Ceux de France firent néanmoins comprendre, qu'à raiſon de la délicateſſe extrême des matieres de religion, il falloit attribuer à chacune de ces deux aſſemblées un nombre à peu près égal de députés des deux croyances; & pour l'expédition plus uniforme des affaires, il y eut des rapports aſſidus & de fréquens voyages d'une ville à

l'autre. Voilà quelle fut la forme du fameux congrès de Weſtphalie, & voici les articles principaux qu'on y arrêta touchant la religion, ſeul objet qui nous regarde.

On commença par confirmer le traité de Paſſau, fait en 1552, entre Charle V & les princes luthériens d'Allemagne. Ainſi eut tout ſon effet cet accord fatal qui avoit donné au parti proteſtant une exiſtence légale dans l'Empire, avec le libre exercice du luthéraniſme profeſſé ſuivant la confeſſion d'Ausbourg. On confirma pareillement ce qu'on appelloit la Paix de religion, c'eſt-à-dire les réglemens de l'aſſemblée qui ſe tint à Ausbourg en 1555, en explication des ſtatuts précédens; ce qui avoit donné un nouveau degré de conſiſtance à l'état des proteſtans, & au libre exercice du luthéraniſme. On y avoit, à la vérité, fait un réglement fort avantageux à la foi catholique; ſavoir que tout prélat & tout bénéficier qui renonceroit dans la ſuite à l'ancienne religion, ſeroit privé de ſes bénéfices: mais ſous prétexte d'ambiguité & d'obvier aux intrigues, on dérogea par le traité de

Weſtphalie, non ſeulement à cet article, mais à tous ceux qui paroiſſoient laiſſer quelque avantage aux anciens fideles ſur les novateurs. En un mot, on remit les deux partis, le proteſtant & le catholique, préciſément ſur le pied où ils étoient en 1642, c'eſt-à-dire avant que la maiſon d'Autriche, par les victoires de Tilli & de Valſtein, eût repris l'aſcendant qui l'avoit miſe en état d'ordonner en 1630 la reſtitution des biens eccléſiaſtiques envahis par les ſectaires. Par là, on anéantiſſoit encore les conventions faites en 1634 à l'avantage de la vraie religion, par le traité ou la paix de Prague; lorſqu'après la mort du grand Guſtave, & l'humiliation du parti Suédois à Nordlingue, les princes de l'union évangélique abandonnerent pour un temps ce malheureux parti.

Ainſi aſſura-t-on dans les divers Etats de l'Empire, ſoit catholiques, ſoit luthériens, tous les évêchés, archevêchés, abbayes & monaſteres, hôpitaux, colléges, prélatures, commendes, cures, chapelles, avec leurs droits fructueux & honorifiques, à ceux qui les poſſédoient le premier jour de an-

vier 1624, nonobſtant tous décrets, litiges pendans, ſentences rendues, tranſactions, accords ou capitulations, exécutions mêmes, qui demeureront pour toujours annulés. Et pour l'avenir, on ordonna que ſi un évêque, ou tout autre bénéficier, ſoit de la communion Romaine, ſoit de la confeſſion d'Ausbourg, venoit à changer de religion, il ſeroit déchu de tous ſes droits, videroit inceſſamment ſes mains des fruits & revenus courans, & qu'on lui donneroit un ſucceſſeur de la religion à laquelle le bénéfice étoit annexé par le traité ſuſdit; ſans toutefois lui faire reſtituer les fruits qu'il auroit perçus avant ſon changement de religion. Il en fut ordonné de la même maniere, pour tous les fonds eccléſiaſtiques paſſés d'un parti à l'autre depuis l'an 1624, & dont les poſſeſſeurs évincés en vertu de ces dernieres conventions, furent diſpenſés de reſtituer les fruits, ainſi que les dépens, dommages & intérêts qu'une partie pourroit prétendre contre l'autre. On ſtatua auſſi qu'à l'avenir les bénéfices, dignités, principautés eccléſiaſtiques, ne ſe tranſmettroient pas comme des héritages,

& qu'on ne feroit plus rien qui pût les rendre héréditaires. Mais que pouvoit-on ſe promettre d'un pareil ſtatut, contre la rapacité de l'héréſie amorcée en tant d'autres manieres !

Pour les égliſes & chapitres mixtes, c'eſt-à-dire partie catholiques & partie proteſtans, on arrêta qu'il y auroit à perpétuité autant de capitulaires ou chanoines, qu'il y en avoit à l'époque fixée de 1624, & qu'à ceux qui viendroient à décéder, on n'en ſubſtitueroit que de la même religion; que ſi en quelque lieu il s'en trouvoit un plus grand nombre, de l'une ou de l'autre croyance, qu'à cette époque, ces ſurnuméraires jouiroient de leurs prébendes leur vie durant; mais qu'enſuite ils ſeroient remplacés par des ſujets de l'autre parti, juſqu'à la concurrence d'une égalité parfaite; qu'il ne ſeroit rien ajouté cependant aux ſtatuts anciens, qui pût bleſſer la conſcience, ou diminuer les droits des uns ni des autres.

On établit la même égalité dans les compagnies civiles & politiques, dans le conſeil Aulique, dans les chambres impériales, dans le ſénat &

tous les tribunaux des villes libres de l'Empire ; enſorte qu'il y eut pour chaque religion nombre égal de juges & de magiſtrats dans les Etats mixtes. Pour ceux qui ne profeſſoient qu'une ſeule des deux religions en 1624, & généralement pour tous les princes & ſeigneurs qui auroient des ſujets d'une autre religion que celle du territoire, on ordonna de laiſſer liberté de conſcience ; de maniere que ces ſujets puſſent vaquer paiſiblement dans leurs maiſons à leurs dévotions particulieres, aſſiſter même dans le voiſinage à l'exercice public de leur religion, envoyer leurs enfans hors du pays à des écoles de leur croyance, ou les faire inſtruire chez eux, par des inſtituteurs de même communion. Et par l'intérêt que les ſectes les plus inconciliables ont à s'accorder enſemble contre l'Egliſe, la liberté de conſcience, & les autres avantages ſtipulés en faveur de la confeſſion d'Ausbourg, furent étendus aux ſectateurs de Zuingle & de Calvin, ſi odieux ſous le nom de ſacramentaires aux luthériens mêmes. Pour comble d'aveuglement, la malheureuſe Germanie mettant, pour ainſi

dire, le dernier ſceau à ſa réprobation, & ſe prémuniſſant contre les moyens de converſion, avec une prévoyance qui tenoit moins de l'homme & de la politique, que de l'eſprit infernal, elle fit régler qu'un prince qui viendroit à changer de croyance, ne pourroit rien changer dans ſes Etats à l'exercice de la religion, ni aux loix ou conſtitutions eccléſiaſtiques reçues auparavant.

Dans la pacification de tous les litiges, l'article des frais & des indemnités eſt communément celui qui éprouve le plus d'obſtacles : ici la cupidité de l'héréſie trouva pleinement à ſe ſatisfaire aux dépens du ſanctuaire & du patrimoine des pauvres. On fit ſcandaleuſement main-baſſe ſur les plus riches propriétés de l'Egliſe Germanique, la plus richement dotée de toutes les Egliſes. Ce détail nous entraîneroit bien au delà des bornes convenables, ſi nous entreprenions de l'épuiſer. En voici peu d'articles, & aſſez néanmoins pour donner une idée de cette énorme déprédation. On abandonna, & l'on tranſmit à perpétuité aux rois de Suede, l'archevêché de

Brême, & l'évêché de Verden, érigés en duchés profanes, & en fiefs immédiats de l'Empire ; à la maiſon de Brandebourg, l'archevêché de Magdebourg & les évêchés d'Halberſtad, de Minden, de Camin, avec pouvoir d'éteindre à Camin tous les canonicats après la mort des chanoines, pour en incorporer les biens au reſte de l'uſurpation ; aux ducs de Meckelbourg, les évêchés de Straſbourg & de Schwerin, avec la même faculté d'éteindre à leur profit les canonicats de ces deux chapitres ; aux ducs de Brunſwick, la ſucceſſion alternative avec les catholiques à l'évêché d'Oſnabruck, & les riches monaſteres de Walckenried & de Groemingen ; aux Landgraves de Heſſe, l'abbaye de Hirsfeld, avec une ſomme de ſix cent mille richsdales, à payer, tant par les archevêques de Maïence & de Cologne, que par les évêques de Paderborn & de Munſter, & par l'abbé de Fulde.

Ainſi la paix fatale de Munſter a-t-elle comme éterniſé le luthéraniſme en Allemagne, autant & plus encore par ces invaſions ſacriléges que toutes les réclamations du chef

de l'Eglise ne purent empêcher, que par l'état fixe où elle a mis l'erreur & l'impiété au niveau de la vraie foi. Ainsi encore la plus monstrueuse & la plus absurde des hérésies, à la considérer au moins en sa qualité de réforme, a-t-elle sur la plupart des autres le malheureux avantage de l'étendue & de la durée. Mais si c'est un avantage à son sens, il est au moins une secte d'infideles, le mahométisme infame, qui peut le lui disputer.

Et quel damnable avantage, qui, après trois siecles, tient toujours ceux qui s'en prévalent, endormis dans les ombres mortelles de l'erreur! sans qu'on puisse désormais se promettre leur réveil, à moins de la pleine effusion de ces graces miraculeuses, que le ciel, avare de miracles, ne départ qu'avec poids & mesure!

Fin du vingt-unieme Volume.

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

Depuis l'an 1630 juſqu'à l'an 1648.

TOME VINGT-UNIEME.

PAPES.

CCXXXIII. URBAIN VIII, mort le 29 Juillet 1644.

CCXXXIV. Innocent X, élu le 15 Septembre 1644.

SOUVERAINS.

EMPEREURS.

FERDINAND II, mort en 1637.

Ferdinand III, ...

ROIS DE FRANCE.

Louis XIII, 1643.

Louis XIV, ...

ROI D'ESPAGNE.

Philippe IV, ...

ROI D'ANGLETERRE.

Charles I . . . . . .

AVERTISSEMENT.

COMME il ne s'eſt point tenu de conciles dans l'eſpace de temps que parcourent ce Volume & les trois ſuivans, & qu'il ne s'y eſt point élevé d'héréſies qu'on puiſſe appeller proprement nouvelles, ſi ce n'eſt quelques ſectes fanatiques plutôt qu'hérétiques, nous avons cru devoir changer la marche ordinaire de ces tables. Il n'y eut guere dans le même temps, d'autres perſécutions que celle du Japon, dont nous avons ſuffiſamment parlé dans le vingtieme volume, quoiqu'elle n'ait pas fini avec le temps qu'il parcourt; & celle de la Chine, durant la minorité de l'Empereur Can-gi. Ainſi nous reſtreindrons les Tables critiques de ces quatre Volumes à deux chefs ſeulement, ſavoir les Ecrivains Eccléſiaſtiques ou orthodoxes, & les Ecrivains Novateurs.

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

LE cardinal de Richelieu, mort en 1642. On a de lui plusieurs traités de controverse & des livres de piété, qui montrent au moins qu'il avoit conservé un grand fond de religion, dans un rang où tant de génies médiocres la comptent pour si peu de chose.

Diegue Alvarès, dominicain Espagnol, archevêque de Trani, 1641. Il a donné des Commentaires sur l'écriture, & quelques traités excellens sur la grace. Ce qu'il a écrit sur la prédestination, pour appuyer son confrere Lemos avec lequel il avoit assisté aux congrégations *de Auxiliis*, est d'autant plus inutile, qu'il est plus approfondi. On peut dire la même chose de ses antagonistes Jésui-

ÉCRIVAINS NOVATEURS.

EDMOD RICHER, docteur de Paris, mort en 1631.

Auteur du Richérisme, ou du schismatique système qui renverse l'ordre divin de la hiérarchie, en ôtant la juridiction à ses chefs, pour la donner à la troupe confuse de ses sujets; ce qui tend au moins à introduire le Presbytéranisme dans l'Eglise. Cette doctrine est clairement enseignée dans son traité latin de la Puissance ecclésiastique & politique, qui fut condamné par le concile provincial de Sens, par celui d'Aix, & par le S. Siége Apostolique. Il n'étoit pas moins contraire à l'autorité royale qu'à celle de l'Eglise; par où il confirma ce qu'il avoit dit pendant la Ligue, dont

tes, & de tous ceux qui s'eſcriment pour les opinions de leur école, & pour les vaines ſubtilités d'une théologie arbitraire.

il fut un partiſan ſi fougueux; ſavoir qu'il ne trouvoit qu'un acte de juſtice dans le maſſacre de Henri III. Il eut le bonheur de ſe rétracter deux ans avant ſa mort; ce qui n'a point empêché le ſieur du Pin de le louer par la ſuite, pour avoir établi, diſoit-il, dans ſon livre, des principes ſolides, & en avoir tiré de juſtes conſéquences.

Corneille Janſen ou Janſénius, évêque d'Ypres, mort de peſte en 1638.

Tout ſon livre, intitulé *Auguſtinus*, a été condamné en ſubſtance par le chef de l'Egliſe & le concours du corps épiſcopal, avec les cinq propoſitions fameuſes auxquelles ſe réduit toute la doctrine de ce vaſte livre. D'où nous prenons occaſion de déclarer, qu'en rangeant ſous la dénomination d'Ecrivains Novateurs, ſoit Janſénius, ſoit tout autre écrivain qui ſe trouveroit dans le même cas, nous ne prétendons imprimer cette note qu'aux écrits, & non pas aux perſonnes, bien moins encore toucher aux intentions, dont il n'appartient de juger qu'au ſcrutateur des conſciences.

Cyrille-Lucar, patriarche de Conſtantinople, étranglé par ordre du Grand-Seigneur en 1638. Il avoit mis le trouble parmi les ſchiſmatiques mêmes, en voulant introduire en Grece les erreurs des proteſtans de l'Allemagne, où il avoit voyagé, & s'étoit laiſſé ſéduire. Il a été condamné par quatre conciles de ſa propre communion.

Jean du Verger de Haurane, abbé de S. Cyran, mort en 1643. On le traita moins en ſectaire, qu'en cerveau bleſſé. On prétend néanmoins qu'il eſt le véritable pere du janſéniſme, & qu'il avoit ſuggéré à Janſénius tout ſon ſyſtême. Au moins eſt-il conſ-

tant qu'il fut en France le vrai patron & l'appui conſtant du janſéniſme, qui autrement eût croupi juſqu'à ſa mort dans les marais où il étoit né. Avec un eſprit des plus communs, ou plutôt fort éloigné du ſens commun, & approchant du délire, il avoit au degré ſuprême le génie de l'intrigue & de la ſéduction. Qu'on en juge par le point auquel il réuſſit à fuſciner le docteur Antoine Arnaud, & tant d'autres. Telle fut la raiſon pour laquelle le cardinal de Richelieu le mit hors d'état de brouiller, en le faiſant confiner dans une priſon où il demeura juſqu'à la mort de ce miniſtre. Son principal ouvrage eſt un gros *in-folio*, intitulé *Petrus Aurelius*, & qu'on réduiroit au plus petit livre, ſi l'on en retranchoit toutes les ſottiſes qu'il y dit aux Jéſuites. Il eut aſſez de manege pour le faire imprimer aux dépens du clergé de France, mais trop peu pour empêcher la Cour de le ſupprimer. Sa Queſtion Royale, apologie formelle du ſuicide, & de l'homicide en bien des cas, mérite à peine attention ſous ce point de vue; tant il y a ſu raſſembler de principes encore plus répréhenſibles, de maximes & de dogmes païens, d'impertinences & d'extravagances en tout genre. Son Apologie pour le Chapelet du S. Sacrement, ſa Théologie familiere, & pluſieurs de ſes lettres qui ſont en très-grand nombre, portent également la marque d'une ſuffiſance inepte & ridicule, ſans compter le fond corrompu des choſes. Mais le ridicule y eſt ſi frappant, qu'il en peut tout ſeul faire l'antidote. Si les Puiſſances Eccléſiaſtiques, en mépriſant la plupart de ces abſurdes productions, en ont condamné quelques-unes, ce fut moins pour prévenir les ſimples mêmes contre ce dogmatiſeur abſurde, que pour les tenir en garde contre l'admiration feinte de ſes artificieux panégyriſtes.

FIN.

n & l'appui
t cût croupi
oit né. Avec
fort éloigné
ire, il avoit
& de la ſé-
: auquel il
Arnaud, &
laquelle le
d'état de
e priſon où
. Son prin-
itulé *Petrus*
it livre, ſi
qu'il y dit
our le faire
, mais trop
primer. Sa
ſuicide, &
peine at-
raſſembler
maximes &
ravagances
t du S. Sa-
e ſes lettres
alement la
ule, ſans
lais le ri-
tout ſeul
iques, en
ductions,
oins pour
gmatiſeur
atre l'ad-
es.
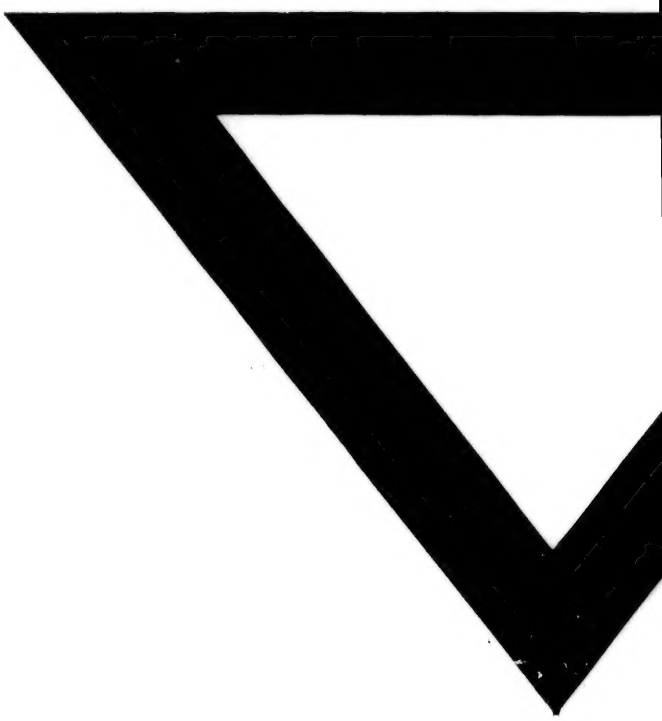
92